
A
000 203 502 0
UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY



HISTOIRE

DE

HAINAUT.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,

RUE DE SEINE, N° 14.

HISTOIRE

DE

HAINAUT,

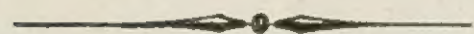
PAR JACQUES DE GUYSE,

TRADUITE EN FRANÇAIS AVEC LE TEXTE LATIN EN REGARD,

ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES.

(Le texte est publié pour la première fois sur deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.)

TOME SECOND.



A PARIS,

CHEZ A. SAUTELET ET Cie, LIBRAIRES,

PLACE DE LA BOURSE.

A BRUXELLES,

CHEZ ARNOLD LACROSSE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.



M DCCC XXVI.

PRÉFACE.

Les annales de Hainaut, qui sont l'objet principal de cet ouvrage, n'ont pas occupé l'auteur exclusivement. Il donne l'histoire de la Belgique entière; il y joint même l'histoire sainte, l'histoire romaine, celle des Perses et des Grecs. Il s'efforce de n'omettre aucun fait important, et il y réussit assez bien. Il commet quelques erreurs sans doute; mais qui peut s'en croire exemt? Nous avons tâché de les corriger, et nous n'avons épargné ni soins ni recherches pour y réussir.

Le second livre commence à l'an 775 avant notre ère, et la partie du troisième livre que nous donnons ici finit à la destruction de Carthage, l'an 146 avant notre ère. C'est un intervalle de six cent vingt-neuf ans pendant lesquels nous trouvons ici une histoire complète de la Belgique. La prise de Rome par les Gaulois est l'événement qui paraît le plus important et le plus glorieux pour nous dans cet intervalle, ainsi que l'établissement des Gaulois dans la Galatie et la Gallo-Grèce. Aussi Jacques de Guyse ne l'a point oublié : il nous donne de longs détails sur Brennus, qui fut le chef de cette expédition, et ces détails sont puisés dans des annalistes

plus anciens que lui. Il ne les copie pas sans quelque critique, puisqu'il rejette la plus grande partie des récits d'un ancien historien d'Écosse, auquel il donne le nom de Crésus. Il est plus confiant lorsqu'il rapporte l'histoire de Bavo qui, des bords de la Phrigie, vint faire un établissement dans le Hainaut. Pourquoi Lucius de Tongres et Nicolas Rucléri, desquels il paraît avoir tiré ces anciennes traditions, n'auraient-ils pas cru qu'un neveu de Laomédon serait venu s'établir chez eux, après avoir vu un comte de Hainaut devenir empereur de Constantinople? Ce dernier fait n'était-il pas en quelque sorte plus incroyable que le premier? N'avons-nous pas vu presque de notre tems un des chefs de la secte des Quakers donner son nom à la Pensilvanie, après avoir été assez long-tems en prison à Neugate? Qu'on nous rapporte ce fait à la manière des anciens annalistes, sans les détails qui ne nous permettent pas d'en douter, et nous aurons bien de la peine à l'admettre. Un gentilhomme corse devenu notre empereur, allant mourir prisonnier des Anglais dans une île d'Afrique, ne nous a-t-il pas offert pendant tout son règne, une véritable fantasmagorie? Reportons-nous à l'époque dont il est ici question, et suppléons à notre auteur, en rapportant un fait non moins extraordinaire qui s'est passé à l'époque dont il parle ici, et dont il ne nous dit rien, sans doute parce qu'il l'a cru étranger à son royaume de Belgis, mais qui prouve encore la réalité de

ces anciennes émigrations, plus faciles autrefois qu'aujourd'hui.

Sigovèse et Bellovèse sont les chefs de cette expédition. Tous deux étaient neveux d'Ambigat, roi des Bituriges, qui avait alors la principale autorité sur les Celtes, et régnait à peu près sur le tiers de la Gaule. Cet Ambigat, dit Tite-Live, « avait tout l'ascendant que peuvent donner à un « souverain ses qualités personelles et la pros- « périté de son pays ». La population de cette contrée s'accrut tellement sous son empire, qu'elle ne pouvait plus y subsister, et qu'il était difficile de comprendre comment une pareille multitude pouvait être gouvernée. Ce prince, déjà avancé en âge, voulant en délivrer son royaume, chargea Bellovèse et Sigovèse, fils de sa sœur, jeunes et pleins d'activité, de conduire une partie de ses sujets dans des contrées où, selon les augures, les dieux eux-mêmes avaient fixé leur séjour. Il les avertit qu'ils auraient besoin d'être assez nombreux pour triompher des anciens habitans, et leur permit d'emmener autant d'hommes qu'ils voudraient. Le sort donna à Sigovèse la forêt Hercinie, tandis que Bellovèse eut une route bien plus agréable vers l'Italie. Cet événement mémorable est ainsi rapporté par Tite-Live, qui en fixe l'époque au tems de Tarquin l'Ancien, deux cens ans avant le siège de Clusium; et ces deux dates s'accordent très-bien ensemble : le siège de Clusium est placé sous l'an 388 avant notre ère, suivant le

tableau chronologique qui termine la dernière édition du Tacite de Dureau de Lamalle (1). Ainsi l'expédition de Sigovèse doit être portée à l'an 588 avant notre ère, époque à laquelle régnait en effet Tarquin l'Ancien.

Les Celtes, de l'aveu des Romains eux-mêmes, étaient donc, à cette époque, bien plus puissans que les Romains, et portaient leurs armes d'un côté dans le nord de l'Allemagne, et de l'autre dans l'Italie. Tite-Live n'est pas le premier historien qui l'atteste. Jules-César avait dit avant lui, en parlant évidemment de cette expédition : « Il « fut un tems où les Gaulois, plus belliqueux et « plus vaillans que les Germains, leur fesaient « d'autant plus volontiers la guerre, qu'elle leur « donnait lieu de se débarrasser d'une multitude « d'hommes que le pays ne pouvait faire subsister, « et dont ils formaient des colonies qu'ils en- « voyaient au-delà du Rhin. Les Volces-Tectosages « occupèrent donc, au voisinage de la forêt Her- « cinie, les lieus les plus fertiles de la Germanie, « et s'y établirent : ils s'y maintiennent encore de « nos jours, avec une très-grande réputation de « justice et de valeur (2). »

Ce passage nous apprend ce que Tite-Live laisse ignorer, le nom des peuples qui suivirent Sigovèse : c'étaient les Volces-Tectosages, alors soumis aux Bituriges, et peut-être impatiens, par cette raison,

(1) Chez Michaud, Paris; 1817. VI, 353.
(2) Cæsar, *de Bello gallico*, VI, 24.

de quitter leur pays. « La partie voisine des Cé-« vennes », dit Strabon (1), « y compris le côté « méridional de ces montagnes jusqu'à son extré-« mité, depuis les environs de Lodève jusque vers « Toulouse, est occupée par les Volces, surnommés « Tectosages, c'est-à-dire couverts de casaques ou « de capotes de laine. Quant à la partie septen-« trionale des Cévennes, ce territoire abonde en « mines d'or. La population paraît même en avoir « été jadis si puissante et si nombreuse, qu'à l'oc-« casion des troubles qui s'y élevèrent, ils chas-« sèrent de leur pays un grand nombre de leurs « compatriotes. Une partie de ces fugitifs, associés « avec des habitans d'autres pays, envahit la Phri-« gie, voisine de la Cappadoce et de la Paphlagonie. « Nous avons la preuve de cette émigration, « con-tinue Strabon, » dans le nom même de Tecto-« sages que porte encore aujourd'hui, » c'est-à-dire vers l'an 18 de l'ère chrétienne (2), « l'une des « trois nations qui occupent la Phrigie : c'est celle « qui habite le territoire d'Ancire, » Angora dans l'Anadolie (3). « Quant aux deux autres, connues « sous le nom de Trocmes et de Tolistoboges, ces « deux noms exprimaient deux divisions de l'ar-« mée gauloise, ainsi appelées du nom de leurs « généraux respectifs (4). »

(1) iv, 187. Voyez la traduction française, ii, 31.

(2) Voyez l'art. Strabon dans la *Biographie universelle*, xliv, 1.

(3) Traduction française de Strabon, ii, 32.

(4) Strabon, xii, 566. Voyez la traduction française, iv, 89.

Tacite (1) paraît faire allusion au passage de Jules-César en nommant d'autres nations, lorsqu'il dit que deux peuples sortis de la Gaule, les Helvétiens et les Boiens, s'étaient établis entre la forêt d'Hercinie, le Rhin et le Mein. Cette forêt d'Hercinie s'étendait jusqu'à la forêt Noire; elle allait encore plus loin du côté du levant; elle se prolongeait dans la Pologne et dans la Hongrie. Elle était nommée Orcinie par Ératosthènes, Arcinie par Aristote; une partie s'appelle encore aujourd'hui le Hartz, nom corrompu d'*Hercynia*(2) ou *Arcynia;* ou peut-être c'était le nom primitif de ces forêts, dont les Grecs et les Romains avaient adouci la prononciation, en les désignant sous les noms d'*Arcynia* ou d'*Hercynia*.

On voit par tous ces détails puisés dans quatre auteurs dont le témoignage est irrécusable, et auxquels on pourrait en ajouter plusieurs autres, tels que Pline et Justin, de quelle importance était l'expédition conduite par Sigovèse. On ne doit donc pas être surpris que ce nom célèbre se trouve inscrit sur trente-six médailles, découvertes en 1806 dans le département de Vaucluse, au lieu où les Auvergnats furent battus par les Romains, et qui portent en caractères étrusques ce nom *Ielikovesi,* bien ressemblant à celui de Sigovèse. On peut voir sur ces médailles l'ouvrage que j'ai publié en 1808 sur les antiquités du département de Vaucluse (3).

(1) *De Moribus Germanorum*, c. 28.

(2) La Germanie, par C. L. F. Panckoucke. Paris, 1824, p. 143.

(3) Pag. 285.

Elles offrent tous les caractères d'une époque très-ancienne, et sont conservées à Paris dans mon cabinet, à l'exception d'une qui m'a été soustraite par un graveur, et de trois cédées à M. Tôchon, qui les avait fait graver pour un ouvrage sur les médailles gauloises, qu'une mort prématurée l'a empêché de finir.

Quant à Bellovèse, Tite-Live, né dans le pays qu'il envahit, nous parle plus en détail de son expédition, connaissant très-bien ce point d'histoire. « Bellovèse, dit-il, rassemble autour de lui « ce qu'il y avait de jeunesse surnuméraire chez « les Bituriges, les Arvernes, les Sénonais, les « Éduens, les Ambarres, les Carnutes, les Au- « lerques; et, à la tête d'une armée formidable, « tant en cavalerie qu'en infanterie, il arrive dans « le pays des Tricastins. Là il trouva devant lui la « barrière des Alpes, qu'il jugea insurmontable; « et je ne m'en étonne pas, puisqu'elle n'avait « point encore été franchie, du moins de mémoire « d'homme, à moins qu'on ne veuille croire aux « récits débités sur Hercules. Tandis que les Gau- « lois emprisonnés aux piés de ces hautes mon- « tagnes, recherchaient par quels moyens ils « pourraient s'ouvrir une route dans un autre « monde à travers ces escarpemens inaccessibles « qui se perdaient dans les cieux, des considéra- « tions religieuses vinrent encore arrêter leur « marche. Ils apprirent que des étrangers, qui, « comme eux, cherchaient un établissement,

« étaient attaqués par la nation des Saliens. Ces « étrangers étaient arrivés des bords de la Pho- « cide : on les appelle aujourd'hui Marseillais. Les « Gaulois, envisageant dans le succès de ces nou- « veaux venus le présage de leur propre destinée, « les protégèrent; et grace à leurs secours, le ter- « rain que les Phocéens avaient occupé à leur dé- « barquement sur un rivage qui d'ailleurs n'était « qu'une vaste forêt, devint une ville puissante. « Pour eux, ils franchirent les Alpes, jusqu'alors « impraticables, par la gorge de Turin, défirent « les Toscans en bataille rangée, non loin du Tésin; « et comme ils apprirent que le terrain sur lequel « ils avaient campé, s'appelait le champ des In- « subriens, la conformité de ce nom avec celui « d'Insubrès, canton des Éduens, leur paraissant « d'un augure favorable, ils y bâtirent une ville « qu'ils nommèrent *Mediolanum*, » Milan (1).

On voit que ces peuples n'étaient pas aussi barbares que Polibe veut nous le faire croire, lorsqu'il nous dit (2) que lors de l'invasion des Phocéens, les Gaulois étaient répandus par villages qu'ils ne fermaient point de murailles. Le mot *urbs* qu'emploie Tite-Live pour désigner *Mediolanum*, n'a jamais été employé pour signifier un village, et cette ville ne fut pas la seule qu'ils bâtirent dans le nord de l'Italie. En effet, ceux qui l'avaient construite furent suivis bientôt après d'une troupe

(1) Tite-Live, v, 34.
(2) Liv. 2, c. 4.

de Cénomans, conduits par Élitovius, qui, s'attachant à leurs traces, traversèrent les Alpes par le même défilé, à l'aide de Bellovèse, et vinrent se fixer dans le pays possédé alors par les Libuens, où sont maintenant les villes de Brescia et de Vérone (1). On trouvera dans la suite de ce passage les autres invasions faites par les Gaulois à différentes reprises. J'ai discuté fort au long tous ces faits dans un autre ouvrage (2).

Les Phocéens n'étaient pas les premiers Grecs qui fussent venus dans la Gaule. Si l'on en croit Timagènes, copié par Ammien Marcellin (3), et son autorité, fondée sur de nombreuses recherches, n'est pas à dédaigner, avant l'arrivée des Phocéens, les Gaulois avaient déjà eu de fréquens rapports avec les Grecs. D'abord les Doriens avaient, dit-il, fondé des colonies sur les côtes de l'Océan. *Dorienses Oceani locos inhabitasse confines.* Ensuite, après la prise de Troie, quelques corps de l'armée grecque, errans et dispersés en tous lieux, auraient occupé dans la Gaule les portions de terrain inhabitées. Ces émigrations, dit Timagènes, sont attestées par le témoignage constant de tous les habitans de ce pays, et de plus JE L'AI LU GRAVÉ SUR LEURS MONUMENS. *Regionum*

(1) Tite-Live, v, 35.

(2) Tableau historique et géographique du monde. Paris, 1810, IV, 1 et suiv.

(3) xv, 9. *Timagenes, et diligentiâ græcus et linguâ, hæc quæ diù sunt ignorata, collegit ex multiplicibus libris : cujus fidem sequuti eadem distinctè docebimus et apertè.*

autem incolæ id magìs omnibus adseverant, quod etiàm nos legimus in monumentis incisum (1).

On peut joindre à ces faits curieux un autel et des inscriptions grecques fort anciennes trouvées en Calédonie et citées par Solin (2), l'autel consacré près d'Ausbourg à Ulisse, avec son nom et celui de Laërte son père, plusieurs tombeaux et monumens avec des inscriptions en caractères grecs, qui existaient encore du tems de Tacite (3) sur les confins de la Germanie et de la Rhétie (4).

Tous ces rapprochemens entre les Grecs, les Romains et les Gaulois, sans oublier les Carthaginois, puisque l'ancienne écriture grecque n'est autre chose que l'écriture phénicienne, paraissent incontestables. Mais devons-nous admettre, sur la foi de Lucius de Tongres, extrait par Jacques de Guyse, les faits qu'il nous raconte sur les expéditions de Servius Tullius et des autres rois de Rome dans la Belgique? c'est ce qui paraît plus difficile. Il semble cependant que l'histoire des anciens rois de Rome a été défigurée par les républicains qui les ont chassés. Denis d'Halicarnasse, qui a voulu la reconstruire lorsque l'établissement

(1) Ammianus Marcellinus, xv, 9.

(2) Cap. xxii.

(3) *De Moribus Germanorum*, cap. iii. Voyez Pellerin, Recueil de Médailles, t. i, p. 14.

(4) Je dois ces rapprochemens à M. Dureau de Lamalle, qui a bien voulu me communiquer un mémoire manuscrit de lui sur les *Aulerci*, qui a été lu à l'Académie des inscriptions en 1822, et qui mériterait d'être publié.

de l'empire romain rendait l'ancienne autorité des rois moins odieuse, a puisé tous ses matériaux dans les historiens grecs, et n'a parlé des Gaulois que comme de barbares sans civilisation. Les Belges ont-ils eu des historiens assez anciens pour que les noms et les dates aient pu se transmettre fidèlement d'une génération à l'autre jusqu'à Lucius de Tongres? C'est ce que nous avons peu de moyens d'éclaircir. Fabius Pictor, le premier des historiens romains, vivait deux cent vingt-trois ans avant notre ère, et conséquemment plus de cinq siècles après Romulus. Il consulta les monumens publics de la république; mais ceux des rois avaient été détruits.

Si l'ancienne histoire des Romains qui nous ont conquis est incertaine, la nôtre l'est sans doute encore plus : mais nous croyons rendre service à ceux qui aiment nos antiquités, de leur faire connaître un ancien annaliste qui nous donne une histoire suivie de la Belgique depuis la guerre de Troie jusqu'au tems auquel il a vécu; histoire écrite d'après d'autres plus anciennes, sans aucun ornement de stile, et sans aucune de ces additions romanesques destinées à embellir un récit.

Une lettre que je viens de recevoir de Cambrai, sous la date du 27 juillet dernier, m'annonce un voyage fait quelques jours auparavant à Douai, où l'on conserve plusieurs antiquités découvertes récemment à Famars, telles qu'un trépié qui servait aux sacrifices de Bacchus, des armes

fort anciennes et beaucoup de vases étrusques.

C'est sans doute une manie condamnable que de se créer une antiquité factice, entièrement puisée dans notre imagination; mais c'en serait une peut-être coupable de rejeter sans examen des monumens authentiques qui nous donnent une histoire non interrompue antérieure à celle des Romains. Nous mettons nos lecteurs à portée de juger cette grande question, et nous espérons que cette publication en amènera d'autres qui serviront à mieux résoudre encore cet intéressant problème.

Paris, 3 août 1826.

Le Marquis DE FORTIA.

---

fort anciennes et beaucoup de vases étrusques.

C'est sans doute une manie condamnable que de se créer une antiquité factice, entièrement puisée dans notre imagination; mais c'en serait une peut-être coupable de rejeter sans examen des monumens authentiques qui nous donnent une histoire non interrompue antérieure à celle des Romains. Nous mettons nos lecteurs à portée de juger cette grande question, et nous espérons que cette publication en amènera d'autres qui serviront à mieux résoudre encore cet intéressant problème.

Paris, 3 août 1826.

Le Marquis DE FORTIA.

ANNALES

HISTORIÆ

ILLUSTRIUM PRINCIPUM

HANNONIÆ.

LIBER SECUNDUS.

CAPITULUM I.

In nomine Sanctæ Trinitatis. Incipit liber secundus Annalium historiarum illustrium principum Hannoniæ; et primò de Urso, rege Belgensium.

Post trojanæ civitatis destructionem, fermè anno quadringentesimo quinto (1); ab exordio civitatis belgensis quadringentesimo, videlicet Osiæ, regis Juda

(1) Le manuscrit de S. Germ. ajoute : *vel, secundùm aliam opinionem*, cccci. C'est-à-dire, vers l'an 775 ou 779 avant notre ère. Eusèbe rapporta la 50e année d'Osias à l'an 1241 d'Abraham, ou l'an 775 avant notre ère : en ajoutant 405 à cette année, on aura 1180 pour l'année 1 depuis la prise de Troie, qui est celle que donne Eusèbe pour cet evénement. Ainsi Jacques de Guyse est toujours d'accord avec ce chronologiste.



Les Belges chassent leurs Prêtres et nomment Roi Ursus.

ANNALES

HISTORIQUES

DES NOBLES PRINCES

DE HAINAUT.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

Au nom de la Sainte-Trinité. Ici commence le second livre des Annales des illustres princes de Hainaut. D'Ursus, roi des Belges.

Environ l'an 405, ou, selon d'autres, l'an 401 de la ruine de Troie, ou l'an 400 de la fondation de Belgis, c'est-à-dire, l'an 50 du règne d'Osias, roi de Juda et de Jérusalem, lorsqu'Amulius régnait chez les Latins, l'assemblée du peuple belge se donna pour premier roi, dans la ville de Belgis, le célèbre chasseur Ursus; il eut, dit-on, de ses femmes légitimes trente-huit fils; et ceux-ci lui donnèrent soixante-quatorze petits-fils,

et Jerusalem circiter quinquagesimo; apud Latinos Amulio (1) conregnante, electus est à communitate populi primus rex, in civitate belgensi, Ursus, insignis venator, qui ex uxoribus legitimis octo et triginta filios, et quatuor et septuaginta ex eisdem nepotes, omnes in armis doctissimos legitur habuisse. Erat siquidem Ursus admirandæ naturæ, robustus et pilosus ut ursus, à similitudine nomen habens; elegantis staturæ, quia cubitibus quasi duabus altiores civitatis excedebat; faciei torrentis sed venustæ; audacis atque imperterribilis animi; levis et agilis corporis, clarus intellectu, crudelis affectu, horribilis aspectu, astutus affatu et tardus in incessu. Hic legitur ursos quinque propriis manibus discerpsisse; apros et consimiles feras solus aggrediebatur, et viribus propriùs domabat.

CAPITULUM II.

De divisione imperii Belgensium.

Videns igitur Ursus, anno primo sui regni, quòd pauci valdè ad templa deorum convenirent, et quòd natio quælibet deos et idola sibi composuerat, legesque condiderat novas, tristis legatos misit ad omnem

(1) Dans Eusèbe la 21e année d'Amulius répond à la 50e d'Osias.

qui tous se montrèrent fort habiles dans les armes. Cet Ursus était d'une conformation extraordinaire. Robuste et couvert de poil comme un ours, sa ressemblance avec cet animal féroce lui en avait fait donner le nom. Sa taille était belle et élevée, car il surpassait de près de deux coudées les plus grands citoyens de Belgis. Sa figure inspirait la terreur ; mais elle n'était pas sans beauté. Il avait un courage et une audace que rien ne pouvait ébranler. Il était léger et agile de corps, d'un esprit vaste et intelligent ; cruel dans ses affections, horrible à voir, rusé dans ses discours et lent dans sa démarche. On rapporte qu'il mit de ses propres mains cinq ours en pièces, qu'il attaquait seul les sangliers et les autres bêtes sauvages, et qu'il lui suffisait de ses propres forces pour les domter.

CHAPITRE II.

Division de l'empire des Belges.

Ursus s'apercevant, dès la première année de son règne, que les temples des dieux n'étaient fréquentés que par un petit nombre de personnes, que chaque nation avait adopté des dieux et des idoles particulières, et qu'elles s'étaient choisi de nouvelles lois, ressentit une

nationem et munitam civitatem, ut tributa debita deis antiquitùs consueta transmitterent, et civitati belgensi, legibus et sibi regi, tanquàm sacerdotum principi, obedirent, aut defenderent se. Qui omnes uno animo remiserunt nuncios vacuos et sine honore; undè et tunc in quatuor partibus imperium fuit sectum. Nam Saxonia, Hassia, Suevia (1), Dacia (2), et tota Germania trans Rhenum, unum regem eligentes, novum regnum condiderunt. Belgis Comata, quæ et Treberis, Agrippina, Tungris, Mosellana (3), civitas Argentata et cæteræ civitates inter Rhenum et Mosam, ad invicem ligam facientes, novum dominium incœperunt. Senonenses (4), Celtes (5), Sequanistæ (6), Allobroges (7), Aquitani (8), cæteræque nationes à montibus Rhodanicis usquè ad mare hispanicum (9), ad invicem conjurati, tanquàm regnum unicum, persistere contrà Belgos se ferociter disposuerunt. Belgis autem Gallica, quæ et Belvacus, Rhodonus, Lutetia, Neustria, Ganda, Lusa (10), Moriana (11), Rhuteni (12), Britones (13) et Albani, qui

(1) La Souabe, ainsi que l'entend certainement l'auteur.

(2) La Valachie, la Moldavie, la Servie.

(3) Agrippine est aujourd'hui Cologne, et Mosellane Metz.

(4) Peuples du Sénonais, de l'Auxerrois et du Nivernais.

(5) Peuples entre la Loire et la Garonne.

(6) Les Francs-Comtois.

(7) Peuples entre le Rhône et l'Isère.

(8) Peuples de la Guienne.

(9) Le golfe de Gascogne.

(10) Leuse, dans le Hainaut.

(11) Térouenne.

(12) Les Flamands.

(13) Ceux de la Petite Bretagne.

vive douleur de ce changement, et envoya des députés à tous les peuples et à toutes les places fortes, afin de les engager à payer, selon l'antique usage, les tributs qui étaient dus aux dieux, et à obéir à la cité de Belgis, à ses lois et à lui-même, de même qu'au prince des prêtres; ou, en cas de refus, à se tenir prêts à combattre. Partout ses députés furent renvoyés sans présens et sans honneurs; et c'est depuis ce tems que l'empire belge a été divisé en quatre parties. La Saxe, la Hesse, la Suévie, la Dacie et toute la Germanie transrhénane se donnèrent un roi, et fondèrent un nouveau royaume. Belgis-la-Chevelue ou Trèves, Agrippine, Tongres, Mosellane, Strasbourg et toutes les autres villes qui se trouvent entre le Rhin et la Meuse, se liguèrent entre elles et commencèrent un nouvel empire. Les Sénonais, les Celtes, les Séquaniens, les Allobroges, les Aquitains, et, en général, tous les peuples qui habitent entre les montagnes du Rhône et la mer d'Espagne, s'étant conjurés entre eux, comme s'ils n'eussent formé qu'un seul royaume, se préparèrent à opposer aux Belges la plus vigoureuse résistance. D'un autre côté, Belgis la gauloise ou Beauvais, Rouen, Lutèce, la Neustrie, Gand, Leuse, Moriane, les Ruthènes, les Bretons, les Albaniens ou les Scots, s'étant de même ligués entre eux, occupèrent contre les Belges la quatrième partie de l'empire. Belgis ne retint dans son parti que les villes qui l'avoisinent, telles que Solèmes, Famars, la cité de Mercure, et quelques forteresses ou châteaux, mais en petit nombre, et se vit ainsi dépouillée de tous ces grands honneurs qu'elle avait possédés.

---

et Scoti, etiàm ad invicem combinati, contrà Belgos quartam partem imperii tenuerunt. Remansit autem Belgis sola cum suis circumvicinis civitatibus, videlicet, Solis, Martis, Mercurii, paucis superadditis oppidis et castellis, tantis honoribus viduata.

CAPITULUM III.

Qualiter rex Ursus regnum Belgensium res arcire disposuit.

Tunc rex Ursus, iratus valdè, omnem virum fortem et armatum in suis civitatibus colligens, disposuit dictas invadere nationes. Collegit autem in suâ civitate belgensi ducenta millia, in civitate fani Solis octoginta millia, in civitate fani Martis sexaginta millia, in civitate fani Mercurii quinquaginta millia, et in patriâ circumadjacenti usquè ad mare, et usquè ad Mosam, et usquè ad Ausonam, centum millia hominum expeditorum ad prælium; et suas civitates et patriam munitissimas derelinquens, primò invaserunt Morianam civitatem atque Ruthenos, velut catuli leonum sanguinem prædæ sitibundi. Videntes autem nationes atque civitates ligæ illiûs quæ debilior erat, inter alias primum aggressum sustinere debere, decreverunt quælibet per se potiùs uxoribus et liberis

CHAPITRE III.

Comment le roi Ursus se disposa à rétablir le royaume des Belges.

Alors Ursus, violemment irrité de cette révolte générale, rassembla tous les hommes robustes et armés qu'il trouva dans les villes qui lui étaient soumises, et se disposa à envahir les terres des rebelles. Il leva deux cent mille hommes à Belgis, quatre-vingt mille à Solèmes, soixante mille à Famars, cinquante mille dans la ville de Mercure, et cent mille dans tout le pays voisin compris entre la mer, la Meuse et l'Aisne. Abandonnant alors sa patrie et les villes qui étaient sous sa domination, après les avoir auparavant fortifiées et approvisionnées, il commença les hostilités en fesant attaquer la ville de Moriane et les Ruthènes par ses soldats, qui se montraient aussi altérés de sang que de jeunes lions qui attendent leur proie. Mais les peuples et les habitans des cités qui formaient la ligue la plus faible, voyant qu'ils allaient essuyer le premier choc, résolurent de rester avec les femmes et les enfans dans

propriis in suo solo fortunam expectare deorum, quàm, extrà eorum limites, incertum campale bellum contrà Belgos inire primariò. Cùm igitur Morianam Ursus circumcingisset, non fuit qui extrà progrederetur; illicò verò antiquas renovavit armorum leges, inter quas fuerunt eæ.

CAPITULUM IV.

De Legibus Ursi, regis Belgorum.

Prima ut, sub excoriationis pœnà, nullus impuber, aut prægnans mulier, aut sexagenarius interficeretur, signa misericordiæ faciens aut petens. Item ut nulla combureretur habitatio, nisi rex ipse primò incendium ministraret. Item ut nulla virgo corrumperetur. Item ut æqualis esset portio descendentibus ad prælium, et remanentibus ad sarcinas. Item ut nulli viro aut mulieri seipsum defendenti aut invadenti inter vigesimum et quinquagesimum annum parcerent, etc. Obsidione tandem vallatà et confirmatà, reliqui patriam circumadjacentem perlustrantes usquè ad mare et usquè ad Neustriam, et circumferentialiter usquè ad triginta milliaria. Sed quis eos exerceret minimè repererunt, nisi solùm Albanos profugos qui in locis maritimis et

leurs propres pays et d'attendre le secours des dieux, plutôt que d'aller hors de leurs frontières combattre les Belges en rase campagne. Ursus, après avoir investi Moriane à tel point qu'aucun habitant ne pouvait en sortir, renouvela les anciennes lois des armes, entre lesquelles je rapporterai les suivantes.

CHAPITRE IV.

Lois d'Ursus, roi des Belges.

La première loi que rendit Ursus fut de défendre, sous peine d'être écorché vif, de tuer aucun enfant, aucune femme enceinte ni aucun sexagénaire, qui implorerait merci, soit par signes, soit par paroles. Il défendit aussi de mettre le feu à aucune habitation sans l'ordre du roi, et il ordonna qu'il ne serait point fait de violence aux jeunes filles. Il régla de plus que les soldats qui resteraient auprès des bagages auraient une part égale à celle des soldats qui iraient au combat, et qu'on ne ferait point de grâce à tout homme ou à toute femme de l'âge de vingt à cinquante ans, qui attaquerait ou qui opposerait de la résistance, etc. Enfin le gros de son armée ayant achevé et assuré le blocus de la place, le reste de ses troupes battit la campagne, et se répandit jusque sur les frontières de la Neustrie et jusqu'à la mer, et à trente milles autour de la place. Mais

tutissimis sub Ruthenorum potestate latitabant. Qui ad Ursum regem legatos transmiserunt, misericordiam expostulantes. Cùm animadverteret rex obscenissimos Albanos illùc latitare, qui nobilem interfecerant prolem sacerdotum Belgis, proùt patet libro primo superiùs in fine, decrevit ipsos invadere, sed unus ducum affatus est regem : « Rex, inquit, in sempiternum vive. Cùm ista gens pessima pessimè in principes nostros hactenùs egerit, quod factum est ampliùs resumi non valet. Si per mortem istorum vita nostrorum recuperari valeret, mille mortibus consulerem istos perire. Puniti fuerunt ipsi cum parentelis eorum, nec egemus adversariorum ampliori pullulatione, circumcingimur undiquè adversariis, utamur adversariis contrà adversarios, ut sic seipsos confundant. Videtur quòd ad misericordiam suscipiendi sunt istis temporibus, conditionibus tamen adhibitis. » Placuit autem sermo regi et principibus; sed, cùm de conditionibus adhibendis perquireret, respondit.

---

elles ne rencontrèrent d'autre ennemi que les Albaniens qui s'étaient réfugiés sur les bords de la mer, et qui s'y tenaient cachés dans des retraites assurées que protégeaient les Ruthènes. Ce malheureux peuple envoya des députés au roi Ursus pour implorer sa miséricorde. Mais le roi ayant remarqué que ces endroits écartés servaient de retraite à ces infames Albaniens qui avaient massacré la noble famille des prêtres de Belgis, ainsi qu'on l'a vu plus haut à la fin du premier livre, il formait la résolution de les attaquer, lorsqu'un des ducs qui l'accompagnaient lui tint ce discours : « Prince, dit-il, vivez éternellement. Cette nation abominable s'est, il est vrai, souillée jusqu'ici des plus grands crimes envers nos princes; mais il n'est pas possible de réparer le mal qui a été commis. Certes, si nous pouvions rappeler les nôtres à la vie en fesant périr ces misérables, je serais d'avis de leur faire souffrir mille fois la mort. Cependant ils ont été punis de leurs crimes ainsi que leurs parens; et, comme nous ne manquons pas d'adversaires à combattre, puisque nous en sommes entourés de tous côtés, servons-nous de nos ennemis contre nos ennemis, afin de les détruire tous les uns par les autres. Il me semble donc que, dans les circonstances où nous nous trouvons, nous devons faire grâce aux Albaniens, en exigeant d'eux certaines conditions. » Cet avis plut au roi et aux princes; ils invitèrent le duc qui venait de le donner, à exposer ses conditions; ce qu'il fit de la manière suivante.

CAPITULUM V.

Qualiter Albani fuerunt subjecti Belgensibus.

Prima sit ut perpetuò servi civitati Belgis et regi remaneant. Secunda, ut si de cætero recidivent, aut rebellent, vivi excorientur. Tertia, ut de laboribus suis, possessionibus, aut spoliis, perpetuò quintam partem civitati Belgis aut regi porrigere tenebuntur. Quarta, ut cum spoliis liberorum Belgorum non participabunt, sed ab eisdem in quintâ parte semper, proùt dictum est, participabuntur. Quinta, quòd in collocationibus tentoriorum, in campis antè civitates aut alibi, ad mille passus tentoria Belgorum non approximabunt. Sexta, ut in omnibus insultationibus bellorum, aut civitatum, turrium, murorum, aquarum fossatorum, aut consimilium, primum locum obtinebunt. Septima et finalis, quòd ipsi in personâ pro perpetuo Belgis civitatem non intrabunt. Placuerunt regi et consilio adhibitæ conditiones. Hæc responsio dictis Albanorum legatis fuit exhibita, qui tres menses pro habendo consilio petierunt. Erant ferè nonaginta quinque millia expeditorum ad prælium.

CHAPITRE V.

Comment les Albaniens se soumirent aux Belges.

La première condition fut que les Albaniens resteraient à jamais esclaves des citoyens de Belgis ; la seconde, que s'il leur arrivait de retomber dans leurs fautes ou de se révolter, ils seraient écorchés vifs ; la troisième, qu'ils seraient tenus d'abandonner sans retour à la cité de Belgis ou au roi la cinquième partie du produit de leur travail, le cinquième de leurs possessions ou du butin qu'ils auraient fait ; la quatrième, qu'ils n'auraient aucune part dans le butin appartenant aux Belges de condition libre, tandis que ceux-ci seraient toujours admis pour un cinquième dans le partage des dépouilles enlevées par les Albaniens, ainsi qu'on vient de le dire ; la cinquième, que dans la campagne, devant les villes ou ailleurs, ils éloigneraient toujours leurs tentes de mille pas de celles des Belges ; la sixième, qu'ils seraient toujours placés au premier rang dans toutes les affaires, soit qu'il s'agît de l'attaque d'une ville, d'une tour, d'un mur, du passage d'une rivière, d'un fossé, ou d'une autre expédition semblable ; la septième enfin, qu'ils n'entreraient jamais dans la cité de Belgis. Ces conditions furent approuvées par le roi et par son conseil, et transmises ensuite aux députés des Albaniens,

CAPITULUM VI.

De destructione civitatis Morianæ (1) per Belgos.

Igitur, reintegratis aciebus, post quartum obsidionis mensem, Belgi civitatem Morianam, post multos et graves insultus, alacriter in quinque partibus invaserunt, et gentes ter, quater, quinquies, continuò renovantes. Tandem in quinto aggressu muros civitatis confringentes, civitatem obtinuerunt. Die autem primâ captionis, nihil aliud fecerunt nisi Morinos interficere; die secundâ, nihil aliud nisi domos spoliare; die autem tertiâ, domos, familias, vicos, portas perlustrantes, infantibus et antiquis, virginibus et prægnantibus, tutores et victualia designârunt. Die verò quartâ, qui civitatem tuerentur, disposuerunt; et instituit Ursus filium primogenitum ducem illius civitatis, sibi duces subditos assignando, muris sive turribus et portis priùs ad terram prostratis, et, magnâ parte spoliorum Belgis transmissâ, versùs Belgim gallicam (2) tandem processerunt.

(1) Térouenne.

(2) Beauvais.

qui demandèrent trois mois pour se consulter. Le nombre de leurs troupes s'élevait à environ quatre-vingt-dix mille hommes exercés au métier des armes.

CHAPITRE VI.

Destruction de la ville de Moriane par les Belges.

Les armées d'Ursus s'étant réunies, les Belges, après avoir assiégé pendant quatre mois la ville de Moriane (Térouenne), et après lui avoir livré plusieurs assauts graves et meurtriers, attaquèrent la place par cinq côtés à la fois, en envoyant des troupes fraîches à toutes les attaques. Enfin à la cinquième ils firent une brèche aux remparts et s'emparèrent de la ville. Durant tout le premier jour ils ne furent occupés qu'à tuer les Morins; le second jour qu'à piller les maisons; le troisième jour ils parcoururent les maisons, les palais, les rues, les portiques, et pourvurent à la sûreté et à la subsistance des enfans et des vieillards, des jeunes filles et des femmes enceintes. Le quatrième jour ils établirent des postes pour veiller à la défense de la place. Ursus nomma son fils aîné duc de la ville, plaça plusieurs ducs sous ses ordres, et fit abattre les murailles, les tours, les portes et toutes les fortifications de Moriane. Enfin, après qu'il eut envoyé à Belgis une grande partie du butin, il s'avança avec ses troupes vers Belgis la gauloise.

CAPITULUM VII.

De obsidione Belgis gallicæ per Belgos naturales.

Albani videntes quid fecerant Belgi, timentes valdè, licèt invitè, conditiones adhibitas in pactione eorum juramento confirmârunt; et sic cum Belgis in obsidione Belgis gallicæ subsecuti sunt. Cùm autem Belgi ripariam quamdam pertransire deberent, et ecce Gallici belvacini in occursum dispositi, viriliter ripariam defendentes, cum fundis et jaculis trans ripariam projicientes, multos Belgorum transire volentium alios occiderunt aliosque submerserunt. Perpendens autem Ursus suorum occisionem verecundam, disposuit ut in unâ parte ripariæ fieret apparentia transeundi publica, et illùc adstarent centum millia virorum transire simulantium, et ad decem millia passuum superiùs, fierent cum paucis apparenter pontes, qui, usquè in hodiernum diem, dicuntur Pontes Beris (1), id est, Ursi. Undè et tota patria illa dicta est Pontigniaca (2), à multitudine pontium super illam ripariam factorum contrà Gallos belva-

(1) Un ours se dit *baer* en allemand, et *bear* en anglais.

(2) Le Ponthieu.

CHAPITRE VII.

Siége de Belgis la gauloise par les Belges.

Les Albaniens ayant vu ce que les Belges avaient fait, furent saisis de crainte, et acceptèrent les conditions du traité qui leur avait été proposé, en jurant, quoiqu'à contre-cœur, de les observer fidèlement; de sorte qu'ils suivirent les Belges au siège de Belgis la gauloise. Lorsque l'armée se préparait à effectuer le passage d'une rivière, les Gallo-Belges, qui avaient pris position pour le disputer, défendirent courageusement le bord où ils se trouvaient, et, fesant pleuvoir une grêle de pierres et de javelots sur l'autre côté de la rivière, tuèrent ou noyèrent un grand nombre de Belges qui tentaient de passer. Aussitôt qu'Ursus s'aperçut du carnage que l'on fesait de ses soldats, qui tous succombaient sans gloire, il ordonna que l'on fît dans un endroit de la rivière des dispositions ostensibles pour effectuer le passage, et que l'on y plaçât cent mille hommes qui feindraient de le vouloir opérer; tandis qu'à dix mille pas plus haut, il fit jeter sans bruit plusieurs ponts, qui, jusqu'à ce jour même, ont été appelés les ponts de Bères, c'est-à-dire, d'Ursus. C'est du grand nombre des ponts établis sur cette rivière pour débusquer les Gallo-Belges, que la contrée nommée aujourd'hui le Ponthieu a tiré son nom. Enfin les Gallo-Belges, voyant avec douleur

cinos. Tandem Gallici videntes Belgos et Albanos trans ripariam, dolentes, plateam grandem reperientes, omnem hominem venire volentem illùc expectaverunt. Erant fortè centum quinquaginta millia pugnatorum. Cùm autem Ursus cum totâ gente suâ transmeâsset, et vidisset Gallicos belvacinos decenter dispositos ad pugnam, misit exploratores ut investigarent apparatum, numerum et eorum dispositionem. Qui magnalia de ipsis referentes, timuit Ursus, quia montem ceperant, et silvam habebant pro refugio; Ursus verò cum suâ gente convalles et ripariam obtinebat. Sed qualiter aggrederetur Gallos illos penitùs ignorabat. Consuluit autem ducum unus, ut mons ille circumvalletur, et ut octoginta millia expeditorum superiùs per silvam mitterentur; qui infrà dies tres in aurorâ Gallicos invaderent, et horâ eâdem à vallibus ad montem fieret Gallorum aggressus; quód et factum est. Nam Galli belvacenses in primo aggressu ità potenter et magnificè dimicaverunt, ut ultrà viginti millia Belgorum illâ die interimerentur. Ursus quasi furibundus existens, suorum internecionem prospiciens, credebat quos adhuc emiserat super montem fore occisos. Sed ecce in retractâ, cùm Galli belvacenses crederent esse victores et suprà montem collocatos assecurati, arma deponere fessi incœpissent, subitò Belgi in Gallos belvacenses irruerunt à retro per nemora, et fessos et inermes eos reperientes, cædem magnam exercuerunt; residui vivos se reddiderunt. Ursus, audiens clamorem, misit exploratores quid hoc prætenderet, et repererunt Gallos debacca-

que les Belges et les Albaniens avaient passé, se retirèrent sur un plateau, et y attendirent de pié ferme l'arrivée de l'ennemi. Ils étaient au nombre de cent cinquante mille combattans environ. Ursus ayant donc effectué le passage de la rivière avec toute son armée, et voyant les Gallo-Belges préparés au combat, envoya des éclaireurs pour connaître l'appareil, le nombre et la position de leurs troupes. Les rapports effrayans qu'il reçut sur tous ces objets commencèrent à ébranler son courage. Il voyait avec crainte que les ennemis occupaient la montagne et avaient derrière eux un bois qui leur servirait de refuge ; tandis que l'armée belge n'était maîtresse que de la plaine et de la rivière ; et il ignorait absolument comment il devait commencer l'attaque. Mais un duc proposa d'entourer la montagne, et d'envoyer quatre-vingt mille hommes s'emparer des hauteurs en traversant la forêt ; ces troupes au bout de trois jours attaqueraient les Gaulois au lever de l'aurore, tandis qu'à la même heure on dirigerait une pareille attaque du côté de la plaine contre la montagne : ce qui fut exécuté. Mais les Gallo-Belges combattirent si vaillamment et avec tant d'opiniâtreté à la première attaque, qu'ils tuèrent, le premier jour, plus de vingt mille Belges. Ursus, que la déroute de ses troupes jetait dans de violens accès de fureur, croyait que les soldats qu'il avait envoyés sur la montagne avaient été pareillement massacrés ; mais au milieu de la retraite de son armée, et dans le moment même que les Gallo-Belges, se croyant vainqueurs et maîtres de la montagne, commençaient à se livrer à la sécurité et à déposer leurs armes pour se remettre de leurs fatigues, les Belges fondirent soudain sur leurs adversaires, en débouchant par le bois et en les prenant

tos. Tunc ascendentes Belgi residuum vivos captivaverunt. Abhinc Ursus acies commovens, usquè ad fines montium, circà Belgim belvacinam, perveniens, illùc tentoria figere præcepit. Post octo dies ab eorum adventu, misit Ursus decem viros captivos de Belvaco ad eamdem civitatem, ut redderent se et sua regi et civitati belgensi, aliter defenderent se. Consilio civitatis super hoc congregato, videntes suos jàm prostratos esse, et eis simile stipendium imminere, responderunt se, sicut antiquitùs sacerdotum principi et diis civitatis Belgensis non aliter obedire, et sacrificiorum tributa, proùt consuetum erat, ab antiquo ministrare velle, novo autem regi aut consuetudinibus novis civitatis nunquàm se obtemperaturos. Ursus autem hæc audiens, ultrà modum indignatus, juravit ab obsidione non desistere usquè dùm prostratam cerneret civitatem.

---

par derrière ; les ayant trouvés fatigués et sans armes, ils en firent un horrible carnage, et forcèrent tout ce qui échappa au glaive à se rendre prisonnier. Ursus entendant des cris, envoya à la découverte des éclaireurs, qui connurent bientôt la défaite des Gaulois. Alors les Belges, montant sur le plateau, firent prisonniers tous ceux qui restaient. De là, Ursus conduisit son armée jusqu'à l'endroit où finissent les montagnes : et étant arrivé sur le territoire de Beauvais, il fit dresser ses tentes autour de la place. Huit jours après son arrivée, il députa dix prisonniers, citoyens de Beauvais, vers les habitans de cette ville, pour les engager à se rendre au roi et à la cité de Belgis, ou, à leur refus, pour les avertir qu'ils seraient attaqués. La cité ayant tenu conseil sur ce message, et voyant que ses défenseurs avaient péri et qu'elle était menacée d'éprouver le même sort, fit réponse qu'elle était prête à vivre, comme anciennement, sous l'obéissance du prince des prêtres et des dieux de la cité de Belgis, et à payer, selon l'antique usage, les tributs ordonnés pour les sacrifices ; mais qu'elle ne reconnaîtrait jamais le nouveau roi ni les nouvelles lois des Belges. Ursus fut saisi de fureur en entendant cette réponse, et jura de n'abandonner le siège de la place qu'après l'avoir détruite.

CAPITULUM VIII.

Qualiter Belgi naturales ceperunt Belgim gallicam.

Interea dùm hæc agerentur, Belgis comata (1), Agrippina (2), cæteræque illius ligæ civitates cum eorum gravi potentiâ, audientes civitatem Belgis populorum destitutam fore, ad ipsam obsidendam pervenerunt, ut eam, si possent, penitùs destruerent; quia erat ipsis onerosa nimis. Et Mosellam atque Mosam pacificè transeuntes, Belgim approximaverunt. Hoc videntes Belgi, Urso regi eorum quæ apud eos agebantur demandantes, auxilium deprecabantur. Hoc audiens Ursus quid agere deberet penitùs ignoravit. Duces consuluerunt ut per triduum rumores illos omninò celaret, et die primâ civitatem aggrederetur fortiter et asperè; secundâ die ferociùs et potentiùs, et si de compositione pertractare vellet, ipse quasi invitus oblationes notaret, et si qua ultrà quod priùs præsentaverant superadderent, cum misericordiâ ipsos susciperet. Quod et factum est. Undè et subitò Ursus proclamare jussit ut die sequenti, in solis ortu, civitatis muros invadere vellet, et ad hoc faciendum

(1) Trèves.

(2) Cologne.

CHAPITRE VIII.

Les Belges s'emparent de Belgis la gauloise.

Pendant ces événemens, Belgis la chevelue, Agrippine et les autres cités qui avaient formé entre elles une ligue redoutable, ayant appris que la ville de Belgis était dépourvue de ses habitans, prirent la résolution d'en faire le siège, afin de la détruire, s'il était possible, parce qu'elle les incommodait beaucoup. Leurs troupes ayant donc traversé paisiblement la Moselle et la Meuse, arrivèrent sous les murs de Belgis. Mais les Belges, dans cette circonstance, firent savoir à Ursus ce qui se passait chez eux, et implorèrent de lui les plus promts secours. Ursus, à cette nouvelle, ne savait comment il devait se conduire. Enfin les ducs furent d'avis qu'il fallait tenir tous ces bruits secrets pendant trois jours, et donner, dès le premier jour, à la ville de Beauvais un assaut vigoureux et opiniâtre; que le second jour, on recommencerait l'attaque en redoublant d'efforts, et que, si la place voulait entrer en composition, le roi n'écouterait ses propositions que comme malgré lui; mais aussi qu'il userait de miséricorde à son égard, si elle ajoutait d'autres offres à celles qu'elle avait faites d'abord. Ce plan fut exécuté. Ursus fit aussitôt publier que le jour suivant, au lever du

quilibet se disponeret. Undè et præcepit Albanis ut ad hoc primi existerent. In crastinum venit hora, et ecce venit Albanorum atque Belgorum copiosa multitudo, qui ab unâ parte civitatis lignis, paleis, feno, vineis atque terrâ, alveolum ripariolæ repleverunt, et per locum illum ad civitatis muros devenerunt. Sed repulsam gravem sustinentes, multi tunc ex utrâque parte corruerunt. Duravit autem congressus usquè ad noctis initium; retrocesserunt tandem Belgi. Die autem sequenti, in solis ortu, in eodem loco et ejus opposito ab aliâ civitatis parte, à novis et recentibus Belgis iterùm civitas insultatur. Civitas autem se viriliter defendens, circà horam nonam, fecerunt illi de civitate signa ut audientiam apud regem obtinere valerent. Rex autem retrahere jussit suos usquè ad tempus. Qui miserunt legatos offerentes quæcumque ab antiquo consueta fuerant diis et sacerdotum principi ac civitati, et ultrà centum boves annuatìm, et mille cados vini et quingentos olei, etc., si ab obsidione recederent, et in eorum antiquâ consuetudine permitterentur. Et rex ministerio consilii sui præhabito, respondit. « Non recedemus ab hâc obsidione, nisi reddatur nobis regi, tanquàm sacerdotum principi ipsi, totalis civitas, et quadriplentur quæ obtulistis. » Tunc legati quod petebat rex libenter concedentes, illicò pacem concluserunt, et pacificè rex cum decem millibus electorum civitatem subintrans, juramenta civitatis suscipiens et confirmans, donaria quoque multa recipiens atque donans, eâdem nocte ad tentoria propria repedavit.

---

soleil, il livrerait assaut à la ville, et que chacun devait s'y disposer. Il ordonna aux Albaniens de se tenir prêts à commencer l'attaque. Aussitôt que l'heure fixée fut venue, une multitude prodigieuse d'Albaniens et de Belges accourent en armes, comblent le lit de la rivière d'un côté de la ville avec des bois, de la paille, du foin, des fagots et de la terre, et marchent par cet endroit à l'attaque des murs de la place; mais ils furent repoussés avec vigueur, et il y eut de part et d'autre un grand nombre de morts. Le combat dura jusqu'au commencement de la nuit, et les Belges se retirèrent. Le jour suivant, au lever du soleil, des troupes fraîches recommencèrent l'attaque au même endroit que la veille, et en dirigèrent une seconde sur le côté opposé de la ville. Les assiégés se défendaient vaillamment, lorsque, vers la neuvième heure, ils firent un signal pour obtenir une audience du roi. Celui-ci fit aussitôt retirer ses troupes et suspendre l'attaque. Alors les Gallo-Belges lui envoyèrent des députés qui lui offrirent toutes les redevances qu'ils avaient autrefois coutume de payer aux dieux, au prince des prêtres et à la cité de Belgis, et y ajoutèrent un revenu annuel de cent bœufs, de mille tonneaux de vin, de cinq cens tonneaux d'huile, s'il consentait à lever le siège et à les laisser vivre selon leurs anciennes lois. Mais le roi, ayant pris l'avis de son conseil, répondit qu'il ne lèverait le siège qu'après que toute la ville se serait rendue à lui, qui était roi, de la même manière que s'il eût été prince des prêtres, et qu'après qu'elle se serait obligée à lui payer quatre fois plus qu'elle n'offrait. Les députés accordèrent volontiers ce qu'exigeait Ursus, et la paix fut conclue aussitôt. Alors le roi, étant entré dans la place à la tête d'un corps de dix mille hommes d'é-

CAPITULUM IX.

Quòd Ursus, rex Belgensis, radicem et originem summorum sacerdotum extirpavit; et primò civitatem Belgensem destruxit.

In crastino verò, quos civitate Belgensi receperat rumores manifestans, ad propria remeare omnes concitus properârunt. Cùm verò die quintâ, Belgim ad milliaria decem approximâssent, relatum est eis ut, die eâdem, erat conflictus Belgorum ac civitatum ejus contrà Germanos, qui magnam patriæ partem succenderant. Et alacriter et ferociter properantes, invenerunt jàm belli conflictum contrà Belgos terminatum, et Germanos jàm trans ripariam, quæ nunc Sambra dicitur, transmeâsse victores. Jacuerunt siquidem in campo certaminis occisi ultrà quinque et viginti millia Belgorum, Germanorum verò ultrà quindecim millia. Inter vivos quos Germani obsides ceperant, fuit Heres, juvenis princeps sacerdotum, undè tota civitas cruentissimè lamentabatur. Accurrens igitur Ursus post Germanos, qui reperit eos inermes circà locum, qui nunc dicitur Belgorum

lite, prit et confirma le serment des citoyens, reçut et donna un grand nombre de présens, et retourna, la nuit du même jour, dans son camp.

CHAPITRE IX.

Ursus, roi des Belges, extirpe jusqu'à la racine la race des grands prêtres, et commence par détruire la ville de Belgis.

Ursus ayant fait connaître à son armée, dès le matin du jour suivant, les nouvelles qu'il avait reçues de Belgis, tous les soldats se mirent en marche et se hâtèrent d'arriver dans leur patrie. Le cinquième jour de marche, ils n'étaient plus qu'à dix milles de Belgis, lorsqu'on leur rapporta que ce jour même les Belges et les habitans des villes qui leur étaient soumises, étaient aux prises avec les Germains, qui avaient mis le feu à une grande partie du pays. Ils redoublèrent alors de vîtesse, et trouvèrent à leur arrivée le combat terminé en faveur des Germains, qui avaient passé en vainqueurs la rivière qui porte aujourd'hui le nom de *Sambre*. Il périt dans le combat plus de vingt-cinq mille Belges et plus de quinze mille Germains. Au nombre des ôtages que ces derniers prirent fut Hérès, jeune prince des prêtres, dont le sort malheureux jeta toute la ville dans la consternation. Ursus s'étant mis à la poursuite des Germains, les trouva désarmés près du lieu qui porte maintenant le nom de Berlaimont; il

mons, et illùc cum ipsis congrediens, die illâ, occidit de Germanis ferè xxx millia. Erant autem Germanorum superstitûm omnes ad bellandum dispositi ducenta sexaginta millia, qui in crastinum conflictum sperantes habere Ursum cum suâ gente, expectantes. Ursus verò disponebatur ad invadendum, et ecce archiflamines quatuor accedentes ad Ursum, qui dixerunt ei : « Rex, in sempiternum vive. Quid tibi et Germanis istis ? Fratres etenim nostri sunt. Ad ipsos accedemus. Si rebellare contrà civitatem et te, et legibus antiquis contraire, priùs expedit scire, si etiàm principem sacerdotum non reddere proponunt. Si sic, facias quæ proposuisti. Sin autem, cum pace et fraternali dilectione, antiquorum more, permaneamus. » Respondit Rex : « Vestra igitur experiatur exhortatio. » Accesserunt autem archiflamines, proposuerunt Germanis amicitias, qui libentes responderunt : « Sub principis sacerdotum regimine, sicut patres nostri, deorum sacrificia debitè offerentes, legibus consuetis non aliter persistere proponimus. Reges in hâc sectâ usquè hodiè non vidimus, nec ei obediemus tanquàm regi, sed tanquàm vicegerenti illiûs, quem apud nos habemus, usquè ad pubertatis tempora illiûs, et non ultrà obediemus. »

---

leur livra bataille, et en tua ce jour près de trente mille. Il restait encore aux Germains deux cent soixante mille hommes propres aux combats. Ils avaient eu l'espoir de faire prisonnier Ursus avec ses troupes dans l'attaque du matin, et n'avaient fait aucun mouvement. Le roi rangeait son armée en bataille, lorsque quatre archiflamines s'avancèrent vers lui, et après l'avoir salué en disant « vive à jamais le roi! » ils lui parlèrent ainsi : « Quel sujet de guerre existe-t-il entre toi et les Germains; ne sont-ils pas nos frères? Nous allons nous rendre auprès d'eux; car avant de les attaquer, il est juste de savoir s'ils ont l'intention de se révolter contre la ville et contre toi, et de contrevenir aux lois qu'ils observaient anciennement, comme aussi de garder en leur pouvoir le prince des prêtres. Si telle est leur résolution, exécute alors ce que tu as entrepris; mais s'il en est autrement, continuons de vivre avec eux en paix et en amitié, comme feraient des frères, ainsi que nos pères l'ont fait avant nous. » Le roi répondit : « Allez, faites ce que vous avez dit. » Les archiflamines allèrent donc auprès des Germains, et leur proposèrent paix et amitié. Ceux-ci répondirent : « Nous voulons vivre sous le régime du prince des prêtres, ainsi que nos pères ont fait, et comme eux offrir aux dieux les sacrifices qui leur sont dus, et obéir aux anciennes lois. Mais jusqu'à ce jour nous n'avons point vu de rois dans la famille sacerdotale, et nous ne voulons pas reconnaître Ursus pour notre roi; seulement nous lui obéirons comme étant le lieutenant du prince que nous avons avec nous, et jusqu'à ce que ce dernier ait atteint sa majorité, car, passé ce terme, nous ne voulons plus lui obéir. »

CAPITULUM X.

De regis Ursi pestiferâ proditione.

Dum adhùc de concordiâ tractarent archiflamines, et ecce, ex insperato Albanorum consilio, Ursus rex, cum omnibus Albanis et Belgis multis, Germanos illos invadentes, maximam cædem exercuerunt. Mortuus est autem illùc juvenis sacerdotum princeps captivatus cum archiflaminibus concordiam tractantibus. Mortui sunt etiàm Germanorum circiter octoginta millia, Belgorum et Albanorum ferè viginti millia. Et sic terminata est nobilis atque generosa sacerdotum principum progenies, Urso rege procurante. Pars verò potior Belgorum ad civitatem Belgis concurrentes, quid rex Ursus peregerat referentes, furibundi contrà eum concurrerunt. Ursus hæc audiens suos, proùt valuit, recolligens, in locum quemdam Belgos expectavit, qui, sine ordine debito venientes, quotquot progrediebantur Ursus perimebat. Occidit die illâ rex Ursus de Belgis ultrà septuaginta millia, quos omnes in crastinum recolligi faciens, montem quemdam ex ipsis cadaveribus constituit, juxtà ripariam Sambræ, quem, usquè ad

CHAPITRE X.

Perfidie détestable du roi Ursus.

PENDANT que les archiflamines étaient occupés à ménager la paix, le roi Ursus, par le conseil des Albaniens, fondit tout à coup sur les Germains avec toutes ses troupes, tant albaniennes que belges, et en fit un horrible carnage. Dans cette attaque le jeune prince des prêtres, qui avait été fait prisonnier, fut tué avec les archiflamines qui traitaient de la paix. Près de quatre-vingt mille Germains restèrent sur le champ de bataille, tandis que les Belges et leurs alliés ne perdirent que vingt mille de leurs combattans. C'est ainsi que finit l'illustre et généreuse race des princes des prêtres, par la méchanceté du roi Ursus. Cependant, après ce massacre, la plupart des Belges coururent à Belgis annoncer l'action que venait de commettre Ursus, et marchèrent ensuite contre lui animés de la plus vive fureur. Le roi, ayant appris leurs desseins, rassembla ses troupes comme il put, et attendit les Belges à un certain endroit. Ceux-ci, marchant en désordre, tombèrent sous les coups d'Ursus à mesure qu'ils se présentèrent. Plus de soixante et dix mille des leurs y périrent. Le jour suivant, le roi, ayant fait rassembler leurs cadavres, en construisit, sur les bords de la Sambre, une montagne qui porte encore aujour-

tempora nostra, montem Belgorum appellandum decreverunt, qui nunc gallicè à modernis *Berlaimont* nuncupatur. Tunc Belgi primò suæ civitatis leguntur suas conclusisse portas. Ursus hoc perpendens, cum Germanis residuis fœdus iniit, qui, simul adjuncti, civitatem obsederunt. Quarto autem obsidionis mense, misit privatos in civitate legatos ad complices, quos sibi sentiebat benevolos, ut omnibus quibus possent modis, populi suscitarent seditionem, et ignem in certâ die in diversis civitatis locis, in silentio nocturno intromitterent; et, cùm ad incendium perpenderent, dubio propulso civitatem aggrederentur. Monuit etiàm ut sui complices quotquot in civitate morabantur, horâ illâ, in loco certo simul congregati, cùm audirent regem aggredi civitatem, adversarios sibi rebellandos invaderent; et ipse cum suis superveniens, opus consumaret. Quod et factum est. Nam rex, statutâ die, cum Germanis et civitatum vicinarum omnipotentiâ, civitatem est aggressus; et ecce in omni differentiâ civitatis, incendia succrescunt; palatia ducum comburuntur; regis fautores ab intrà civitatem depopulantur; quotquot erant de sacerdotum sanguine, cum benevolis eorum, in ore gladii traditi sunt; legum atque deorum et civitatis zelatores, ubi se recolligere valerent non invenientes, velut arietes interimebantur. Subjecit tandem Ursus sibi civitatem; et, cunctis prostratis adversariis, leges, proùt placuit, ampliavit. Luxit autem civitas annis pluribus à consuetâ nobilitate prostratâ. *Actor.* Quia verò, his temporibus, multa exordium assumpserunt

d'hui le nom de montagne des Belges, et qui s'appelle en français Berlaimont. C'est alors qu'on dit que les Belges fermèrent pour la première fois les portes de leur ville. Ursus ayant vu ce qui se passait, fit alliance avec les Germains qui restaient encore, et forma avec eux le siège de Belgis. Il y avait près de quatre mois qu'il tenait la ville assiégée, lorsqu'il envoya secrètement des agens dans la place auprès de ses partisans qu'il savait lui être les plus dévoués, afin de les engager à user de tous les moyens pour soulever le peuple, et pour mettre, à une époque désignée et pendant le silence de la nuit, le feu aux différens quartiers de Belgis, en les avertissant que, tandis que les citoyens seraient occupés à éteindre l'incendie, les assiégeans livreraient sans faute un assaut à la ville. Il fit dire de plus à ses partisans de se rassembler tous à une heure fixe dans un endroit qu'il leur indiquait, et aussitôt qu'ils apprendraient que le roi donnerait l'assaut à la place, d'attaquer vivement les citoyens qui lui opposeraient de la résistance; pendant ce tems le roi surviendrait avec ses troupes et terminerait l'affaire. Ce plan fut exécuté. Ursus, après avoir indiqué le jour de l'attaque, donne l'assaut à la ville avec les troupes des Germains et toutes celles des villes voisines. Au même moment, et tandis que le trouble règne dans la place, le feu éclate de tous les côtés, les palais des ducs sont réduits en cendres, la ville est pillée par les partisans du roi enfermés dans ses murs; toute la race des prêtres et tous leurs amis sont passés au fil de l'épée; les défenseurs des lois, des dieux et de la cité, ne trouvant plus aucun asile, sont impitoyablement égorgés comme de vils troupeaux. Ursus s'empara de la ville, et après s'être défait de tous ses adversaires il changea les lois

regna, multa etiàm terminum finalem dicuntur conclusisse, idcircò de notabilioribus quæ in historiis solemnibus reperi, huic operi pauca restringam.

CAPITULUM XI.

De exordio regni Macedonum.

Ex chronicis.

Regnum autem macedonicum incœpit tredecimo anno regni Osiæ, regis Judæ, qui fuit annus septimus Arbacis, primi regis Medorum (1), in quo primus regnavit Caranus annis xxviii. Secundus Cinnus xii. Tertius Dumminas xxxviii. Quartus Perdica li. Quintus Argeus xxxviii. Sextus Philippus xxxviii. Septimus Acorpas xxvi. Octavus Alteras xxix. Nonus Amyntas l. Decimus Alexander xliii. Undecimus Perdica xxviii. Duodecimus Archelaus xxiv. Tertius decimus Orestes iii. Quartus decimus Archelaus iv. Quintus decimus Amyntas i. Sextus decimus Pausa-

(1) L'an 812 av. notre ère.

à son gré ; et Belgis pleura pendant plusieurs années sur sa grandeur déchue. *L'Auteur.* Mais, comme on rapporte à cette époque la fondation de plusieurs royaumes et la destruction de plusieurs autres, j'ai cru de mon devoir de mentionner ici en peu de mots ce que j'ai trouvé de plus remarquable sur ce sujet dans les histoires les mieux accréditées.

CHAPITRE XI.

Commencement du royaume de Macédoine.

Extrait des Chroniques.

Le royaume de Macédoine fut fondé la treizième année d'Osias, roi de Juda, ou la septième d'Arbaces, premier roi des Mèdes. Le premier roi macédonien fut Caranus, qui régna vingt-huit ans. Le second, qui fut Cinnus (Coenus), régna douze ans. Le troisième, Dumminas (Tirimas), régna trente-huit ans. Le quatrième, Perdicas, cinquante et un ans. Argæus, qui fut le cinquième roi, régna trente-huit ans. Philippe, le sixième, trente-huit ans. Acorpas (Æropas), le septième, vingt-six ans. Altéras (Alcétas), le huitième, vingt-neuf ans. Le neuvième roi, qui fut Amintas, régna cinquante ans. Le dixième, Alexandre, quarante-trois ans. Le onzième, Perdicas, vingt-huit ans. Le douzième, Archélaüs, vingt-quatre ans. Le treizième, Orestes, trois

nias I. Septimus decimus Amyntas VI. Octavus decimus Algeus II. Nonus decimus Amyntas XVIII. Vicesimus Alexander I. Vicesimus primus Ptolemæus qui et Alorices IV. Vicesimus secundus Perdica VI. Vicesimus tertius Philippus XXVI. Vicesimus quartus Alexander, Philippi filius, XII et menses VI. Quibus finitis, mortuus est apud Babylonem, XXXII ætatis suæ anno ; et tunc, translato in multos imperio, regnum divisum est. Huic indè ortum est regnum Alexandrinorum, quod est Ægypti ; et non multò post regnum Asiæ et mox Syriæ. In Macedoniâ regnavit, post Alexandrum, Philippus, qui et Aridæus, frater Alexandri, annis septem. Deindè Cassander annis XIX. Antigonus et Alexander, filii Cassandri, IV. Demetrius VI. Pirrhus VII mensibus. Lisimachus annis VI. Ceraunus, qui et Ptolemæus, mensibus IX. Meleargus mensibus II. Antipater XLV diebus. Sostenes annis II. Antigonus Gonatas annis XXXVI. Demetrius X. Antigonus XV. Philippus XLII. Perses X, in quo regnum Macedonum deficit.

---

ans. Le quatorzième, Archélaüs, quatre ans. Le quinzième, Amintas, un an. Le seizième, Pausanias, un an. Le dix-septième, Amintas, six ans. Le dix-huitième, Algæus (Argæus), deux ans. Le dix-neuvième, Amintas, dix-huit ans. Le vingtième, Alexandre, un an. Le vingt et unième, Ptolémée ou Alorites, quatre ans. Le vingt-deuxième, Perdicas, six ans. Le vingt-troisième, Philippe, vingt-six ans. Le vingt-quatrième, qui fut Alexandre, fils de Philippe, régna douze ans et six mois. Au bout de ce tems, il mourut à Babilone, dans la trente-deuxième année de son âge; et le souverain commandement ayant été réparti entre plusieurs, l'empire resta divisé. De là prit naissance la dinastie des Alexandrins, c'est-à-dire, des rois d'Égipte macédoniens; et, peu de tems après, furent aussi fondés les royaumes d'Asie et de Sirie. Alexandre étant mort, le trône de Macédoine fut occupé pendant sept ans par Philippe, nommé aussi Aridée, et frère d'Alexandre. Ensuite Cassandre régna dix-neuf ans. Antigone et Alexandre, fils de Cassandre, régnèrent quatre ans. Démétrius régna six ans. Pirrhus sept mois. Lisimachus six ans. Céraunus, nommé aussi Ptolémée, neuf mois. Méléagre deux mois. Antipater quarante-cinq jours. Sosthènes deux ans. Antigone-Gonatas trente-six ans. Démétrius dix ans. Antigone quinze ans. Philippe quarante-deux ans. Persée, qui fut le dernier roi de Macédoine, régna dix ans.

CAPITULUM XII.

De Zachariâ, rege Israël.

ACTOR.

Regnante autem Osiâ in Judæâ, post Jeroboam regnavit super Israël filius ejus Zacharias (1) vi mensibus tantùm. Ipso enim peccata patrum imitante, percussit eum palàm Sellum, filius Jabes; et regnavit pro eo : sicque translatum est regnum de domo Jehu in generatione quartâ, juxtà verbum Domini. Sed regnavit Sellum uno mense tantùm, quia percussit eum Manahen è Thersâ, et regnavit pro eo x annis in Samariâ. *Ex chronicis.* Eo quoque tempore, Corinthiorum (2) et Lacedæmoniorum (3) reges defecerunt; et Lydorum regnum exortum est, anno

(1) Zacharie, suivant Eusèbe, commença à régner en l'an 30 d'Osias, ou 795 avant notre ère.

(2) Les rois de Corinthe finirent, suivant Eusèbe, en l'année 778 avant notre ère, et furent remplacés par des pritanes annuels.

(3) L'auteur, trompé par Eusèbe, qui s'arrête à Alcamènes, place après la mort de ce prince, en l'an 776, la fin des rois de Lacédémone; mais la royauté subsista long-tems après dans les deux branches de la maison des Héraclides.

CHAPITRE XII.

De Zacharie, roi d'Israël.

L'AUTEUR.

Du tems qu'Osias régnait sur Juda, Zacharie, fils de Jéroboam, roi d'Israël, succéda à son père, et occupa le trône pendant six mois seulement. Il imita les fautes de ses pères, et fut tué aux ieux de tout le peuple par Sellum, fils de Jabès, qui régna à sa place. C'est ainsi que fut accomplie la promesse que Dieu avait faite à Jéhu, de faire asseoir ses descendans sur le trône d'Israël, jusqu'à la quatrième génération. Sellum ne régna qu'un mois, ayant été tué par Manahem, venu de Thersa. Ce dernier occupa le trône de Samarie pendant dix ans (1). *Extrait des chroniques.* Vers ce tems-là furent éteints les rois de Corinthe et de Lacédémone. Le royaume de Lidie (2) fut fondé l'an quarante-huit d'Osias, roi de Juda; il fut détruit par Cirus, roi des Perses, après avoir subsisté pendant deux cent trente ans.

(1) Il commença son règne en l'an 794 av. J.-C.

(2) Eusèbe place le commencement du royaume de Lidie en l'année 777 av. notre ère, mais il subsistait bien avant cette époque, et remontait, selon Fréret (Mém. de l'Acad. des Inscrip. t. v, p. 273) à l'an 1579 av. J.-C.

videlicet Oziæ, regis Judæ, XLVIII; quod tandem à Cyro, rege Persarum, destructum est (1), quod stetit per annos ducentos et triginta.

CAPITULUM XIII.

De exordio olympiadum.

Anno regni Oziæ, regis Juda, quinquagesimo (2), Remus et Romulus ex Marte et Yliâ generantur; et eodem anno olympias (3) prima constituitur, qui fuit Æschyli, regis Atheniensium, secundus; à captivitate verò Trojæ quadringentesimus et quintus (4). *Actor.* De hâc autem olympiade loquitur Eusebius in chro-

(1) En l'an 547 av. J.-C., selon Eusèbe, et en l'an 545, selon Fréret.

(2) La 50e année d'Osias répond, dans Eusèbe, à l'an 775 avant J.-C. Du reste, les différentes éditions de la Chronique de cet auteur varient sur l'époque de la naissance de Romulus et de Rémus.

(3) Dans les éditions d'Eusèbe, la 1re année de la 1re olimpiade répond à la 49e et non à la 50e année d'Osias; ce qui fait remonter au solstice d'été de l'an 776 av. J. C. le commencement des olimpiades. Mais Eusèbe confondant ensemble l'année civile des Grecs et l'année olimpique, fait commencer au 1er septembre celle-ci, qui commençait vers le 1er juillet.

(4) Le texte dit 450, ce qui est évidemment une faute.

CHAPITRE XIII.

Commencement des olimpiades.

En l'an cinquante d'Osias, roi de Juda, naissent Rémus et Romulus, fils de Mars et d'Ilia. La première année de la première olimpiade commence aussi à la même année, qui fut la deuxième d'Eschile, roi d'Athènes, et la quatre cent cinquième de la prise de Troie. *L'auteur.* Eusèbe, dans ses chroniques, parle de la fondation des olimpiades. « La première olimpiade, dit-il, commença l'an second d'Eschile, juge des Athéniens, et Corébus d'Élide y fut vainqueur. Jules Africain rapporte au tems de Joathan, roi de Juda, l'époque de la première olimpiade, qui, d'après notre calcul, se trouve également correspondre au même règne. Voici ce que dit sur ce sujet le même Jules Africain, dont j'emprunte ici les paroles : Eschile, fils d'Agamestor, gouverna les Athéniens pendant vingt-trois ans, dans le tems que Joathan régnait à Jérusalem. » Vers la même époque, Téglath-Phalassar, roi des Assiriens, transporta en Assirie une grande partie du peuple juif, qui avait alors Phacée pour roi ; et c'est

nicis. « Hîc, inquit, constituitur olympias prima, secundo anno Æschyli, Atheniensium judicis, in quâ Corebus Eliensis extitit victor. Hanc Africanus temporibus Joathan, regis Hebræorum, fuisse scribit; nostra quoque supputatio temporibus iisdem eam exhibuit (1). Scribit autem Africanus, ut verba ejus ponam, ad hunc modum : Æschylus, Agamestoris filius, apud Athenienses obtinuit principatum annis XXIII, quâ ætate Joathan regnabat in Jerusalem. » Hoc tempore, Teglath-Phalassar, rex Assyriorum, magnam partem Judæorum populi in Assyrios transtulit, rege Phacee : quo tempore, Arctinus Milesius versificator propè omni metro et opere clarus habetur. Elii agunt quinquennale certamen, quatuor annis in medio expletis; in quibus principes annui constituuntur : quam olympiadem Iphitus, filius Praxonidis, filii Hæmonis, primus constituit. Ab hoc tempore græca de temporibus historia vera creditur; nam antè hæc, ut cuique visum est, diversas sententias protulerunt. Porrò et nos in primâ olympiade Joathan posuimus. A captivitate Trojæ usquè ad olympiadem primam anni CCCCVI. Lacedæmoniorum reges defecerunt. Hinc, decedentibus et succedentibus regnis, novus ordo consurgit. Hinc olympias prima. Remus et Romulus generantur à Marte et Yliâ. Hoc anno, in regno Israëlis, Phacee rex sextus decimus (2)

(1) La 1re année de la 1re olimpiade se rapportant à la 49e année d'Osias, qui régna en tout 52 ans, la 4e année de la même olimpiade répond en effet à la 1re année de Joathan.

(2) Le texte nomme Phacée le dix-septième roi d'Israël, et le fait régner 20 ans; c'est une double erreur.

aussi vers ce tems que florissait le poète Arctinus de Milet, également célèbre par ses vers et par ses ouvrages. Au bout de quatre ans, pendant lesquels on établit des magistrats annuels, les Éléens célébrèrent leurs jeux quinquennaux, qui avaient été institués pour la première fois par Iphitus, fils de Praxonides, fils d'Hémon. C'est à partir de cette époque que l'histoire grecque nous présente plus de certitude; car dans les tems antérieurs, les rapports des faits étaient, comme on a pu le voir, souvent contradictoires. Ainsi nous avons placé l'institution des Olimpiades sous le règne de Joathan; et, depuis la prise de Troie jusqu'à la première olimpiade, nous comptons quatre cent six ans. Vers le tems de la première olimpiade, la royauté fut abolie à Lacédémone, un nouvel ordre s'établit dans les royaumes qui se formèrent, et Rémus et Romulus furent engendrés par Mars et Ilia. En l'an premier de cette nouvelle ère vivait Phacée, seizième roi d'Israël, qui régna dix années, et Osias, roi de Juda, accomplissait la cinquantième année de son règne. »

---

regnavit annis x; et in Judâ regnabat Ozias sui regni anno L (1). »

CAPITULUM XIV.

De ortu Remi et Romuli.

HELINANDUS.

Latinorum quintus decimus regnavit Amulius, Procæ filius, annis XLIV. Hujus frater major natu Numitor, ab eo regno pulsus, in agro suo vixit. Filia ejus Ylia, adimendi partûs gratiâ, virgo vestalis est electa. Quæ cùm uno partu geminos edidisset infantes, juxtà ripam Tiberis expositos Faustulus, regii pastor armenti, ad Acciam Laurentiam suam uxorem detulit. Quæ, propter pulchritudinem et capacitatem corporis quæstuosi, *Lupa* à vicinis appellabatur. Undè ad nostram usquè memoriam meretricum cellulæ lupanaria dicuntur. Pueri verò cùm adolevissent, collectâ pastorum et latronum manu, interfecto apud

(1) Nous avons vu dans une note précédente que les éditions d'Eusèbe fesaient correspondre la 1re année de la 1re olimpiade à l'an 49 d'Osias; l'Eusèbe de Scaliger recule cependant le commencement des olimpiades à la 50e année d'Osias et à l'an 775 av. J.-C. Du reste, c'est la seule édition qui reproduise exactement le passage rapporté dans ce chapitre.

CHAPITRE XIV.

Naissance de Rémus et de Romulus.

HÉLINAND.

Amulius, fils de Procas, fut le quinzième roi des Latins, et régna quarante-quatre ans. Il avait chassé du trône Numitor, son frère aîné, qui s'était retiré dans ses terres; et Ilia, fille de ce dernier, avait été consacrée au culte de Vesta, pour qu'elle restât condamnée à une virginité perpétuelle. Mais, ayant mis au monde deux enfans dans une seule couche, ces jumeaux furent exposés sur les bords du Tibre, et portés ensuite par Faustulus, gardien du troupeau royal, à Accia Laurentia son épouse. La beauté de cette femme et le prix qu'elle mettait à ses faveurs lui avaient fait donner le nom de Louve (Lupa) par le voisinage. C'est d'elle que les lieux de débauche tirent leur nom et sont appelés encore aujourd'hui *lupanaria*. Lorsque Romulus et Rémus furent devenus grands, ils rassemblèrent une troupe de pasteurs et de brigands, tuèrent Amulius dans Albe, et rétablirent Numitor, leur aïeul, sur son trône. *Justin, livre* XLIII, *chap.* 2. Amulius chassa du trône Numitor, son frère aîné, et condamna Rhéa,

Albam Amulio, avum Numitorem in regnum restituerunt. Justinus *in libro* XLIII (1). « Amulius ætate majorem Numitorem fratrem à regno expulit, filiamque ejus Rheam in perpetuam virginitatem demersit, ne quis ultor patris ex eâ nasceretur. Quæ quasi sacerdos clausa est in luco Martis, ubi geminos enixa est, incertum stupro an ex Marte conceptos, quos Amulius exponi jussit, ex quorum injuriâ illa decessit. Expositos lupa aluit, quos Faustulus pastor animadvertens substractos eos agresti vitâ nutrivit. Qui adulti cùm latrones à rapinâ pecorum submoverent, Remus, à latronibus captus, Numitori tanquàm latro offertur. Quem cùm inspiceret, repentè Faustulus cum Romulo supervenit; factâque conspiratione, Amulium occidunt, regno Numitorem restituunt (2). » Albericus *in Poetario*. Remus et Romulus Martis finguntur filii, quia fuerunt viri bellicosi. Mars Gradivus dicitur, quia gradatìm pergitur in prælium, vel à *gradin*, id est, à vibratione hastæ.

(1) Cap. 2.

(2) Ce passage est plutôt imité que copié de Justin.

fille de ce dernier, à une virginité perpétuelle, pour empêcher qu'elle ne donnât naissance à un prince qui pourrait devenir le vengeur de Numitor. Elle fut enfermée, comme prêtresse, dans un bois consacré à Mars, où elle mit au monde deux jumeaux, soit qu'ils dussent le jour au dieu, soit qu'ils fussent les fruits de la débauche. Amulius les ayant fait exposer aussitôt, Rhéa conçut un si grand chagrin de cette injure, qu'elle en mourut. Une louve prit soin de les allaiter, jusqu'à ce que le berger Faustulus, les ayant découverts, les emporta dans sa cabane, et les éleva dans la vie agreste. Lorsqu'ils furent devenus grands, ils firent la guerre aux voleurs de troupeaux; mais Rémus fut pris par ces brigands, et conduit comme un voleur lui-même devant Numitor. Pendant que celui-ci le considère attentivement, Faustulus et Romulus arrivent tout-à-coup; et, conspirant aussitôt contre le roi Amulius, ils le tuent, et rétablissent Numitor dans son royaume. » Albéric, dans son poëme, dit : « On feint que Rémus et Romulus sont fils de Mars, parce qu'ils furent des hommes belliqueux. On donne à Mars le surnom de *Gradivus*, soit parce qu'il s'avance pas à pas au combat, soit que ce surnom vienne de χραδιειν, qui signifie brandir une lance. »

CAPITULUM XV.

De Joathan, rege Juda.

Osia, rege Juda, mortuo, filius ejus Joathan regnavit pro eo, anno quartæ ætatis CCCIII, mundi verò IIIMCXCI (1), et regnavit annis XVI. Bonum et ipse coràm Domino fecit, sed excelsa non abstulit. Portam templi sublimissimam, quæ et speciosa dicitur, ædificavit, et hæc sola, in destructione per Chaldæos factà, remansit. *Comestor.* Hic devicit Ammonitas, et imposuit eis annuum tributum talenta argenti centum, et decem millia choros tritici, et totidem hordei. In diebus ejus, Rasin, rex Syriæ, et Phacee, rex Israël, cœperunt infestare regnum Juda. Sub isto Joathan exorsus est prophetare Naun, de tribu Simeon, contrà Ninivem. Item sub Joathan vidit Isaias Dominum sedentem super solium excelsum, et seraphin mundavit labia ejus. Item sub eodem exorsus est prophetare Michæas; et tunc prophetabant Osee et Joel. In diebus Phacee, regis Israël, regnavit Teglath-Phalassar, rex Assur, et ascendit in Israël, et vastavit omnem regionem trans Jordanum, et captivas duxit duas tribus et dimidiam; vastans quoque Galilæam

(1) L'an 772 avant l'ère chrétienne.

CHAPITRE XV.

De Joathan, roi de Juda.

Après la mort d'Osias, roi de Juda, Joathan, son fils, lui succéda, l'an 303 du quatrième âge, ou l'an du monde 3191, et régna seize années. Il fit ce qui était agréable au Seigneur, mais il ne détruisit pas les hauts-lieus. Il bâtit la porte la plus élevée du temple, qui était aussi la plus magnifique, et qui resta seule debout, après la destruction de la maison du Seigneur par les Caldéens. *Pierre Comestor.* Joathan vainquit les Ammonites, et exigea d'eux un tribut annuel de cent talens d'argent, de dix mille mesures de blé et de dix mille mesures d'orge. Sous son règne, Rasin, roi de Sirie, et Phacée, roi d'Israël, commencèrent à ravager le royaume de Juda. Du tems du même roi, Naun, de la tribu de Siméon, commença ses prophéties contre Ninive; Isaïe vit le Seigneur assis sur un trône élevé, et un séraphin purifia ses lèvres; Michée commença aussi à prophétiser; et sous le même règne florissaient les prophètes Osée et Joël. Lorsque Phacée régnait sur Israël, Téglath-Phalassar occupa le trône d'Assirie; et, étant venu en Israël, il ravagea tout le pays de l'autre côté du Jourdain. Il emmena captives deux tribus entières et la moitié d'une troisième tribu; puis il ravagea encore la Galilée, et emmena avec lui

de tribu Zabulon et Nephtalin multos transtulit secum in Assyrios, qui possent dimidiæ tribui comparari; undè sæpè legitur quòd tres tribus Israël captivaverit; et hoc fuit initium captivitatis decem tribuum.

CAPITULUM XVI.

Quòd Ursus rex transferre voluit monarchiam et dominationem civitatis Belgensis in civitatem Treberinam.

ACTOR.

Lucius Tungrensis, cujus historiam prosequor istis temporibus, incœpit annos suos per olympiades computare, dicendo Ursum regem in belgensi civitate atque regno dominâsse, circà olympiadis primariæ constitutionem; et anno quarto olympiadis primæ (1), Belgim sibi rebellantem ferociter edomâsse et cum Germanis iniisse pactiones. *Sequitur.* Ursus videns suæ civitatis destructionem, præcavens in fu-

(1) La 4e année de la 1re olimpiade commence au solstice d'été 773 et finit au même solstice 772. A chaque année olimpique correspondent toujours deux années juliennes; mais Eusèbe n'en a fait correspondre qu'une, et il choisit toujours l'année julienne dans laquelle finit l'année olimpique: de sorte qu'à la 4e année de la 1re olimpiade mentionnée ci-dessus, il fait concorder l'an 772 seulement.

en Assirie un grand nombre d'Hébreux de la tribu de Zabulon et de celle de Nephtali, qui pouvaient former en tout la moitié d'une tribu ; c'est pourquoi on lit qu'il fit prisonnières trois tribus d'Israël. Ce fut là le commencement de la captivité des dix tribus.

CHAPITRE XVI.

Ursus veut transférer dans la ville de Trèves le gouvernement de la ville de Belgis et de tout le royaume.

L'AUTEUR.

Lucius de Tongres, dont je suis l'histoire pour composer celle de ces tems, commence ses années par compter celles des olimpiades, en disant que le roi Ursus commença à régner sur la ville de Belgis et sur tout le royaume vers le commencement de la première olimpiade ; et que la quatrième année de cette même olimpiade, il soumit avec barbarie la ville de Belgis qui s'était révoltée contre lui, et fit alliance avec les Germains. Puis il continue ainsi : « Ursus, voyant la cité belge ruinée, et voulant prendre ses précautions pour l'avenir, résolut, dans la crainte qu'il avait des fils des habitans dont il avait causé la mort, et dont le nombre s'élevait à plus de deux cent mille, de quitter sa propre ville, et de transférer à Trèves le siège de son gouvernement. Il exécuta cette résolution la troisième

turum, et timens defunctorum filios, quorum ducenta millia numerus excedebat, disposuit civitatem propriam relinquere, et Treverim thronum sui regni transferre. Quod et fecit anno tertio quartæ olympiadis (1). Totum regimen civitatis Belgis atque civitatum subjectarum filiis suis, tanquàm ducibus earumdem, derelinquens, Treverim honorificè susceptus est.

CAPITULUM XVII.

De Achas, rege Juda.

ACTOR.

Defuncto Joathan, rege Juda, Achas, filius ejus, regnavit pro eo, anno quartæ ætatis CCCXVIII, mundi verò IIIMCCVII (2); et regnavit annis XVI. Hic ambulavit in vià regum Israël. Nam et unum de filiis suis consecravit idolo, trajiciens eum per ignem Topheth in valle Ben Ennom, juxtà Acheldemach. Tunc ascenderunt Rasin, rex Syriæ, et Phacee, rex Israël, in Jerusalem, et obsederunt eam. Primò, ut ait Josephus, et aggressus cum eis Achas, victus est, et

(1) En l'an 761 av. J.-C.

(2) En l'an 706 av. J.-C.

année de la quatrième olimpiade. Après avoir abandonné l'administration de Belgis et des cités sujettes à ses fils, en qualité de ducs de ces mêmes villes, il se rendit à Trèves, et y fut reçu avec de grands honneurs.

CHAPITRE XVII.

D'Achas, roi de Juda.

L'AUTEUR.

Après la mort de Joathan, roi de Juda, son fils Achas lui succéda, l'an 318 du quatrième âge, et l'an du monde 3207. Il régna seize ans, et marcha sur les traces des rois d'Israël. En effet, il consacra un de ses fils à une fausse divinité, en le fesant passer par le feu de Topheth, dans la vallée des fils d'Ennom, près d'Acheldémach. Alors Rasin, roi de Sirie, et Phacée, roi d'Israël, marchèrent sur Jérusalem, et en firent le siège. Dans cette première expédition, dit Josephe, Achas leur livra bataille, et fut vaincu ; son fils Zacharie fut tué dans le combat, et plusieurs milliers de soldats périrent avec lui. Le roi de Sirie et celui d'Israël

occisus filius ejus Zacharias, et multa millia cum eo. Porrò secundò obsederunt Jerusalem rex Syriæ et rex Israël; cùmque timeret Achas nimis, confortavit eum Isaïas dicens : « Ne timeas ab his duabus caudis titionum fumigantium. » Sed non credidit ei Achas, nec voluit quærere signum à Deo, et misit nuncios ad regem Assyriorum Teglath-Phalassar, dicens : « Servus tuus ego sum. Ascende, et salvum me fac de manu regis Syriæ et regis Israël. » Et intravit rex Assyriorum Syriam et vastavit eam, et ideò rediit Rasin in Damasco. Rex autem Assyriorum cepit Damascum, et interfecit Rasin, et Damascenos transtulit in Cyrenem (1), quæ est versùs Ethiopiam. Et occurrit eis Achas, rex Juda, cum muneribus in Damascum. Cùmque vidisset altare Damasci, misit ad Uriam sacerdotem in Jerusalem exemplar ejus ut extrueret ei consimile. Quo facto, cùm rediisset Achas, altare æneum transtulit à facie templi ad aquilonem, et super altare novum obtulit holocausta et pacifica. De altare verò æneo, ut tradunt quidam Hebræi, fecit illud horologium famosum, quod dicebatur horologium Achas, de quo habetur in libro Isaiæ prophetæ. Et præcepit sacerdotibus ut deinceps super altare novum offerrent; et disposuit luteres et mare æneum super pavimentum, ut eis nullus uteretur. Musach quoque sabbati et ingressum regis reclusit in templum Domini, ut cum templo ea profa-

(1) Dom Calmet dit qu'il faut entendre une ville de Cirène, bâtie sur la rivière du Cirus en Albanie, au sud-ouest de la mer Caspienne.

assiégèrent une seconde fois Jérusalem. Comme Achas fesait paraître beaucoup de crainte, Isaïe chercha à le rassurer, en lui disant : « Ne crains rien de ces deux morceaux de tisons fumans. » Mais Achas n'eut pas de confiance en lui, et refusa de demander un signe de sa délivrance au Seigneur. Il aima mieux envoyer au roi d'Assirie Téglath-Phalassar, des députés qui lui dirent de sa part : « Je suis ton serviteur. Monte et sauve-moi des mains des rois de Sirie et d'Israël. » Téglath-Phalassar entra alors dans la Sirie et la ravagea ; ce qui força Rasin de revenir à Damas. Mais le roi d'Assirie prit Damas, tua Rasin, et transporta les Damascènes à Cirène près de l'Éthiopie. Achas se rendit au-devant de lui à Damas avec des présens ; et, après avoir vu l'autel de Damas, il en envoya un modèle à Jérusalem en mandant au grand-prêtre Urie d'en faire construire un semblable. Cet ordre fut exécuté. A son retour, il fit enlever l'autel d'airain qui était devant la façade du temple, le fit placer au septentrion, et offrit sur le nouvel autel des holocaustes et des sacrifices. Quelques Juifs rapportent qu'il fit fabriquer avec l'autel d'airain cette horloge fameuse, que l'on appelait l'horloge d'Achas, dont il est question dans le livre du prophète Isaïe. Achas ordonna de plus aux prêtres de faire dorénavant leurs sacrifices sur le nouvel autel ; et en même tems il fit mettre sur le pavé du temple les cuves et la mer d'airain, afin que personne ne s'en servît dans la suite. Il ferma aussi la chaire du sabbat et la porte d'entrée du roi dans le temple du Seigneur, afin d'exercer sur ces choses sacrées la même profanation qu'il avait exercée sur le temple, et dans l'espoir de plaire par ce moyen au roi d'Assirie. Sous le règne d'Achas, Isaïe vit les malheurs futurs de Babilone,

naret, ut sic placeret regi Assyriorum. Sub isto Achas vidit Isaïas onus Babylonis; alia verò decem vidit sub Ezechiâ.

CAPITULUM XVIII.

De Oseâ, rege Israël, et transmigratione septem tribuum Israël.

Anno xii (1) Achas, regis Juda, regnavit Osee super Israël novem annis, fecitque malum coràm Domino, sed non sicut patres sui, quia licentiavit Israëlitas subditos suos, ut ascenderent in Jerusalem ter in anno. Contrà hunc ascendit Salmanasar, rex Assyriorum, et factus est ei tributarius. Cùmque deprehendisset rex Assyriorum quòd Osee rebellare niteretur, per Sesac, regem Ægypti, cui munera miserat, obsedit eum, et vinctum misit in carcerem in Ninive. Et obsedit Samariam tribus annis, et cepit eam anno nono Osee et sexto Ezechiæ (2); et trans-

(1) Toutes les éditions d'Eusèbe placent le commencement du règne d'Osée, en la 3e année de celui d'Achas, c'est-à-dire en l'an 754, suivant Eusèbe.

(2) Ici le texte est conforme à l'Art de vérifier les dates qui rapporte la prise de Samarie à l'an 6 d'Ézéchias. Eusèbe place la fin du règne d'Osée en la 11e année d'Achas, c'est-à-dire, en l'an 746. Suivant le même auteur, la 6e année d'Ézéchias répond à l'an 735; mais, suivant l'Art de vérifier les dates, cette année répond à l'an 718 av. J.-C.

et sous celui d'Ézéchias, il vit ceux de dix autres nations.

CHAPITRE XVIII.

D'Osée, roi d'Israël, et de la transmigration des sept tribus.

En la douzième année d'Achas, roi de Juda, Osée commença à régner sur Israël. Il régna neuf ans, et fit le mal devant le Seigneur, mais non de la même manière que ses pères, parce qu'il permit aux Israélites qui lui étaient soumis de monter trois fois dans l'année à Jérusalem. Salmanazar, roi d'Assirie, marcha contre Osée, et le contraignit de lui payer tribut. Ensuite, ayant appris que le roi cherchait à se révolter en se fesant soutenir par Sésac, roi d'Égipte, auquel il avait envoyé des présens, il l'assiégea; et, l'ayant pris, il l'envoya chargé de chaînes dans une prison de Ninive. Le siège qu'il mit devant Samarie dura trois ans, au bout desquels il s'empara de la ville, la neuvième année d'Osée et la sixième d'Ézéchias. Il emmena en Assirie le peuple d'Israël, c'est-à-dire, les sept tribus qui restaient encore, et les établit sur le fleuve de Gozan, au-delà des montagnes des Mèdes et des Perses. Ensuite Salmanazar fit venir de divers pays de nouveaux habitans à Samarie, en petit nombre d'abord;

tulit Israël in Assyrios, videlicet septem tribus quæ remanserant, et posuit eas juxtà fluvium Gozan, ultrà montes Medorum et Persarum. Porrò rex Assyriorum de diversis regionibus adduxit colonos in Samariam paucos primò, sed posteà Assaradoch populavit terram totam. Hi priùs vocati sunt Chutæi, à regione persidâ quæ dicta est Chuta; Græci verò dixerunt eos Samaritas, Hebræi verò Jacobitas, quia supplantaverant Israëlitas à finibus suis. Immisitque Dominus in eos leones, et interficiebant eos; et nunciatum est regi quòd perirent coloni ejus, quia ignorabant legitima Dei illius. Et misit eis unum de sacerdotibus Israël et legem Moysi scriptam, et susceperunt circumcisionem et legitima Dei Israël. Nihilominùs deos suos in excelsa colebant.

CAPITULUM XIX.

De exordio civitatis Romanæ.

Ex chronicis.

Temporibus Achas, à gemellis Remo et Romulo Roma in monte Palatino conditur (1), et, anno ab

(1) Eusèbe place la fondation de Rome en l'an 752 av. J.-C.; Varron la rapporte à l'an 753, et l'édition arménienne d'Eusèbe dit que quelques auteurs adoptent cette date.

mais plus tard Assar-Addon peupla tout le pays. Ces nouveaux habitans furent d'abord appelés Chutéens, d'une contrée de la Perse, nommée Chuta; mais les Grecs leur donnèrent le nom de Samaritains, et les Hébreux celui de Jacobites, parce qu'ils s'étaient emparés du pays occupé par les Israélites. Le Seigneur ayant envoyé contre ce peuple nouveau des lions qui se mirent à le dévorer, il fut annoncé au roi que toute sa colonie périrait, parce qu'elle ignorait les lois du Seigneur. Alors le prince envoya aux Samaritains un des prêtres Israélites avec la loi écrite de Moïse; ils se firent circoncire, et reçurent la loi du dieu d'Israël: ils adorèrent néanmoins leurs dieux sur les lieus élevés.

CHAPITRE XIX.

Commencement de la ville de Rome.

Extrait des Chroniques.

Dans le tems du roi Achas, Rome fut bâtie sur le mont Palatin par Romulus et Rémus, frères jumeaux. L'an 3 de la fondation de la ville, Rémus fut tué avec un pic de berger, par Fabius, général de Romulus.

urbe conditâ tertio, Remus à Fabio, Romuli duce, rutro pastorali occiditur. *Actor.* Nàm, sicut dicit Titus Livius, cùm Remus et Romulus essent fratres gemelli et ejusdem ætatis, quis eorum conditam urbem tanquàm senior regeret condixerunt per augurium determinare. Cùmque propter hoc in montem Aventinum uterque cum suis ascendisset, priori Remo dicuntur apparuisse septem vultures, Romulo verò cùm duplex numerus vulturum se ostendisset, uterque se feliciùs augurium habere asserebat, Remus propter hoc quia priùs viderat, Romulus, quia numero avium superabat, dicebat se prævaluisse : et sic in seditionem versi, Remus in turbâ occiditur. Vulgarior tamen opinio est Remum, quia novos muros, contrà statutum, transilierat, interfectum. *Actor.* His temporibus legitur claruisse sibylla Erythræa, de quâ superiùs, libro primo, pauca perstrinximus.

CAPITULUM XX.

De perversitate regis Ursi Belgorum.

LUCIUS.

Anno primo olympiadis quintæ (1), obsedit Ursus Tungrim sibi, propter enormes excessus suos, rebel-

(1) L'an 759 av. J.-C.

L'auteur. Suivant Tite-Live, comme Romulus et Rémus étaient frères jumeaux et par conséquent du même âge, ils convinrent de consulter les augures pour connaître celui d'entre eux qui devait gouverner en qualité de chef la ville qu'ils avaient fondée. Étant donc montés à cet effet sur le mont Aventin, accompagnés chacun de leurs officiers, on dit que Rémus aperçut le premier sept vautours, et que Romulus en vit ensuite un nombre double. Tous deux prétendirent alors avoir obtenu le meilleur augure, Rémus, parce qu'il avait vu des vautours le premier, et Romulus, parce qu'il en avait découvert un plus grand nombre. De là naquit une querelle dans laquelle Rémus fut tué. Cependant l'opinion commune veut que Rémus ait été tué pour avoir franchi, contre la défense qui en avait été faite, les murs de la nouvelle ville. *L'auteur.* Vers ce tems-là, florissait, dit-on, la sibille Erithrée, dont nous avons dit un mot plus haut, au livre premier.

CHAPITRE XX.

De la perversité d'Ursus, roi des Belges.

LUCIUS.

En l'an premier de la cinquième olimpiade, Ursus assiégea et prit la ville de Tongres, qui s'était révoltée contre lui, à cause des excès et des crimes dont il s'était

lantem, et subjecit eam; et consequenter, propter consimilem causam et propter ejus tyrannidem, Agrippini sibi rebellantes cum Strasiburgensibus patriam Treberi circumadjacentem succendentes, opprobria regi atque ejus civitati intulere feruntur. Similiter et Treverini contrà eum, propter ejus tyrannidem, insurrexerunt et hoc pluries; sed falsis promissionibus populum semper illudebat. *Sequitur Lucius.* Olympiadis septimæ anno secundo (1), Ursus, belgensis rex, licèt à Treverinis fuisset susceptus, in eo tamen minimè confidebant. Volens tandem eorum captare benevolentiam, cunctis audientibus proposuit. « Viri sanguine ac prosapiâ omnium Galliæ civitatum nobiliores, origine præstantiores et antiquiores, constat universis juniores semper antiquis subjici debere; imò natura abhorret seniores sanguinis illustrioris juvenibus immeritis submitti. Et ubi auditum est filiam sine reverentiâ matris dominari? aut quis audivit servos suprà dominos velle magistrari et impunè? Hinc est quòd nostra nobilissima civitas Treberis antiquior, præstantior, nobilior, et nunc potentior omnium Galliæ civitatum indubitanter consistit; quarè si mihi consenseritis, et mihi adhærere fideliter decreveritis, cunctis mandabimus subditis nostris et Belgi, ut cuncta tributa tàm deorum quàm aliorum nobis ac civitati Treberinæ infaillibiliter, de cætero et in perpetuum transmittantur. Aliter civitates rebelles solo coæquabimus, et quotquot inobedientes viros ac fe-

(1) L'an 750 av. J.-C., et 753 selon l'édition arménienne.

rendu coupable. On dit aussi que les Agrippiniens, unis à ceux de Strasbourg, excités par les mêmes motifs et par la tirannie sous laquelle ils gémissaient, se soulevèrent contre Ursus, envahirent le territoire voisin de Trèves, et causèrent du dommage au roi et à sa cité. Les Trévirois eux-mêmes, irrités contre leur tiran, levèrent plusieurs fois l'étendard de la révolte; mais celui-ci sut, par des promesses trompeuses, flatter le peuple et calmer son irritation. *Lucius continue :* En la deuxième année de la septième olimpiade, le roi Ursus, voyant qu'il n'avait pas la confiance des Trévirois, quoiqu'il eût été accueilli par eux, chercha à capter leur bienveillance, et leur parla ainsi, après les avoir assemblés : « Citoyens, qui, de toutes les cités de la Gaule, vous montrez les plus illustres par le sang et par l'origine, et qui vous vantez justement d'être les plus nobles et les plus anciens, vous savez tous que les plus jeunes doivent obéir aux plus âgés, et que ce serait une chose contre nature de voir des vieillards d'un sang illustre céder l'autorité à des jeunes gens sans mérite. Et où a-t-on entendu dire que la fille dût commander à sa mère, sans respect pour elle, ou que les esclaves dussent impunément gouverner leurs maîtres? Comme donc notre très-noble cité de Trèves est indubitablement plus ancienne, plus recommandable, plus illustre et plus puissante qu'aucune autre cité de la Gaule, si vous voulez suivre mon sentiment et vous montrer résolus de me rester inviolablement attachés, j'ordonnerai à la ville de Belgis et à tous les peuples qui nous sont soumis, d'apporter doréuavant, et sans y manquer jamais, à nous et à la cité de Trèves, les tributs qu'ils doivent aux dieux et toutes les autres redevances de quelque nature qu'elles soient; et, s'ils s'y

minas reperiemus crudeliter vivi excoriabuntur. » Cunctis complacuit editio.

CAPITULUM XXI.

De constantiâ mulierum civitatis Belgensis; qualiter occiderunt Ursum regem.

Exiit igitur edictum à rege, ut civitas Belgis cæteræque regni civitates et oppida de cætero tributariæ et subjectæ civitati treberinæ perpetuò permanerent, sub excoriationis pœnà. Ad quod edictum plures regni civitates consultè responderunt, quòd si Belgis civitas edictum susciperet et obediret, licèt dejecta pro tempore, ipsam tamen confitebantur metropolim et dominam eorum, et quidquid faceret ipsam validè sequerentur. Cùm autem edictum illud in Belis theatro, antè statuam magnam, publicè promulgaretur, tantus et tàm terribilis populi extitit ululatus et clamor, et præcipuè mulierum, ut viderentur omnes irremediabiliter insanire. Undè mulieres impetu furioso in preclamatorem edicti prosilientes, ipsum cum quatuor ducibus sibi assistentibus filiorum Ursi, unguibus et dentibus in tot frustris quot erant diripue-

refusent, nous raserons les villes des rebelles; et tous hommes ou femmes qui nous désobéiront seront sans pitié écorchés tout vivans. » Cette proposition fut approuvée par l'assemblée entière.

CHAPITRE XXI.

Constance et fermeté des femmes de Belgis; comment elles tuèrent le roi Ursus.

Le roi publia donc un décret par lequel il ordonnait que la ville de Belgis et toutes les cités et les places fortes de son royaume deviendraient et resteraient à jamais sujettes et tributaires de la cité de Trèves, et que toute personne qui se montrerait rebelle serait condamnée à être écorchée toute vive. Plusieurs cités du royaume répondirent sagement à ce décret, que, si la ville de Belgis, qu'elles considéraient toujours comme leur métropole et leur souveraine, quoiqu'elle fût déchue pour un tems de sa grandeur, consentait à le recevoir et à lui obéir, elles imiteraient son exemple, et lui resteraient inviolablement attachées. Mais, lorsque le décret fut publié au théâtre de Bel, devant la grande statue, le peuple et surtout les femmes poussèrent des cris et des hurlemens si terribles, qu'on eût dit qu'elles étaient devenues entièrement folles. Elles se jettent avec furie sur celui qui publiait l'édit et sur les quatre ducs, fils d'Ursus, qui l'assistaient, et les déchirent

runt. Et eodem impetu totam civitatem percurrentes, quotquot viros aut mulieres Urso favorabiles, cujuscumque ætatis, existerent, sine misericordiâ jugulârunt. In crastinum viri civitatis in amphitheatro Bacchi conglobati, quid super factis agerent; juvenes et timidi et armis inexperti et sine consilio, quis regimen civitatis assumeret minimè repererunt. Dictæ mulieres, hæc audientes, quæ congregatæ simul in theatro Belis permanebant, posterioribus denudatis et ipsis demonstratis quasi dementes, secretis tamen partibus coopertis, viros illos ab amphitheatro, præ verecundiâ ac timore, effugârunt, et cunctis viduis civitatis illùc congregatis cum multis maritatis, consilio inter se habito, elegerunt Ursam virginem, quondàm filiam Herisbrandi principis sacerdotum, in reginam civitatis. Remanserunt igitur in civitate solùm deorum atque legum antiquarum zelatores pauci tamen cum juvenibus filiorum interemptorum. Recensuit autem regina mulieres à viginti annis usquè ad quadraginta quinque, et reperit ad præliandum aptas ducenta millia et eo ampliùs, demptis debilibus, prægnantibus et infirmis, quæ unanimiter per numina juraverunt cum reginâ earum contrà Ursum et suos Treberinos civitatem in suis libertatibus sustinere, aut vitam earum exponere totaliter.

tous les cinq, à coups de dents et d'ongles, en autant de morceaux qu'elles étaient de personnes. Puis, courant avec impétuosité par toute la ville, elles égorgent sans pitié tous les hommes et toutes les femmes, de quelque âge qu'ils soient, qui s'étaient montrés favorables à Ursus. Dès le matin du jour suivant, les hommes de la ville s'assemblèrent dans l'amphithéâtre de Bacchus ; mais, comme ils étaient pour la plupart jeunes, timides, sans aucune expérience des armes et sans résolution, ils ne purent prendre aucun parti convenable aux circonstances, ni trouver un chef qui se chargeât de gouverner la cité. Les femmes, qui s'étaient aussi rassemblées dans le temple de Bel, ayant connu cette faiblesse des hommes, retroussent leurs vêtemens comme des folles, et leur montrent leur derrière, en cachant néanmoins les parties que la pudeur leur ordonnait de couvrir. A cette vue, les hommes, frappés de honte et de crainte, s'enfuient de l'amphithéâtre de Bacchus, et cèdent leurs places aux veuves de Belgis, qui toutes s'y rassemblent aussitôt avec un grand nombre de femmes mariées, délibèrent ensemble, et élisent pour leur reine la jeune Ursa, qui était fille de Hérisbrandus, autrefois prince des prêtres. Il ne resta plus alors dans la ville que le petit nombre de ceux qui étaient demeurés fidèles au culte des dieux et aux anciennes lois de Belgis, et les enfans de ceux qui avaient été tués. La reine fit le recensement de toutes les femmes depuis l'âge de vingt ans jusqu'à celui de quarante-cinq, et en trouva plus de deux cent mille capables de porter les armes, sans comprendre dans ce nombre celles qui étaient enceintes, malades ou infirmes. Elles jurèrent toutes par les dieux, qu'elles défendraient avec leur reine les libertés de Belgis contre

CAPITULUM XXII.

De regno et dominio Ursæ reginæ Belgorum.

IMPRIMIS autem regina sacrificavit invictissimo deo Marti atque deæ Veneri potentissimæ, quatenùs Martem placaret, solemnissima sacrificia cum centum virginibus de nobilioribus urbis devotè sacrificatis. Undè meruit in responsis audire, ut incœpta viriliter perageret, et Ursum ab Ursà superandum, principatum ad propria reformandum. Aliis autem diis et numinibus, juxtà eorum naturam, oblationes mittens, residuum facti sui ipsis commendavit. Responsis deorum auditis roborata, misit ad vicinas civitates et specialiter ad mulieres, facti sui seriem supplicando, quatenùs consilio destituta sibi assistere dignarentur. Dictæ verò civitates, mœrore et gaudio permixtìm circumfusæ, factum approbantes, obtulerunt se ultrò mori pariter quàm vivere cum ipsà, omnibus fautoribus Ursi à regno priùs effugatis. Miserunt deniquè ad Belgim Gallicam et ad eorum oppida, edictum regis, et quid super eo mulieres belgenses peregerant. Qui sine providà deliberatione

Ursus et contre ses Trévirois, ou qu'elles perdraient la vie.

CHAPITRE XXII.

Du règne et de la domination d'Ursa, reine des Belges.

Alors la reine offrit d'abord des sacrifices à l'invincible dieu Mars, pour l'apaiser, et à la puissante déesse Vénus. Cent jeunes filles des premières maisons de la ville furent immolées saintement dans ces sacrifices solennels. C'est pourquoi les oracles parlèrent en faveur d'Ursa, et l'avertirent d'achever courageusement ce qu'elle avait entrepris, qu'elle triompherait d'Ursus, et qu'elle rétablirait le gouvernement. Elle fit aussi des offrandes aux autres divinités, chacune selon sa nature, et les pria de l'aider à finir heureusement ce qui lui restait encore à faire. Rassurée par les réponses des dieux, elle envoie des députés aux cités voisines, et principalement aux femmes, pour les instruire de ce qu'elle avait entrepris, et pour les engager à l'assister de leurs conseils, dont elle avait besoin. Les cités se livrant en même tems à la joie et à la douleur, approuvèrent sa conduite, et offrirent d'elles-mêmes de mourir ou de vivre avec elle, puisque les fauteurs d'Ursus avaient été chassés du royaume. Enfin on envoya à Beauvais et aux villes qui dépendaient de celle-ci, le

respondere non audentes, diem consilii expetierunt. Intereà miserunt ad Rivallonem, regem Britanniæ, pro auxilio; qui factum considerans, misit statim Gurgunsium, filium ejus, cum potentiâ gravi, ad Belgim succurrendam. Gallici tandem cum Britonibus colligati, Belgim subintrantes, civitatem ad viriliter resistendum Urso coaptârunt. Disposuit autem regina ut solæ mulieres quas viduaverat Ursus, cum ipsâ, primum aggressum obtinerent. Britanni, videntes mulierum ferocitatem, civitatem extrà in suburbiis exeuntes, illùc diem belli expectarunt. Undè usquè in hodiernum diem à Gurgunsio, filio regis Britanniæ, locus iste Gurgunsignacus dicitur, in vulgari Gussignies (1) nunc ab incolis appellatur. Porrò Ursus civitates sibi subjectas circà Rhenum et Mosellam mandans, ut secum contrà Belgos progrederentur, omnes rebellantes, Mosellanâ duntaxat exceptâ, cum ducentis millibus armatorum profectus est. Cùm verò Ursus ad tria millia passuum Belgim appropinquâsset, illùc tentoria figere disposuit. Et ecce, nocte primariâ, ex abrupto, dùm dispersi, fessi et exinaniti de suis disponerent sarcinis ad securiùs obsidendum, Ursa cum suis mulieribus semi furibundis civitatem exeuntes, Ursum cum suis Treberensibus invadentes, casualiter regem in papilione febribus laborantem in lecto cum multis suffocârunt, non advertentes qui esset. Supposuerunt ignem curribus, disrupuerunt tentoria, cædem gravem exercuerunt, non sine maximâ earum interemptione et vulneratione gravi

(1) Gussenies, village à 2 lieues et au nord-ouest de Bavai

décret du roi et la relation de la conduite des femmes de Belgis dans cette circonstance ; mais ces peuples, n'osant prendre de résolution sans avoir délibéré entre eux, remirent de faire réponse jusqu'à ce qu'ils eussent consulté l'assemblée de la nation. Pendant ce tems-là, des députés partirent vers Rivallon, roi de Bretagne, pour lui demander du secours. Ce prince, ayant pris connaissance de ce qui s'était passé, envoya aussitôt Gurgunsius son fils avec une puissante armée pour secourir la ville de Belgis. Enfin les Gaulois, s'étant joints aux Bretons, entrèrent dans Belgis, et se préparèrent à opposer à Ursus la plus vive résistance. Mais la reine ordonna que les seules femmes qu'Ursus avait rendues veuves, en fesant périr leurs maris, marcheraient les premières avec elle au combat. Les Bretons, témoins du courage farouche des femmes, sortirent de la ville dans les faubourgs, où ils attendirent le jour du combat. De là vient qu'aujourd'hui encore l'endroit occupé par les Bretons porte le nom de *Gurgunsigniacus*, ou Gussignies, ainsi que l'appellent maintenant les habitans, nom qui lui fut donné en l'honneur de Gurgunsius, fils du roi de Bretagne. Ursus, de son côté, fit publier dans toutes les villes situées près du Rhin et de la Moselle, qu'on se rendît auprès de lui pour marcher contre les Belges ; mais de toutes parts on se révolta contre son autorité, à l'exception de la ville de Mosellane qui lui resta fidèle. Il partit néanmoins à la tête de deux cent mille combattans ; et, lorsqu'il fut arrivé à trois mille pas de Belgis, il fit dresser ses tentes. Mais soudain, au milieu de la première nuit, tandis que ses troupes, dispersées et accablées de fatigue et d'inanition, disposent leurs bagages de manière à faire le siège avec plus de sûreté, Ursa,

reginæ. Tandem, reintegratis mulieribus cum reginâ, circà diei crepusculum, ad civitatem quæ superstes remanserat, sunt reversæ. Remanserunt mortuæ in illo conflictu ferè triginta millia ; mortem verò regis penitùs ignorabant. In crastinum Belgi, bellum expectantes, extrà civitatem cum Britonibus se ferociter coaptârunt viri ad bellandum promptissimi ducenta millia ; et usquè ad horam nonam adversarios expectantes, miserunt exploratores qui adversariorum contemplarentur dispositionem, qui referentes Ursum regem à mulieribus fuisse occisum, et Treberos dispositos ad recessum. Hæc audiens regina exclamans intulit : « Dii deæque pugnant pro nobis, occurramus eis, nostri sunt. » Tunc ipsa cum mulieribus suis progredientes versùs adversarios ferociter properabant. Hæc perpendens Gurgunsius Brito, exclamavit voce magnâ : « Heu ! viri belgi, ut quid famam vestram sic turpiter negligitis ? Ut quid honorem victoriæ mulieribus applicari permittitis, cum sufficientes simus adversarios debellare ? Saltèm occurramus eis, et mulieribus assistamus, ut ignominiosam relationem posterorum evitare valeamus. » Tunc tres acies statim ordinandas sic decreverunt, ut Fanimartenses, Fanisolemnenses, Fanimercuriales, cum oppidis simul juncti, per vias breviores adversarios anticiparent, et ipsos à parte anteriori invaderent cum octoginta millibus armatorum. Gurgunsius cum suis Britonibus et Belgensibus civitatis, cum triginta millibus à dextris dictos Treberos invaderent ; Belgi verò Gallici cum residuis à sinistris accederent. Mandaverunt

sortant de la ville avec son armée de femmes, attaque avec furie Ursus et ses Trévirois. Le roi, qui était retenu au lit par la fièvre, est étouffé avec un grand nombre des siens, sans avoir été reconnu. Les femmes belges mettent le feu aux chars, brisent les tentes, et exercent un horrible carnage, non sans perdre beaucoup des leurs, et sans que la reine ait reçu une grave blessure. Enfin elles se rallient, et rentrent au lever de l'aurore, dans la ville que leurs exploits avaient frappée d'admiration. Elles perdirent dans cette affaire près de trente mille des leurs, et restèrent ignorantes de la mort du roi. Dès le matin, les Belges et les Bretons se préparent au combat, et se rangent fièrement en bataille hors de la ville, au nombre de deux cent mille hommes, tous très-exercés au maniement des armes. Ils attendent l'ennemi jusqu'à la neuvième heure, et envoient des éclaireurs pour connaître sa position. Ceux-ci rapportèrent que le roi Ursus avait été tué par les femmes belges, et que les Trévirois se préparaient à la retraite. En apprenant cette nouvelle, la reine s'écria : « Les dieux et les déesses combattent pour nous, marchons à l'ennemi, et il est vaincu. » Alors elle sortit avec ses femmes, et s'avança en frémissant de rage à la rencontre des Trévirois. A cette vue, le Breton Gurgunsius s'écria : « Eh quoi! citoyens de Belgis, ne rougissez-vous pas d'abandonner ainsi le soin de votre réputation? Souffrirez-vous que des femmes aient l'honneur de la victoire, lorsque nous sommes assez forts pour renverser nos ennemis? Au moins, marchons contre eux, et assistons ces femmes, pour éviter les reproches honteux que nos descendans seraient en droit de faire à notre mémoire. » Aussitôt on forme trois armées, la première, des habitans de

que in Belgis ut quotquot essent masculini sexûs, civitatem exirent, et cum mulieribus jungerentur, et à parte posteriori adversarios insultarent. Quod et factum est. In crastinum autem Treberinos recedentes invaserunt, qui ferociter dimicantes et alacriter defendentes, cum gravi prostratione Belgorum tandem devicti, ferè omnes Treberini occubuerunt, paucis verè per latibula effugientibus. Occubuerunt tunc de Belgis et Britonibus ferè quadraginta millia de mulieribus in duobus bellis, et octoginta millia de omnibus Treberinis atque Mosellanis et Albanis cum rege, paucus valdè evasit numerus.

OBSERVATION.

On verra dans les Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du Globe (1), que Rivallo ou Rivallon régna sur les Bretons quarante-six ans, depuis l'an 764 avant notre ère jusqu'en 718; et que son fils Gurgustius ou Gurgunsius régna trente-sept ans, depuis 718 jusqu'en 680. Ainsi cette histoire des Belges est liée avec celle des Bretons.

(1) I, 183.

Famars, la seconde, de ceux de Solème, la troisième, de ceux de Mercuriale ; on fait entrer dans ces armées les habitans des places fortes, et elles sont chargées d'aller, par les chemins les plus courts, couper la retraite aux ennemis, et de les attaquer de front avec quatre-vingt mille soldats. Gurgunsius avec ses Bretons, unis aux habitans de Belgis, doit, à la tête de trente mille combattans, tomber sur la gauche des Trévirois, pendant que les Gallo-Belges, avec le reste des troupes, les prendront par la droite. En même tems, on donne l'ordre de faire sortir de Belgis les hommes qui s'y trouvaient, et de les envoyer renforcer la troupe des femmes qui attaquerait l'ennemi par derrière : ce qui fut exécuté. Dès le matin du jour suivant, les Trévirois furent assaillis dans leur retraite ; mais ils combattirent avec courage, se défendirent opiniâtrément, et firent essuyer de grandes pertes aux Belges. Cependant ils furent à la fin défaits presqu'entièrement, et le petit nombre qui échappa ne dut son salut qu'à la fuite et à la profondeur des retraites où il se réfugia. Du côté des Belges et des Bretons, la perte fut d'environ quarante mille femmes, qui succombèrent dans les deux affaires ; et du côté des Trévirois, des Mosellans et des Albaniens, qui avaient combattu avec le roi, elle s'éleva à quatre-vingt mille hommes ; un petit nombre échappa au massacre.

CAPITULUM XXIII.

De primâ origine silvæ dictæ Mormal.

Locus autem ubi illa fuit executa tempestas, dictus est Mors Malorum, et nunc vulgariter ab incolis patriæ *Mormal* (1) appellatur; in quo postmodùm arbores duarum specierum, specialiter quercuum, ratione virorum defunctorum, et fagorum, ratione mulierum ibidem occisarum, ad perpetuam memoriam, fuerunt complantatæ, quæ silva à diversis regibus et principibus postmodùm extitit dilatata. Post autem sarcinarum æqualem et justam divisionem, mulieres regem Ursum inter cadavera sollicitùs perquirentes, et ipsum reperientes suffocatum sine plagis, caput ejus abscissum cum ipsis detulerunt atque pellem. Tunc cum gaudio et victoriâ ad civitatem unanimiter revertentes, diis deabusque, et specialiter Veneri, sacrificia, in gratiarum actionibus reddentes, obtulerunt, victoriam tamen diis et mulieribus applicando. Barones autem Britanniæ, audientes mulieres civitatis belgensis tàm ardua perpetràsse, exarserunt in amorem earum, desiderantes prolem et successio-

(1) Cette forêt est à une demi-lieue et au midi de Bavai.

CHAPITRE XXIII.

Origine de la forêt de Mormal.

L'endroit où fut livrée cette sanglante bataille fut appelé (*Mors Malorum*) *Mort des Méchans*, et est nommé aujourd'hui Mormal par les habitans de la contrée. On y planta, pour perpétuer le souvenir de cet événement remarquable, des arbres de deux espèces, des chênes, en mémoire des hommes qui y avaient péri, et des hêtres, en mémoire des femmes qui y avaient été tuées. Cette forêt fut dans la suite agrandie par divers rois et par divers princes. Après le partage égal du butin, les femmes s'étant mises à chercher avec soin le roi Ursus parmi les cadavres, le trouvèrent tel qu'il avait été étouffé, sans aucune blessure sur le corps; elles lui coupèrent la tête qu'elles emportèrent avec elles ainsi que sa peau. Revenant alors à Belgis avec la joie et la victoire, on rendit des actions de grâces, et on offrit des sacrifices aux dieux et aux déesses, et principalement à Vénus, en attribuant néanmoins aux femmes, autant qu'aux dieux, l'honneur de la victoire. Dès que les barons bretons apprirent que les femmes de Belgis avaient obtenu un si grand succès dans une entreprise aussi difficile, ils ressentirent pour elles un brûlant amour, et désirèrent ardemment d'avoir de ces héroïnes des enfans et des héritiers. C'est

nem ab eisdem suscipere. Undè ultrà duo millia virginum, quæ dictæ interfuerant ormestæ, de benè placito civitatis ac reginæ ad Britanniam destinandas, et nobiliter maritandas postmodùm mandaverunt; abhinc in majori reverentiâ et honore quàm priùs, in toto regno, mulieres habitæ sunt. Sacrificiis tandem expletis, quilibet ad propria remeandum disponens, reginam in regni regimine priùs approbatam à civitate recesserunt. Regina verò civitatis ruinas, leges et antiquas consuetudines, proùt valuit, reparare incipiens, confirmabatur in regno. Anno siquidem sequenti, Rivallo, Britannorum rex, pro Gurgunsio filio suo Ursam reginam expostulavit in uxorem, quæ sine regni sui speciali consilio et assensu respondere recusavit. Tandem, consensibus omnium concurrentibus, in belgensi civitate Gurgunsius non sine pompâ Ursam reginam virginem in principalem uxorem accepit. Et factus est Gurgunsius, filius principalis Rivallonis, regis Britanniæ, Belgorum rex secundus; qui de uxore suâ legitimâ septem liberos suscipiens, rex Britanniæ postmodùm effectus est. Qui in Trinonanto (1) mortuus, Sisillus, filius ejus, adhuc Ursâ matre superstite, factus est Belgorum rex tertius.

(1) Londres. Suivant l'histoire des Bretons, Sisillus ou Sisillius succéda à son père l'an 680 avant notre ère, et régna quarante-neuf ans.

pourquoi plus de deux mille jeunes filles, qui avaient pris part à ces glorieux événemens, furent par eux demandées en mariage, et accordées ensuite par la ville et par la reine de Belgis. Elles partirent pour la Bretagne, et furent reçues avec de grands honneurs. De là vint que dans tout le royaume les femmes se virent entourées de plus de respects et d'honneurs qu'auparavant. Enfin, les sacrifices étant terminés, chacun se disposa à rentrer dans ses foyers; et, avant de partir, confirma la reine dans l'administration du royaume, qui lui avait déjà été confiée par la cité. Ursa s'appliqua de tout son pouvoir à réparer les ruines de Belgis, à rétablir ses lois et ses coutumes anciennes, et à se faire aimer de tout le royaume. Un an après, Rivallon, roi des Bretons, la fit demander en mariage pour Gurgunsius son fils; mais elle ne voulut lui faire réponse qu'après avoir pris l'avis et obtenu le consentement de son royaume. Lorsque tous les citoyens eurent approuvé cette alliance, Gurgunsius, fils aîné de Rivallon, roi des Bretons, vint à Belgis, prit en grande pompe la reine Ursa pour sa première femme, et devint alors le second roi des Belges. Après avoir eu sept enfans de son épouse légitime, il parvint au trône de Bretagne. Il mourut à Trinobante, et Sisillius son fils devint, du vivant même d'Ursa sa mère, le troisième roi des Belges.

CAPITULUM XXIV.

De Ezechiâ, rege Juda.

ACTOR.

His temporibus in Judæâ regnabat Ezechias, Achas rege Juda defuncto. Regnavit Ezechias filius ejus anno quartæ ætatis CCCXXXV, mundi verò IIIMCCXXIII (1), et regnavit annis XXIX. *Comestor*. Hic, convocatis sacerdotibus et levitis, aperuit templum, primo anno, primo mense regni sui, et vasa Dei reparavit et restituit sacrificia intermissa, dissipavit excelsa, et contrivit statuas, et lucos succidit. Scripsit quoque filiis Israel ut redirent ad cultum Dei. *Isaias*, XXXVIII° *capitulo*. Hujus meritis Dominus, in castris Assyriorum, unâ nocte, centum octoginta quinque millia pugnatorum per angelum interfecit, ejus quoque vitæ desperatæ, quia flevit peccata versùs ad parietem, Dominus XV annos addidit, et, in hujus rei signum, solem X gradibus retrocedere fecit. Hujus Ezechiæ tempore, sub Osee rege, destructum est regnum Samariæ, in quâ captivitate creditur Tobias captivitatus fuisse. Prophetabant autem tunc Osee et Aza-

(1) 740 ans av. J.-C.

CHAPITRE XXIV.

D'Ezéchias, roi de Juda.

L'AUTEUR.

En ce tems-là, Ezéchias régnait en Judée, après la mort d'Achas, roi de Juda. Ezéchias son fils commença son règne, qui fut de vingt-neuf ans, l'an 335 du quatrième âge, et du monde 3223. *Comestor.* Ezéchias, après avoir convoqué les prêtres et les lévites, ouvrit le temple du Seigneur, le premier mois de la première année de son règne. Il répara les vases sacrés, rétablit les sacrifices qui avaient été interrompus, détruisit les hauts lieux, brisa les statues, et fit couper les bois sacrés. Il écrivit aussi aux enfans d'Israël pour les engager à revenir au culte de Dieu. *Isaïe, chapitre* XXXVIII. Le Seigneur, touché de la vertu d'Ezéchias, envoya dans le camp des Assiriens un ange qui, dans une seule nuit, tua cent quatre-vingt-cinq mille de leurs combattans; et, lorsqu'on désespérait des jours de ce roi, le Seigneur, parce que ce prince pleura amèrement ses fautes, en se tournant du côté de la muraille, lui promit encore quinze années de vie, et lui confirma sa promesse en fesant rétrograder le soleil de dix degrés. Du tems d'Ezéchias, et sous le roi Osée, le royaume de Samarie fut détruit; les habitans furent emmenés en captivité,

rias, et Joel, et Micheas. *Ex Chronicis.* Romulus hôc tempore milites ex populo sumpsit, et nobilissimos centum senes ob ætatem senatores, ob similitudinem curæ patris, appellavit. *Actor.* Mortuo Ezechiâ, Manasses, filius ejus, regnavit in Judæâ, anno quartæ ætatis CCCLXIV, mundi verò IIIMCCLII (1), et regnavit annis LI. Hic pessimus idolatra fuit in principio, et plateas Jerusalem sanguine prophetarum rubricavit. *Helinandus.* Temporibus Manasse, Romanorum secundus regnavit Numa Pompilius, qui nullum confinitibus gessit bellum. Duos menses anno addidit, videlicet januarium et februarium, cùm ante hoc decem apud Romanos computarentur. Capitolium à fundamentis ædificavit. De isto Numâ Augustinus, *libro* VII, *de Civitate Dei* (2), et Varro (3), in libro *de Cultu deorum*, multa proloquitur, sed brevitatis causâ pertranseo.

(1) L'an 711 av. J.-C.

(2) Chap. 34 et 35.

(3) J. De Guyse cite Varron vraisemblablement sans l'avoir connu, et d'après la seule autorité de saint Augustin, qui parle du livre du culte des dieux, dans sa Cité de Dieu, l. VII, chap. 9

et Tobie, comme on le croit généralement, fut au nombre de ces captifs. Alors florissaient les prophètes Osée, Azarias, Joel et Michée. *Extrait des chroniques.* Dans le même tems, Romulus prit des soldats parmi le peuple, et choisit les plus illustres des vieillards, au nombre de cent, pour former son sénat, ainsi nommé à cause du rapport de ses fonctions aux devoirs d'un père. *L'auteur.* Après la mort d'Ezéchias, Manassès son fils lui succéda l'an 364 du quatrième âge, et du monde 3252; son règne fut de cinquante et un ans. Ce prince fut, dans les commencemens, un détestable idolâtre, et inonda les places de Jérusalem du sang des prophètes. *Hélinand.* Du tems de Manassès, vivait Numa Pompilius, second roi des Romains. Il ne fit aucune guerre à ses voisins; il ajouta à l'année deux mois, ceux de janvier et de février, car auparavant les Romains n'en comptaient que dix, et jeta les fondemens du Capitole qu'il fit bâtir. Saint Augustin, au livre VII de la *Cité de Dieu*, et Varron, dans son livre du *Culte des Dieux*, parlent beaucoup de Numa; mais, pour être plus court, je passerai tous ces détails.

CAPITULUM XXV.

De morte Isaiæ prophetæ.

COMESTOR.

Inter scelera quæ Manasse, rex Juda, gessit, Isaiam sanctum prophetam avum suum maternum, vel, secundùm Hebræos, affinem propinquum, ejectum extrà Hierusalem contrà piscinam Siloë, serrâ ligneâ per medium secari fecit. Qui, dùm in principio sectionis angustiaretur, petiit sibi dari aquam modicam biberet; et, cùm nollent ei dare, Dominus de sublimi misit aquam in os ejus, et expiravit; nec tamen carnifices destiterunt à sectione. Ob hanc aquæ missionem, confirmatum est nomen Siloë, quod interpretatur *missus*. Nec sepelierunt eum in sepulcro prophetarum, sed sub quercu Rogel juxtà transitum aquarum quem fecerat Ezechias in memoriam miraculi quod fecerat Dominus in illis, ad preces Isaiæ. Immisit igitur Dominus contrà Manassem regem Babylonis, qui depopulatus est Judæam, et Manassem dolo captum traxit in Babylonem, et pluribus afflixit tormentis; et intelligens hanc esse manum Domini, egit pœnitentiam. Et attentè oravit ad Dominum; et

CHAPITRE XXV.

Mort du prophète Isaïe.

PIERRE COMESTOR.

PARMI les crimes dont se rendit coupable Manassès, roi de Juda, le plus horrible est d'avoir fait scier par le milieu du corps, avec une scie de bois, le saint prophète Isaïe, son aïeul maternel, ou, suivant les Hébreux, son beau-père, après l'avoir fait jeter hors de Jérusalem, vers la piscine de Siloë. Ce saint prophète demanda, au commencement de son supplice, un peu d'eau à boire; et, comme on la lui refusait, le Seigneur lui envoya d'en haut de l'eau dans la bouche, et il expira, sans que ses bourreaux cessassent de scier son corps. C'est à cause de cette eau, qui avait été envoyée par le Seigneur, que le nom de *Siloë*, qui signifie *envoyé*, fut confirmé à la fontaine qui l'a conservé depuis. Isaïe ne fut point enseveli dans le sépulcre des prophètes; mais il fut déposé sous le chêne de Rogel, près du canal qu'Ezéchias avait fait ouvrir en mémoire du miracle opéré en ces lieus par le Seigneur, à la prière d'Isaïe. Pour punir ces crimes, le Seigneur envoya contre Manassès le roi des Babiloniens, qui ravagea la Judée, et emmena captif à Babilone ce même Manassès dont il s'était emparé par ruse, et qu'il accabla de

misertus Dominus reduxit eum in regnum suum. Qui, cùm venisset Hierosolymis, destruxit idola, lucos et aras, quæ fecerat, ità ut in memoriam priorum nihil superesset, et restituit cultum Domini.

CAPITULUM XXVI.

De fundatione civitatis Remorum.

ACTOR.

Sicut superiùs tractum est, in quæstione libri primi, Hugo Tullensis qui, describendo Lotharingorum originem, Belgorum tractans chronographa, à Romulo, rege primo Romanorum, sui processûs incepit historiam, et non antè; verùm, quia de multis civitatibus, regnis, villis et oppidis tractat et declarat, ab ejus tamen dictis solùm elicere illa proposui, quæ materiæ mei conceptùs congruunt et applaudunt, proùt consequenter apparebit in allegationibus. Post occisionem Remi, fratris Romuli, multi ab urbe romanâ, ut majora evitarent pericula, et specialiter de

mauvais traitemens. Ce malheureux prince, reconnaissant la main de Dieu dans ce qui lui était arrivé, fit pénitence, et adressa au Seigneur des prières ardentes. Dieu, touché de son repentir, le rétablit dans son royaume; et Manassès, de retour à Jérusalem, détruisit les idoles, les bois sacrés et les autels qu'il avait établis, de manière qu'il n'en subsista aucun vestige, et fit revivre le culte du Seigneur.

CHAPITRE XXVI

Fondation de la ville de Reims.

L'AUTEUR.

On a vu ci-dessus, dans la question du premier livre, que Hugues de Toul, en racontant l'origine des Lorrains, traite de la chronologie des Belges, et commence son histoire à Romulus, premier roi des Romains, sans remonter plus haut; mais, comme il parle de plusieurs cités, royaumes, villes et forteresses, et qu'il les nomme, j'ai résolu de ne m'attacher aux détails qu'il nous donne, qu'autant qu'ils auraient rapport à mon sujet, et qu'ils le favoriseraient, ainsi qu'on pourra le voir dans mes citations. Après la mort de Rémus, frère de Romulus, un grand nombre de citoyens se retirèrent de la ville de Rome, pour échapper aux dangers dont ils étaient menacés, principalement

parte suâ, quàm citiùs recesserunt, et catervatìm per Italiam transeuntes, Alpes Cinericios petierunt, abhinc Galliam subintrantes, regnum Belgorum, in locum ubi nunc Remorum civitas fundata est, quieverunt; ibique civitatem ædificantes, nomen regis eorum, videlicet Remi, imponentes, muris et portis eam firmaverunt. Cùm autem, ex assensu regis Belgorum, dicti Romani dictam Remorum inciperent fundare civitatem, supervenerunt Senonenses Galli, qui dictam civitatem sibi ipsis applicare conati sunt. Quibus cùm viriliter resisterent, rumores hujuscemodi ad Ursam, Belgorum reginam, devoluti sunt. Quæ, in regis absentiâ, qui in Trinobanto rex Britanniæ coronabatur, populum à toto regno congregavit, quæ, procedens usque ad Ausonæ ripariam, et transire citiùs non valens, secùs littus oppidum à nomine vulgari reginæ denominatum, unà cum ligneo ponte, invitis Senonensibus, extruxit; et, proùt dicit dictus Hugo, Ursa, in vulgari illius temporis dicebatur *Beere*, undè dictum oppidum adhuc à nomine reginæ dicitur *Bery* (1). Ipsa denique cum Belgensibus ripariam pertransiens, ante novam civitatem Remorum, contrà Senonenses dimicans, campum obtinuit, in quo postmodùm oppidum extractum est, quod *Beerru* (2) à nomine dictæ reginæ adhuc appellatur. Effugatis tandem Senonensibus à civitate Remorum, tanquàm regina Ursa nobiliter suscepta

(1) Bery-au-Bac, entre Craone et Neufchâtel, dans le département de l'Aisne.

(2) Village à 2 lieues nord-est de Reims, département de la Marne.

de la part de Romulus. Ils traversèrent en troupe l'Italie, gagnèrent les Alpes Cinériciennes, de là passèrent dans la Gaule, et s'arrêtèrent dans le royaume des Belges, à l'endroit où est aujourd'hui bâtie la ville de Reims. Ils y fondèrent une ville, à laquelle ils donnèrent le nom de leur roi Rémus, et qu'ils garnirent de murailles et de portes. Pendant que ces Romains commençaient, du consentement du roi des Belges, à bâtir leur ville, les Gaulois Sénonais arrivèrent, et s'efforcèrent de s'en rendre maîtres, tandis que les Romains la défendaient avec courage : le bruit de cette invasion parvint aux oreilles d'Ursa, reine des Belges. Elle fit aussitôt rassembler tous les soldats de son royaume, pendant l'absence du roi, qui était alors occupé à se faire couronner roi de Bretagne à Trinobante ; elle s'avança ensuite jusqu'à la rivière de l'Aisne, et n'ayant pu passer outre, elle bâtit sur la rive, malgré l'opposition des Sénonais, un château fort qui prit le nom vulgaire de la reine, et en même tems elle construisit un pont de bois. (Hugues de Toul rapporte qu'Ursa était appelée Beere dans le langage vulgaire du tems ; et c'est pourquoi ce château, ou cette forteresse, porte encore le nom de Bery, tiré de celui de la reine.) Ursa passa alors la rivière avec ses Belges ; et, après avoir combattu les Sénonais devant la nouvelle ville des Rémois, elle resta maîtresse de la campagne, au milieu de laquelle fut bâtie dans la suite une forteresse que l'on appela Berru, et qui doit encore son nom à celui de la reine. Enfin les Sénonais ayant été chassés de la ville de Reims, Ursa y fut reçue en reine et avec de grands honneurs ; les habitans renouvelèrent les anciens traités, et jurèrent de rester à jamais fidèles au culte et aux lois des Belges. Le roi des Belges, qui se

est, et pactiones renovantes, ritum Belgorum et leges se perpetuò observaturos juramentis firmaverunt. Rex autem Belgorum, in Britanniâ adhuc existens, et quæ regina exercuerat audiens, cum Belgorum, Albanorum et Britannorum gravi multitudine transfretans, ad reginam matrem ejus in Remorum confinibus accessit. Qui simul civitatem subintrantes, et in eâdem per biennium commorantes, templis, palatiis et ædificiis ipsam decorantes; ripariam secùs paludes regina effodi jussit, quàm Ursam primitùs vocitantes, deindè, quia regina tunc vetula et antiqua erat, postmodùm incolæ Vetulam nuncupârunt. Inter cætera construi fecerunt fana duo, Martis videlicet atque Bacchi. Intereà miserunt Friscembaldum reginæ secundò genitum, qui et regis frater erat, ad terras rebellantes, videlicet Senoniorum, Allobrogorum, Secanistarum atque Celticorum, cum supradictis aciebus, ut dictas nationes ad pristinam obedientiam et Belgorum subjectionem reducerent. Qui, infrà annorum duorum spatio, dictas edomuerunt nationes, et ad pristinum cultum et ritum antiquum et ad reverentiam deorum Belgis unanimiter reduxerunt. Friscembaldus, in honorem et perpetuam famam victoriæ, civitatem grandem illùc fundavit, quam nomine matris suæ Ursæ, id est Beere (1), Beerri, censuit appellandum. Cùm autem dictus Friscembaldus cum suis victor reverteretur, ejus mater à Re-

(1) Je ne sais de quelle ville il est ici question. L'auteur voudrait-il parler de la ville et du peuple des Bituriges, autrefois le plus puissant des Gaules, que nous appelons aujourd'hui Bourges et le Berri ?

trouvait encore en Bretagne, ayant appris ce que la reine avait exécuté, passa le détroit avec une armée nombreuse composée de Belges, d'Albaniens et de Bretons, et se rendit auprès de sa mère sur les terres des Rémois. Il entra ensuite dans la ville, et y séjourna avec ses troupes deux ans, pendant lesquels il l'embellit de temples, de palais et d'autres édifices somptueux. La reine fit creuser près des marais une rivière qui porta le nom d'Ursa, mais que les habitans appelèrent dans la suite la Vesle, parce que la reine était alors devenue vieille. Parmi les temples qui furent bâtis dans le même tems, on remarque ceux de Mars et de Bacchus. Friscembaldus, le second fils de la reine et le frère du roi actuel, fut alors envoyé dans les pays des rebelles, c'est-à-dire, des Allobroges, des Séquaniens et des Celtes, avec l'armée que le roi des Belges avait amenée de la Bretagne, afin de ramener ces peuples révoltés à l'ancienne obéissance et à la soumission des Belges. Ces peuples, dans l'espace de deux années, furent soumis et réduits entièrement au premier culte et aux rits antiques, et furent contraints d'adorer les dieux de Belgis. Friscembaldus, en l'honneur de sa victoire et pour en perpétuer le souvenir, fonda une grande ville qu'il appela Beerri, du nom de Beere que portait Ursa, sa mère. Comme il revenait triomphant avec ses troupes, sa mère sortit de Reims pour aller à sa rencontre; mais, ayant voulu passer la rivière à dix mille pas de la ville, elle se noya, et cette rivière prit dans la suite le nom de la mère du roi, et s'appela la Marne, nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Nous lisons au contraire, dans Lucius, que la reine fut tuée par les Sénonais, et que Sisillius mourut sans postérité; c'est pourquoi Friscembaldus, frère de ce dernier et duc

morum civitate, eis obviàm progrediens, et trans ripariam ad decem millia passuum ultrà Remorum civitatem transmeare volens, in eâdem submersa est. Quæ riparia à regis matre postmodùm usquè ad moderna tempora, dicta est Materna (1). Lucius dicit hanc à Senonensibus interfectam fuisse, et Sisillium sine liberis obiisse. Undè et ejus frater, dux Remorum, Friscembaldus, factus est Belgorum rex quartus. Temporibus hujus, Britanni contrà Belgos rebellaverunt, olympiade XVIII (2) tunc currente. Huic Friscembaldo successit filius ejus, Friscembaldus secundus, temporibus Numæ Pompilii, regis Romanorum, circà olympiadem XXVI. Hic gessit plura bella contrà Jagonem et deindè contrà Kimarcum, regem Britanniæ. Hic ædificavit oppidum et portam Belgorum super vicum Mercurii, contrà Albanos et Britones, qui civitatem Fani Mercurii et mercatores ad ipsam declinantes deprædabantur. Quod quidem oppidum, saltèm territorium, usquè ad ista tempora, Porta, seu Portus-Belgorum, vulgariter *Porteberge*, ab incolis appellatur. *Actor.* Non imaginor illùc nunc fore oppidum, sed silvam magnam et periculosam.

(1) Pour Matrona.

(2) La première année de la 18e olimpiade répond à l'an 707, suivant Eusèbe.

des Rémois, devint le quatrième roi des Belges (1). En ce tems-là, c'est-à-dire dans le cours de la XVIIIe olimpiade, les Bretons se révoltèrent contre les Belges; et vers l'olimpiade XXVI, du tems de Numa Pompilius, roi des Romains, Friscembaldus II succéda à Friscembaldus, son père. Ce prince fit plusieurs guerres à Iago, et ensuite à Kimarcus, roi de Bretagne. Il bâtit une forteresse, et une porte sur la chaussée de Mercure, pour protéger les Belges contre les Albaniens et les Bretons, qui pillaient la ville de Mercuriale, ainsi que les marchands qui y descendaient: et cette forteresse, ou du moins le territoire sur lequel elle était bâtie, fut appelé la porte ou le port des Belges, et dans la langue du pays, *Porteberge*, nom qu'elle conserve encore aujourd'hui. L'*auteur*. Je pense que cette dénomination se rapporte maintenant, non à une forteresse, mais à une forêt vaste et dangereuse.

(1) Suivant l'histoire des Bretons (Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du globe. I, 183), Sisillius mourut l'an 631 avant notre ère, après avoir régné quarante-neuf ans. Après lui Jacques ou Iago régna vingt-huit ans. Friscembaldus II ayant fait la guerre à Iago, roi des Bretons, ainsi que le dit Jacques de Guyse; il paraît qu'après la mort de Sisillius, le royaume des Belges fut séparé de celui des Bretons. Kimarcus ou Kinmarc succéda à Iago l'an 603.

CAPITULUM XXVII.

De fundatione civitatum Tulli atque Tornaci.

HUGO TULLENSIS.

His temporibus, Belgorum rex, à Remicis incitatus, mortem Remi, quondàm regis eorum, vindicare satagentibus, decrevit Romanos invadere, auxilio fultus Treberorum atque Senoniorum; Numa Pompilio, secundo rege Romanorum, jàm mortuo, et Tullo Hostilione in regem assumpto. Qui, cùm hujus modi rumores perpenderet, consilio senatorum utens, iter salvum et inducias triennii regi Belgorum per legatos expostulavit, et quod inceperat rex minimè ad complementum deduceret, usquè post causæ digestionem ampliorem. Cujus expostulationis rationabilem dilucidationem Belgorum rex, consilio procerum, annuit quod petebant. Ad hæc Tullus Hostilio, cum Romanorum providâ gente, ad Galliam declinans, primò cum Treberinis discidii causas discutiendas disposuit. Inhibuerunt tamen ut civitatem non approximaret multitudo, sed eligeret, ad certam distantiam, locum in quo suam collocaret aciem, post-

CHAPITRE XXVII.

Fondation des villes de Toul et de Tournai.

HUGUES DE TOUL.

VERS la même époque, le roi des Belges, excité par les Rémois, qui voulaient absolument venger la mort de Rémus leur ancien roi, résolut d'attaquer les Romains avec le secours des Trévirois et des Sénonais. Numa Pompilius, second roi des Romains, était mort, et Tullus Hostilius avait été élu à sa place. Celui-ci, ayant été instruit du dessein formé contre les Romains, prit conseil de son sénat, et fit demander, par des députés, au roi des Belges un sauf-conduit et une trève de trois ans. Il le priait en même tems d'attendre de plus amples explications pour mettre à exécution ses projets. Cette demande parut juste au roi des Belges, qui l'accorda après avoir pris l'avis des grands de son royaume. Alors Tullus Hostilius se rendit dans la Gaule avec un grand nombre d'hommes sages de sa nation, et voulut d'abord discuter avec les Trévirois les motifs allégués pour lui faire la guerre. Ceux-ci lui défendirent d'approcher de leur ville avec sa troupe, mais ils l'engagèrent à choisir, à une certaine distance, un endroit pour y placer son armée, après quoi il pour-

modùm cum paucis abhinc progrederetur ad agibilia pertractanda. Qui elegerunt sibi convallem cujusdam montis secùs fluvium Mosellæ, qui Leucus dicebatur, in quo civitatem fundaverunt, quam à proprio nomine regis eorum Tullum vocari decreverunt. Tandem, cum Treberinis nihil concludere valentes, nisi priùs regis ac civitatis Belgorum præsuppositis decretis, abhinc descendentes et Belgim approximantes, cum licentià Belgorum, locum ubi acies suas quietarent impetrârunt; secùs ripariam Scaldi in amœnissimo loco quiescentes, civitatem illùc fundaverunt, quam à cognomine dicti regis eorum Hostilionem appellari deliberaverunt, quæ postmodùm Nervia, deindè Tornacus appellata est. Ab hâc siquidem civitate cum Belgis causas discidii diutiùs pertractans, Romanos ad ambas civitates competenter inhabitandas derelinquens, cum pace tandem ad propria remeavit. *Actor.* Lucius aliam causam adventûs Tulli Hostilionis ad Gallias prætendit. « Tullus, inquit, Hostilio, Romanorum rex, cum senatoribus, audientes Belgos velle contrà eos inire bella, proposuerunt eos inducere priùs ad ignominiosæ mortis prædecessorum suorum vindictam expectandam, quàm ad pauperum vicinorum suorum scintillas extinguendas; undè Tullus Hostilio ad Gallias descendens, Belgos inducere voluit ut ipsi cum Romanis Græcos invaderent, qui parentes eorum in Trojæ destructione peremerant. » « Nobilius, inquit, est priùs adversarios debellare, quàm, ipsorum prosperitate conservatâ, alienas non inimicantes invadere terras. » Hic Tullus,

rait s'avancer avec peu de personnes pour traiter des objets en question. Les Romains s'établirent au pié d'une montagne, sur les bords de la Moselle, dans un vallon qui s'appelait Leucus, où ils fondèrent une ville à laquelle ils donnèrent le nom de *Toul*, que portait leur roi. Mais, ne pouvant rien conclure avec les Trévirois, sans connaître auparavant la décision du roi et de la cité des Belges, ils se mirent en marche; et, s'étant avancés près de Belgis, ils obtinrent encore des Belges un endroit pour reposer leur armée. Ils s'arrêtèrent sur les bords de l'Escaut, dans un lieu délicieux, et y bâtirent une ville qu'ils appelèrent Hostilio, du surnom de leur roi, mais qui fut nommée Nervia, et enfin Tournai. De cette ville, Tullus négocia longtems avec les Belges, il en obtint la paix, et repartit pour son royaume, après avoir laissé un nombre suffisant de Romains pour peupler les deux villes qu'ils avaient bâties. L'*auteur*. Lucius allègue une autre cause de l'arrivée de Tullus Hostilius dans les Gaules. « Tullus Hostilius, dit-il, roi des Romains, ayant appris avec son sénat que les Belges voulaient lui faire la guerre, crut pouvoir les engager à tirer vengeance de la mort ignominieuse de leurs ancêtres, avant de s'occuper des griefs dont se plaignaient leurs misérables voisins. Il passa donc dans les Gaules, et pressa les Belges de se joindre avec les Romains pour faire la guerre aux Grecs, qui avaient fait périr leurs ancêtres sous les ruines de Troie. Il est plus noble, dit-il, de combattre ses ennemis, que de les laisser dans la prospérité, pour envahir des nations paisibles. » Le même Tullus, avec le consentement des Gaulois, jeta en divers endroits de leur pays les fondemens de plusieurs villes, dont les principales furent Hostilio et Toul.

Gallorum assensu, in terminis eorum diversis incepit fundare urbes, inter quas Hostilis et Tullus extiterunt.

CAPITULUM XXVIII.

Opiniones fundationis civitatis Tornacensis.

ACTOR.

Hìc patet magna discordia inter Hugonem, Lucium et historiam Tornacensem; nam historia Tornacensis, quæ communiter habetur, videtur dicere quòd Tarquinius Priscus, rex Romanorum, Tornacum fundaverit, ad finem ut cæterarum civitatum Romanis subditarum tributa susciperet, et multa consimilia, proùt inferiùs declarabitur. Cum reverentiâ historiographi, dictum suum non consonat huic nec veris historiis Romanorum (1); cùm nullum penitùs dominium haberent Romani, tempore regum eorum, ultrà quindecim milliaria extrà urbem, proùt expressè ponit Titus Livius et alii plures historiarum Romanorum conscriptores; et ut eorum propriis utar ver-

(1) Il est fâcheux que Jacques de Guyse n'ait pas persévéré dans le chemin de la critique qu'il a embrassé un moment.

CHAPITRE XXVIII.

Opinions diverses sur la fondation de Tournai.

L'AUTEUR.

Ici Hugues, Lucius et l'histoire de Tournai, ne sont nullement d'accord : en effet, l'histoire de Tournai, que l'on suit communément, semble dire que Tarquin l'ancien, roi de Rome, bâtit la ville de Tournai, pour y recueillir les tributs et en général toute espèce de redevances de toutes les cités soumises aux Romains ; c'est ce que nous rapporterons plus tard. Mais, sans manquer au respect dû à l'historien, je remarquerai que ce récit ne s'accorde ni avec notre histoire, ni avec les histoires des Romains les plus estimées, puisqu'il est constant que ceux-ci, du tems de leurs rois, n'étendaient pas leur domination au-delà de quinze milles de la ville, ainsi qu'on le voit positivement établi par Tite Live et plusieurs autres historiens de Rome. Je vais me servir de leurs propres paroles. « Après la mort de Tarquin-le-Superbe, disent-ils, la royauté, après avoir duré deux cent quarante ans, fut abolie dans la ville. Alors la république fut établie et gouvernée par deux

bis. « Post, inquiunt, Tarquinium Superbum, cessaverunt reges regnare in urbe, qui per annos ducentos et quadraginta regnaverunt. Deindè ordinaverunt rempublicam regendam per consules Lucium videlicet et Brutum; et tunc Roma vix adhuc usquè ad quintam decimam lapidem imperium tenebat. » *Sequitur.* « Milliaria enim tunc lapidibus distinguebantur sicut et modo alicubi agrorum termini per lapides distinguuntur. » Hæc ibi. Et prætereà, secundùm veritatem, tributa et exactiones fuerunt primitùs à rege Servio stabilitæ et adinventæ; qui successit Tarquinio Prisco, proùt inferiùs declarabitur. Et præterea si Tarquinius Priscus eam fundaverit, proùt dicit Tornacensis historia, et Servius rex, qui sine medio Tarquinio successit in regno, qui eam destruxit, quomodò potuit in tàm brevi spatio hujus modi civitas sic multiplicari, sicut habetur in dictâ historiâ? Videtur igitur quòd opinioni Hugonis potiùs sit assentiendum; et, ut clariùs habeatur opinio historiarum Tornacensium, quæ dictæ opinioni videtur subalternari, quæ reperi, hîc ascribere curavi.

---

consuls, Lucius et Brutus; et vers ce tems Rome n'étendait pas sa domination plus loin que la quinzième pierre. » Et plus bas : « On marquait alors les milles avec des pierres, de même que l'on distingue aujourd'hui en plusieurs pays, par des pierres, les limites des champs. » Voilà ce que nous lisons dans les historiens de Rome (1). On lit de plus que les tributs et les autres exactions furent véritablement créés et établis pour la première fois par le roi Servius, qui succéda à Tarquin l'ancien, comme nous le dirons plus bas. Ajoutons que si Tarquin l'ancien bâtit Tournai, comme le rapporte l'histoire de cette ville, et si le roi Servius, qui succéda immédiatement à Tarquin, la détruisit, comment serait-il possible que dans un si court espace de tems la cité fût parvenue à ce point de grandeur décrit par la même histoire ? Il me semble donc que nous devons suivre de préférence l'opinion de Hugues; et afin de mettre le lecteur à même de juger avec plus de certitude de l'histoire de Tournai, qui paraît contraire au récit de cet écrivain, j'ai eu soin de rapporter ici tout ce que, dans l'histoire de Tournai, j'ai trouvé de relatif à cette matière.

(1) Sans doute dans Martin de Pologue. Notre auteur aurait pu mieux choisir ses autorités. Il paraît au contraire certain par le témoignage de Tite-Live, Jules-César et Strabon (Voyez l'article Sigovèse dans la Biographie universelle.) qu'Ambigat régnait alors sur les Bituriges, et que l'an 588 avant notre ère, sous le règne de Tarquin l'ancien, il envoya Bellovèse et Sigovèse, fils de sa sœur, faire des conquêtes, le premier dans l'Italie septentrionale, et l'autre dans la forêt Hercinie, conséquemment dans la Belgique. Cet événement se rapporte au règne de Kinmarc sur les Bretons, et à celui de Frisc embaldus II, sur les Belges. Peut-être les Bituriges s'étaient rendus indépendans après la mort d'Ursa, qui sépara les Belges des Bretons.

CAPITULUM XXIX.

De fundatione civitatis Tornacensis.

Ex Historiâ Tornacensi.

Quæ incipit: Tornacum itaque Galliæ Belgicæ civitatem antiquissimam esse, etc. Anno igitur CXLIII (1) à constitutione urbis Romæ, et per successiones principatuum eâ administratâ, quatuor regibus, Remo unà cum Romulo, fundatoribus suis, Numâ Pompilio, Tullo Hostilione, Anco Marcio, ac deindè regnante Tarquinio Prisco, decimo quoque anno (2) regni ejus, Tornacus civitas regia à Romanis ædificata est, altera verò minor Roma vocata est, quâ tempestate, Nabuchodonosor, rex Chaldæorum, Hierusalem sanctam dextruxit. Hujus minoris Romæ urbis muri validi, portæ fortiores, palatia civitatis præcelsa, turresque suprà portas constitutæ firmiores fuerunt; dignitate et omnium civium, amœnitate locorum, alias præcellebat civitates. Tarquinio igitur

(1) L'an 610 av. J.-C., d'après Eusèbe.

(2) En l'an 608, suivant Eusèbe. Cette date ne s'accorde pas avec la précédente, parce qu'elle aura été puisée dans un historien qui place la fondation de Rome sous l'an 751.

CHAPITRE XXIX.

Fondation de la ville de Tournai.

Extrait de l'Histoire de Tournai.

Cette histoire dit en commençant que Tournai est la plus ancienne ville de la Gaule Belgique, etc. L'an 143 de la fondation de Rome et sous Tarquin l'Ancien, cinquième roi des Romains (ses prédécesseurs avaient été Rémus et Romulus, qui régnèrent ensemble, et qui sont les fondateurs de la ville, puis Numa Pompilius, Tullus Hostilius et Ancus Marcius), la dixième année de son règne, la ville royale de Tournai fut fondée par les Romains, et fut appelée la petite Rome, dans les tems que Nabuchodonosor, roi des Caldéens, détruisait Jérusalem la sainte. Des murailles épaisses, des portes solides, des palais élevés et des tours érigées sur les portes, embellirent et fortifièrent cette Rome nouvelle, qui l'emportait sur les autres villes par la noblesse de tous ses citoyens, et par la beauté de sa position. Après la mort de Tarquin l'Ancien, fondateur de la petite Rome, le roi Servius gouverna la république. Ce fut sous son règne que les villes et les forteresses voisines, que les Romains avaient réduites sous leur domination, payèrent à Rome des

Prisco, hujus minoris Romæ fundatore, interempto, Servius rex suscepit imperium; quo regnante, tributa vicinorum oppidorum aut civitatum, quos Romani suæ subdiderant potestati, Romæ transmissa sunt. Qui, cùm videret minorem Romam vicinis civitatibus præcelsiorem, super CXXV civitates vel oppida sublimavit; decernens ut tributa earum colligeret et majori Romæ sua cum illis transmitteret, quod diebus multis factum est. Sed senatores hujus minoris Romæ invalescentes, postmodùm tributa transferri distulerunt; quâ de causâ Servius imperator et Romani indignati, ad ejus superbiam comprimendam, exercitum dirigunt copiosum, contrà quem cives minoris Romæ viriliter decertaverunt; sed hostes tandem prævalentes muros destruxerunt, eosque magnâ cæde dilaceraverunt, totamque civitatem penè inhabitabilem reddiderunt. Tandemque pace restitutâ inter utrosque cives, decreverunt Romani ne ulteriùs minor Roma vocaretur, sed Hostilis, propter nimiam resistendi fortitudinem; et ex illâ die tributa illius civitatis Romæ transmissa sunt sicut priùs. Non longo post tempore, Servius rex interfectus occubuit. *Actor.* Patet multiplex opinio fundationis civitatis Tornacensis, sed cui sit assentiendum lectoribus derelinquo. *Lucius.* Tullus Hostilio cum Romanis proposuerunt Græcos invadere, eo quòd Trojam parentum eorum civitatem destruxerant; et quia imbecilles videbantur hæc exequi, Gallias ad tractandum cum ipsis, eo quòd pari modo à Trojanis descenderant, excitari ad consimilia laboraverunt. *Ex historiis Ro-*

tributs. Tarquin, voyant que la petite Rome l'emportait de beaucoup sur toutes les cités d'alentour, l'établit à la tête de cent vingt-cinq villes ou forteresses, en ordonnant qu'elle recueillerait leurs tributs, pour les faire passer à Rome avec ceux qu'elle payait elle-même, ce qui fut observé exactement pendant long-tems. Mais les sénateurs de la petite Rome, étant devenus puissans, négligèrent dans la suite d'envoyer leurs tributs: et le roi Servius, ainsi que les Romains, en étant indignés, envoyèrent, pour réprimer leur orgueil, une armée nombreuse, contre laquelle les citoyens de la petite Rome se défendirent avec courage; mais enfin ils furent vaincus, et les ennemis renversèrent les murailles de la place, passèrent les habitans au fil de l'épée, et rendirent presque toute la ville entièrement inhabitable. Cependant, la paix s'étant rétablie entre les deux nations, les Romains ôtèrent son nom à la ville, et voulurent qu'au lieu de la petite Rome, elle s'appelât Hostilie, fesant ainsi allusion à la résistance opiniâtre qu'elle avait opposée. Depuis ce jour elle envoya comme auparavant ses tributs à Rome. Peu de tems après cet événement, le roi Servius fut tué. L'*auteur*. Il existe plusieurs opinions sur la fondation de Tournai, mais à laquelle donner la préférence? C'est au lecteur à en décider. *Lucius*. Tullus Hostilius et les Romains résolurent de faire la guerre aux Grecs, pour les punir d'avoir renversé Troie, la ville de leurs pères; mais, comme ils ne se croyaient pas assez forts pour réussir, ils travaillèrent à entraîner dans leur entreprise les Gaulois, qui descendaient comme eux des Troyens. *Extrait des histoires des Romains*. Le troisième roi de Rome fut Tullus Hostilius, qui le premier d'entre les rois des Romains se servit de

manorum. Tertius Romanorum rex regnavit Tullus Hostilio. Hic primus inter reges Romanorum purpurâ et fascibus usus est. Qui post longam pacem bella reparavit; Albanos, Veientes, Fidenates vicit. Adjecto monte Cœlio ampliavit urbem; tandem cum domo suâ fulmine afflagravit. *Actor.* His quoque temporibus, in Hierusalem regnabat rex Amon, Manasse filius, de quo habetur in chronicis. Manasse mortuo, Amon filius ejus regnavit in Judæâ, anno ætatis quartæ CDXVIII, mundi verò IIIMCCCVII (1); et regnavit, secundùm opinionem LXX interpretum, annis XII; sed, secundùm Hebræos, tantummodò regnavit annis duobus. Materiam hujus controversiæ non declaro, brevitatis causâ. *Comestor.* Amon, rex Juda, fecit malum coràm Domino, sicut pater suus in juventute suâ fecerat; et tetenderunt insidias servi sui, et interfecerunt eum in domo suâ. *Helinandus.* Hujus temporibus, videlicet olympiadis XXXIII (2), claruit Zenon philosophus, de quo idem Helinandus et Valerius, libro tertio, multa proloquitur. *Actor.* His temporibus regnabat in Judæâ rex Josias, de quo habetur in chronicis.

(1) L'an 656 av. J.-C.

(2) La 1re année de la 33e olimpiade répond à l'an 647 av. J.-C., sel n Eusèbe.

la pourpre et des faisceaux. Il recommença la guerre après de longues années de paix, et vainquit les Albains, les Véiens, et les Fidénates. Il agrandit la ville en y ajoutant le mont Célius, et finit par être consumé dans sa maison par la foudre. L'*auteur*. Dans ce tems-là, régnait à Jérusalem Amon, fils de Manassès, dont il est fait mention dans les Chroniques (1). Après la mort de Manassès, Amon, son fils, régna donc sur la Judée, l'an 418 du quatrième âge, et du monde 3307. La durée de son règne fut de douze ans, selon les septante; mais selon les Juifs elle ne fut que de deux ans. Je ne discuterai pas ce point de chronologie, pour cause de brièveté. *Comestor*. Amon, roi de Juda, fit le mal en présence du Seigneur, ainsi que son père l'avait fait dans sa jeunesse. Ses serviteurs lui dressèrent des embûches et le tuèrent dans son palais. *Hélinand*. Vers cette époque; c'est-à-dire dans la trente-troisième olimpiade, florissait le philosophe Zénon, dont il est beaucoup parlé dans ce même Hélinand, et dans le livre III de Valère Maxime. L'*auteur*. Vers le même tems encore, régnait en Judée le roi Josias dont il est fait mention dans les Chroniques.

(1) On donne le nom de chroniques aux deux livres que nous appelons *Paralipomènes*, et les Hébreux *Dibrei-Haïamim*, ou paroles des jours. Les Juifs avaient plusieurs autres chroniques sur lesquelles on peut voir l'article Chronique, dans le Dictionnaire de la Bible par dom Calmet.

CAPITULUM XXX.

De regibus Juda, Amon et Josiâ

Josias Justus, filius Amon, cùm esset annorum octo, cœpit regnare, juxtà Eusebium, anno quartæ ætatis CCCCXXXI, mundi verò IIIMCCCXVIII (1), et regnavit annis XXXI, Eusebius tamen ponit XXXII. *Comestor.* Hic, in quarto anno regni sui, qui erat ejus ætatis duodecimus, ut dicit Josephus, pietatem et justitiam mirabilem in se jàm demonstrabat. Nàm populum jàm revocabat ad idolatria, et opera prava velut senior emendabat. Porrò, anno septimo regni sui, omnem civitatem et provinciam à cultu idolorum purgavit, ut nullum vestigium idolatriæ superesset. Scrutabatur etiàm domos ne quis latenter remaneret suspectum; et in unâquâcumque causâ justitiam coluit, tanquàm animæ suæ medicinam. Anno tredecimo regni sui, exorsus est prophetare Jeremias in terrâ Benjamin, tertio ab urbe milliario, et prophetavit usquè ad eversionem urbis XLI annis. In diebus Josiæ, ascendit Pharao (2), rex Ægypti, contrà re-

(1) L'an 644 av. J.-C., selon Eusèbe.

(2) Ce Pharaon était Néchao; dont le règne commença en 614, et finit en 609, suivant Eusèbe.

CHAPITRE XXX.

Des rois de Juda, Amon et Josias.

Josias-le-Juste, fils d'Amon, commença à régner à l'âge de huit ans, selon Eusèbe, et en l'an 431 du quatrième âge, 3318 du monde. Son règne fut de trente-un ans, ou de trente-deux, selon Eusèbe. *Comestor*. Dès la quatrième année de son règne, qui était la douzième de son âge, selon Joseph, il fit paraître une piété et une justice admirables. En effet, il retirait déjà le peuple de l'idolâtrie, et réprimait le mal, comme l'eût fait un vieillard. En la septième année de son règne, il purgea la ville et toute la province du culte des idoles, à tel point qu'il ne resta plus une seule trace d'idolâtrie. Il fit aussi visiter les maisons dans la crainte qu'il ne s'y cachât quelque personne suspecte. Enfin, dans toutes les occasions il pratiqua la justice, qu'il regardait comme la médecine de son ame. En la treizième année de son règne, Jérémie commença à prophétiser dans la terre de Benjamin, à trois milles de la ville, et continua ses prophéties pendant quarante-un ans, jusqu'à la destruction de la ville. Du tems de Josias, Pharaon, roi d'Egipte, marcha contre le roi des Assiriens. Il le croyait hors d'état de se défendre, parce que les Mèdes et les Babiloniens s'étaient séparés de son em-

gem Assyriorum. Audierant eum debilitatum, quia Medi et Babylonii à monarchiâ ejus recesserant. Primò autem aggressus erat regem Adremon, qui tunc regnabat in Carcanis (1); descendit igitur Josias in occursum ejus, prohibens ne transitum faceret per Judæam. Et misit Pharao ad Josiam, dicens : « Quid mihi et tibi, rex Juda? Non adversùm te venio. Misit me Dominus ad Medos. » Et non acquievit Josias, sed cum rege Adremon componebat acies, ut dimicarent adversùs Pharaonem. Et fortè dùm transiret à curru in currum qui sequebatur eum, more regio, occisus est à sagittariis in campis *Macedon.* Et planxit eum inconsolabiliter Adremon rex cum exercitu suo. Traditur autem quòd juxtà fontem et arborem occisus est, qui statim aruerunt. Et planxit eum universus Juda et Jerusalem, et maximè Jeremias, qui super eum exequias scripsit threnos lamentabiles, quibus utebantur cantores et cantatrices. MARTINUS. Quartus Romanorum rex fuit Ancus Marcius, tempore Josiæ in Judæâ. Hic suprà mare, sexto et decimo milliario ab urbe Româ Hostiam civitatem condidit, et regnavit annis XXIII. Hic pontem trans Tiberim inter montem Aventinum et Janiculum fecit. *Ex Chronicis.* Eo tempore claruit Thales Milesius, Examii filius, primus physicus philosophus, quem usquè ad LVII olympiadem vixisse ferunt (2). *Actor.* Josias moriens

(1) Ville située sur l'Euphrate.

(2) Thalès, né l'an 639 av. notre ère, mourut l'an 548, dans la cinquante-huitième olimpiade, suivant Diogènes Laërce. Il n'était pas né à Milet, mais en Phénicie. Il vint à Milet à l'âge de 52 ans, et y reçut le droit de bourgeoisie. Voyez son article dans la *Biographie universelle*.

pire. Mais il attaqua d'abord le roi Adrémon, qui régnait alors à Carchémis : c'est pourquoi Josias s'avança à sa rencontre, pour l'empêcher de passer par la Judée. Pharaon envoya alors demander à Josias quel sujet de guerre était entre eux, et lui fit dire qu'il n'était pas venu contre lui, mais que le Seigneur l'avait envoyé contre les Mèdes. Josias, sans tenir compte de ces paroles, unit son armée à celle du roi Adrémon pour combattre Pharaon. Mais tandis que le roi de Juda passait d'un char dans un autre qui suivait, ainsi que c'est d'usage pour le roi, il fut tué par des archers dans les champs de Maggédo. Adrémon et toute son armée pleurèrent sa perte. On raconte qu'une fontaine et un arbre, auprès desquels il fut tué, furent aussitôt desséchés. Tout Juda, Jérusalem et principalement Jérémie, se montrèrent inconsolables de sa mort. Celui-ci composa sur ses obsèques des *lamentations* qui furent chantées par les hommes et les femmes. Martin *de Pologne.* Le quatrième roi de Rome fut Ancus Marcius, qui régnait du tems de Josias, roi de Juda. Il fonda sur le bord de la mer, à seize milles de Rome, la ville d'Ostie, et régna vingt-trois ans. Il fit aussi construire un pont sur le Tibre, entre le mont Aventin et le mont Janicule. *Extrait des Chroniques.* En ce tems-là, florissait Thalès de Milet, fils d'Examius, et le premier phisicien philosophe. On dit qu'il vécut jusqu'à la cinquante-septième olimpiade. *L'auteur.* Josias, en mourant, laissa trois fils, Eliakim ou Jéchonias, qui était l'aîné, Joachas ou Sellum, qui venait ensuite, et Mathanias, qui était le plus jeune. Joachas fut le premier des trois élu roi par le peuple, mais au bout de trois mois il fut chassé du trône par le roi d'Egipte; ce prince mit à sa place Eliakim, qu'il rendit

tres filios reliquit, Heliachim qui et Jechonias primò genitum, et medium Joachas qui et Sellum, Mathaniam verò tertium. Horum primus Joachas in regnum à populo constituitur, sed per tres menses à rege Ægypti amovetur; et Heliachim, pro eo substitutus, ejusdem tributarius efficitur, mutatoque nomine, Joachim vocatur. MARTINUS. Anco Marcio, rege Romanorum, mortuo, Tarquinius Priscus, Romanorum rex, quintus regnavit; qui Capitolium instruxit et Jovi dedicavit, temporibus Joachim, regis Judæ, et regnavit XXXVII annis. Hic circum ad ludos Romæ ædificavit, muros et cloacas quæ aquam et lutum urbis deferrent in Tiberim construxit. Capitolium fabricare incepit, et dictum est Capitolium, quia, cùm fundamenta foderentur, inventum fuit caput hominis sine corpore.

CAPITULUM XXXI.

De Friscembaldo, rege Belgorum.

ACTOR.

A tempore secundi Friscembaldi, Belgorum regis, olympiade XXVI (1) currente, temporibus videlicet

(1) La 1re année de la 1re olimpiade correspond, dans Eusèbe, avec l'an 776 av. J. C.; et la 1re année de la 26e olimpiade avec l'an 676. C'était la 38e de Numa selon Eusèbe.

son tributaire, et dont il changea le nom en celui de Joachim. Martin *de Pologne*. Après la mort d'Ancus Marcius, roi des Romains, Tarquin-l'Ancien fut le cinquième roi de Rome. Il fit bâtir le Capitole, et le dédia à Jupiter, dans le tems que Joachim était roi de Juda, et régna trente-sept ans. Il construisit à Rome un cirque pour les jeux, et des aqueducs pour conduire dans le Tibre les eaux et les immondices de la ville. Il jeta les fondemens du Capitole, que l'on appela ainsi parce qu'en creusant les fondations on trouva une tête d'homme sans corps.

CHAPITRE XXXI.

De Friscembaldus, roi des Belges.

L'AUTEUR.

Depuis le tems du second Friscembaldus, qui était roi des Belges, en l'olimpiade XXVI, c'est-à-dire sous les règnes de Numa Pompilius, roi des Romains, et de Manassès, roi de Juda, jusqu'au tems de Léopardinus

Numæ Pompilionis, regis Romanorum, et Manasse, regis Judæ, usquè ad tempora Leopardini, qui in Belgis regnabat rex, olympiade XLVIII (1), temporibus Servii, regis Romanorum, et Sedeciæ, regis Judæ, non reperi factum aliquod notabile, relatione dignum, in historiis Belgorum, licèt in spatio dicto quinque reges illùc extiterunt successivè, videlicet Warigerus, filius Friscembaldi, Leonius, Warigeri filius, Leopardus, frater Leonii, Leopardus, filius Leopardi, et Leopardinus, filius Leopardi, qui regnabant in Belgi, temporibus Servii, regis Romanorum, proùt apparebit inferiùs suo loco. Horum temporibus, regnum belgense totum in se et in suis partibus tantâ pace et prosperitate fruebatur, ut non esset qui auderet ipsum suscitare. *Actor.* Joachim (2) in Judæâ cœpit regnare anno quartæ ætatis CCCCLXII, mundi verò IIIMCCCL (3), et regnavit annis XI. Ab hoc Urias propheta, cùm eum redarguisset turpiter, interfectus est. Jeremias quoque, destructionem urbis et templi prophetans, incarceratus est, ne publicè prædicaret. Anno Joachim IV, Nabuchodonosor in Babylone regnare cœpit. Qui, victo rege Ægypti, cuncta quæ illius fuerant à rivo Ægypti usquè ad Euphratem tulit; Euphratem verò transiens, omnem Syriam usquè ad Pelusium, præter Judæam, cepit. Deniquè, anno

(1) La fin de l'olimpiade 48 commence l'an 584 avant notre ère, et Servius ne monta sur le trône que l'an 580 selon Eusèbe.

(2) Nommé aussi Eliakim.

(3) L'an 613 av. J. C., suivant les tables d'Eusèbe, et suivant l'auteur qui compte 3962 ans de la création du monde à la 1re année de notre ère.

qui régnait à Belgis vers l'olimpiade XLVIII, et à l'époque où Servius régnait sur les Romains, et Sédécias sur Juda, je n'ai trouvé aucun fait remarquable et digne d'être rapporté dans l'histoire des Belges; quoique dans cet intervalle de tems on compte cinq rois qui se succédèrent sans interruption dans ce royaume; savoir, Wariger fils de Friscembaldus, Léonius fils de Wariger, Léopard frère de Léonius, Léopard II fils de Léopard I[er], et Léopardinus fils de Léopard II. Tous ces princes régnèrent à Belgis du tems de Servius, roi des Romains, comme nous le dirons plus bas et en son lieu. Sous les règnes de ces princes, tout le royaume des Belges jouit d'une paix si profonde et d'une si grande prospérité, qu'aucun ennemi n'osa venir l'attaquer. L'*Auteur*. Joachim commença à régner en Judée l'an 462 du quatrième âge, et du monde 3350, et son règne dura onze années. Ce fut par lui que le prophète Urie, qui l'avait fortement réprimandé, fut mis à mort; et Jérémie, qui prophétisait la ruine de la ville et du temple, fut jeté dans une prison pour l'empêcher de prêcher en public. En la quatrième année du règne de Joachim, Nabuchodonosor commença à régner à Babilone. Il vainquit le roi d'Egipte, et lui enleva tout ce qu'il possédait depuis le Nil jusqu'à l'Euphrate; puis il passa ce dernier fleuve, et s'empara de toute la Sirie jusqu'à la ville de Péluse, à l'exception de Jérusalem qui fut épargnée. Enfin, en la huitième année de Joachim, Nabuchodonosor monta à Jérusalem, prit Joachim, et le fit enchaîner pour le conduire à Babilone avec les personnages les plus remarquables de la Judée; mais il lui imposa un tribut en chemin et le renvoya à Jérusalem. Il retint les ôtages qui étaient du sang royal, et au nombre desquels se trou-

VIII Joachim, ascendit Nabuchodonosor Jerusalem, captumque Joachim et ligatum trahebat secum, et cum eo nobiles viros de Judæâ in Babylonem; in itinere verò imposuit ei tributum, et remisit in Jerusalem. Sed obsides de semine regio Danielem scilicet et tres pueros (1) secum traxit; et Joachim tribus annis sibi servivit. Sed posteà cùm negavit tributum quod e promiserat, Nabuchodonosor veniens, eum occidit et in sepulcrum objecit, ac Joachim, Jechoniam filium ejus equivocum scilicet patris regem constituit. Et post tres menses, timens ne ille paternæ injuriæ memor, Ægyptiis adhæreret, et contrà eum pugnaret, rediens Jerusalem obsedit, ipsumque cum matre suâ et familiâ, de consilio Jeremiæ, se tradente, suscepit, et eos in Babylonem transtulit, principes quoque cum aliis plurimis, inter quos erat Mardocheus et Ezechiel adhùc juvenis. Constituit autem regem patruum Joachim, Mathaniam, accepto juramento quòd serviret ei sub tributo; mutatoque nomine, vocavit eum Sedechiam.

(1) Ces trois enfans du sang royal étaient Ananias, Azarias et Misael.

---

vaient Daniel, et trois autres enfans. Joachim paya pendant trois années le tribut qui lui avait été imposé; mais ensuite l'ayant refusé, Nabuchodonosor vint, le tua, et le plaça dans un tombeau. Puis il mit sur le trône Jéchonias, qui était fils de Joachim, et qui porta le même nom que son père. Mais trois mois après, craignant que celui-ci, se souvenant de l'injure faite à son père, ne prît le parti des Egiptiens, et ne combattît contre lui, il revint mettre le siège devant Jérusalem. Alors Jéchonias, d'après le conseil de Jérémie, se rend avec sa mère et toute sa famille à Nabuchodonosor, qui les emmène à Babilone, ainsi que les princes et plusieurs autres personnages, au nombre desquels étaient Mardochée et Ezéchiel encore jeune. Nabuchodonosor établit Mathanias, oncle paternel de Joachim, roi de Judée, après avoir reçu de lui le serment qu'il le servirait et qu'il lui paierait tribut; il changea ensuite son nom de Mathanias en celui de Sédécias.

CAPITULUM XXXII.

De Servio, rege Romanorum.

MARTINUS.

MORTUO Tarquinio Prisco, (1) rege Romanorum, successit in regno Servius Tullius Sextus, rex Romanorum, tempore Sedechiæ, regis Judæ. Hic fossas circà muros romanos duxit. Item ordinavit primus ut census, tributa et vectigalia tollerentur, de quibus ante hoc ignorabatur. Tandem occisus est à Tarquinio Superbo (2). Hoc tempore, excidium Judæorum factum est, per Nabuchodonosor, regem Chaldæorum, tempore Sedechiæ, regis Judæ. HUGO TULLENSIS. Occiso Tarquinio Prisco, Romanorum rege, Servius, sextus rex Romanorum, concorditer à Romanis eligitur. Hic primus ordinavit ut census et tributa, exactiones et vectigalia tollerentur. Ratione cujus, populus ferociter insurrexit contrà eum, circà olympiadem L (3). Videns autem Servius rex populi re-

(1) Tarquin l'Ancien mourut, suivant Eusèbe, l'an 581 avant notre ère, et l'an 578, suivant l'Art de vérifier les dates.

(2) En l'an 547, suivant Eusèbe, et en l'an 534, suivant l'Art de vérifier les dates.

(3) La 1re année de la 50e olimpiade répond, dans Eusèbe, à l'an 580 av. J. C. C'est aussi, dans Eusèbe, la 1re année de Servius.

CHAPITRE XXXII.

De Servius, roi des Romains.

MARTIN DE POLOGNE.

Après la mort de Tarquin l'Ancien, roi des Romains, Servius Tullius, sixième roi de Rome, lui succéda au tems de Sédécias, roi de Juda. Il fit creuser des fossés autour des murs de la ville. Il fut le premier qui leva des cens, des tributs et des impôts, dont on n'avait jamais entendu parler auparavant, et fut tué par Tarquin le Superbe. En ce tems-là arriva la ruine des Juifs, par Nabuchodonosor, roi des Caldéens, lorsque Sédécias était roi de Juda. Hugues de Toul. Tarquin l'Ancien, roi des Romains, ayant été tué, Servius Tullius fut élu unanimement par le peuple pour sixième roi de Rome. Il créa le premier les cens, les tributs, les exactions et les impôts, ce qui fit révolter le peuple contre lui, vers la cinquantième olimpiade. Le roi Servius voyant cette révolte, et sentant bien qu'il ne pouvait seul triompher des rebelles, se prépara à faire alliance avec les étrangers, afin de forcer les Romains à rentrer dans le devoir.

bellionem, et quòd eos superare non posset, disposuit cum exteris inire fœdera, ad finem ut Romanos sibi rebellantes edomare valeret.

CAPITULUM XXXIII.

Quòd Servius, rex Romanorum, cum extraneis fœdera init, ad finem ut Romanos faciliùs edomet.

LUCIUS ET HUGO.

IGITUR Servius, rex Romanorum, sibi rebellantes Romanos edomare cupiens, olympiadis LIII (1) anno secundo, Pannoniam cum pluribus sibi favorabilibus Romanis subintrans, gentem copiosam ibidem colligens usquè ad Mœotidas paludes solum penetravit, illùcque gentem efferam reperiens, Hunnos videlicet, qui, per multa tempora, antequàm Pannoniam invaderent, morabantur. Servius, rex horum, magnam partem ad sua vota pertraxit, et cum Cambro, eorum duce, secum deducens Histrios, Antenorides, Sicambros, Caprimontenses (2), Durbianos, deindè Germanos perlustrans, innumerabilem populum congregans, Sueviam, Saxoniam, Daciam, multasque

(1) L'an 567 av. J. C., suivant Eusèbe.

(2) Les habitans de Chèvremont et ceux de Durbut. Les Antenorides sont ceux d'Ath, ou peut être les Francs, que l'on fait descendre d'Anténor.

CHAPITRE XXXIII.

Servius, roi des Romains, fait alliance avec les étrangers pour dompter plus facilement les Romains révoltés.

LUCIUS ET HUGUES.

Servius, roi des Romains, voulant dompter ses sujets rebelles, entra, la seconde année de la cinquante-troisième olimpiade, dans la Pannonie, avec plusieurs Romains qui tenaient son parti, y rassembla une grande armée, pénétra jusqu'aux Palus Méotides, et trouva dans cette dernière contrée la nation féroce des Huns, qui l'habitaient long-tems avant que Servius ne fût entré dans la Pannonie. Servius attira la plus grande partie d'entre eux sous ses étendards, et emmenant avec lui Camber, leur duc, et les peuples de l'Istrie, les Anténorides, les Sicambres, les Chèvremontains, les Durbians; parcourant ensuite la Germanie, et rassemblant une armée innombrable, il envahit et ravage la Suève, la Saxe, la Dacie, et une foule d'autres états, et arrive enfin sur le fleuve du Rhin. Son armée, comme une horrible tempête, renversait les villes et les forteresses sur son passage.

---

nationes alias cum eisdem invadens et devastans, fluvium Rheni finaliter petierunt. Civitates et oppida undiquè velut horrenda tempestas solo coæquabant.

CAPITULUM XXXIV.

De Leopardino, rege Belgorum.

Leopardinus autem, Belgorum rex, audiens regni sui debacchationem, duces civitatum ac natu majores sui regni congregans, proposuit quid esset acturus in tàm arduo facto, aut proprias tueri civitates, aut in transitu fluvii Rheni adversarios obviare. Tandem decreverunt medietatem omnium civitatum regni ad fluvium Rheni accessuram contrà adversarios, aliam verò medietatem pro tuitione regni in propriis remanere territoriis. Quibus congregatis, Leopardinus tantam videns multitudinem, expavescens, divisit sic gentem suam. Timens ne tanta multitudo confusionem causaret, ut sexcenta millia ad fluvium Rheni secum progrederentur; residui verò ad fluvium Mosæ conservandum remanerent. Quod et factum est. Tunc Leopardinus rex cum suis versùs Agrippinam progrediens, reperit jàm Hunnos et Pannonios duos pontes in diversis partibus Rheni construxisse, et populum innumerabilem transmeasse. Hoc perpendens dispo-

CHAPITRE XXXIV.

De Léopardinus, roi des Belges.

Léopardinus, roi des Belges, ayant appris les ravages qui étaient exercés dans son royaume, rassembla les ducs des cités et les plus anciens de ses états, et leur demanda ce qu'il y avait à faire dans des conjonctures aussi délicates ; si l'on devait s'en tenir à la défense des villes, ou passer le Rhin pour marcher à la rencontre de l'ennemi. Il fut résolu que la moitié de tous les citoyens s'avancerait vers le Rhin contre les ennemis, et que l'autre moitié resterait dans ses propres territoires pour la défense du royaume. Léopardinus, après avoir assemblé tous ses soldats, fut dans l'étonnement de les voir si nombreux ; il les divisa de cette manière, de peur qu'une si grande multitude ne causât de la confusion. Il ordonna que six cent mille hommes s'avanceraient avec lui vers les bords du Rhin, tandis que le surplus resterait pour défendre la Meuse ; ce qui fut exécuté. Alors le roi Léopardinus s'étant avancé avec les siens vers Agrippine, rencontra les Huns et les Pannoniens, qui avaient

suit ipsos invadere. Jàm ducenta millia Rhenum transierant. Ex utrâque parte aciebus dispositis, se mutuò aggressi sunt; sed post multas ac diversas strages hinc indè executas, Leopardino, rege Belgorum interempto, Belgi succubuerunt, paucis evadentibus, quorum aliqui versùs Agrippinam, aliqui versùs Tungrim, reliqui qui potuerunt Treverim mœsti confugerunt. Ormestâ gravi sic terminatâ, cæteri Belgi cum filio regis ad littus Mosellæ atque Mosæ se fortiùs applicantes, decreverunt littora atque civitates et oppida tutiùs ac cautiùs defendenda disponere. Undè et regnum totum timere cœpit. Intereà Servius rex cum Cambro, duce Hunnorum, Agrippinam invadentes et obtinentes, Treverim etiàm diruerunt, et incolis captis, omnes à viginti annis et suprà usque ad XL annum secum deduxerunt. Nec remansit civitas aut oppidum inter Rhenum, Mosam aut Mosellam, quin suis subjicerunt dominiis. Tandem ad fluvium Mosæ pervenientes, remotè à locis ubi transmeare decreverant, signa transeundi facientes, Belgi suas acies diviserunt. Servius rex cum Cambro, Condrone atque Vermendione ducibus, cum multis in loco qui nunc dicitur Trajectum, ab illo transitu nomen suscipiens, trans Mosam transiverunt; reliqui dictum fluvium per nemora in vadis plurimis turmatìm sine periculis transvadentes. Erant siquidem Belgi aut ipsorum pars major congregata in loco qui nunc dicitur Antevisetum, inter Legiam et Trajectum; expectantes Hunnorum transitum; qui delusi obstupuerunt. Qui tamen versùs Tungrim se recolligentes nubem illam pestiferam ad

déjà jeté deux ponts sur le Rhin, et fait passer des troupes innombrables. Dans cette circonstance, il résolut de les attaquer. Deux cent mille hommes avaient déjà franchi le fleuve. Les deux armées s'étant rangées en bataille, s'attaquèrent mutuellement; mais après différentes pertes essuyées par les deux partis, Léopardinus, roi des Belges, ayant été tué, ses troupes furent vaincues; un petit nombre de ses soldats échappèrent par la fuite, et se retirèrent les uns vers Agrippine, d'autres vers Tongres, et le reste se réfugia tristement à Trèves. Après cette sanglante bataille, les autres Belges, conduits par le fils du roi, se fortifiant sur les bords de la Moselle et de la Meuse, prennent la résolution de mettre en état de défense les rivières, les villes et les places fortes : ce qui commença à inspirer des craintes à tout le royaume. Cependant le roi Servius accompagné de Camber, duc des Huns, met le siège devant Agrippine, et s'en empare; puis ils détruisent ensemble la ville de Trèves, en font prisonniers les habitans, et emmènent tous ceux qui avaient plus de vingt ans et moins de quarante. Toutes les villes et les places fortes situées entre le Rhin, la Meuse et la Moselle, furent soumises à leur domination. Enfin, lorsqu'ils furent arrivés sur les bords de la Meuse, loin de l'endroit où ils avaient résolu de la passer, ils firent semblant de vouloir exécuter ce passage; et les Belges divisèrent leur armée en deux corps. Le roi Servius, ainsi que les ducs Camber, Condron, Vermendion, et une foule de guerriers, passèrent la Meuse dans un endroit qui se nomme aujourd'hui *Trajectum* (Maestricht), nom qui lui a été donné à cause de ce passage qui y fut effectué; les autres troupes passèrent cette rivière à gué dans les bois et sans aucun danger. Les

pugnandum per sex dies continuos se disponentes, finaliter corruerunt, paucis evadentibus quorum aliqui Tungrim, reliqui ad proprias civitates confugerunt. In crastinum Tungrim insidione vallaverunt, quam finaliter obtinentes et spoliantes, aptos ad bellum quorum non tetigerat gladius secum perducentes, residuum patriæ illius faciliter subjecerunt; abhinc Rhetiam sub intrantes totam totaliter usque ad Oceanum subdiderunt.

CAPITULUM XXXV.

De primariâ fundatione multarum civitatum ad regnum Belgorum pertinentium.

ACTOR.

Hi, proùt refert Lucius, plures condiderunt civitates et oppida, ut Numeiam (1), Neomagum, Jupi-

(1) Le manuscrit de S. Germ. dit *Ninneiam*. C'est sans doute la ville de Ninove sur la Denre, patrie de Jean Despautère.

Belges, ou du moins la plus grande partie de leur armée, étaient rassemblés dans un lieu situé entre Liége et Maestricht, et nommé l'Antiviset, ils attendaient le passage des Huns qui étaient déjà de l'autre côté de la rivière. Lorsqu'ils reconnurent qu'ils avaient été trompés par leurs manœuvres, ils restèrent stupéfaits. Cependant ils se réunirent sous les murs de Tongres; et, s'étant apprêtés pendant six jours à combattre les barbares, ils livrèrent bataille, et furent vaincus. Un petit nombre s'échappa; les uns se réfugièrent à Tongres, et les autres dans leurs propres cités. Le lendemain matin l'ennemi commença le siège de Tongres, s'empara de cette ville, en fit le pillage, et emmena tous ceux qui étaient propres à la guerre, et que le fer avait épargnés. Il soumit sans obstacle le reste du pays, et entra ensuite dans la Rhétie (1), dont il fit la conquête jusqu'à l'Océan.

CHAPITRE XXXV.

De la fondation de plusieurs cités appartenant au royaume des Belges.

L'AUTEUR.

Les barbares, au rapport de Lucius, fondèrent plusieurs villes et places fortes, telles que celles de *Ninove*,

(1) En Brabant.

liam (1), Caprimontem, Durbeium et cæteras alias plures mihi penitùs ignotas, quarum nomina, causâ brevitatis, prætermitto. Circà verò Mosam condiderunt Trajectum superiùs et inferiùs. Item illùc rex Servius condidit oppidum à nomine proprio Servium (2) nominatum. Condro verò, dux Histriorum, juxtà ripariam Mosæ civitatem fortissimam condidit, quam à Hunnis Hoyum, usquè ad hodiernum diem, appellatum dignoscimus. Item oppida multa riparias et castra dictus Condro constituit, quæ à Hunnis illis omnes denominationes susceperunt. Qualiter verò Rhetiam dictus Condro et ejus sequaces edomaverint, et suas usquè ad occasum et Rhuteniam dilataverint alas Lucius edocet; verùm quia longa valdè claret historia, et patria mihi penitùs ignota est, conscribere pigritavi. Cùm igitur alii Hunni cum Servio rege atque Cambro Hunnorum et Vermendione Pannoniorum ducibus, Mosam pertransissent, perpendentes Belgos stupefactos atque pavefactos fore, terramque considerantes fructiferam aquis, herbis, nemoribus, oppidis, venationibus, frugibus et fontibus irriguam, in duabus partibus principaliter se diviserunt; nam Cambro cum Vermendione ducibus, regionem super quemdam fluvium, qui à dicto Cambro nunc dicitur Sambra, *c* mutatâ in *s*, cum Hunnis et Pannoniis ad civitatem Belgensem obsidendam perrexerunt; et secùs littus dictarum ripariarum fanum Neptuni suprà montem reperientes, locum atque populum faciliter

(1) Peut-être Juliers.

(2) Chièvre.

Nimègue, (1) *Jupilia*, Chevremont, Durbut, et une foule d'autres dont les noms me sont entièrement inconnus, et que je passe pour être plus court. Ils fondèrent le haut et le bas Maestricht sur la Meuse, et le roi Servius bâtit aussi sur la même rivière une forteresse qu'il appela de son nom Servie. Condro, duc des Istriens, fonda sur le même rivière une ville très-forte qui est connue encore aujourd'hui sous le nom de Huy, qui lui fut donné par les Huns. Le même Condro bâtit encore sur différentes rivières plusieurs forteresses et châteaux, qui reçurent des Huns leurs dénominations. Lucius nous apprend aussi comment Condro et ses soldats soumirent la Rhétie, et s'étendirent ensuite jusqu'à l'Océan et à la Ruthénie; mais, comme son histoire est entre les mains de tout le monde, et que les pays dont il parle me sont entièrement inconnus, je me suis dispensé de le transcrire. Les Huns, qui avaient passé la Meuse sous la conduite du roi Servius et sous celle de Camber, leur duc, et de Vermendion, duc des Pannoniens, voyant les Belges défaits et frappés de terreur, et trouvant que leur territoire était fertile, qu'il renfermait des prés, des bois, des fontaines, des villes et des chasses, et qu'il produisait beaucoup de fruits, ils divisèrent leurs armées en deux corps, commandés, l'un par le duc Camber, et l'autre par le duc Vermendion; et s'enfonçant dans le pays, en suivant la rivière de Sambre, ainsi appelée du nom de Camber, en changeant *c* en *s*, ils marchèrent sur la ville de Belgis pour en faire le siège. Ayant rencontré le long de la Sambre le temple de Neptune, situé sur une

(1) Ou plutôt Numagen, ancien bourg sur la Moselle, et à cinq lieues au-dessous de Trèves.

subjecerunt. Prædis dicti fani susceptis, in viâ belgensi, civitates et oppida, mansiones et castra plura construentes, tandem ad obsidionem dictæ Belgis civitatis devenerunt. Inter civitates et oppida quæ construxerunt dicti Hunni in viâ dictæ civitatis, fuerunt Mons Tuitionis, Hugnia, Hugnella et Huigina (1), et cæteras plures, quas brevitatis causâ pertransco.

CAPITULUM XXXVI.

Quòd Servius, rex Romanorum, fundavit civitatem Serviæ (2) et de primariâ inhabitatione montis in quo nunc villa Montensis collocatur.

Servius autem rex cum Romanis et Sicambris et Antenoribus et cæteris sibi copulatis, nemora subintrans, ad obsidendas fani Mercurii, Portus-Belgorum et Hostilis civitates se disposuerunt. Undè Servius rex, in profundis silvarum reperiens territorium fontibus et arboribus et frugibus irriguum, jussit ligna et arbores per quatuor millia passuum circum-

(1) Il y a beaucoup de villages situés sur les bords de la Sambre qui portent des noms approchant de ceux-ci; mais il n'est guère possible de distinguer ceux dont parle Jacques de Guyse; cette recherche d'ailleurs ne serait d'aucun intérêt.

(2) Chièvre, au midi de la ville d'Ath.

montagne, ils soumirent sans difficulté ce pays et ses habitans. Ils pillèrent le temple, et continuant d'avancer vers Belgis, en construisant sur leur route des cités, des forteresses, des maisons et des châteaux en assez grand nombre, ils arrivèrent enfin sous les murs de la ville. Parmi les cités et les places fortes que les Huns bâtirent sur leur route, on compte *Mons Tuitionis,* Hugnie, Hugnelle, Huigine, et une foule d'autres dont le détail serait trop long.

CHAPITRE XXXVI.

Servius, roi des Romains, fonde la ville de Servie; et la montagne sur laquelle est bâtie la ville de Mons est habitée pour la première fois.

Le roi Servius, étant entré dans les bois avec les Romains, les Sicambres, les Anténorides et les autres peuples qui s'étaient joints à lui, se disposa à faire le siège des villes de *Fanum Mercurii*, de Porte-Belge et d'Hostile. Puis, ayant trouvé au fond des bois un territoire couvert d'arbres, de moissons et de fontaines, il fit abattre et arracher tous les arbres sur un espace de quatre mille pas carrés, et fit bâtir sur cet endroit une grande ville, à laquelle il donna son nom, et qui se nomme encore aujourd'hui Servie, ou le Sart de Servin. Il éleva des tours et des portes, construisit des ponts et des remparts, entoura la place de fossés et

quaque velociùs præcidi atque radicitùs exertari, illùcque ingentem condens civitatem, quam nomine proprio insigniri deliberatus est, quæ usque in hodiernum diem Servia seu Sartum Servini (1) decrevit appellandum. Illùc turres et portas, pontes et mœnia construens, fossatis et muris fortissimis eam circumcinxit, et ut sibi et suis sequacibus esset in arcem et refugium fortissimum, dictam civitatem præmunivit. Ab hâc autem civitate, in quâ recursum specialem habebant dicti Romani suprà dictas civitates, tres obsidentes et invadentes, tandem easdem subjecerunt, et specialiter Hostilem hostiliter dejecerunt, quæ priùs sub dominio belgensis civitatis habebatur. Intereà, dùm Servius rex fundabat suam civitatem, Camber et Vermendio Belgim approximantes, perpenderunt cives belgenses, Hunnos fore divisos et in diversis applicatos territoriis, qui nocte quâdam exeuntes magnam Pannoniorum atque Hunnorum cladem exercuerunt, in loco qui, ratione belli et ratione situationis Hunnorum, Hugniacum, gallicè *Hugnies*, usquè in hodiernum diem appellatur, propè Belgis. Quod advertentes Camber et Vermendio, suos recolligentes et retrocedentes, decreverunt regem Servium appropinquare, ut saltem se mutuò, si necessitas afforet, defendere valerent. Tunc Camber secùs civitatem regis Servii in nemoribus castrum (2) extruxit, secùs fluviolum Albæ, quod, usque in hodiernum diem,

(1) Nous avons vu dans le chapitre précédent que Servius avait déjà bâti une forteresse de son nom sur la Meuse.

(2) Le village de Cambron est situé sur une petite rivière que l'auteur nomme l'Aube, et qui se jette dans la Denre à Ath.

de murailles très-fortes, et en fit pour lui et pour les siens, une place de sûreté. C'est de cette ville que les Romains dirigèrent leurs attaques contre les trois cités dont nous avons parlé, et dont ils se rendirent maîtres. Ils emportèrent de force celle d'Hostile, qui était auparavant soumise à la domination de Belgis. Pendant que le roi Servius était occupé de la fondation de sa nouvelle ville, Camber et Vermendion s'étaient approchés de Belgis; et aussitôt que les habitans de cette dernière place avaient reconnu que l'armée des Huns était divisée, et qu'elle occupait différens pays, ils étaient sortis la nuit, et avaient fait un grand carnage des Pannoniens et des Huns, dans un endroit situé près de Belgis, et qui, à cause de cette guerre et de la position des Huns, fut appelé *Hugniacum*, et en français Hugnies, nom qu'il porte encore aujourd'hui. Camber et Vermendion ayant appris ce revers, rassemblèrent leurs forces, et résolurent de retourner sur leurs pas et de s'unir à Servius, afin d'être en mesure de se prêter un secours mutuel, si les circonstances le demandaient. Alors Camber bâtit un fort près de la ville du roi Servius, sur le ruisseau d'Aube, dans un endroit qui s'est appelé jusqu'à ce jour le château de Camber, ou Cambron-le-Châtel. Il réunit en même tems le reste de ses troupes sur plusieurs montagnes et dans l'épaisseur du bois, au milieu des marais, le long d'un ruisseau qui fut d'abord appelé *Hugnia* par les Huns, mais qui prit le nom de *Huynia* ou *Hayne*. Il choisit aussi une montagne près des bois, et au milieu des marais dont nous venons de parler, pour y bâtir un temple, où il plaça l'idole de Pan, pour laquelle sa nation avait beaucoup de vénération, afin de ne pas s'attirer, par sa négligence envers le culte de cette divinité, les malheurs

dicitur Castrum Cambri seu Cambronis. Reliquas verò acies suorum in montibus diversis atque locis tutissimis nemorum, inter paludes secùs fluviolum, quod Hugnia à dictis Hunnis tunc primitùs appellatum est, recollegit; à modernis verò dicta ripariola Haynia (1) vocitatur. Inter autem dictos montes in quibus suas constituerant acies, unum elegerunt in oris nemorum inter dictas paludes, cæteris aptiorem, et illùc primitùs fanum ædificantes, idolum Pan, quod colebant, in eodem collocaverunt; timentes ne propter incuriam servitii dei Pan indignationem incurrissent in damnum quod à Belgis noviter incurrerant. Ab illo siquidem fano (2) Belgis, fani Martis, fani Mercurii, Hostilis, Portus-Belgorum atque Servii regis civitates, necnon Minervæ fanum, faciliter cernebantur. Undè et territorium illud Pannoniam sive Propanciam per multa annorum curricula vocitatum dignoscitur. Ad illud siquidem idolum ex generali præcepto tàm Hunnorum, Pannoniorum, Romanorum, Rhetiorum atque omnium aliorum, pro suis necessitatibus recurrebant omnes incolæ dictarum nationum, et perseveraverunt usquè ad tempora Julii Cæsaris, qui dictum idolum destruens, castrum primitùs ex fano construxit.

(1) La Hayne se jette dans l'Escaut à Condé.

(2) Le temple de Pan était bâti sur l'emplacement qui fut depuis occupé par la ville de Mons.

que venaient d'essuyer les Belges. On découvrait facilement de ce temple de Pan les villes de Belgis, de Famars, de *Fanum Mercurii*, d'Hostile, de Porte-Belge, de Chièvre, et le temple de Minerve. Le pays fut long-tems appelé, à cause de cette idole de Pan, la Pannonie ou la Propancie (le Brabant); et, d'après le commandement des Huns, des Pannoniens, des Romains, des Rhétiens, et de tous les autres peuples alliés, toutes ces nations se rendirent au temple de cette divinité pour l'intercéder en leur faveur, jusqu'au tems de Jules-César, qui détruisit l'idole et transforma le temple en forteresse.

CAPITULUM XXXVII.

De idolo Pan, et ejus formâ et festivitate.

ACTOR.

Imago dicti idoli, juxtà opinionem antiquorum et maximè Fulgentii, erat homo cornutus cum facie rubicundâ, et in pectore ejus depingebantur stellæ plures; femora autem ejus cum herbis et arboribus circumcingebantur. In ore autem ejus erat fistula calamorum VII; pedes verò caprinos habebat, et erat cum Amore luctans, sed ab eodem vincebatur. Exponunt autem Fulgentius et Rabanus causam formæ idoli dicti in suis libris, dicentes Pan figurâsse deum naturæ, cujus facie rubicundâ cum cornibus figurabat superiorem mundi partem, scilicet ignem et æthera cum radiis et eorum influentiis; pectus autem stellatum stellas significabat et planetas, femora verò arborosa significabant inferiores plantas, herbas, arbores et arbusta. Pedes verò caprini significabant animalia et bestias nemorum ac camporum; et luctabatur cum Amore et superabatur, quia ad litteram amor naturam exsuperat atque domat. Hujus idoli solemnitas erat XV kalendas martii, die eàdem quà celebrabatur

CHAPITRE XXXVII.

De l'idole de Pan, de sa figure, et de sa fête.

L'AUTEUR.

La statue du dieu Pan représentait, d'après l'opinion des anciens, et particulièrement d'après celle de Fulgence, un homme cornu avec une face rubiconde, sur la poitrine duquel étaient peintes plusieurs étoiles; ses cuisses étaient ceintes d'herbes et de feuillages, il approchait de ses lèvres une flûte à sept tuyaux; il avait des piés de chèvre; il luttait avec l'Amour, mais il était vaincu. Fulgence et Raban donnent, dans leurs ouvrages, l'explication de la figure de cette idole; ils disent que Pan signifiait le dieu de la nature; que sa face rubiconde et ses cornes figuraient la partie supérieure du monde, c'est-à-dire le feu et l'éther avec leurs rayons et leurs influences; sa poitrine étoilée fesait allusion aux étoiles, et ses cuisses garnies de feuillages aux plantes basses, aux herbes, aux arbustes et aux arbres. Ses piés de chèvre figuraient les animaux et les bètes sauvages des champs et des bois, et s'il luttait avec l'Amour, qui demeurait vainqueur, c'est qu'en effet l'amour surpasse et domte la nature. La fête de Pan se célébrait le XV des calendes de mars, le même jour que celle des Faunes, ainsi que nous l'avons

solemnitas Faunorum, proùt patet superiùs, libro primo; et hoc ostendit Ovidius *de Fastis*, libro II, ubi sic inquit: Tertiâ post idus, id est, tertiâ die post idus februarii....

VERSUS.

Tertia post idus nudos aurora lupercos
Aspicit: et Fauni sacra bicornis eunt.
Dicite, Pierides, sacrorum quæ sit origo:
Attigerint latias undè petita domos.
Pana deum pecoris veteres coluisse feruntur
Arcades. Arcadiis plurimus ille jugis....
Pan erat armenti custos, Pan numen aquarum:
Munus ob incolumes ille ferebat oves....
Indè deum colimus, devectaque sacra Pelasgis.
Flamen ad hæc prisco more dialis erat:
Cur igitur currant, et cur sic currere mos est,
Nuda ferant positâ corpora veste, rogas?
Ipse deus velox discurrere gaudet in altis
Montibus, et subitas concitat ille feras.
Ipse deus nudus nudos jubet ire ministros,
Nec satis ad cursum commoda vestis erat.

dit dans le livre premier, et suivant le témoignage d'Ovide dans son livre II des Fastes, où nous lisons : « Le troisième jour après les ides, c'est-à-dire le troisième jour après les ides de février.... »

VERS (1).

Au troisième jour après les ides, l'aurore éclaire les courses des luperques nus, et la fête de Faune, au front orné d'une double corne. Muses, apprenez-moi l'origine de ces solennités; dites de quelle contrée elles ont passé dans le Latium. On raconte que les antiques Arcadiens honoraient d'un culte particulier, Pan, le dieu des troupeaux; sur la plupart des montagnes s'élevaient des temples en son honneur.... Pan était la divinité tutélaire des troupeaux; Pan était le dieu des eaux; il recevait l'hommage des bergers, pour la conservation des brebis;... c'est pourquoi nous suivons le culte de Pan, et les cérémonies transmises par les Pélasges. Dans l'ancien rit, ces sacrifices avaient leur flamine diale. Mais pourquoi voit-on courir de toutes parts les luperques, et d'où vient l'usage qu'ils observent de courir nus et dégagés de tout vêtement? C'est que le dieu se plaît à courir lui-même d'un pas rapide sur le sommet des montagnes, et à semer une terreur subite parmi les animaux. Toujours nu, il veut que ses ministres soient nus; d'ailleurs les vêtemens sont peu propres à la course.

(1) Nous empruntons la traduction de Bayeux.

CAPITULUM XXXVIII.

Quòd Servius, rex Romanorum, destruxit primò civitatem Hostiliensem, quæ nunc dicitur Tornacus.

Igitur cùm unâ dierum acies regis Servii intenta foret fabricationi suæ civitatis, et fessi de nocte quasi securi quiescerent, ecce subitò à civitate fani Mercurii ab unâ parte, à civitate Hostili ab aliâ parte, à Portu-Belgorum à parte tertiâ, ferociter insultantur; qui magnam cædem in Romanos et in gentem Servii exercuerunt. Consimiliter eâdem nocte, Belgi etiàm acies Cambri exterruêre vehementer. Quod advertentes, decreverunt suos coadunare populos et deindè primariò simul invadere Hostilem civitatem, ut, illâ captivatâ, faciliùs cæteras obtinerent. Tunc monte Pan priùs præmunito, omnes ad regis Servii Sartum confluxerunt. Sic autem suas ordinaverunt acies, ut Camber cum aliquibus Hunnis et Pannoniis in suo castro, quod perpriùs construxerat, à parte orientis respectu dictæ civitatis, super Albam, collocaretur; ut, si necessitas afforet, ad fanum Pan contuendum quàm citiùs pararentur. A parte verò occidentis dictæ civitatis, respiciendo Hostilem civitatem, nullum instituit, quia habebatur ripariola Huncinella

CHAPITRE XXXVIII.

Que Servius, roi des Romains, détruisit pour la première fois la ville d'Hostile, qui porte aujourd'hui le nom de Tournai.

Une nuit que l'armée du roi Servius, occupée à bâtir la nouvelle ville de Servie, se reposait avec sécurité après ses travaux, elle fut attaquée vigoureusement, de trois côtés différens, par les garnisons de *Fanum Mercurii*, d'Hostile et de Porte-Belge, qui firent un grand carnage des Romains et de la nation de Servius; tandis que, dans le même tems, les Belges jetaient la terreur parmi les troupes de Camber. Les chefs ennemis prirent alors la résolution de réunir leurs forces et d'attaquer d'abord la cité d'Hostile, dont la prise leur faciliterait la conquête de toutes les autres villes. Ils fortifièrent alors la montagne de Pan, et se rendirent ensuite avec leurs armées au Sart du roi Servius (1). Voici comment ils ordonnèrent leurs troupes : Camber fut placé avec un corps de Huns et de Pannoniens dans le fort qu'il avait bâti long-tems auparavant sur l'Aube, à l'orient de la ville d'Hostile, pour être à portée, s'il en était besoin, de voler à la défense du temple de Pan. Aucunes troupes ne furent placées à l'occident de la même ville, parce qu'il se trouvait de ce côté une pe-

(1) Chièvre.

à Hunnis sic denominata, cum canali magno et lato, quod quidem canale, usquè ad moderna tempora, dicitur gallicè *Canal de la Cité*, id est, civitatis, quia usquè ad locum illum protendebatur. Civitas ab illâ parte satis fortis videbatur. A parte verò septentrionali dictæ civitatis, in concursu ripariarum Albæ et Tenoris, contrà illos de portu Belgorum posuerunt Antenorides. Undè ab illâ gente locus ille usquè in hodiernum diem dicitur Anth, et riparia Tenor à dictis Anthenoribus. A parte verò meridiei respectu dictæ civitatis, contrà civitatem Mercurii atque Belgorum aut Hostilis, quia locus ille erat debilior et adversariis magis expositus, posuerunt primò populum quem à Tungris adduxerunt; deindè superiùs, in alio loco, competenter posuerunt Hunnos, à quibus ripariola, quæ illùc præterfluit, dicta est Huncinella. Deindè constituerunt Agrippinos in loco qui nunc dicitur Grisagion; posteà collocaverunt Caprimontenses consequenter, et deindè Vandalos in loco ab eisdem Wandegnies, usquè nunc appellato; et finaliter posuerunt advenas gentes à retrò, in loco extrà acies, qui ab eisdem Herimansum, usquè in hodiernum diem, appellatur. Hi omnes circà civitatem regis Servii sua oppida construentes, et in eisdem suas sarcinas collocantes, ad Hostilem civitatem propinquiùs obsidendam properantes, immaniter eam invaserunt. Sed ferociter se defendens, tandem eam cum turribus, muris et portis solo coæquaverunt, hostilionibus siquidem interfectis, et per nemora ut plurimùm diffugatis. Servius rex cum Hunnis ad portum

tite rivière, nommée Huncinelle par les Huns, et un canal large et profond, qui, jusqu'à ce jour, a porté, en français, le nom de canal de la Cité, parce que Hostile s'étendait jusqu'à ce canal. Ce côté paraissait trop fortifié à l'ennemi pour qu'il osât l'attaquer. Mais les Anténorides prirent position au nord de la ville d'Hostile, au confluent des rivières d'Aube et de Denre, pour attaquer Porte-Belge. C'est de ce peuple que l'endroit a pris le nom d'Ath, qu'il porte encore aujourd'hui, et que la rivière a été appelée le Tenor (la Denre). On plaça au midi d'Hostile, vis-à-vis des villes de Mercure, de Belgis et d'Hostile, et dans un lieu qui paraissait faible et exposé à l'attaque, les troupes venues de Tongres, et un peu plus haut, dans un autre endroit, les Huns, qui donnèrent leur nom à la rivière qui y passe, et qui s'appelle l'Huncinelle. Ensuite les Agrippiniens se formèrent en bataille dans un lieu nommé depuis Grisagion; les Chevremontains furent rangés derrière eux; et enfin, les Vandales prirent position dans un endroit auquel ils donnèrent le nom de Vandegnies (Bandegnies), qu'il conserve encore aujourd'hui. Enfin, les troupes auxiliaires prirent position à quelque distance des autres troupes, dans un lieu qui fut nommé par elles Hérimansum, ainsi qu'on l'appelle encore à présent. Toutes ces armées bâtirent des forts autour de la ville du roi Servius, et, y ayant laissé leurs bagages, elles firent les approches de la ville d'Hostile, qu'elles assiégèrent et attaquèrent avec vigueur. La résistance fut opiniâtre; cependant, à la fin, elles rasèrent les tours, les murailles et les portes de la place; les habitans furent passés au fil de l'épée, ou obligés de s'enfuir dans les bois. Le roi Servius, ayant marché avec les Huns contre Porte-Belge, ren-

Belgorum accedens, Albanorum, Britonum, Belgorum et extraneorum magnam reperientes multitudinem, conflixerunt ad invicem, neutrâ parte, die primâ, succumbente; tandem Hunni Albanos illos atque Britones cum Fani-Mercurialibus, et usquè ad Oceanum omnes subjecerunt, gladio, fame atque peste.

CAPITULUM XXXIX.

De fundatione Chievrani, et Advennis, et obsidione civitatis Belgensis.

Subjectis igitur nationibus, à paludibus huynificis et à flumine Scaldi usque ad Oceanum, munitisque fani Pan sacerdotibus et ministris, juxtà idoli ritum, nec non et in civitate regis Servii duce, venatoribus ac centurionibus, decurionibus militibusque super populum institutis, qui toti patriæ à dictis paludibus, Scaldo et Oceano, ab unâ parte, et ab aliâ usque ad silvarum profunditatem, participando cum Rhetiis et Condrone, præessent, decreverunt civitatem belgensem obsidere. Sed de formâ obsidionis ignorantes, quia ipsam reformidabant, tùm propter Fani-Martis atque Fani-Solis, tùm propter civitatis magnificam resistentiam, tùm etiàm quia adventum

contra une foule innombrable d'Albaniens, de Bretons, de Belges et d'étrangers : il leur livra bataille : mais la victoire resta indécise le premier jour ; enfin, les Huns soumirent par le fer, par la faim et par la maladie, les Albaniens et les Bretons, ainsi que ceux de *Fanum Mercurii*, jusqu'à l'Océan.

CHAPITRE XXXIX.

De la fondation de Quiévrain et d'Avesnes ; et du siège de la ville de Belgis.

Les Huns ayant soumis tout le pays, depuis la Haine et l'Escaut jusqu'à l'Océan, instituèrent des prêtres et des ministres dans le temple de Pan, pour le culte de cette idole ; et nommèrent dans la ville du roi Servius, un duc, des chasseurs, des centurions, des décurions et des chevaliers, pour commander au peuple, et gouverner toute la province, depuis la Haine, l'Escaut et l'Océan, jusqu'au fond des bois, y compris les Rhétiens et Condron ; puis ils résolurent de faire le siège de Belgis. Mais ils ne savaient comment s'y prendre, tant parce que les habitans de Famars et de Solème leur donnaient de l'inquiétude, que parce qu'ils redoutaient une vigoureuse résistance de la part de la ville, et qu'ils craignaient l'arrivée des Gaulois. Après avoir longtems délibéré sur ce sujet, ils

Gallorum timebant. Idcircò diutiùs concilia celebrantes, finaliter decreverunt à remotis castra, pro refugiis et conservationibus sarcinarum, fortia construere, et ab eisdem dictam civitatem sæpiùs invadere, ut sic excitata et attædiata viribus debilitetur. Quod et factum est. Undè et tres elegerunt plateas in quibus omnes insimul, successivè tamen, fundaverunt civitates aut oppida, juxtà vicos Brunehuldis regis. Prima fuit à rege Servio electa, prope suam prædictam civitatem, ultrà tamen dictas paludes, suprà fluviolum qui, usque moderna tempora à dictis Hunnis, dictus est Hunellus (1); et oppidum à rege Servio dictum est oppidum Servii, sed vulgariter dicitur *Servrain* (2). Ab illo siquidem oppido duas simul obsidebat civitates, Fanum Martis videlicet et civitatem Belgensem. Secunda platea electa ad dictam civitatem obsidendam, nunc appellatur Advennis, ab advenis gentibus ibidem collocatis, sub Hepprone, duce gentis advenæ, à quo ripariola illius territorii, usque ad moderna tempora, Heppra (3) nuncupatur, proùt narrat historia.

(1) C'est une petite rivière qui se jette dans le Honeau, ou c'est peut-être le Honeau même qui se décharge dans la Haine, près de Condé.

(2) Quiévrain.

(3) L'Hèpre passe à Avènes et se jette dans la Sambre.

prirent le parti de construire des forts écartés, pour garder les bagages, et servir de refuge en cas de nécessité, et de diriger de ces forteresses des attaques vives et fréquentes contre Belgis, afin de fatiguer et affaiblir la garnison qui la défendait. Ce plan fut mis aussitôt à exécution; on choisit trois endroits le long des routes du roi Brunéhulde, pour y bâtir des villes et des places fortes. Le premier endroit fut choisi par le roi Servius, près de sa ville, mais de l'autre côté des marais de la Haine, sur une petite rivière qui porte encore aujourd'hui le nom de Hunel, qui lui fut donné par les Huns; la nouvelle ville fut nommée par le roi la ville de Servius, mais on l'appelle vulgairement Servrain. De cette dernière on fesait en même tems le siège des deux places de Famars et de Belgis. La seconde position choisie pour faire le siège de Belgis, porte aujourd'hui le nom d'Avesnes, qu'elle doit aux étrangers qui y furent placés sous la conduite de Heppron leur chef, qui donna, ainsi que le dit l'histoire, son nom à la rivière d'Hèpre, qu'elle porte encore à présent.

CAPITULUM XL.

De fundatione civitatis Cameracensis.

Tertia verò platea à Cambro et residuo populi electa, nunc appellatur civitas Cambri, à dicto duce Hunnorum. Utrùm autem fuerit civitas Camberacensis, aut fuerit oppidum Camberacesii historia non determinat. Verùm quia in eâdem habetur historiâ quòd, stante obsidione civitatis Belgensis, rex Servius oppidum construxit, secùs civitatem Cambri, pro solatio, quod nomine suo Servium appellavit; autumant plures quòd locus ubi nunc castrum quod dicitur de Seeles (1), juxtà Cameracum fuerit locus oppidi dicti regis, transmutatis aliqualiter propter antiquitatem nominibus, ex quo concludunt quòd civitas quam dictus Camber fundavit, fuit illa civitas quæ nunc Camberacensis appellatur. In oppositum arguitur ex eâdem historiâ, ubi habetur quòd riparia præterfluens secùs civitatem Cambri, usquè ad moderna tempora dicta est Cambra aut Sambra, propter variationem et sonationem litterarum, *c* mutatâ in *s*. Sed manifestum est quòd fluvius fluens secùs civita-

(1) Ce château n'existe plus, ou a changé de nom.

CHAPITRE XL.

De la fondation de la ville de Cambrai.

La troisième position, occupée par Camber et le restant des troupes, porte maintenant le nom de cité de Camber, qu'elle a emprunté à ce chef des Huns. Mais l'histoire ne détermine pas si cette ville est celle de Cambrai, ou si c'est la forteresse de Cateau-Cambrésis. Cependant, comme la même histoire rapporte que, pendant la durée du siège de Belgis, le roi Servius fit bâtir, pour se consoler de sa longueur, une ville près de celle de Camber, et qu'il l'appela, de son nom, Servie; plusieurs personnes pensent que l'emplacement de cette ville est le même que celui du château qu'on appelle aujourd'hui château de Seeles, et qui se trouve près de Cambrai, (les noms ayant été un peu altérés par la suite des siècles); d'où elles concluent que la ville qui fut fondée par Camber est la même que celle qui porte aujourd'hui le nom de Cambrai. On oppose à cette opinion ce passage de la même histoire, où l'on voit que la rivière qui passe près la ville de Camber, a toujours été, jusqu'à présent, appelée la Cambre ou la Sambre, en changeant le *c* en *s*. Or, il est manifeste que le fleuve qui coule près de Cambrai n'est pas la Sambre, mais l'Escaut; tandis que la ri-

tem Cameracensem non dicitur Sambra, imò Scadus aut Scalda. Aqua verò currens secùs oppidum Cameracesii videtur verisimiliùs nuncupari Sambra, quia versùs partes illas, vel benè propè riparia Cambræ videtur sumere originem. Posset hîc dici quòd ambas fundavit civitates, licet, in historiis Britonum legerim, Cambrum, regem Britanniæ, in Galliis civitatem fundâsse, et ab ejus nomine proprio Cambram denominatam fuisse. Sed quidquid fuerit veritatis à parte rei determinationem lectoribus derelinquo. Ab illo siquidem loco tres simul obsidebant civitates Fanum-Solis, Fanum-Martis videlicet et Belgim. Multis interpositis, quæ longa forent enarrare, post multa bella, post insultus graves, et horrendis occisionibus ex utrâque parte perpetratis, tandem Hunni dictas civitates post XV mensem obsidionis earum hostiliter subjecerunt, et novum regem, in civitate Belgensi, Cambrum videlicet quondàm ducem Hunnorum instituentes, qui postmodùm uxores de sanguine regio ritum et vitam Belgorum suscipiens, Belgos potenter edomavit. Rex autem Servius videns populum velle cum Cambro remanere, dolens nimiùm cum Hepprone, duce advenarum gentium, et cum Vermendione, duce Pannoniorum, qui nondùm terras adoptaverant, fœdus inire proponens, ad finem ut Cambrum invaderet, eo quòd populum quem collegerat usibus suis applicabat. Hoc perpendens Camber, considerans sibi periculum imminere, obtulit regi Servio CLX millia Belgorum, qui Romam secum accederent ad eam edomandam, et placatus est rex. Tunc Camber edic-

vière qui passe près de Cateau-Cambrésis, s'entend vraisemblablement de la Sambre, parce que cette dernière semble prendre sa source dans le pays de Cateau-Cambrésis, ou du moins très-près de cet endroit. On pourrait dire ici que Camber fonda les deux villes dont il est question, quoique nous lisions dans l'histoire des Bretons, que Camber, roi de la Bretagne, bâtit dans les Gaules une ville à laquelle il donna son nom, c'est-à-dire celui de Cambre. Quoi qu'il en soit, je laisse cette question à résoudre à mes lecteurs. Qu'il nous suffise de dire que, de la ville nouvellement fondée, l'ennemi fesait à-la-fois le siège des trois villes, de Solème, de Famars et de Belgis. Je passe beaucoup de choses qui nous entraîneraient dans de trop longs détails, et je rapporte simplement, qu'après de fréquens combats, de violens assauts et de grandes pertes essuyées par les deux partis, les Huns s'emparèrent enfin, après quinze mois de siège, des trois places ci-dessus désignées, et qu'ils choisirent pour roi, dans la ville de Belgis, Camber, autrefois duc des Huns, qui prit pour épouses des femmes du sang royal, et qui, après avoir adopté le culte et la vie des Belges, les soumit entièrement à son autorité. Le roi Servius, voyant que l'armée voulait rester avec Camber, en ressentit beaucoup de chagrin, et résolut de faire alliance avec Heppron, duc des étrangers, et Vermendion, duc des Pannoniens, qui n'avaient pas encore fait choix d'un pays pour y habiter, afin d'attaquer Camber, qui voulait employer à son service l'armée qu'il avait levée. Celui-ci en ayant eu connaissance, et ayant considéré le danger qui le menaçait, offrit au roi Servius cent soixante mille Belges, pour marcher sur Rome et la réduire. Le roi accepta cette proposi-

tum condidit generale, ut omnes viri, non solùm civitatis Belgensis, sed etiàm civitatum Fani-Solis, Fani-Mercurii atque Portûs-Belgorum, à viginti quinque annis usquè ad quadraginta, sub pœnâ capitis, regnum Belgorum abhìnc usquè ad decem annos exirent, et alienam sibi conquirerent patriam. Et hoc egit ut in regno quietiùs ac tutiùs remaneret. Pacificato Servio, et populo innumerabili aggregato, unà cum Hepprone, duce advenarum, versùs Romam viam arripientes, regnum Belgorum debilitatum atque desolatum valdè relinquerunt. Camber cum Vermendione fœdera iniens, quia cum illis indomitis Belgensibus progredi renuens, sibi territorium assignans trans ripariam Sommæ, in quo civitatem grandem ædificans, nomine proprio Vermendiam (1) appellandam decrevit. A ripariâ igitur Sommæ et Vermendionis civitate, usquè ad Mosam et Oceanum et Rhenum, terra generaliter ab illis Hunnis et Panoniis et Romanis paucis fuit occupata, et ab eisdem Huinia generaliter, et particulariter à deo Pan Pannonia, et Propantia extitit per magna tempora vocitata. Sed postmodùm à diversis diversimodè partialiter inhabitata, alias denominationes suscipiens, solus angulus Hannoniæ antiquam conservavit denominationem, et pro causis inferiùs, Deo duce, assignandis, sic remansit vocitata.

(1) Saint-Quentin

tion, et fut apaisé. Alors Camber publia un édit général pour ordonner à tous les hommes, non-seulement de Belgis, mais encore des villes de Solème, de Famars et de Porte-Belge, qui seraient âgés de vingt-cinq à quarante ans, de sortir, sous peine de mort, du royaume des Belges pendant dix années, et de se conquérir une autre patrie. Il se conduisit ainsi afin de rester plus tranquille et plus assuré dans ses États. Servius, satisfait de Camber, assembla une armée innombrable, et marcha sur Rome avec Heppron, duc des troupes étrangères, en laissant le royaume des Belges dans l'épuisement et la désolation. Camber fit alliance avec Vermendion, qui avait refusé d'accompagner les redoutables Belges à leur départ, et lui assigna un territoire au-delà de la Somme, où celui-ci bâtit une grande ville qu'il appela de son propre nom Vermende. De cette rivière, et de la ville de Vermendion jusqu'à la Meuse, à l'Océan et au Rhin, le pays fut en grande partie occupé par les Huns, les Pannoniens et quelques Romains. Il reçut de ces premiers le nom général de Huinie; il prit du dieu Pan le nom particulier de Pannonie, et fut aussi pendant long-tems appelé Propancie. Mais, plus tard, il prit des divers peuples qui l'habitèrent différentes dénominations; le seul canton de Hainaut conserva son ancien nom, et resta ainsi appelé par des raisons que j'exposerai dans la suite, avec l'aide de Dieu.

CAPITULUM XLI.

De morte Servii, regis Romanorum.

Dum igitur dicta agerentur, Tarquinius Burbentius sive Superbus, quod idem est, rempublicam Romanorum manu ducens, contrà Servium regem populum fortiùs informabat, et cùm tandem civitatem romanam cum populo innumerabili intrare decrevisset, post longam obsidionem proditoriè cum paucis est susceptus, qui statìm à dicto Tarquinio interimitur; nec cum lamentis ejus exsequiæ celebratæ sunt, regalium more, eo quòd primitùs tributa super populum instituerat. Indè Tarquinius in regem eligitur, qui fœdera cum exteris iniens, à civitate sunt suscepti. Post hæc, Camber timens populi in civitate Belgensi seditionem, in civitate quam extruxerat secedens, in eâdem quæ ad regni sui gubernaculum exigebantur, exercuit. Tandem mortuus, regnavit in civitate Belgensi Melbrandus, filius ejus, pro eo. *Ex Historiâ Tornacensi.* Olympiadis LVIII anno primo (1), mortuo Servio rege, qui primitùs civitatem Tornacensem destruxit, alter Tarquinius suscepit imperium. Cujus

(1) An 547 av. J.-C., suivant Eusèbe, ou l'an 2 de l'olimpiade 58.

CHAPITRE XLI.

De la mort de Servius, roi des Romains.

Pendant ce tems-là, Tarquin-l'Orgueilleux ou le Superbe (car ces deux mots signifient la même chose), tenant en main les rênes du gouvernement, excitait le peuple contre le roi Servius. Celui-ci ayant formé le dessein d'entrer dans Rome avec une armée nombreuse, fut introduit par trahison dans la ville avec un petit nombre des siens, et fut aussitôt mis à mort par Tarquin. Ses funérailles ne furent pas célébrées au milieu des lamentations qui accompagnaient ordinairement les obsèques des rois, parce qu'il fut le premier qui établit des impôts sur le peuple. Tarquin fut nommé roi à sa place, et fit alliance avec les étrangers, que l'on reçut alors dans la ville. Après ces événemens, Camber, craignant la révolte des habitans de Belgis, se retira dans la ville qu'il avait bâtie, et en fit le siège de son gouvernement. Après sa mort, Melbrand son fils régna sur Belgis. *Extrait de l'histoire de Tournai.* En l'an premier de l'olimpiade LVIII, le roi Servius, qui avait détruit le premier la ville de Tournai, étant venu à mourir, un second Tarquin gouverna l'empire à sa place. Sous son règne la ville de Tournai fut reconstruite et réparée, les citoyens y furent rappelés et ré-

temporibus reædificata et reparata est civitas, et recollecti cives et in pristinum dominium restituti, cunctaque prospera, et quasi ex sententiâ, huic civitati bona succrescebant.

CAPITULUM XLII.

De Sedechiâ, rege Juda, et de destructione civitatis Jerusalem.

ACTOR.

Ad tempora nostra continuenda, stylum convertamus; nàm, proùt superiùs est actum, dictus Servius rex regnavit in Româ, tempore Sedechiæ, regis Judæ, cujus historiam ad tempora continuanda conscribere proponimus. Circà olympiadem..... (1), Sedechias in Judæâ regnabat. Cœpit autem anno quartæ ætatis CDLXXIV, mundi verò IIIMCCCLXII (2), et regnavit annis XI. Sub quo prophetaverunt Jeremias et Baruch. *Justinus*, *libro* XLII (3). Temporibus Tarquinii, ex

(1) Les deux manuscrits offrent ici une lacune, et ne donnent ni l'un ni l'autre le nombre de l'olimpiade, ni l'année de cette olimpiade. Ces deux nombres se trouvent dans la vieille traduction française, et je les rapporte tels qu'elle les donne. Cependant, selon Eusèbe, Sédécias monta sur le trône l'an 601 avant notre ère, l'an 4 de la 44e olimpiade, et finit de régner l'an 2 de la 47e olimpiade, 591 avant notre ère.

(2) L'an 600 av. J.-C., suivant Eusèbe.

(3) C'est au livre xliij, chap 3.

tablis dans leur ancienne domination. Alors tous les genres de prospérité affluèrent à la fois à Tournai, et elle devint aussi florissante qu'il était possible.

CHAPITRE XLII.

De Sédécias, roi de Juda, et de la destruction de la ville de Jérusalem.

L'AUTEUR.

Mais continuons notre chronique. Le roi Servius régna à Rome du tems de Sédécias roi de Juda, dont nous allons rapporter l'histoire en suivant l'ordre des tems. Sédécias régnait sur Juda en l'an premier de la cinquante-huitième olimpiade. Il commença son règne en l'an 474 du quatrième âge, et du monde 3362, et occupa le trône pendant onze années. Sous son règne parurent les prophètes Jérémie et Baruch. *Justin, livre XLII.* Aux tems de Tarquin, une troupe de jeunes Phocéens partis d'Asie abordèrent à l'embouchure du Tibre, et firent alliance avec les Romains. De là, continuant leur route sur leurs vaisseaux, ils s'avancèrent jusqu'à l'extrémité de la mer des Gaules, où ils bâtirent la ville de Marseille entre les Liguriens et des nations barbares... Marseille fut donc fondée près des bouches du Rhône, au fond d'un golfe, et comme dans un recoin de mer... Ce fut de ces Phocéens que les Gau-

Asià Phocœentium juventus, ostio Tiberis invecta, amicitiam cum Romanis junxit : indè in ultimos Galliæ sinus navibus profecta, Massiliam inter Ligures et feras gentes Gallorum condidit.... Condita est igitur Massilia propè ostia Rhodani, in remoto sinu, velut in angulo maris.... Ab his Galli usum vitæ cultioris, et agrorum cultus, et urbes mœnibus cingere didiscerunt, mansuefactâ (1) quoque barbariâ legibus, non armis vivere, et vitem ponere et olivam inserere. Anno quinto Sedechiæ (2), exorsus est Ezechiel prophetare in Babylone ad captivos, postquàm accepcrant epistolam Jeremiæ. Hic in Babylonem ductus est cum Joachim et matre ejus, cum Daniele et tribus pueris, et habitabat juxtà fluvium Chobar (3). In principio autem anni noni (4) Sedechiæ, Nabuchodonosor Jerusalem obsedit, quia superbus et infidus tributum ei promissum negavit. Tunc rex Ægypti cum exercitu, quasi soliturus obsidionem venit; et Nabuchodonosor à Jerusalem in occursum ejus recedens, eum fugavit ac de Syriâ exire compulit. Tunc falsi prophetæ nunciabant Sedechiæ prospera, scilicet falsa, Jeremias autem his contraria et vera. Qui egrediens ad vicum suum Anathot, tanquàm fugeret ad hostes captus est et incarceratus. Anno nono Sedechiæ, mense decimo, rediit Nabuchodonosor et Nabusardan cum

(1) Dans l'édition de Deux-Ponts, 1784, cette phrase *mansuefacta quoque barbarie* est placée après ces mots, *usum vitæ cultioris*.

(2) L'an 596 av. J.-C.

(3) Le fleuve Chobar est présumé avoir été une branche de l'Euphrate. Dom Calmet croit que c'est le fleuve Chaboras.

(4) L'an 592.

lois apprirent un genre de vie plus doux, et qu'ils surent cultiver leurs champs, entourer leurs villes de murailles; se dépouiller de leur barbarie pour vivre par les lois et non par les armes; ils se rendirent aussi habiles à tailler la vigne et à planter l'olivier. » En l'an 5 de Sédécias, Ézéchiel commence à prophétiser au milieu des captifs de Babilone lorsque ceux-ci eurent reçu une lettre de Jérémie. Il avait été emmené à Babilone avec Joachim et la mère de celui-ci, avec Daniel et les trois autres enfans du sang royal, et habitait sur les bords du fleuve Chobar. Au commencement de la neuvième année de Sédécias, Nabuchodonosor assiégea Jérusalem, parce que Sédécias, orgueilleux et parjure, lui avait refusé le tribut qu'il lui avait promis. Alors le roi d'Égipte s'avança avec une armée, pour faire lever le siège de la ville; mais Nabuchodonosor quittant les murs de Jérusalem, et marchant à sa rencontre, le met en fuite et le force à sortir de la Sirie. En ce tems-là les faux prophètes annonçaient à Sédécias des choses heureuses mais fausses, tandis que Jérémie en annonçait de toutes contraires et qui étaient vraies. Ce prophète en se retirant à Anathot, sa patrie, fut arrêté et mis aux fers comme s'il eût voulu passer aux ennemis. En la neuvième année de Sédécias, au dixième mois, Nabuchodonosor et Nabuzardan revinrent avec leur armée et mirent de nouveau le siège devant Jérusalem, qui resta bloquée pendant dix-huit mois. Sédécias, frappé de terreur, fit sortir Jérémie de prison, entendit secrètement ses prophéties, et lui fit chaque jour apporter des vivres. Mais ensuite Jérémie ayant recommencé à prêcher en public, il le livra aux princes et aux vieillards, qui le lui demandaient pour le faire mourir. Ceux-ci le jetèrent dans la basse-fosse de Mel-

exercitu, et obsedit Jerusalem, et clausa est XVIII mensibus. Territus quoque Sedechias Jeremiam de carcere tulit, et prophetiæ secretò veritatem requirens, audivit, eique victualia quotidiè ministrare jussit. Sed posteà dùm publicè prædicaret, principibus ac senioribus eum ad mortem petentibus, exposuit; qui eum in lacu Melchiæ deposuerunt; et erat in luto usquè ad guttur, quod ei erat omni morte amarius. Sed extraxit eum Abdemelech Æthiops, vir eunuchus. Tandem deficientibus in urbe victualibus, adeò ut mulieres parvulos suos comederent, in mensurâ palmæ capta est civitas, XI anno (1) Sedechiæ, fugiensque comprehensus est, et in conspectu Nabuchodonosor in Reblatâ judicatus, dicentis eum ab ipso imperii suscepti ingratum extitisse, et contrà munificum hostiliter agendo etiàm in Deum deerrâsse. Et addidit : « Magnus Deus habens odio tuam nequitiam te mihi tradidit. » Itaque filios ejus coràm eo occidit et oculos ejus effodit, vinctumque catenis in Babylonem adduxit et Josedech cum eo, et Saraiâ pontifice, patre ejus, occiso. Nabusardan verò princeps *Cocorum*, templum et civitatem incendit, ac murum totum in circuitu ejus destruxit, captivos et vasa Domini transtulit, Godoliam pauperibus et agricolis in terrâ relictis præfecit; Jeremiæ verò libertatem et munera præbuit, Rechabitas abire permisit.

(1) An 591 suivant Eusèbe, et 586 suivant l'Art de vérifier les dates.

chias ; et le prophète fut plongé dans la boue jusqu'au cou , ce qui était pour lui un supplice plus insupportable que la mort. Mais l'eunuque Abdémélech , qui était d'Éthiopie, le tira de son bourbier. Enfin, les vivres étant venus à manquer dans Jérusalem au point que les femmes furent réduites à manger leurs enfans , la ville fut emportée en un tour de main , la onzième année de Sédécias. Ce prince fut pris , lorsqu'il cherchait à fuir , et amené en jugement à Reblata , devant Nabuchodonosor , qui lui reprocha de s'être montré ingrat envers lui , dont il tenait sa couronne , et d'avoir péché envers Dieu en agissant hostilement contre son bienfaiteur. Puis Nabuchodonosor ajouta : « Le Seigneur , qui déteste ta méchanceté à mon égard , t'a livré entre mes mains. » Ensuite il fit mettre à mort ses fils en présence de leur père , et , ayant fait crever les ieux à celui-ci , il le fit conduire à Babilone chargé de fers avec Josedec , dont le père , Saraias , souverain pontife , fut mis à mort. Nabuzardan , général des Caldéens , mit le feu au temple et à la ville de Jérusalem ; renversa toutes les murailles qui l'entouraient , et emmena les captifs et les vases du Seigneur , après avoir établi Godolias pour gouverner les pauvres et les laboureurs qui furent laissés en Judée. Il mit Jérémie en liberté , lui fit des présens , et lui permit de se retirer chez les Réchabites.

CAPITULUM XLIII.

De fine quartæ ætatis et prophetiâ Ezechielis, et consolatione transmigratorum.

ACTOR.

Hic fuit exitus regni Judæorum, in quo regnatum est annis quingentis et XIV et mensibus VI, secundùm Josephum. In hâc ultimâ captivitate Judæorum ætas sæculi quarta terminatur habens annos CDLXXXV. Fuerunt autem ab anno quarto Salomonis, in quo fundatum est templum, usquè ad ejus incendium, anni CDXLI; ab ingressu terræ promissionis DCCCLXXXII; à datione legis CMXXII; à nativitate Abrahæ MCDXXVI; ab initio verò seculi IIIMCCCLXXIII. *Comestor.* Venit autem ad Ezechielem quidam qui fugerat de Jerusalem, dicens vastata est civitas in præcedenti. Tamen vespere prophetaverat Ezechiel de nuntio futuro. Et audiens omnis transmigratio excidium urbis et incendium templi, levaverunt vocem suam et dixerunt: « Periit spes nostra, abscisi sumus et non resurgemus. » Et exclamavit Ezechiel : « Hæc dicit Dominus : Cùm sanctificatus fuero in vobis, tollam vos de gentibus, et adducam in terram vestram, et effundam super vos

CHAPITRE XLIII.

Fin du quatrième âge; prophétie d'Ézéchiel et consolation des émigrés.

L'AUTEUR.

Telle fut la fin du royaume des Juifs, qui avait duré 514 ans et 6 mois, d'après le calcul de Josèphe. C'est à cette dernière captivité des Hébreux que finit le quatrième âge, qui renferme 485 années. On compte 441 ans depuis la quatrième année de Salomon, époque de la fondation du temple, jusqu'à son incendie; 882 ans depuis l'entrée des Juifs dans la terre promise; 922 ans depuis que la loi leur fut donnée; 1426 ans depuis la naissance d'Abraham, et 3373 ans depuis le commencement du monde. *Comestor.* Quelqu'un qui s'était enfui de Jérusalem accourut vers Ézéchiel pour lui annoncer que la ville avait été détruite le jour précédent. Mais Ézéchiel avait, dès le soir même de cette catastrophe, prophétisé cette nouvelle. Toute l'émigration, en apprenant la ruine de la ville et l'incendie du temple, éleva la voix et s'écria : « Notre espoir a péri; nous sommes brisés, et nous ne nous releverons pas. » Ézéchiel de son côté s'écria : « Voici ce que dit le Seigneur : lorsque j'aurai été sanctifié en vous, je vous tirerai du milieu

aquam mundam, etc. » Et facta est super Joel prophetam manus Domini, et eduxit eum, in spiritu, in campum qui plenus erat ossibus siccis, vehementer et ait : « Ossa arida, audite verbum Domini. Hæc dicit Dominus : Ecce dabo super vos nervos, et succrescere faciam carnes et superextendam cutem, daboque vobis spiritum et vivetis. » Ossa hæc universa domus Israel est. Prætereà, in consolationem gentis suæ, prædixit propheta calamitatem circumstantium nationum, quæ juverant hostes contrà Jerusalem, vel insultaverant captivis; id est, filiorum Amon et Moab et Edom, Philistini, Tyri et Sidonis, Ægypti et Æthiopiæ.

CAPITULUM XLIV.

De descensu reliquiarum filiorum Israel in Ægyptum, et morte Jeremiæ.

Interea, contrà consilium Jeremiæ, descenderunt reliquiæ Juda, ducentes secum ipsum Jeremiam et Baruch in Ægyptum; et habitaverunt ibi, et factus est sermo Domini ad Jeremiam in Thannis. « Sume lapides grandes et absconde eos in cryptâ quæ est sub muro latericio, in portâ domûs Pharaonis; et dices

des nations, et vous reconduirai dans votre patrie, et je répandrai sur vous une eau pure, etc... » La main du Seigneur saisit le prophète Joël et le conduisit, en esprit, dans un champ qui était couvert d'ossemens arides; et Joël dit : « Ossemens arides, entendez la parole du Seigneur. Voici ce que dit le Seigneur : Je vous donnerai des nerfs et je vous couvrirai de chair, et j'étendrai une peau sur vous, et je vous donnerai l'existence et vous vivrez. » Ces ossemens signifient toute la maison d'Israël. Outre cela le prophète, pour consoler sa nation, prédit le malheur des peuples voisins, qui avaient aidé les ennemis contre Jérusalem, ou qui avaient insulté aux captifs. Ces peuples étaient les fils d'Amon, de Moab et d'Edon, les Philistins, les habitans de Tir et de Sidon, les Égiptiens et les Éthiopiens.

CHAPITRE XLIV.

De la descente en Égipte des restes des fils d'Israël, et de la mort de Jérémie.

PENDANT ce tems-là, les restes de Juda partirent, contre l'avis de Jérémie, emmenant en Égipte avec eux Jérémie et Baruch. Ils habitèrent ce pays; et le Seigneur parla ainsi à Jérémie dans Tanis : « Prends de grosses pierres et cache-les dans la cripte qui est sous le mur de brique, à la porte de la maison de Pha-

ad Judæos : Hæc dicit Dominus : Ecce assumam servum meum Nabuchodonosor, et ponam thronum ejus super lapides istos, et percutiet terram Ægypti, et peribitis vos cum Ægyptiis. » Et insurrexit populus contrà Jeremiam, et lapidaverunt eum cum lapidibus quos absconderat sub muro latericio. Ægyptii verò honoraverunt prophetam, sepelientes eum juxtà tumulum regum, memores beneficiorum quæ præstiterat Ægyptiis; quia oratione suâ fugaverat aspides et bestias aquarum quas Græci crocodillos vocant, quibus priùs Ægyptus infestabatur. Tradunt etiàm quòd adhùc de pulvere ejusdem loci ubi jacuit sepultus, aspidum percussura sanatur et fugantur crocodilli. De eodem multa proloquitur Epiphanius, et inter cætera dicit : « Hic est Jeremias, qui regibus Ægypti signum dedit quòd eorum idola everti oporteret, cùm virgo pareret. Undè et sacerdotes eorum in secreto templi loco imaginem virginis et pueri statuentes adorabant (1). Dùm verò Ptolemæus rex interrogaret eos quâ hæc ratione agerent, dixerunt paternæ traditionis esse mysterium quod à sancto prophetâ acceperant, majores et credebant in rebus ità esse venturum. Sequitur : Hic est Jeremias, qui templum evertendum prænoscens, arcam testamenti cum his quæ in eâ erant tulit, et precibus suis absorberi in petrâ; petram verò digito designans Dei nomen im-

(1) Ceci a rapport à ces peintures découvertes sur les murs intérieurs des temples égiptiens, où l'on voit une femme donnant naissance à un enfant mâle, Orus sans doute. L'explication imaginée par saint Épiphane sur l'origine de ces peintures, est plus conforme à l'esprit de son siècle qu'à la vérité.

raon; et tu diras aux Juifs; voici ce que dit le Seigneur: Je prendrai mon serviteur Nabuchodonosor et je placerai son trône sur ces pierres, et il frappera la terre d'Égipte et vous périrez avec les Égiptiens. » A ces mots le peuple se souleva contre Jérémie, et le lapida avec les pierres que le prophète avait cachées sous le mur de brique. Mais les Égiptiens lui rendirent de grands honneurs, et l'enterrèrent près du tombeau des rois, pour prix des bienfaits qu'ils en avaient reçus. En effet, il avait chassé par ses prières les aspics et les animaux aquatiques nommés par les Grecs crocodiles, qui infestaient l'Égipte auparavant. On raconte de plus que la poussière du lieu où il fut enterré, guérit encore aujourd'hui les blessures des aspics et met en fuite les crocodiles. Épiphane parle au long de ce saint prophète et dit entre plusieurs choses: « Tel est Jérémie qui annonça aux rois d'Égipte qu'ils devraient renverser leurs idoles, lorsqu'une vierge mettrait au monde un enfant. C'est pour cela que leurs prêtres plaçaient et adoraient dans l'endroit le plus secret de leur temple l'image d'une vierge et d'un enfant. Ptolémée, roi d'Égipte, leur ayant demandé pourquoi ils en agissaient ainsi, ils répondirent que c'était un mistère que leurs ancètres, qui l'avaient reçu du saint prophète, leur avaient transmis, et qu'ils croyaient que ce qui leur avait été annoncé s'accomplirait. » Plus loin, saint Épiphane ajoute : « Tel est Jérémie qui, connaissant d'avance la ruine du temple, emporta l'arche d'alliance avec ce qu'elle renfermait, et obtint par ses prières qu'elle fût enfouie dans une pierre; en ayant soin d'imprimer avec son doigt le nom de Dieu sur cette pierre, pour servir à la reconnaître. » Depuis elle a été si bien cachée par une nuée, que jusqu'à présent

pressit, qui nubis impedimento ità celatum est, ut ex tunc nec locum quis cognoscere queat, nec ipsum nomen legere; et pristinæ figuræ instar illic sæpè nubes fit, ut ignis, nocturno tempore; eo quòd gloria Dei ab ejus lege non desinat. Est autem petra illa in eremi loco, inter duos montes, in quibus jacent Moyses et Aaron. Dixitque Jeremias præsentibus : « Dominus ex Sion recessit ad cœlos, indè rursùs venturus propriâ virtute; et erit signum præsentiæ ejus quandò universæ gentes adoraverunt lignum. Dixitque quòd hanc arcam nisi Aaron nemo poterit producere, et tabulas, quæ in eâ sunt, nullus aperiet sacerdotum, nullus prophetarum, nisi electus Dei Moyses; et in primâ resurrectione resurget. Hæc arca et exibit de petrâ et ponetur in montem Sinâ, et omnes sancti congregabuntur ad eam, regressum Dei sustinentes. » Hæc Epiphanius.

CAPITULUM XLV.

De exordio quintæ ætatis, et regibus Babyloniæ.

Ab initio igitur captivitatis Judæorum, ætas quinta (1) exordium habuit; quæ, scilicet captivitas, juxtà

(1) Le cinquième âge commence, suivant le calcul d'Eusèbe, à l'an 590 avant notre ère.

personne n'a pu la retrouver, ni lire le nom qui y est empreint. Souvent il se forme à l'endroit où l'arche se trouve un nuage de même figure qu'elle, qui ressemble à un feu au milieu de la nuit, afin que la gloire de Dieu ne se retire pas de sa loi. Cette pierre se trouve dans un endroit du désert entre deux montagnes, où sont les sépultures de Moïse et d'Aaron. Jérémie dit à ceux qui l'entouraient; « Le Seigneur s'est retiré de Sion pour monter aux cieux, d'où il reviendra par sa propre vertu; et sa venue sera proche lorsque vous verrez toutes les nations adorer le bois. » Il dit aussi que nul autre qu'Aaron ne pourrait déterrer l'arche, et que Moïse, l'élu de Dieu, pourrait seul, à l'exclusion des prêtres et des prophètes, ouvrir les tables qu'elle renferme. Cette arche reparaîtra à la première résurrection; elle sortira de la pierre, elle sera placée sur le mont Sinaï, et tous les saints seront rassemblés autour d'elle, pour assister au retour de Dieu. » C'est ce que rapporte Épiphane.

CHAPITRE XLV.

Du commencement du cinquième âge, et des rois de Babilone.

Le cinquième âge date du commencement de la captivité des Juifs, qui, suivant la prophétie de Jérémie, dura soixante-dix ans, jusqu'à la seconde année

prophetiam Jeremiæ, perseveravit LXX annis, usquè ad annum secundum Darii filii Hystaspis. Horum XXX primi computantur, juxtà Eusebium, usquè ad regnum Cyri. *Comestor.* Anno quinto eversionis Jerusalem, descendit Nabuchodonosor in Syriam inferiorem et obtinuit eam; Moabitas quoque et Ammonitas subjugavit sibi, tandem intravit in Ægyptum, eamque subvertit, et regem qui tunc erat in eâ occidit; aliamque in eâ constituens, denuò Judæos in eâ captivos duxit. *Eusebius.* Anno captivitatis nono (1), mortuo Nabuchodonosor, rege Babyloniæ, suscepit imperium Evilmerodach, cui successit frater ejus Baltazar. *Comestor.* Mortuo magno Nabuchodonosor, qui de manibus hostium templum Belis magnificè decoravit, civitatem reparans, ità ut nequaquàm valerent obsidentes fluvium convertere, eo mortuo, regnavit pro eo Evilmerodach, qui, XXXVII (2) anno transmigrationis, sublevavit caput Joachim, regis Juda, de carcere, quia pater ejus servaverat cum eo fœdus. Tradunt quidam quod Evilmerodach, frater minoris Nabuchodonosor, in diebus ejectionis paternæ, multa gessit impiè in terrâ; et patre restituto, accusatus apud eum, missus est in carcerem, ubi erat Joachim, usquè ad mortem fratris sui. Cùmque regnare cœpis-

(1) L'Eusèbe de Scaliger place la mort de Nabuchodonosor en l'an xviii de la ruine du Temple; dans les tables de l'édition des Bénédictins, cet événement est rapporté à l'an xix, et à l'an xx dans la version arménienne. Il y a donc une faute de copiste dans notre texte, et au lieu de l'an ix il faut lire l'an xix, qui répond, suivant Eusèbe, à l'an 571 av. J.-C.

(2) L'an 553 av. J.-C.

du règne de Darius, fils d'Histaspe. Les trente premières de ces soixante-dix années, vont, d'après le calcul d'Eusèbe, jusqu'au règne de Cirus. *Comestor.* En l'an 5 de la ruine de Jérusalem, Nabuchodonosor descendit dans la Sirie inférieure et s'en empara; il subjugua aussi les Moabites et les Ammonites, et entra enfin en Égipte, dont il se rendit maître. Il fit mettre à mort le roi qui régnait dans ce pays, et après y en avoir établi un autre à la place de ce dernier, il y emmena les Juifs captifs. *Eusèbe.* En l'an 9 de la captivité, Nabuchonosor, roi de Babilone, étant mort, Évilmérodach obtint l'empire, qui échut ensuite à Baltazar, son frère. *Comestor.* Après la mort de Nabuchodonosor-le-Grand, qui décora magnifiquement le temple de Bel avec les dépouilles des ennemis, et qui répara si bien la ville, que l'armée qui en ferait le siège ne gagnerait rien à détourner le fleuve; après sa mort, dis-je, Évilmérodach régna à sa place, et fit sortir de prison, en la trente-septième année de la captivité, Joachim, roi de Juda, parce que son père avait été fidèle à l'alliance contractée avec lui. On raconte qu'Évilmérodach, fils de Nabuchodonosor-le-Jeune, pendant les malheurs de son père, commit beaucoup d'impiétés sur la terre; ce qui fut cause, qu'après le rétablissement de ce dernier, il fut accusé devant lui, et conduit dans la prison où était enfermé Joachim, et où il resta jusqu'à la mort de son frère. Lorsqu'il fut appelé au trône, il donna la liberté à Joachim, qu'il avait eu pour compagnon de sa captivité; et craignant que son père qui, de l'état de bête où il avait été réduit, avait repris la forme humaine, ne fût rappelé à la vie, il eut recours à Joachim. Par le conseil de celui-ci il fit déterrer le corps de son

set, elevavit Joachim, quem socium habuerat in carcere; timensque ne resurgeret pater suus, qui de bestiâ redimerat in hominem, consuluit Joachim. Ad cujus consilium cadaver patris effossum divisit in trecentas partes, et dedit eas trecentis vulturibus; et ait ad eum Joachim : « Non resurget pater tuus, nisi redeant vultures in unum. »

CAPITULUM XLVI.

De primariâ inventione ludi scacorum.

ACTOR.

His temporibus, fuit ludus scacorum repertus à Xerxe philosopho. Undè dictus rex Evilmerodach, qui corpus patris trecentis vulturibus condivisit, ne ampliùs resurgeret, inter alia mala signa unum habebat pessimum, quòd correctores suos occidebat; quemadmodùm legimus de Nerone, qui Senecam magistrum suum occidit. Huic assimilatur pater suus Nabuchodonosor, qui dùm somniâsset, et evigilans non recordaretur somnii, voluit occidere omnes sapientes Babyloniæ, eo quòd somnium regi non poterant indicare, ut habetur Danielis IV capitulo. Opinantur tamen multi hunc ludum inventum fuisse

père, qu'il partagea en trois cens morceaux, qu'il donna à un pareil nombre de vautours. Alors Joachim lui dit : « Votre père ne ressuscitera que quand tous ces vautours ne formeront qu'un seul oiseau. »

CHAPITRE XLVI.

De l'invention du jeu des échecs.

L'AUTEUR.

Vers ce tems-là, le jeu des échecs fut inventé par le philosophe Xerxès. Le roi Évilmérodach, dont nous avons déjà parlé, et qui avait partagé entre trois cens vautours le corps de son père pour l'empêcher de ressusciter, avait entre autres habitudes détestables, celle de faire mourir ceux qui s'avisaient de le reprendre ; ainsi qu'on l'a écrit plus tard de Néron, qui fit mettre à mort Sénèque, qui avait été son maître. Évilmérodach ressemblait, sous ce rapport, à Nabuchodonosor, son père, qui, ayant eu un songe, et l'ayant oublié à son réveil, voulait faire mourir tous les sages de Babilone, parce qu'ils ne pouvaient pas le lui expliquer. C'est ce qu'on lit dans le quatrième

tempore belli trojani; sed hoc non habet veritatem: nàm à Chaldæis ad Græcos transivit, ut dicit græcus Diomedes (1), qui inter philosophos primò famam et inter Græcos accepit, et postmodùm Alexandri-Magni regis temporibus, tàm Ægyptum quàm partes australes orbis famâ occupavit. Hujus ludi (2) inventor extitit philosophus quidam orientalis, nomine Xerxes, apud Chaldæos, vel Philometor, apud Græcos, quod idem est apud Latinos, quod mensuræ sive justitiæ amator. Hujus hominis fama apud Græcos et apud Athenienses, in tantum claruit, ut postmodùm multi probi philosophi et scientiæ amatores hoc à progenitoribus suis nomen acciperent. Tantæ enim justitiæ extitit, ut mori potiùs eligeret, quàm simultatem sequens, in deliciis regalibus, spretâ justitiâ, vitam detestabilem finiret vel mortem fugaret. Nàm cùm philosophus ille videret detestabilem vitam regis, et nemo eum culpare auderet, propter ejus crudelitatem quam in hominum sapientium necem ostenderat, rogatu po-

(1) On ne connaît point de Diomèdes grec contemporain d'Alexandre, et il y a ici une erreur de nom; vraisemblablement Jacques de Guyse veut parler du philosophe Démocrite, disciple de quelques mages ou philosophes caldéens. On a sous son nom plusieurs ouvrages regardés aujourd'hui comme supposés.

(2) L'invention du jeu des échecs ne remonte guère au-delà du cinquième siècle de notre ère. Voy. la dissertation de Fréret, *Hist. de l'Acad. des inscript.*, t. v, p. 250. Xerxès, surnommé Philométor, n'est pas plus connu que le Diomèdes dont il est question dans la note précédente. Peut-être Jacques de Guyse a-t-il consulté un ouvrage de Démocrite qui parlait de ce Xerxès d'après les Caldéens; ou plutôt ces récits sont tirés de ces nombreux romans du moyen âge, que l'ignorance et le défaut de critique fesaient prendre pour de l'histoire.

chapitre de Daniel. Beaucoup de personnes pensent que le jeu des échecs a été inventé dans le tems de la guerre de Troie; mais cette opinion est fausse ; car ce jeu passa des Caldéens aux Grecs, ainsi que le rapporte le Grec Démocrite, qui jouissait de la première réputation parmi les philosophes et parmi les Grecs, et qui, plus tard, dans les tems d'Alexandre-le-Grand, remplit de son nom l'Égipte et toutes les contrées méridionales de la terre. L'inventeur du jeu des échecs fut un philosophe de l'Orient, nommé Xerxès chez les Caldéens, et Philométor chez les Grecs et chez les Latins, ce qui signifie amateur de la mesure ou de la justice. Cet homme obtint une si grande réputation chez les Grecs, et principalement chez les Athéniens, que dans la suite un grand nombre d'illustres philosophes et d'amis des sciences reçurent de leurs parens le nom de Philométor. Celui-ci, en effet, se distinguait tellement par sa justice, qu'il aurait mieux aimé mourir que de se livrer à ses passions, et de renoncer à la vertu pour mener, dans les délices, une vie coupable. Ce philosophe, voyant que le roi menait une vie détestable, et que personne n'osait lui faire sentir ses torts, à cause de sa cruauté, qu'il avait mise dans tout son jour en fesant périr plusieurs hommes de science et de vertu, fit, aux prières du peuple, le sacrifice de sa vie, et s'exposa à la mort, aimant mieux mourir pour la justice, que de traîner, pour quelque tems encore, une vie souillée par des mœurs infâmes. C'est ce que fit, au rapport de Valère Maxime, Théodore de Cirène, qui fut attaché à une croix pour avoir osé reprocher au roi Lisimaque ses crimes et ses infamies. Comme il était pendu à la potence du roi, il dit à ce prince : « Puissent tes conseillers, couverts de pour-

puli, neglectâ vitâ morti se exposuit, malens pro justitiâ vitam finire quàm ad modicum tempus eam ducere brutis moribus infamatam. Quod idem fecit, ut dicit Valerius Maximus, Theodorus Cyrenæus (1), qui fuit affixus cruci, pro eo quòd regem Lysimachum pro suis obscenis et injustis actibus increpare ausus est. Qui, cùm in eculeo regis penderet, dixit regi : « Tuis consiliariis purpuratis sit hæc pœna quam timent! Meâ siquidem nihil interest utrùm humili vel vili loco putrescam. » Voluit dicere quòd parùm curabat de ipsâ morte et mortis modo, dùm tamen innocens et pro justitiâ moreretur. Legimus enim Democritum (2) philosophum sibi ipsi oculos eruisse, ne videret benè esse malis civibus et injustis. Socratem quoque legimus, ad mortem properantem et uxori suæ post eum flendo dicenti innocentem eum damnatum, respondisse : « Tace, inquit, ô uxor, meliùs est me mori innocentem, quàm propter culpam diem extremum claudere. » Sic et hujus inventor ludi pro tuendâ justitiâ morti se exposuit, et vitam præsentem contempsit.

(1) Le texte dit *Theodostus Chitenus;* mais Valère Maxime, liv. VI, chap. 2, dit *Theodorus Cyrenæus.*

(2) Diogènes Laërce ne dit rien de ce fait dans la vie de Démocrite. C'est Cicéron, que Jacques de Guyse connaissait mieux, et qui le rapporte dans ses Tusculanes, V, 39; et dans son Orateur, II, 46.

pre, subir le même supplice! Pour moi, peu m'importe que je pourrisse dans un lieu obscur et vil. » Il voulait dire qu'il ne s'inquiétait guère de la mort, ni du genre de mort qui lui était préparé, pourvu qu'il mourût innocent et pour la vertu. Nous lisons aussi que le philosophe Démocrite s'arracha lui-même les ieux, pour ne pas voir prospérer les citoyens mauvais et corrompus; et l'on nous raconte de Socrate, qu'en allant à la mort, il répondit à sa femme, qui le suivait en pleurant et qui lui disait qu'il était innocent du crime pour lequel il avait été condamné : « Taisez-vous; il vaut mieux mourir innocent que criminel. » De même que ces hommes célèbres, l'inventeur du jeu des échecs s'exposa à la mort pour garder la justice, et méprisa les douceurs de la vie présente.

CAPITULUM XLVII.

De triplici causâ inventionis ludi scacorum.

Causa autem inventionis ludi scacorum fuit triplex. Prima fuit correctio; secunda fuit otii evitatio; tertia fuit rationum subtilium multiplex inventio. Circà primam, sciendum est quod prædictus rex Evilmerodach, cùm vidisset hunc ludum, ac multos milites et barones et duces cum dicto philosopho bellicosè ludere, miratus est ludi pulchritudinem ac inconsueti solatii novitate interesse voluit, ludum discere desideravit, ac cum dicto philosopho ludendo debellare decrevit. Quod cùm philosophus respondisset hoc non posse regem facere, nisi priùs formam discipuli assumeret, respondit rex hoc esse congruum; et, discere cupiens, formam discipuli in se omnimodè suscepit. Tunc philosophus formam tabularii ac scacorum, ac mores regis ac nobilium et popularium, et officia eorum describens, eum ad correctionem et morum honestatem ac virtutum honestatem attraxit. Ea propter audiens rex correctionem suam, propter quam jàm multos sapientes occiderat, comminatorio præcepto, philosophum interrogavit, dicens quarè hunc ludum

CHAPITRE XLVII.

De la triple cause de l'invention du jeu des échecs.

On inventa le jeu des échecs pour trois raisons : la première, pour corriger le roi ; la seconde, pour fuir l'oisiveté ; et la troisième, pour exercer l'esprit aux découvertes ingénieuses. Quant au premier motif, il faut savoir que le roi Évilmérodach, ayant vu ce jeu, et plusieurs chevaliers, barons et ducs, donner, en jouant avec le philosophe dont nous avons parlé, une représentation de la guerre, admira la beauté de cette invention, et voulut goûter un plaisir nouveau pour lui. Il désira d'apprendre ce jeu, et de se battre, en jouant, avec le philosophe. Celui-ci ayant dit que le roi ne pourrait se livrer à cet exercice qu'après s'être mis au rang de ses disciples, le prince répondit que ce qu'on exigeait de lui était juste ; et, comme il désirait de s'instruire, il prit entièrement les manières d'un disciple. Alors le philosophe, en lui expliquant les figures du damier et des échecs, en lui peignant les mœurs d'un roi, des grands et du peuple, et en lui traçant les devoirs de tous, le porta à se corriger, à se former aux bonnes mœurs et à la pratique des vertus. Le roi, en s'entendant condamner pour avoir fait mourir un grand nombre de sages, demanda au philosophe,

composuisset. Qui respondit : « O domine mì rex, tuam vitam gloriosam desidero, quam videre non possum nisi justitiâ et bonis moribus insignitus, ut à populo diligaris. Opto ergò te alio fore regimine, ut tibi priùs domineris, qui non jure aliis scilicet violentiâ dominaris. Injustum quippè est ut aliis imperare tu velis, cùm tibi ipsi imperare non possis; et memento violenta imperia diù durare non posse. Hæc ergò tuæ correctionis causa una et principaliter extitit; patienter enim reges sapientium suorum correctiones ferre debent, et ipsos correctores libenter audire. » Secunda causa fuit otia evitare, de quo dicit Seneca ad Lucilium : Otium sine litteris mors est, et vivi hominis sepultura. Et Varro in Sententiis suis dicit : Quòd viatores non vivunt ut eant, sed ut negotientur; sic et vita non suî causâ fit, sed ut in eâ ad præclarum operetur. Et ideò hic præsentis ludi inventor non solùm eum invenit ut regem corrigeret, sed ut otium et tristitiam ex otio causatam vitare doceret. Tertia causa fuit subtilia intellectualiter indagare. Nàm unusquisque naturaliter appetit scire et audire novitates; undè legitur de Atheniensibus, quòd ad hoc studebant ut scirent vel audirent aliquid novi. Quia visus corporalis quandòque multa impedit cogitare subtilia, ideò Democritum philosophum legimus sibi oculos eruisse, ut vegetatiores et acutiores cogitationes haberet. Ob hoc ergò hujus solatii inventor mortis anxietate pressus, ac extrà corpus effectus, sensibilium et rerum palpabilium factus obliviosus, ad mentem se contulit, ludum variarum et innumera-

d'un air menaçant, à quelle fin il avait inventé son jeu. Celui-ci répondit : « O mon seigneur et mon roi, je désire que votre vie soit glorieuse, mais elle ne peut devenir telle qu'en vous fesant aimer de votre peuple par la pratique de la vertu et par de bonnes mœurs. Je souhaite donc que vous changiez de conduite et que vous commandiez d'abord à vous-même qui régnez sur les autres, non par la justice, mais par la violence. Il serait en effet injuste à vous de prétendre commander aux autres, lorsque vous ne pourriez commander à vous-même. Rappelez-vous que les empires fondés sur la violence ne peuvent avoir une longue durée. J'ai donc eu principalement en vue votre correction, lorsque j'ai inventé le jeu des échecs. Les rois doivent en effet supporter patiemment les remontrances de leurs sages, et écouter volontiers leurs correcteurs. » Le second objet que le philosophe a eu en vue, a été d'apprendre à éviter l'oisiveté, dont Sénèque parle en ces termes à Lucilius : « L'oisiveté sans les lettres est la mort, et la sépulture d'un homme vivant. » Varron, dans ses Sentences, dit aussi que les voyageurs ne vivent pas pour marcher, mais pour négocier, et qu'ainsi l'on doit vivre non pas seulement pour vivre, mais pour se former au bien. C'est pourquoi l'inventeur des échecs n'a pas seulement voulu, en imaginant ce jeu, corriger le roi; mais il a voulu de plus enseigner aux hommes d'éviter l'oisiveté et la tristesse qu'elle produit. La troisième cause de l'invention des échecs a été de porter l'esprit à des découvertes ingénieuses. En effet, chacun désire naturellement de savoir et d'apprendre des choses nouvelles ; et nous lisons que les Athéniens étaient empressés de connaître les nouvelles. Comme la vue des corps empêche souvent l'esprit de

bilium rationum plenum adinvenit, ac propter multitudinem rationum et variarum similitudinum ac ingenia bellorum in eo contentorum tradens decertantibus in exemplum, et ob hoc autor hujus ludi multùm famosus fuit.

CAPITULUM XLVIII.

De morte Ezechielis prophetæ.

COMESTOR.

Anno xiv postquàm percussa est civitas Jerusalem, facta est manus Domini super Ezechielem, et adduxit eum in spiritu in montem excelsum in terrâ Israel et ostendit ei descriptionem civitatis Jerusalem et templi, super quam ad litteram nostri siluerunt autores. Porrò Ezechiel in Chaldæâ inter captivos judicavit transgressores legis et præcipuè quosdam de tribu Dan et Gad, qui in Dominum committerent impia, legis perse-

se livrer à des pensées profondes, le philosophe Démocrite, ainsi que l'histoire nous l'apprend, s'arracha les ieux, pour que ses pensées fussent plus vives et plus fécondes. C'est ainsi que l'inventeur des échecs, bravant les aiguillons de la mort, s'était dégagé de tout lien corporel, et méprisant tout ce qui pouvait affecter ses sens, pour se renfermer en lui-même, avait imaginé un jeu plein d'adresse et d'innombrables combinaisons. La multitude des chances et des coups différens que ce jeu présente, l'image de la guerre qu'il offre aux joueurs, attirèrent à son auteur la plus grande réputation.

CHAPITRE XLVIII.

De la mort du prophète Ézéchiel.

COMESTOR.

Quatorze ans après la ruine de Jérusalem, la main du Seigneur saisit Ézéchiel, et le conduisit en esprit sur une haute montagne de la terre d'Israël. Ensuite le Seigneur lui fit la description de la ville de Jérusalem et du temple, description dont nos auteurs ne nous ont rien laissé. Ézéchiel jugea en Caldée les captifs qui transgressaient la loi, et particulièrement quelques hommes de la tribu de Dan et de Gad, qui commet-

quendo custodes; et fecit, ut dicit Epiphanius, contrà eos prodigium magnum, quia filii eorum et universa pecora à serpentibus perierunt; et prædixit quòd tribus illæ non reverterentur ad propria, sed Mediæ in regionibus remanerent. Ob hoc exacerbati in eum, distraxerunt eum equis per crepidines saxorum, et excerebraverunt eum, et sepelierunt eum in sepulchro Sem et Arphaxat, in speluncà duplici.

CAPITULUM XLIX.

De Daniele prophetà.

EX HISTORIA SCHOLASTICA.

Temporibus his prophetavit Daniel in Chaldæà, qui, secundùm Josephum et Epiphanium, fuit de semine regio Judæ, secundùm septuaginta verò, fuit sacerdos de tribu Levi. Fuitque adeò castus, ut à contribulibus suis spado putaretur. Hic, apud Nabuchodonosor honoratus, super omnes provincias Babylonis fuit, et super omnes sapientes principatum meruit, tribusque sociis suis super provincias principatum obtinuit, quibus videlicet pueris de camino divinitùs liberatis. Rex Dei potentiam prædicavit, et ne blasphemaretur à quocumque edictum publica-

taient des impiétés envers le Seigneur, en persécutant les gardiens de la loi, et il fit contre eux, au rapport d'Épiphane, un grand miracle, ayant fait périr par les serpens leurs fils et tous leurs troupeaux. Il prédit aussi que ces tribus ne rentreraient jamais dans leur pays, mais qu'elles resteraient dans la Médie; c'est pourquoi le peuple irrité contre lui, le fit traîner par des chevaux sur des pierres aiguës, et lui fendit la tête; puis il l'ensevelit dans le sépulcre de Sem et d'Arphaxat, qui se trouvait dans la double caverne.

CHAPITRE XLIX.

Du prophète Daniel.

Extrait de l'histoire scolastique.

En ce tems-là prophétisait, dans la Caldée, Daniel, qui, au rapport de Josèphe et d'Épiphane, était du sang des rois de Juda, mais qui, d'après les septante, était prêtre de la tribu de Lévi. Il fut d'une si grande chasteté que ceux de sa tribu pensèrent qu'il était eunuque. Comblé d'honneurs par Nabuchodonosor, il gouverna toutes les provinces du royaume de Babilone, il mérita de commander à tous les sages, et obtint pour trois de ses compagnons des gouverne-

vit. Cùm autem rex Danielem filiorum suorum cohæredem facere voluisset, respondit : « Absit ut hæreditatem patrum relinquam et incircumcisorum donis adhæream. » Hæc dicit Josephus quòd ipse Daniel libros hebraicos in latinum transtulit eloquium (1); historiam Susannæ patet esse factam adhùc recente captivitate, quia Daniel erat adhùc juvenis; qui perseveravit usquè ad annum primum (2) Cyri regis Persarum.

CAPITULUM L.

De Melbrando rege Belgensium.

HUGO.

Tempore Tarquinii ultimi regis Romanorum, rex Gallorum Senonensium regni ac civitatis Belgorum ac

(1) Ce passage ne fait pas honneur à la critique de Jacques de Guyse. Où Daniel aurait-il appris le latin, et pour qui aurait-il écrit en cette langue ?

(2) L'an 559 av. J.-C.

mens de province; ceux-ci étaient les mêmes qui avaient été délivrés de la fournaise ardente par la grace de la Divinité. Nabuchodonosor publia la puissance de Dieu, et porta un édit qui défendait à tous le blasphème. Ce prince ayant voulu admettre Daniel au même rang que ses fils pour partager sa succession, ce dernier répondit: « Me préserve le ciel de renoncer à l'héritage de mes pères pour jouir des bienfaits des incirconcis! » Josèphe dit aussi que le même Daniel traduisit en latin les livres hébreux. L'histoire de Suzanne paraît avoir été écrite au commencement de la captivité, parce que Daniel était encore jeune alors. Il vécut jusqu'à la première année du roi Cirus.

CHAPITRE L.

De Melbrand, roi des Belges.

HUGUES.

Du tems de Tarquin, dernier roi des Romains, le roi des Gallo-Sénonais, voyant la ruine du royaume et de la ville des Belges, et de la ville d'Hostile, envoya à leurs habitans des députés, pour leur enjoindre de lui envoyer sans retard l'idole de Minerve, et de réparer les dommages qu'ils lui avaient jadis

Hostilionis (1) civitatum prostrationem considerans, misit ad eos legatos, ut sibi idolum Minervæ quàm citiùs remitterent, et damna sibi aliàs à dictis civitatibus illata restituerent, aliàs per violentiam ab eisdem extorqueret. Dictæ civitates vacuos remiserunt et sine honore legatos. Tunc rex Senonensium cum regibus Allobrogorum et Britanniæ fœdera iniit, ad finem ut regnum atque dominium Belgorum sibi acquirerent. Qui postmodùm regnum subintrantes, Britones à parte Belgis gallicæ (2), Senones verò atque Allobrogi à parte Remorum, et ambas civitates simul obsederunt, patriam undiquè devastantes. Melbrandus, rex belgensis, hæc considerans, perplexus, et quid agere deberet ignorabat; quia nec confidebat in Belgensibus, nec ipsi in ipsum confidebant. Tandem cogitavit ut cum Condronensibus huygnificis iniret fœdera, et succursum ab eisdem expeteret. Qui responderunt animo libenti suscipere fœdus, et ipsum contrà adversarios tueri pro posse atque defendere, et quòd primò ad Remorum partes accederent, ad obsidionem, et deindè ulteriùs progrederentur, si afforet congruitas. Melbrandus, auditâ responsione gratâ, suis proposuit Belgensibus quid esset acturus. Qui responderunt contrà adversarios necesse progredi; sed ipsi cum Hunnis aut extraneis quovis modo ad bellandum minimè progrederentur. Rex postulavit ut ipsi eligerent aut soli exire et extraneos civitatem observare, aut remanere et extraneos secum progredi.

(1) Tournai.

(2) Beauvais.

causés, sinon qu'il irait lui-même leur arracher de force ce qu'il réclamait. Les cités de Belgis et d'Hostile, congédièrent ses députés sans leur rendre aucun honneur et sans leur faire de présent. Alors le roi des Sénonais fit alliance avec celui des Allobroges et celui de Bretagne, pour s'emparer du royaume et du gouvernement belge. Ces princes entrèrent ensuite dans le pays qu'ils voulaient conquérir, les Bretons du côté de Belgis-la-Gauloise, et les Sénonais, avec les Allobroges, du côté de Reims. Les deux armées assiégèrent en même tems et séparément ces deux villes, en ravageant tout le pays d'alentour. Melbrand, roi des Belges, à la vue de cette invasion, restait plongé dans l'irrésolution et ne savait quel parti prendre, parce qu'il ne se fiait pas aux Belges et que ceux-ci ne se fiaient pas davantage à lui. Enfin, il conçut le dessein de faire alliance avec ceux du Condros, et de leur demander du secours. Ces derniers répondirent qu'ils s'allieraient volontiers avec lui, et qu'ils le défendraient de tout leur pouvoir contre ses ennemis; qu'ils marcheraient d'abord sur Reims pour en faire lever le siège, et qu'ensuite ils s'avanceraient encore davantage, s'il en était besoin. Melbrand, ayant reçu cette réponse favorable, délibéra avec les Belges sur le parti qu'il fallait prendre. Ceux-ci répondirent qu'il était nécessaire de marcher à la rencontre de l'ennemi, mais qu'ils ne voulaient point marcher au combat avec les Huns ni les étrangers. Le roi leur dit alors de choisir l'un de ces deux partis : ou de sortir seuls, et de laisser la garde de la ville aux étrangers; ou de rester et de faire marcher les étrangers à sa suite. Les Belges choisirent d'accompagner le roi. Ce prince ayant découvert leur ruse, se fit suivre de près par

Qui eligentes cum rege progredi, quum comperisset rex eorum fraudem, percepit viginti millibus Hunnorum ut ipsum de propè sequerentur. Proponebant interficere regem aut in manibus adversariorum ipsum prodire. Melbrandus, igitur cum suis versùs Belgim gallicam à Britannis obsessam progrediens, tandem Britannos aggressus est; qui in primo bello devictus, nisi Hunni atque Mauri (1) et quòd horâ eâdem civitas Belvacensis contrà Britannos ipsam obsidentes exivisset, prostratus illùc omninò remansisset. Melbrandus, hæc perpendens, continuò transmisit Belgis, Fani-Solis, Fani-Martis, Fani-Mercurii cæterisque civitatibus sibi subditis, ut sine morâ, Pannonii, Hunni, Sicambri, Vandali, Anthenorides (2), cæterique advenæ ad ipsum succurrendum quàm citiùs properarent. Qui cùm advenissent, novo genere pugnandi in adversarios irruentes, post magnam stragem, reliquos in fugam converterunt, et usquè ad Oceanum persequentes, majorem partem reliquiarum non valentes super naves ascendere submerserunt. Melbrandus in civitate Belgis gallicæ, id est, Belvacensis, honorificè susceptus, in regem eorum approbaverunt. Senonenses, qui in Remorum obsidione jacebant, audientes Condronenses, Hunnos ac ferè totam Huiniam (3) advenire, audîssentque Britones inhumaniter prostratos, obsidionem relinquentes, ad propria quàm citiùs properârunt.

(1) Au lieu de *Mauri* il faut sans doute lire *Morini*.

(2) Ceux de la ville d'Ath.

(3) La Huinie était le pays compris entre la Somme, la Meuse, le Rhin et l'Océan. Les Condroniens, ou plutôt les Condrosiens, sont les habitans du Condros, dont Huy était la capitale.

vingt mille Huns. Les Belges se proposaient en effet de tuer leur roi ou de le livrer vivant aux ennemis. Melbrand, s'étant avancé avec son armée vers la ville de Beauvais, que les Bretons tenaient assiégée, attaqua ces derniers; mais, vaincu dans ce premier combat, il aurait été entièrement détruit, si les Huns, les Morins et la ville de Beauvais elle-même ne lui eussent en même tems porté secours. Melbrand, reconnaissant alors que ses troupes étaient inférieures à celles des ennemis, envoya aussitôt à Belgis, à Solème, à Famars, à *Fanum Mercurii*, et à toutes les autres cités qui lui étaient soumises, l'ordre de faire partir sur-le-champ, à son secours, les Pannoniens, les Huns, les Sicambres, les Vandales, les Anthénorides, et toutes les autres troupes étrangères. Ces différens corps s'étant réunis à son armée, un nouveau combat s'engagea aussitôt, et les ennemis, après un carnage effroyable des leurs, furent obligés de prendre la fuite, et furent poursuivis jusqu'aux bords de l'Océan, où la plupart d'entre eux, ne pouvant gagner leurs vaisseaux, furent engloutis dans la mer. Melbrand, ayant été reçu avec de grands honneurs dans la ville de Belgis-la-Gauloise, ou Beauvais, fut choisi pour roi par tous les habitans. Dès que les Sénonais, qui fesaient le siège de Reims, eurent appris que les Condroniens, les Huns et presque tous les peuples de la Huinie s'avançaient contre eux, après avoir écrasé les Bretons, ils abandonnèrent le siège de la place, et se mirent hâtivement en route pour leur pays. Mais les Condroniens, les ayant poursuivis, les atteignirent sur les bords de la Marne, qu'ils n'avaient pas encore passée, et les attaquèrent dans l'endroit où est aujourd'hui Condé-sur-Marne. Alors il s'ensuivit un combat san-

Condroni ipsos prosequentes, suprà littora ripariæ Maternæ citiùs transmeare non valentes, in loco qui nunc dicitur Condatum suprà Maternam (1) ipsos sunt aggressi. Illùc ferociter pugnantes magnam partem Senoniorum occiderunt. Non contenti Condronii trans ripariam postmodùm transmeantes, partes eorum usquè ad Rhodanum vastaverunt, rege eorum priùs interempto. Melbrandus, Belvaci remanens, plurimùm civitatem dilatavit; ad propriam civitatem reverti nolens, regiam civitatem Belvacum instituit; idolum Belis atque templum cum sacerdotibus instaurans, tributa consueta diis belgensibus transportare liberaliter quictavit. Filios plures habens, juniorem Blandinum nomine solum loco suî Belgis dereliquit. Ab illo tunc civitas Belgensis derelicta ab omnibus civitatibus, rege caruit, dignitate regali non sacerdotali translatâ ad Belvacenses. Et tunc civitates regni, juxtà earum voluntates, sibi duces atque venatores constituerunt nullo contradicente. Ab illo tunc Belgenses et Huynienses (2) ex odio vehementi se invicem videre non poterant, nec quisquam cum eisdem pacificè loqui; undè ex intestinis bellis crudelibus civitas penè suffocata videbatur, nec erat qui civitatis regimen auderet assumere, loco Blandini juvenculi.

(1) C'est ainsi que ce nom est écrit dans les manuscrits. Le village de Condé dont il est ici question, est situé sur la Marne entre Châlons et Épernai.

(2) Ceux du pays de Huy.

glant, dans lequel la plus grande partie des Sénonais périrent. Non contens de cette victoire, les Condroniens passèrent la rivière, et ravagèrent jusqu'au Rhône le territoire de leurs ennemis, dont le roi fut tué. Melbrand, ayant fixé son séjour à Beauvais, agrandit considérablement la ville; et, ne voulant pas retourner dans sa propre cité, il nomma Beauvais cité royale; il y fit élever la statue et le temple de Bel, y établit des prêtres de ce dieu; et dispensa ses peuples de porter les tributs accoutumés aux dieux de Belgis. Il avait plusieurs fils, et laissa le plus jeune d'entre eux, nommé Blandinus, pour gouverneur de Belgis à sa place. Depuis cette époque, la cité belge fut abandonnée de toutes les autres cités, et ne posséda plus son roi dans ses murs, la dignité royale, mais non la dignité sacerdotale, ayant été transférée à Beauvais. Alors aussi les cités du royaume se choisirent, selon leur fantaisie et sans aucun obstacle, des ducs et des chasseurs pour les gouverner. C'est de cette époque que date la haine violente que les Belges et les Huiniens conçurent les uns contre les autres, et qui fut portée au point qu'ils ne pouvaient se voir ni se parler. La ville de Belgis, déchirée ainsi par des guerres intestines, paraissait presque entièrement ruinée, personne n'osant s'emparer du gouvernement de la cité, au détriment du jeune Blandinus.

CAPITULUM LI.

Qualiter Tarquinii filius quondàm regis Romanorum, in civitate Belgensi voluit commorari.

HUGO.

Tarquinius Superbus sive Burbantius, quod idem est, rex Romanorum septimus, regnavit in diebus Cyri, regis Persarum, xxxv annis (1). Hic, propter Tarquinium, filium suum, qui Lucretiam, nobilem feminam genere et virtute, vi corruperat, à regno est expulsus. Quæ Lucretia, post querimoniam de vituperio marito et patri et consanguineis factam, se ipsam occidit, propter vituperii dolorem. Tarquinius verò de Româ expulsus, ad Porsennam regem, Clusium confugit. Qui rex, cum exercitu Tuscorum et aliorum contrà Romam veniens, usquè ad littus Tiberis circà Janiculum, magnum timorem Romanis incussit. Sed, pace factâ cum Romanis, obsessit Aretium. Filius ejus Tarquinius, autor sceleris, ab Italiâ expulsus est. Qui cum multis Gallis et aliis quos col-

(1) Il commença à régner en l'an 546 av. J.-C., et fut chassé en l'an 512, selon Eusèbe, qui est toujours suivi par notre auteur; mais l'Art de vérifier les dates rapporte plus sûrement ces deux époques aux années 534 et 510, en ne donnant, comme il convient que 25 années de règne au dernier roi de Rome.

CHAPITRE LI.

Comment le fils de Tarquin, jadis roi des Romains, voulut s'arrêter dans la ville de Belgis.

HUGUES.

Tarquin l'Orgueilleux ou le Superbe, ce qui est la même chose, septième roi des Romains, régna pendant trente-cinq ans du tems de Cirus, roi des Perses. Il fut chassé du trône à cause de Tarquin, son fils, qui avait fait violence à Lucrèce, femme aussi remarquable par la noblesse de son origine que par sa vertu. Lucrèce, après avoir entendu les reproches de son mari, de son père et de ses parens, ne put supporter sa honte, et se donna la mort dans son désespoir. Tarquin, chassé de Rome, se réfugia à Clusium, auprès du roi Porsenna, qui marcha contre Rome avec une armée de Toscans et d'alliés, et s'avança jusque sur les bords du Tibre, au pié du mont Janicule, ce qui jeta les Romains dans une grande frayeur. Mais, la paix ayant été faite, il alla mettre le siège devant Arétium (1). Le fils de Tarquin, l'auteur du crime commis sur Lucrèce, ayant été banni de l'Italie, rassembla une troupe de Gaulois et d'autres soldats, avec lesquels il

(1) Arezzo.

legerat, trans Alpes, tandem ad regnum Belgorum devenit. Qui misit ad Belgensem civitatem, dicens : « Civitas Belgis in sempiternum vivat! Tarquinius cum sibi subditis Belgensibus mandat salutes. Cùm ipse verè sit filius regis Romanorum Tarquinii, qui Servium regem, quondàm vestrum adversarium ac vestræ civitatis ac regni desertorem interfecit, et vos de forefactis vestris potenter vindicavit; et paratus est contrà Romanos ad vindictam ulteriorem expetendam, pro vobis se ipsum exponere; supplicat ut ipse cum suis alligatis concives istius civitatis excipi valeant cum amore. » Dux Belgorum, hæc audiens, post consilium, respondit : « Cùm filii naturaliter sint parentum imitatores, et pater magistri tui dominum naturalem interfecerit, proùt videris dicere; non est spes reponenda in eo. Prætereà cùm ipse spondeat Romanos velle persequi, cùm ipse Romanus existat, alieni meritò ipsum effugere debent. Insuper sciant omnes ut regiæ majestatis læsores aut reipublicæ desertores, in civitate nostrâ locum non habere. » Qui confusus recedens indè sub finibus Morinorum, in loco qui à dicto Tarquinio gallicè nunc dicitur *Torquin* (1), applicans cum suis effugatis, oppidum et castrum construxit. Non multùm post verò temporis, ipse cum Hostiliensibus fœdera iniens, dux civitatis eorum effectus est. Hic ruinas civitatis Hostilis quas Servius, rex Romanorum, exercuerat reparans, ad invadendum omnem locum, et ad resistendum omnibus se præparans, quidquid dictus Servius rex exercuerat maximè

(1) Turcoin, de l'arrondissement de Lille.

passa les Alpes, et arriva enfin dans le royaume des Belges. Il envoya à la cité de Belgis des députés qui parlèrent ainsi aux habitans : « Ville de Belgis, durez éternellement. Tarquin et ses soldats envoient leurs saluts aux Belges. Comme ce prince est le fils de Tarquin, roi des Romains, qui tua le roi Servius, votre ennemi, l'ennemi de votre cité, et le déserteur de son royaume, et qui vous vengea d'une manière éclatante des torts commis envers vous, et comme il est prêt à vous venger et à s'exposer pour vous au ressentiment des Romains, il supplie les citoyens de cette ville de le recevoir, ainsi que ses alliés, avec amitié dans leurs murs. » Le duc des Belges, après avoir entendu ce discours, prit conseil des siens, et fit cette réponse : « Comme les fils suivent naturellement l'exemple de leurs pères, et que le père de votre maître a tué son seigneur naturel, ainsi que vous venez de le dire, on ne doit avoir aucune confiance en lui. Et de plus, comme il manifeste l'intention de poursuivre les Romains, sans aucun égard pour sa qualité de Romain, les étrangers doivent justement le fuir. Mais du reste, sachez tous que les ennemis de la majesté royale, et les fauteurs des républiques, n'ont aucune place dans notre cité. » Tarquin, confus de cette réponse, se retira avec sa troupe de bannis, sur le territoire des Morins, dans un lieu qui fut appelé en français, de son nom, Torquoin ; et il y bâtit une ville et un château-fort. Peu de tems après il fit alliance avec les habitans d'Hostile, et fut nommé duc de leur cité. Il répara cette ville, que Servius, roi des Romains, avait ruinée, et se disposa à envahir tous les pays environnans, et à tenir tête à tous ses ennemis. Il forma le dessein de détruire tout ce qu'avait fait

destruere cupiens, ad vota consimilia suos atque Hostilienses (1) animavit.

CAPITULUM LII.

De primariâ obsidione civitatis Serviæ (2).

HUGO.

Post annos paucos à civitatis Hostilis omnimodà reparatione, Tarquinius Burbantius, quod idem sonat quod Superbus, amicitias cum duce Ruthenorum atque confæderationes componere proponens, enchenia donaque sibi transmittens, ad finem ut duci Belgorum unà secum diffidentias sibi transmitteret, ut cùm civitas infirmaretur faciliùs eam everteret. Qui renuens ipsum totaliter et sua despexit munera. Quod advertens Tarquinius, ad alia se divertit. Audientes civitates vicinæ quid Hostilienses cum duce eorum Tarquinio proponebant, ad invicem contrà Tarquinium ligam composuerunt. Tarquinius, hæc videns, omnes profugos Belgos, omnes Albanos atque Britones malefactores ac alios, quos congregare valuit, coadunans omnes in suâ Hostiliensi civivate recepit. Tunc de-

(1) Les habitans de Tournai.
(2) Chièvre.

Servius, et fit approuver tous ses projets par les siens et par les habitans d'Hostile.

CHAPITRE LII.

Du premier siège de la ville de Servie.

HUGUES.

Peu d'années après l'entière reconstruction de la ville d'Hostile, Tarquin le Superbe ou l'Orgueilleux se proposant de faire alliance et amitié avec le duc des Ruthènes, lui envoya des offres et des présens, pour l'engager à faire avec lui la guerre aux ducs des Belges, afin que la cité, affaiblie par cette diversion, fût plus facile à renverser. Mais le duc des Ruthènes rejeta ses propositions et méprisa ses présens; et lorsque Tarquin en fut informé, il se livra à d'autres soins. Cependant les cités voisines ayant appris les desseins des Hostiliens et de Tarquin leur chef, formèrent toutes à l'envi une ligue contre ce dernier. A cette nouvelle, Tarquin, attirant tous les transfuges belges, tous les malfaiteurs albaniens, bretons et autres qu'il put réunir à son parti, les reçut dans sa ville d'Hostile. Alors ils résolurent tous ensemble d'attaquer et d'assiéger d'abord la ville bâtie par le roi Servius, qui avait renversé la leur, afin de venger, par la ruine de cette cité, la

creto omnes, civitatem quam Servius rex construxerat, qui eorum debellaverat civitatem, primò invadere et obsidere proposuerunt, ut mortem parentum et damna eorum in dictæ civitatis eversione vindicarent; omnes Belgos atque Hunnos et eorum civitates et oppida assecurantes, solùm verò Romanos et civitates aut oppida eorum à Servio rege fundata diffidentes; ex quibus dictam ligam interimerunt civitatum. In brevi verò civitatem Serviæ obsederunt. Huynienses et Pannonii circumquâque dispersi audientes decretum Hostiliensium, cunctis provisionibus ad victum et bellum necessariis unà cum idolo Pan secum comportantes, cum suis sacerdotibus sexûs utriusque, civitatis Serviæ ad ipsam contuendam intraverunt cum Romanis illùc residentibus. Qui unanimiter supplicârunt tàm Huyniensibus Condronicis qui tunc principales erant patriarum, quàm Huyniensibus Rhetianis (1), sic dictis à patriâ quæ priùs Rhetia (2) dicebatur, ut, si necessitas afforet, contrà Tarquinium Burbantium et Hostilienses, si expeterent auxilium, eis succurrere dignarentur; quod et promiserunt. Obsidione tandem firmatâ, civitatem Serviæ fortiter invadentes, multis eam affecerunt dispendiis, multis eam contuderunt suppliciis; sed velut leonum catuli adversariis resistebant, tredecim mensibus in dictà gravi obsidione perseverantes. Intereà Tarquinius castrum (3) quod Camber construxerat, juxtà obsidionem, invadens, ipsum

(1) Les habitans du pays compris entre Huy et Ath.
(2) Le Brabant.
(3) Le village de Cambron, à deux lieues d'Ath.

mort de leurs pères et leurs propres injures. Puis ils assurèrent aux Belges et aux Huns la possession de leurs villes et de leurs forteresses, menaçant seulement les Romains et les villes et places fortes possédées par eux et fondées par le roi Servius. C'est en prenant ces mesures qu'ils parvinrent à rompre la ligue des cités. Ils assiégèrent donc sans retard la ville de Servie. Les Huiniens et les Pannoniens d'alentour, apprenant la résolution des Hostiliens, emmenèrent avec eux toutes les provisions et munitions dont ils pouvaient avoir besoin pour la guerre, ainsi que l'idole de Pan et les prêtres des deux sexes attachés à son culte, et entrèrent dans la ville de Servie pour la défendre conjointement avec les Romains qui y demeuraient. Ceux-ci supplièrent unanimement, tant les Huiniens du Condros, qui étaient alors les principaux du pays, que les Huiniens-Rhétiens, ainsi appelés de la contrée qui portait jadis le nom de Rhétie, de venir à leur secours, si jamais ils en avaient besoin et que l'occasion se présentât à eux de leur en demander. Ceux-ci leur en firent la promesse. Cependant le siège de Servie ayant été formé, la place fut attaquée avec vigueur et reçut plusieurs dommages, en perdant un grand nombre de ses défenseurs; mais les habitans, qui résistaient comme des lions à leurs adversaires, soutinrent les efforts multipliés des ennemis durant treize mois. Pendant ce tems-là, Tarquin, attaquant le fort que Camber avait construit près de la place, l'enleva, le répara; et dirigeant de là toutes ses entreprises contre la campagne environnante, il finit par s'en rendre maître. Tarquin céda aux Hostiliens tout le pays qu'il venait de soumettre, qui s'étendait depuis la montagne de Pan jusqu'à celle de Minerve, et toute la contrée que le

obtinuit, et ipsum muniens ab eodem patriam circumadjacentem infestans ipsam sibi subjugavit. A monte igitur Pan (1) usquè ad montem Minervæ, et omne solum quod rex Servius duci Serviæ subjecerat, Tarquinius Hostiliensibus subjectum condonavit et non aliud. Subjecerat si quidem dictus Tarquinius suprà Morinos et Ruthenos patriam totam à civitate Hostiliensi usquè ad ripariam Lisæ, et hanc patriam denominari jusserat à nomine suo proprio, et illùc fundaverat civitatem quam Tarquiniam appellavit. Istam autem patriam sibi noviter et Hostiliensibus acquisitam denominari præcepit, à suo cognomine, Burbantiam; indè et ab illo tunc tota illa terra, civitate Serviensi duntaxat exceptâ, dicta est *Burbantia* (2) à cognomine Tarquinii Burbantii, ut ejus nomen et cognomen perpetuò Hostiliensibus in memoriam, reverentiam et honorem haberetur. Duravit autem obsidio civitatis Serviæ, ipsâ intactâ remanente, usquè ad obsidionem Hostiliensis civitatis à Belgensibus factam, quâ Hostilienses compulsi sunt obsidionem derelinquere.

(1) La montagne de Pan est celle où fut bâtie plus tard la ville de Mons. La montagne de Minerve était près de Belgis.

(2) Le pays compris entre Tournai et la Lis, appartenant à la Flandre.

roi Servius avait réduite sous l'obéissance de la cité de Servie. Mais il ne leur céda pas d'autre territoire. Cependant il s'était encore emparé, sur les Morins et les Ruthènes, de tout le pays qui s'étendait depuis la ville d'Hostile jusqu'à la rivière de la Lis, auquel il donna son propre nom; et où il fonda une ville qu'il appela Tarquinie. Il voulut que ce dernier pays et que celui qu'il avait cédé aux Hostiliens se nommàssent Burbantie, de son surnom *Burbantius* (l'Orgueilleux ou le Superbe); et c'est pour cela que depuis ce tems toute la province, à l'exception de la seule ville de Servie, fut appelée Burbantie, afin que son nom restât à jamais chez les Hostiliens en mémoire, en vénération et en honneur. Le siège de Servie dura, sans qu'elle pût être enlevée, jusqu'au siège de la ville d'Hostile par les Belges, qui forcèrent les Hostiliens à lever celui de Servie.

CAPITULUM LIII.

De secundâ destructione Hostiliensis civitatis.

HUGO ET LUCIUS.

Cum per annos plurimos Blandinus, dux belgensis, tanquàm sopitus in suâ gente minimè confideret, et tanquàm advena reputatus in civitate timidus adhùc remaneret, tandem Tarquinii Burbantii considerans superbiam rebellionemque Hostilis civitatis, gemendo pluribus dixit : « Heu, heu! cur Servius et Camber parentesque nostri Belgim aggredi reformidabant, ut qui eorum ignorabant mores! Cùm eminùs jaceat aper solus qui dente unico cardines portarum nostrarum rimatur? Catuli pigritant ad ostium et foris latrant furibundi. Huic accidit regno quod fabulosè profertur; Monoculus foràs emisit lamias ad arva, intùs apri olera corrodentes. » Et subjunxit : « Non est virtutis corporis extrema protegere, pectore palàm remanente denudato. » Hæc et consimilia pronunciaris, perpenderunt audientes in civitate non habere fiduciam, et de eâdem ironicè talia proferri. Populus audiens demandavit duci : « Cùm alienus esses à nobis, mores tuos comprobare nobis utile decrevimus, utrùm

CHAPITRE LIII.

De la seconde destruction de la ville d'Hostile.

HUGUES ET LUCIUS.

Depuis plusieurs années Blandinus, duc des Belges, restait plongé dans l'inaction, n'ayant aucune confiance en son peuple, et ne montrant que de la timidité, parce que la ville le regardait comme un étranger. Cependant, lorsqu'il vint à considérer l'orgueil de Tarquin le Superbe et la révolte de la cité d'Hostile, il dit à plusieurs des siens en gémissant : « Hélas ! pourquoi Servius et Camber, ainsi que nos pères, craignaient-ils d'attaquer Belgis, puisqu'ils ignoraient les mœurs des habitans ? Pourquoi est-il loin de nous le seul sanglier qui, de sa dent, ébranle les joints de nos portes ? Les chiens se tiennent inactifs derrière l'entrée, et aboient avec fureur. Il arrive à ce royaume ce que nous voyons dans la fable : le borgne envoie ses lamies aux champs ; les sangliers entrent chez lui et mangent ses légumes. » Puis il ajouta : « Ce n'est pas un acte de sagesse que de garantir les extrémités du corps, et de laisser le cœur à découvert. » Ceux qui entendirent Blandinus s'exprimer ainsi, n'eurent pas de peine à s'apercevoir qu'il n'avait aucune confiance en la cité, et qu'il parlait d'elle avec ironie. Le peuple, entendant

potiores essent nostris; quæ verò protulisti in te meritò retorqueri possent. Quid enim possunt catuli finaliter absente venatore? Apes turmatìm absque rege non volant. Verùm quia tibi fidelitatem juravimus, imperterritè jubeas ut dominus, corripias ut judex, regas ut rex, defendas ut princeps, præcipias ut dux, et mores magnificos in subditis experieris; et ut juratam fidelitatem comprobare valeas, te cum gente tuâ tecum, cum uxoribus et filiis nostris olis in civitate commorantibus, quibus nostra committemus, exhibeas duces qui ad Hostilem nos solos Belgos deducant civitatem; et quid indè dii deæque subordinaverint exitus comprobabit. » Non multò post temporis, ordinatis ducibus, Hostilem obsederunt civitatem, adjunctis sibi Fanimartensibus, Fanimercurialibus et Portu-Belgensibus; priùs Tarquinio cum Hostilibus obsidionem civitatis Serviæ, quam intactam dimiserunt, derelinquentibus, et ad propria repatriatis. Multis tandem intervenientibus bellis, post quatuor mensium obsidionem, Belgorum atque Hostiliensium quàm plurimorum prostratorum; priùs Tarquinio fugiente miserabiliter interempto, Hostilem finaliter subjecerunt, interfectis omnibus quos reperire valuerunt, reliquis ad nemora diffugatis. Deindè civitatem penè funditùs extirpantes, sic muros ac portas tandem debacchârunt, ut vix lapidem super lapidem posteri reperirent. Abhinc civitatem Tarquinii, quæ à dictâ civitate fermè sex millia passuum distare dignoscitur, petierunt; quam obsidentes et obtinentes cum toto territorio solo coæquârunt. *Ex Historiâ Tornacensi.* Expulso Tar-

ce discours, adressa au duc ces questions : « Puisque tu es un étranger pour nous, nous avons pensé qu'il était utile d'éprouver ton caractère, pour savoir s'il valait mieux que le nôtre; car nous pourrions, avec raison, te rétorquer ce que tu as dit à notre sujet. Que peuvent en effet les chiens en l'absence du chasseur? Les abeilles ne volent pas en troupe sans leur roi. Mais puisque nous t'avons juré fidélité, commande avec l'inflexibilité d'un maître, règne en roi, défends en prince, ordonne en duc, et tu connaîtras la loyauté de tes sujets; et, afin que tu puisses éprouver la foi que nous t'avons jurée, reste dans notre ville avec ta famille, avec nos femmes et nos enfans, auxquels nous confions tout ce qui nous appartient, et donne-nous des chefs pour nous conduire nous seuls, qui sommes Belges, contre la ville d'Hostile. L'événement fera connaître l'arrêt des dieux et des déesses. » Peu de tems après, les Belges allèrent sous la conduite de leurs ducs, assiéger la ville d'Hostile, après s'être adjoint les habitans de Famars, de la ville de Mercure et de Porte-Belges. Tarquin et les Hostiliens avaient déjà levé le siège de la ville de Servie, sans lui avoir fait aucun mal, et étaient retournés dans leur ville pour la défendre. Enfin, après plusieurs combats et quatre mois de siège, les Belges et les Hostiliens ayant, chacun de leur côté, essuyé de grandes pertes, Tarquin fut tué lorsqu'il prenait la fuite, et la ville d'Hostile fut prise. Tout ce qu'on rencontra fut passé au fil de l'épée; et le reste s'enfuit dans les bois. Ensuite les Belges ruinèrent tellement la ville et renversèrent les murs et les portes si complètement, qu'il aurait été difficile, dans la suite, de trouver deux pierres l'une sur l'autre. Ils gagnèrent

quinio Superbo ab urbe romanâ et ipso mortuo, consules, tribuni et dictatores Romæ facti sunt; quorum temporibus, Hostilis civitas turpiter destructa est muris, ædificiis et civibus, ut vix vestigium solum appareret civitatis; sed à quo vel à quibus tàm horrenda et crudelis vastatio fuerit executa, in voluminibus minimè reperimus. Hæc ibi. *Actor.* Miror quod historiographus civitatis Tornacensis reperit præcedentia et subsequentia tangentia dictam civitatem, et non reperit quis actor fuerit tàm enormis excidii. Quærat igitur diligens inquisitor historias Hugonis Tullensis et Lucii Tungrensis, et reperiet qui dictæ ruinæ fuerunt executores.

CAPITULUM LIV.

De Blandino duce Belgensium.

HUGO, *ut suprà.*

BELGENSIBUS igitur à dictâ victoriâ repatriatis, Blandinus dux volens deos de fortunâ placare, habens quinque filios et novem filias, unum eorum cum

ensuite Tarquinie, qui est à environ six mille pas de la première ; ils en firent le siège, s'en emparèrent et la rasèrent. *Extrait de l'histoire de Tournai.* Tarquin le Superbe ayant été chassé de Rome et étant mort, on créa dans la ville des consuls, des tribuns et des dictateurs. De leur tems, la ville d'Hostile fut ruinée, ses édifices et ses habitans furent détruits, et il resta à peine quelque trace de cette cité; mais quel est ou quels sont les auteurs d'une ruine si horrible et si déplorable? Aucun ouvrage n'en fait mention. Voilà ce qu'on lit dans l'histoire de Tournai. *L'auteur.* Je suis étonné que l'historien de cette ville, ayant trouvé les choses précédentes et subséquentes concernant la ville de Tournai, n'ait pas découvert l'auteur d'une destruction si effroyable. Il suffira, à celui qui voudra le connaître, de consulter les histoires de Hugues de Toul et de Lucius de Tongres ; il y trouvera les auteurs de cette destruction.

CHAPITRE LIV.

De Blandinus, duc des Belges.

Hugues, (*comme ci-dessus*).

Les Belges étant rentrés chez eux après ces victoires, le duc Blandinus voulut sacrifier aux dieux pour les remercier de sa fortune. Il avait cinq fils et

filiâ misit ad immolandos idolo Beli; consimiliter misit alium cum filiâ ad deam Minervæ placandam; tertium verò cum filiâ misit idolo Pan ad immolandum. Quibus factis, placavit populum et eorum corda attraxit. Tandem in populo non confidens, princeps sacerdotum Minervæ effectus Blandinius est, relictis duobus filiis in manibus Belgensium. Qui non longè à monte Minervæ oppidum fundans, Hostilienses profugos, Hunnos atque Belgos indifferenter suscipiens, nomine proprio Blandino insignivit, quod etiàm muris, turribus et portis solemniter adornavit; et ut securiùs et remotiùs à civitate belgensi distaret, et eorum vitaret pericula, quia ab unâ civitatis parte diligebatur et ab aliâ minimè, in monte quodam suprà portum finale maris, juxtà portum qui nunc dicitur Ganda, etiàm oppidum dicitur fundâsse et diem extremum clausisse. Dicit tamen Lucius quòd finaliter inter paludes ripariæ quæ Huyna dicitur, ipse Blandinus castrum fortissimum construxit contrà Belgos juxtà locum qui nunc dicitur Crispinus (1), et illùc à Belgensibus finaliter interemptus est. *Lucius.* Dicti Blandini temporibus, Gorbogudo, rex Britanniæ, Ruthenos invadens, oppida quàmplurima prostravit, et tandem secùs Oceanum progredientes, oppidum Blandini in portu qui nunc dicitur Ganda, circumvallaverunt. Quod audiens Blandinus, Hunnos, Romanos et Belgos civitatem Serviæ, Fanimartis, Fanisolis et aliarum à belgensi civitate congregans cum feroci apparatu ad Gorbogudonem accessit. Qui simul his

(1) Crépin, village à une lieue et demie de Condé.

neuf filles ; il envoya un de ses fils avec une de ses filles pour être immolés à l'idole de Bel; il envoya pareillement un autre de ses fils avec une autre de ses filles pour être offerts en sacrifice à la déesse Minerve ; enfin, il envoya un troisième fils avec une de ses filles pour être sacrifiés à l'idole de Pan. Ces sacrifices apaisèrent ses sujets, et lui rendirent leur amour. Cependant, comme il ne se fiait pas à son peuple, il se fit prêtre de Minerve, après avoir laissé ses deux fils entre les mains des Belges. Il fonda, non loin de la montagne de Minerve, une forteresse dans laquelle il accueillit indifféremment les transfuges hostiliens, les Huns et les Belges, et à laquelle il donna son propre nom de Blandinus. Il la munit de remparts, de tours et de portes magnifiques ; et, pour être plus en sûreté, et à plus grande distance de Belgis, et aussi pour se mettre plus aisément à l'abri des dangers qu'il redoutait de ce côté, parce qu'il n'était aimé que d'une partie de la ville, il fonda, dit-on, sur une montagne, au-dessus d'un port de mer, et près du port que l'on appelle aujourd'hui le Sas de Gand, une autre forteresse dans laquelle il mourut. Cependant, Lucius dit que, finalement, Blandinus construisit au milieu des marais de la rivière de Haine, un château-fort contre Belgis, près de l'endroit qui porte maintenant le nom de Crépin, et que c'est là qu'il fut tué par les Belges. *Lucius.* Du tems de Blandinus, Gorbogudon, roi de Bretagne, attaqua les Ruthènes, détruisit un grand nombre de leurs places fortes, et, s'avançant ensuite le long des côtes de l'Océan, mit le siège devant la forteresse de Blandinus, qui se nomme aujourd'hui le Sas de Gand. Blandinus en ayant été informé, rassembla les Huns, les Romains et les Bel-

tertiò congressi, Blandinus coegit Britones carbasa conscendere. Qui potitus victoriâ dictum oppidum dilatavit, quo fortificato, ad propria remeans, in Huyniæ paludibus, ad laudis ejus tumulum, castrum fundavit, cui nomen proprium imponens, in adversarios postmodùm incommoda plurima retorsit. Victus autem Gorbogudo, rex Britanniæ, ad alterum portum applicans, civitatem Morianam (1) invasit, et patriam devastans et Ruthenos officiens, Rutheni succursum à Blandino postulârunt; qui à totali Huiniâ et à prælibatis civitatibus magnum aggregans exercitum, versùs Morianam quàmcitiùs perrexit. Cùm autem Moriani atque Rutheni qui in dictâ civitate reclusi succursum perceperunt, uno impetu egredientes, Gorbogudonem simul invaserunt. In quo conflictu priùs Answardo, rege Morinorum, mortuo, usquè tamen ad maris littora Britones retorserunt. Morini Rutheni victoriam considerantes, pro gratiarum actionibus referendis, filium Blandini, Suardum nomine, in regem eorum elegerunt. Hic Suardus filiam dicti Gorbogudonis, regis Britanniæ, postmodùm in uxorem suscepit. Blandinus tandem ab adversariis Belgensibus in castro proprio interemptus est.

(1) Térouenne.

ges, ainsi que les habitans de Servie, de Famars, de Solème et des autres cités, et marcha avec un grand appareil de guerre contre Gorbogudon. Après trois combats successifs, Blandinus força les Bretons à se rembarquer. Ensuite il agrandit et fortifia la ville qu'il avait bâtie, et à son retour dans ses foyers, il fonda, pour monument de sa gloire, dans les marais de la Haine, un château auquel il donna son nom; et d'où il incommoda fortement ses ennemis dans la suite. Gorbogudon, roi de Bretagne, se rembarqua après sa défaite, et ayant débarqué dans un autre port, il attaqua la ville de Moriane, ravagea son territoire, et causa de grands dommages aux Ruthéniens. Ceux-ci demandèrent du secours à Blandinus, qui leva une armée nombreuse dans toute la Huimie et dans les villes ci-dessus mentionées, et marcha en toute hâte au secours de Moriane. Lorsque les Morins et les Ruthènes qui se trouvaient renfermés dans cette dernière ville, eurent reçu les secours qu'ils avaient demandés, ils firent une sortie et attaquèrent avec impétuosité Gorbogudon. Answard, roi des Morins, fut tué au commencement de ce combat, mais les Bretons furent repoussés jusque sur le rivage de la mer. Les Morins et les Ruthènes, après cette victoire, élevèrent, par reconnaissance, sur le trône de leur nation, Suardus, fils de Blandinus. Ce Suardus épousa dans la suite la fille de Gorbogudon (1), roi de Bretagne. Quant à Blandinus, il finit par être tué dans sa propre forteresse par les ennemis qu'il avait parmi les Belges.

(1) La chronologie des rois bretons (Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du Globe, I, 183) nous apprend qu'en effet Gorbodug régna soixante-trois ans sur les Bretons, depuis l'an 549 jusqu'à l'an 487 avant notre ère.

CAPITULUM LV.

De cessatione regum Romanorum et institutione consulum.

MARTINUS (1).

Post Tarquinium Superbum, in Româ cessaverunt reges in urbe regnare, qui regnaverunt per annos ducentos et quadraginta olympiadis LXVIII (2); et ordinaverunt romanam rempublicam regendam per consules; statuerunt quoque ut duo consules per unum annum regerent, ne ex protractu temporis ex dominio in superbiam erigerentur. Tunc Roma vix adhuc usquè ad quintam decimam lapidem imperium tenebat, (milliaria enim tunc lapidibus distinguebantur, sicut et modo alicubi termini agrorum per lapides distinguuntur). Fecerunt ergò tunc consules Lucium et

(1) Cette citation est très-importante; elle peut avoir été puisée dans un très-ancien manuscrit que je possède, et qui est conforme à l'édition publiée par Jean-Basile Hérold et Suffrid Pétri; elle ne se trouve point dans celui qu'a fait imprimer Jean Fabricius qui n'est donc ni plus exact ni plus correct, comme Fabricius l'a cru, et comme le répète la Biographie universelle à l'article Martin le Polonais, XXVII, 300.

(2) La royauté fut abolie à Rome la quatrième année de la 66e olimpiade (an 512 av. J.-C.) selon Eusèbe. Mais nous avons vu qu'il fallait rapporter cet événement à l'an 510 avant notre ère.

CHAPITRE LV.

De l'abolition des rois des Romains, et de l'établissement des consuls.

MARTIN DE POLOGNE.

Après Tarquin le Superbe, la royauté fut abolie à Rome. Les rois avaient gouverné la ville pendant deux cent quarante ans, et jusqu'à la soixante-huitième olimpiade. Il fut établi que la république romaine serait gouvernée par deux consuls, qui ne resteraient en fonctions que pendant un an, de peur qu'une administration d'une plus longue durée n'excitât leur orgueil. Alors la domination de Rome s'étendait à peine jusqu'à la quinzième pierre hors de son enceinte : (les milles étaient en ce tems-là marqués par des pierres, de la même manière qu'en plusieurs pays les limites des champs sont fixées aujourd'hui). Lucius et Brutus furent créés consuls. Vers cette époque, Pithagore et Anaxagoras moururent à Rome.

Brutum. His temporibus, Pythagoras Romæ obiit et Anaxagoras (1).

CAPITULUM LVI.

De Suardo, rege Morinorum.

LUCIUS.

Mortuo Blandino, duce Belgorum, successit sibi Suardus, rex Morinorum, filius ejus. Hic Suardus fratrem uxoris suæ regem Britanniæ in regnum potenter restituit. Suardus tamen credens intestina odia civitatis belgensis pacificare, sacerdotes et nobiles sibi in omnibus parentes, à mediocribus et exiguis invasus, templum Bacchi subintrans, non obstantibus defensionibus tàm suorum quàm nobilium et omnipotentiâ sacerdotum, interfectus est. Proindè Morini, Rutheni atque Britones per longa tempora Belgim infestam habuerunt. Morini verò Cherilphonem, filium Suardi, in regem eorum elegerunt. Ab illo tunc Belgi decreverunt novum ducem eligere naturalem asper-

(1) D'après Iamblique, cité par M. Larcher dans sa chronologie d'Hérodote, p. 553 de la seconde édition, Pithagore mourut l'an 510 avant notre ère, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans. Or, Eusèbe place les premiers consuls sous l'an 511. Ainsi ces deux opinions ne sont nullement contraires.

CHAPITRE LVI.

De Suardus, roi des Morins.

LUCIUS.

Blandinus, duc des Belges, étant mort, Suardus, son fils, roi des Morins, lui succéda. Ce prince rétablit sur le trône le roi de Bretagne, frère de son épouse, et lorsqu'il croyait avoir éteint les haines intestines de la cité de Belgis et qu'il se voyait obéi en tout des prêtres et des nobles, il fut attaqué par le peuple et la populace, et obligé de se réfugier dans le temple de Bacchus, où il fut tué malgré la résistance des siens et des nobles, et la toute-puissance des prêtres. Depuis cet événement, les Morins, les Ruthènes, et les Bretons nourrirent une haine violente contre Belgis. Les Morins choisirent pour roi Chérilphon, fils de Suardus. Ce fut alors que les Belges résolurent de se nommer un nouveau duc, sans avoir égard au successeur légitime de Suardus; et en effet, ils élurent un nommé Léo, qui était verdier (1) d'un chasseur. Après la mort de Léo ils nommèrent à sa place

(1) Garde-forestier.

nentes, et tunc vernaculum cujusdam venatoris, Leonem nomine, in ducem eorum elegerunt. Quo mortuo, Walacrinum, communem plebanum fortissimum viribus corporis, ducem eorum statuerunt. *Ex Historiâ Britonum.* Mortuo Kinmarco, Gorbogudo, filius ejus, electus est in regem Britanniæ. Huic nati fuerunt duo filii, quorum unus Ferrex et alius Porrex nominati sunt. Cùm autem pater in senium vergisset, orta est contentio inter eos quis in regno eorum succederet. Et Porrex, majori cupiditate subductus, paratis insidiis fratrem interficere parat. Quod cùm illi compertum fuisset, vitato fratre, transfretavit in Galliam; sed usus auxilio Suardi, regis Francorum, (*Actor.* id est Gallorum Morinorum, quia nondùm erat Francia) reversus est, et cum fratre dimicavit. Pugnantibus tamen illis, interfectus est Ferrex et magna multitudo quæ ipsum comitabatur. Porrò mater eorum cui nomen erat Indon (1) cùm de nece filii certitudinem habuisset, ultrà modum commota, in odium alteriûs versa est. Undè tanta ira ob mortem ignescebat ipsius, ut ipsum in fratrem vindicare affectaret. Nacta ergò tempus quo ille sopitus fuerat, aggreditur eum cum ancillis suis, et in plurimas secationes dilaceravit, et mortuus est.

(1) L'édition de l'histoire des Bretons de 1517, l'appelle *Widen*

Walacrinus, homme du peuple et sans illustration, mais doué d'une force prodigieuse. *Extrait de l'histoire des Bretons*. Après la mort de Kinmarcus, Gorbogudon, son fils, fut élu roi de Bretagne. Ce prince eut deux fils, nommés, l'un, Ferrex, et l'autre, Porrex (1). Lorsque leur père fut devenu vieux, il s'éleva entre eux une querelle, parce qu'ils prétendaient l'un et l'autre à la couronne. Porrex, poussé par l'ambition, dressa des embûches à son frère et chercha à le tuer. Mais celui-ci s'en étant aperçu, échappa à Porrex et passa dans la Gaule; puis muni du secours de Suardus, roi des Francs (l'*Auteur*. c'est-à-dire des Gallo-Morins, parce que la France n'existait pas encore), il revint dans sa patrie, combattit son frère, et fut tué avec un grand nombre de ceux qui l'accompagnaient. La mère de ces princes, nommée Indon, ayant été informée de la mort de son fils, en ressentit la douleur la plus vive, et conçut une haine violente contre son meurtrier. La perte qu'elle venait de faire l'enflamma d'une si grande colère qu'elle songea, pour venger son fils, à faire périr son autre fils Porrex. Saisissant le moment où celui-ci était enseveli dans les bras du sommeil, elle l'attaque avec ses servantes, et le fait mourir en le coupant en plusieurs morceaux.

(1) Suivant la chronologie des rois bretons (Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du Globe, I, 183), Gorbodug succéda à Kinmarc l'an 549, et mourut l'an 487. Après lui, ses fils Ferrex et Porrex régnèrent quatre ans, de 487 à 483.

CAPITULUM LVII[1].

De Cyro, rege Persarum.

ACTOR.

Ut autem annos nostros justè rectificare possimus, ad historiam sacræ Scripturæ, quam aliquantulùm prætermisimus, recurrendum est. *Eusebius.* Anno captivitatis judaicæ xxx (2), Cyrus, rex Medorum, imperium destruxit, subversoque rege eorum Astriage, regnum ad Persas transtulit. Cœpit igitur anno ætatis quartæ xxxi, mundi verò IIIMCDIV (3), et regnavit annis xxx. *Comestor.* Iste Cyrus fuit nepos Darii ex sorore, nepos autem Astriagis ex filiâ; nàm Astriages unicam habuit filiam, et vidit in somniis quòd de genitalibus filiæ oriebatur vitis quæ totam occupabat Asiam; et accepit à conjectoribus se habiturum nepotem ex filiâ qui dominus esset Asiæ, et ipsum dejiceret à regno. Quod timens dedit filiam suam militi plebeio, ne filius ex eo nasceretur nobilis

(1) Le fond de cette histoire de Cirus est puisé dans Hérodote, mais plusieurs circonstances et les plus extraordinaires, ne se trouvent pas dans le récit de cet historien.

(2) L'an 560 av. J.-C., suivant Eusèbe.

(3) L'an 559 av. J.-C.

CHAPITRE LVII.

De Cirus, roi des Perses.

L'AUTEUR.

Pour rectifier nos calculs dans le compte des années, il est nécessaire de recourir à l'histoire de l'Écriture-Sainte que nous avons un peu négligée. *Eusèbe.* En l'an 30 de la captivité des Juifs, le roi Cirus détruisit l'empire des Mèdes; et, après avoir renversé leur roi, fit passer le royaume sous la domination des Perses. Il commença donc à régner en l'an 31 du quatrième âge, et du monde 3404, et occupa le trône pendant trente années. *Comestor.* Ce Cirus était neveu de Darius par la sœur de ce prince, et petit-fils d'Astiages par la fille de ce dernier. Astiages n'avait qu'une seule fille: il vit en songe que du sein de celle-ci sortait une vigne qui couvrait toute l'Asie. Des interprètes lui prédirent qu'il naîtrait de sa fille un enfant qui serait le maître de l'Asie, et qui le renverserait lui-même du trône. Dans la crainte de cet événement, Astiages donna sa fille en mariage à un homme de basse condition, afin que l'enfant qui naîtrait de ce mariage ne fût ni puissant ni noble. Outre cela, il fit venir sa fille, lorsqu'elle fut sur le point d'accoucher, et remit le fils auquel elle donna le jour à l'un de ses confidens, pour le faire

et potens. Prætereà filiam prægnantem ascivit, et natum ex eâ filium cuidam participi arcanorum tradidit occidendum. Qui credens regnum transiturum ad filiam, filium ipsiûs veritus est occidere, et uni de pastoribus regis tradidit parvulum exponendum in nemore. Qui cùm exposuisset eum, et id indicâsset uxori quæ in diebus illis pepererat, supplicavit ei mulier ut ei parvulum deferret alendum, et proprium pro eo exponeret. Cùm rediisset pastor ad puerum, invenit canem præbentem ei ubera et à feris et ab avibus defendentem. Cùmque tulisset eum ad uxorem, allusit ei tanquàm diù notæ, vocavitque eum Spartacum, id est, Catulum; *spartos* enim persicè canem sonat latinè. Qui cùm esset grandiculus, à pueris ludentibus factus est rex eorum, et contumaces et inobedientes sibi graviter affligebat. Quod graviter ferentes patres eorum, verbum detulerunt ad regem de filio pastoris. Quem cùm advocâsset rex, et argueret eum quòd pueros plagâsset, ille intrepidus se ut regem fecisse respondit. Et admiratus est rex, et quædam signa generis sui deprehendens, ascito pastore secretiùs, veritatem rei agnovit. Verùm tamen timor ejus de nepote mitigatus est, æstimans quòd verbum conjectorum de regno impletum esset puerorum; et eidem cui priùs commiserat occidendum commisit alendum, non indicans tamen esse nisi pastoris filium. Filium quidem illiûs secretarii sui clamculò dedit patri ad comedendum, quia non obedierat ori ejus, et post indicavit ei. Factum est autem ut Astriages traderet exercitum illi secretario ad hostes expugnandos; ipse verò rese-

mourir. Celui-ci, croyant que le royaume passerait à la fille d'Astiages, craignit de tuer le fils de cette princesse, et le livra à un berger du roi pour l'exposer dans un bois. Le berger, ayant fait ce qui lui avait été prescrit, raconta le tout à sa femme qui venait d'accoucher. Alors celle-ci le supplia de lui apporter l'enfant pour le nourrir, et d'exposer le sien à sa place. Le berger retourna donc auprès de l'enfant, et trouva une chienne qui lui présentait ses mamelles, et qui le défendait contre les bêtes féroces et les oiseaux ; il le prit, et, l'ayant porté à sa femme, l'enfant sourit à cette dernière, comme s'il l'eût connue depuis long-tems, et reçut d'elle le nom de Spartacus, c'est-à-dire, petit chien ; car *spartos*, en persan, veut dire chien. Lorsque cet enfant fut devenu un peu grand, il fut choisi par les autres enfans qui partageaient ses jeux, pour être leur roi, et il punit avec rigueur tous ceux qui lui résistaient ou qui lui désobéissaient. Les parens de ceux-ci ne souffrant qu'avec peine cette tirannie, en firent leur rapport au roi, et se plaignirent à lui du fils de son berger. Le roi l'ayant fait venir, et le grondant au sujet des mauvais traitemens qu'il fesait subir à ses camarades, celui-ci, d'un air assuré, lui répondit qu'il avait agi en roi. Cette réponse frappa le prince d'admiration ; et ayant reconnu son origine à quelques signes particuliers, il tira le berger à l'écart et apprit de lui la vérité du fait. Alors les craintes qu'il avait eues de son petit-fils vinrent à se calmer, jugeant que la prédiction des devins avait reçu son effet dans cette autorité royale que son petit-fils avait eue sur des enfans. Il confia donc l'éducation de ce dernier à la même personne à laquelle il avait remis jadis le soin de le faire mourir, sans lui dire néanmoins autre chose sinon que l'enfant était fils

dit in provinciâ Mediâ. Porrò ille non immemor maleficii regis, persuasit exercitui ut Spartacum regem Persidis eligerent, et cognominavit eum Cyrum, quod interpretatur hæres, quasi diceret: licèt reluctetur Astriages, tamen hic est hæres. Quo facto, timens Astriages Darium consobrinum adoptavit sibi in filium, et collecto exercitu congressus est adversùs Cyrum, et fugerunt Persæ. Uxores autem eorum et matres egressæ sunt ad eos, et detectis suis posterioribus, aiebant: «Vultis-ne introire in uteros matrum et renasci?» Hoc pudore excitati Persæ acriter redierunt in hostes, et victus est Astriages. Cyrus autem magis se exhibuit illi nepotem quàm victorem; nàm regnum Hyrcanorum concessit ei, Dario verò, tanquàm fratri suæ matris, tradidit regnum Medorum, tamen sub tectâ spe revertendi ad ipsum.

---

d'un berger. Mais, pour punir son confident de sa désobéissance, il lui donna à manger son propre fils; puis il lui découvrit la chose. Mais il arriva qu'Astiages ayant confié à ce même confident le commandement d'une armée pour combattre les ennemis, celui-ci se retira en Médie; et, gardant le souvenir de l'outrage que lui avait fait le roi, il persuada à l'armée d'élire roi de Perse Spartacus, auquel il donna le nom de Cirus, qui signifie héritier, voulant dire que Cirus hériterait du trône malgré Astiages. Après cet événement, Astiages tourmenté par la crainte, adopta pour fils Darius (1) son cousin, et, après avoir levé une armée, attaqua Cirus. Les Perses prirent la fuite; mais leurs épouses et leurs mères sortirent à leur rencontre, et soulevant leurs vêtemens s'écrièrent : Voulez-vous rentrer dans le sein de vos mères et renaître? Les Perses couverts de honte à cette vue revinrent avec ardeur au combat, et Astiages fut vaincu. Cirus alors se conduisit plutôt en petit-fils qu'en vainqueur; car il lui céda le royaume des Hircaniens, et donna à Darius en sa qualité de frère de sa mère, le royaume des Mèdes, mais avec l'espoir tacite que ce royaume lui reviendrait un jour.

(1) Ce Darius dont Hérodote ne parle point, et que Xénophon appelle Ciaxarès, est connu sous le nom de Darius le Mède. Le prophète Daniel dit qu'il était fils d'Astiages. Voyez l'article Darius dans le Dictionnaire de la Bible par dom Calmet.

CAPITULUM LVIII.

De Esopo philosopho.

EUSEBIUS.

Anno regni Cyri, regis Persarum, primo (1), Esopus à Delphis interimitur. *Actor.* Fertur quod iste Esopus compilavit libellum de fabulis moralibus, qui quidem incipit :

Ut juvet et prosit conatur pagina præsens ;
Dulciùs arrident seria picta jocis.

A sexto decimo autem anno Josiæ usquè ad annum primum Cyri computantur anni LXX. Sciendum quoque est ab anno quarto Joathan usquè ad annum primum Cyri computari annos ducentos et decem, tantum autem temporis dicit Josephus Isaiam de Cyro anno antequàm regnaret prophetâsse. Undè videtur anno quarto Joathan Isaiam dixisse : « Hæc dicit Dominus Christo meo Cyro cujus manum apprehendi, etc. »

(1) An 559 av. J.-C.

CHAPITRE LVIII.

Du sage Ésope.

EUSÈBE.

En l'an premier de Cirus, roi des Perses, Ésope est tué par les habitans de Delphes. *L'auteur.* On rapporte qu'Ésope compila un livre de fables morales qui commence ainsi : *Le présent écrit s'efforce de plaire et d'instruire ; les choses sérieuses ont plus de charme lorsqu'elles sont unies au badinage.* Depuis la seizième année de Josias jusqu'à la première de Cirus on compte soixante-dix ans. Il faut savoir encore qu'on compte deux cent dix années depuis la quatrième année de Joathan jusqu'à la première de Cirus ; et les prophéties d'Isaïe au sujet de Cirus, eurent aussi lieu, dit Josèphe, deux cent dix ans avant le règne de ce prince ; d'où il paraît que ce fut en la quatrième année de Joathan qu'Isaïe dit : « Voici ce que dit le Seigneur à Cirus, mon oint, dont j'ai pris la main, etc. »

CAPITULUM LIX.

De regibus Persarum.

Persarum itaque primus rex Cyrus regnavit annis xxx. Secundus Cambyses annis viii; hunc secundum aiunt Nabuchodonosor vocari, sub quo historia Judith describitur. Post hunc duo fratres regnaverunt mensibus vii; post quos Darius, filius Hystaspis, xxxvi annis. Quintus Xerxes xx annis. Sextus Artabasus mensibus vii. Septimus Artaxerxes Longimanus annis xl. Octavus Xerxes Secundus mensibus ii. Nonus Sogdianus mensibus viii. Decimus Darius Nothus annis xix. Undecimus Artaxerxes, qui et Assuerus dicitur, sub quo historia Hester expleta videtur, annis xl. Duodecimus Artaxerxes qui et Ochus xxvi (1). Tredecimus Darius, Arsami filius, vi annis; quo Alexander, rex Macedonum, interfecto, obtinuit Babylonem, et sic regnum Persarum destructum est. *Actor.* Hæc de Chronicis Eusebii breviter excerpsi. Babylonem deniquè, anno primo Cyri regis, fuisse captam videtur velle Danielis historia; cùm dicit : *Fuit autem Daniel usquè ad annum primum Cyri regis*, *etc.*

(1) Le règne d'Arsès, fils d'Ochus, est omis; il fut de trois ou quatre ans, selon les différentes éditions d'Eusèbe.

CHAPITRE LIX.

Des rois des Perses.

Le premier roi des Perses fut donc Cirus qui régna trente années. Le second fut Cambise qui en régna huit, et qui, dit-on, fut ce Nabuchodonosor sous le règne duquel fut écrite l'histoire de Judith. Après Cambise, deux frères occupèrent le trône pendant sept mois, et eurent pour successeur Darius fils d'Histaspe, dont le règne fut de trente-six ans; le cinquième roi fut Xerxès qui en régna vingt; le sixième Artabase qui régna sept mois; le septième Artaxerxès-Longuemain qui régna quarante ans; le huitième Xerxès II qui régna deux mois; le neuvième Sogdien qui régna huit mois; le dixième Darius-Nothus qui régna dix-neuf ans; le onzième Artaxerxès qui est aussi appelé Assuérus, au règne duquel paraît devoir être rapportée l'histoire d'Esther, et qui régna quarante ans; le douzième Artaxerxès nommé aussi Ochus, qui régna vingt-six ans, le treizième Darius fils d'Arsame, qui régna six ans. Lorsque ce prince fut tué, Alexandre, roi de Macédoine, s'empara de Babilone, et mit fin de cette manière au royaume des Perses. *L'auteur*. Voilà ce que j'ai extrait brièvement des chroniques d'Eusèbe. L'histoire de Daniel semble marquer que Babilone fut prise en la première année du règne de Cirus; car elle dit : *Daniel vécut jusqu'à la première année du roi Cirus*, etc.

CAPITULUM LX.

De Babylonicâ civitate.

HIERONYMUS, *super Isaiam*, *libro* v°.

Babylonem fuisse potentissimam et in campestribus per quadrum sitam, ab angulo usquè ad angulum muri XVI millia tenuisse passuum, id est simul per circuitum LXIV (1). Arx autem, id est capitolium illius urbis, est turris, quæ ædificata post diluvium, in altitudine tria millia dicitur tenere passuum, paulatìm de lato in angustias coarctata, ut pondus imminens faciliùs à latioribus sustentetur. Describunt ibi templa marmorea, aureas statuas, plateas lapidibus auroque fulgentes, et multa alia quæ penè videantur incredibilia. Hoc totum narravimus, ut ostenderemus quòd ad iram Dei omnis potentia pulvis sit, et favillæ et cineri comparetur. *Comestor.* Igitur Cyrus diviserat Euphratum, longè à civitate babylonicà, per plures rivos, ut alveum qui fluebat in civitate vadabilem faceret; et per ipsum ingressi sunt hostes in civitate

(1) Ces mots, *refert Herodotus, et multi alii qui græcas historias conscripserunt*, sont omis dans notre auteur, mais se trouvent dans les éditions de S. Jérôme.

CHAPITRE LX.

De la ville de Babilone.

Saint Jérôme, au livre v de son commentaire sur Isaïe.

HÉRODOTE et plusieurs autres historiens grecs, disent que Babilone fut une ville très puissante, bâtie en carré dans une plaine, et ayant seize mille pas d'un angle à l'autre, c'est-à-dire, soixante-quatre mille pas de circuit. La citadelle, c'est-à-dire, le capitole de cette ville, est une tour bâtie après le déluge, haute, dit-on de trois mille pas, et se rétrécissant de la base au sommet, afin que son poids soit plus aisément supporté par des assises qui sont de plus en plus larges. On dépeint la ville comme décorée de temples de marbre, de statues d'or, de places éclatantes d'or et de pierreries, et de beaucoup d'autres richesses qui paraissent presque incroyables. Du reste nous n'avons fait cette description que pour montrer que contre la colère de Dieu toute puissance est poussière, et ne peut être comparée qu'à la fumée et à la cendre. *Comestor.* Cirus avait donc divisé l'Euphrate, loin de la ville de Babilone, en plusieurs canaux, afin de rendre guéable le lit du fleuve qui coulait dans la ville. Les ennemis entrèrent dans la cité par ce lit, en passant sous les remparts, et Balthazar fut tué. Darius, auquel Cirus marquait

sub muro, et interfectus est Balthazar; et successit ei Darius (1) in regnum annos XLII : nam et Cyrus ei tanquàm majori in omnibus deferebat.

CAPITULUM LXI.

Quòd angeli provinciales Persarum et Græcorum impediebant reditum captivitatis Judæorum.

ANNO igitur tertio (2) regni Cyri, primâ die mensis primi, lugebat Daniel trium hebdomadarum diebus (3). Die autem XXIV, dùm esset juxtà fluvium Tigris, vidit : Et ecce vir vestitus lineis, accinctus zonâ aureâ, cujus facies quasi fulgur, oculi ut lampades, et sermo ejus quasi vox multitudinis. Porrò viri qui erant cum eo territi fugerunt; et solus vidit visionem; et corruit in faciem suam, sed vir ille accessit, et erigens eum et confortans, ait : « Noli metuere, Daniel, quia ex die primo mensis quo posuisti cor tuum, ut te affligeres coràm Deo, exaudita sunt verba tua, et egressa est sententia à Deo de reditu populi Israel, et eâdem die volui ad te venire, ut nunciarem; sed princeps regni Persarum restitit mihi

(1) Darius le Mède ou Ciaxare II.

(2) L'an 557.

(3) Dan. chap. X.

beaucoup de déférence dans toutes les occasions, comme étant beaucoup plus âgé que lui, succéda à Balthazar, et régna quarante-deux ans.

CHAPITRE LXI.

Les anges, protecteurs des Perses et des Grecs, empêchent le retour des Juifs de leur captivité.

En la troisième année du règne de Cirus, depuis le premier jour du premier mois, Daniel fut dans les pleurs pendant trois semaines. Le vingt-quatrième jour, comme il était près du fleuve du Tigre, il vit tout à coup un homme vêtu de lin, ceint d'une ceinture d'or, dont le visage brillait comme les éclairs et les ieux comme des lampes ardentes, et dont la voix était comme celle d'une multitude. Or les hommes qui étaient avec lui furent épouvantés et s'enfuirent; et il eut seul cette vision; et il tomba la face contre terre; mais l'homme s'approcha de lui, le fit relever, et le rassurant, lui dit : « Ne crains rien, Daniel; car dès le premier jour du mois que tu as déposé ton cœur pour gémir en présence de Dieu, tes paroles ont été exaucées, et le Seigneur a prononcé sa sentence touchant le retour du peuple d'Israël. Et j'ai voulu ce même jour venir vers toi pour t'en instruire; mais le prince du royaume des Perses m'a résisté vingt et un jours, et lorsqu'au bout de ce tems je suis sorti, le prince des Grecs a

viginti et uno diebus; cùmque tunc egrederer, apparuit princeps Græcorum, veniens, ut adversaretur principi Persarum et mihi; et aliquantam feci moram, et nunc venio ut certificem te de reditu populi Israel, et in his nemo est mihi adjutor, nisi Michael, princeps noster. » Hos duos principes Græcorum et Persarum dicit Hieronymus angelos malos fuisse, qui oppositi sunt regnis illis ad exercitium. Laborabat itaque angelus Persarum ne Hebræi liberarentur à dominio Persarum, tùm quia delectabatur afflictionibus eorum, tùm ut Persæ diutiùs affligentes eos graviùs peccarent. Laborabat etiàm angelus Græcorum ut Persæ et captivitas Hebræorum cum eis transirent in dominio Græcorum. Gregorius autem vult eos fuisse angelos bonos, qui satagebant ne tàm citò liberarentur Hebræi, ut si quid in eis erat purgandum purgaretur et decoqueretur ad unguem. Porrò à primo anno Darii, orabat Daniel pro eo, ut staret et roboraretur regnum ejus, et sollicitus erat de successoribus regni Persarum, volens eos scire, de quorum manifestatione decima visio ei ostensa est.

paru pour s'opposer au prince des Perses ainsi qu'à moi, et je me suis arrêté, et maintenant je viens pour t'instruire du retour du peuple d'Israël, et nul ne m'assiste dans ces choses, si ce n'est Michel notre prince.» Saint Jérôme dit que ces deux princes des Grecs et des Perses étaient de mauvais anges, qui s'exerçaient à nuire à ces royaumes. Ainsi l'ange des Perses s'opposait à ce que les Hébreux fussent délivrés de la domination des Perses, tant à cause du plaisir qu'il prenait à leurs afflictions, que parce que les Perses péchaient d'autant plus qu'ils les affligeaient plus longtems. De son côté, l'ange des Grecs s'efforçait de faire passer les Perses et les Juifs captifs sous la domination des Grecs. Mais saint Grégoire veut au contraire que ces êtres soient de bons anges, qui s'opposaient à la promte délivrance des Hébreux, pour leur donner le tems de se purger de leurs souillures s'ils en avaient encore besoin, et de se rendre sans tache. Or dès la première année de Darius, Daniel priait pour la stabilité et la force de son royaume, et il était inquiet au sujet des héritiers du royaume des Perses. Il désira de les connaître, et ils lui furent manifestés dans la dixième vision qu'il eut.

CAPITULUM LXII.

De primo reditu captivitatis Judæorum sub duce eorum Zorobabel

Porrò clarissimi Judæorum viri habitabant in Babyloniâ, id est, in terrâ Babylonis eversæ. Inter eos Zacharias, natus in Chaldæâ, jàm prophetabat. Hic benedixit Salathiel in filio, vocans eum Zorobabel, quod interpretatur magister Babylonis, quasi diceret hic erit magister captivitatis babylonicæ. Ad hujus prophetæ exhortationem primi surrexerunt viri Juda ut ascenderent in Jerusalem; posteà verò viri Benjamin et Levitæ. Igitur in tertio anno Cyri, egressi sunt sub Zorobabel duce et Jesu magno sacerdote, adhortantibus eos Zachariâ prophetâ et Aggæo juvene sed nondùm prophetâ. Erant autem circiter quinquaginta millia; fuerunt enim de Judæis XLII millia CCCXL, reliqui verò erant servi et ancillæ, et homines generis promiscui. Et remisit cum eis Cyrus partem vasorum Domini VMXXX. Hic est annus LXX relaxandæ captivitatis (1) quem prædixit Jeremias. Porrò in anno regressionis in Judæam, congregatus est populus quasi

(1) L'an 520 av. J. C., selon Eusèbe, et, suivant l'Art de vérifier les dates, l'an 537

CHAPITRE LXII.

Du premier retour des Juifs de leur captivité, sous leur chef Zorobabel.

Or les premiers d'entre les Juifs demeuraient dans la Babilonie, c'est-à-dire, sur le territoire de Babilone qui avait été renversée, et parmi eux se trouvait Zacharie, qui était né dans la Caldée, et qui déjà prophétisait. Ce prophète bénit Salathiel dans la personne de son fils, en appelant celui-ci Zorobabel, qui signifie maître de Babilone, voulant dire qu'il serait le chef des captifs de Babilone. A l'exhortation de Zacharie les premiers hommes de Juda se levèrent et montèrent à Jérusalem ; ceux de la tribu de Benjamin et les lévites les suivirent. Ainsi, en la troisième année de Cirus, ils sortent sous la conduite de Zorobabel et de Jésus, grand-prêtre, animés par les discours du prophète Zacharie, et d'Aggée, qui était jeune alors, et qui ne prophétisait pas encore. Ils étaient près de cinquante mille, dont 42,340 Juifs et le reste esclaves et servantes, ou hommes de race mêlée. Cirus renvoya avec eux, 5030 des vases du Seigneur. Cette année est la soixante-dixième prédite par Jérémie pour être celle de la fin de la captivité. Or, dans l'année du retour en Judée, le peuple, comme s'il n'eût formé qu'un seul homme, se rassembla à Jérusalem, releva l'autel, en

vir unus in Jerusalem; et ædificantes altare, collocaverunt illud super bases suas, et obtulerunt super illud holocausta Domino manè et vesperè, feceruntque solemnitatem tabernaculorum. Undè verò habuerunt ignem nescimus, nisi fortè ex calculis veteris altaris excusserunt illum. Anno autem secundo (1), secundo mense, jecerunt fundamenta templi; cùmque apparuissent fundamenta super terram, elevavit populus vocem in jubilatione. Porrò quidam seniores qui viderant templum priùs, ejulabant voce magnâ; nec poterat quisquam agnoscere clamorem lætantium et planctum ejulantium. Porrò Samaritæ indignati impediebant manus eorum; cùmque Persæ impedire non possent, dederunt munera principibus regis, qui pecuniis corrupti vendiderunt negligentiam ædificationis, Cyro tamen ignorante; et adeò impedierunt eos quòd, in xxx annis quibus Cyrus regnavit, non erexerunt muros templi, nisi usquè ad appodiationem.

(1) L'an 518 av. J.-C., suivant Eusèbe.

le plaçant sur son ancienne base, et matin et soir offrit dessus des holocaustes au Seigneur. Il célébra aussi la fête des Tabernacles. Mais nous ignorons où il se procura du feu, à moins qu'il n'en ait peut-être tiré des cailloux de l'ancien autel. Au second mois de la seconde année furent jetés les fondemens du temple; et lorsqu'ils parurent hors de terre, le peuple fit retentir les airs de ses cris de joie. Quelques-uns des plus âgés qui avaient vu le premier temple, se lamentaient à haute voix, et l'on ne pouvait distinguer les cris d'allégresse des cris de douleur. Mais les Samaritains indignés s'opposaient de tous leurs efforts à l'avancement des travaux; et comme les Perses ne pouvaient les arrêter, ils firent des présens aux officiers du roi, qui se laissèrent corrompre à prix d'argent, et vendirent la suspension des travaux, sans néanmoins que Cirus en eût connaissance; de sorte qu'ils empêchèrent les Juifs d'élever, pendant les trente années que régna Cirus, le temple au-dessus de la hauteur d'appui.

CAPITULUM LXIII.

De morte Cyri, regis Persarum.

ANNO Cyri XIII (1), Cresus à Cyro captus est, et Lydorum regnum destructum est, quod stetit annis CCXXXI. Hic est ille Cresus ditissimus rex de quo narratur, quòd, cùm ei omnia prosperè evenisse gloriaretur et divitiarum copiâ nimiùm se jactaret, dictum est ei à Solomino quodam sapientissimo, non debere quemquam in divitiis et prosperitate gloriari. Eâdem nocte vidit in somniis quòd Jovis eum aqua perfunderet et sol extergeret. Quod cùm filiæ suæ Famiæ indicâsset, illa ut res se habebat prudenter absolvit; dicens quòd cruci esset affigendus et aquâ perfundendus et à sole siccandus. Quod ità demùm contigit, nam posteà à Cyro captus crucifixus est. Eodem anno, videlicet, Cyri XIII, Romanorum unus rex Tarquinius Superbus, occiso Servio socero, romanum regnum arripuit et regnavit annis XXXV (2).

(1) L'an 547 av. J.-C., suivant Eusèbe; mais nous avons vu que Fréret rapporte à l'an 545 la fin du royaume de Lidie.

(2) Nous avons vu que Tarquin commença en l'an 531 son règne qui ne fut que de 25 ans.

CHAPITRE LXIII.

De la mort de Cirus, roi des Perses.

En la treizième année de Cirus, Crésus fut fait prisonnier par ce prince, et le royaume de Lidie, qui avait duré 231 ans, fut détruit. C'est à ce même Crésus, ce roi si riche, que le sage Solon, après l'avoir entendu se glorifier de ce qu'il n'avait éprouvé que du bonheur, et se vanter de l'immensité de ses richesses, répondit que personne ne devait s'enorgueillir de son opulence ni de son bonheur. La même nuit, Crésus eut un songe dans lequel il lui sembla être arrosé de l'eau du ciel, et séché ensuite par le soleil. Lorsqu'il eut raconté ce songe à sa fille, nommée Famie, celle-ci lui expliqua avec sagesse ce qu'il signifiait, et lui dit qu'il serait attaché à une croix et arrosé d'eau, puis séché par le soleil. Ce qui arriva comme elle l'avait dit; car dans la suite, ayant été pris par Cirus, il fut crucifié. En la même année, c'est-à-dire en l'an 13 de Cirus, Tarquin le Superbe, roi des Romains, après avoir tué Servius, son beau-père, s'empara du gouvernement de Rome, et régna 35 ans. *Eusèbe.* Du tems de Cirus, vivait le médecin Anaximénès; Simonides et Chilon, qui fut un des sept sages, florissaient : Thalès mourut dans le même

Eusebius. Temporibus Cyri Anaximenes physicus agnoscitur, Simonides clarus habetur et Chilon qui de septem sapientibus fuit, Thales verò moritur (1). *Comestor.* Porrò Cyrus cùm pertransiisset cursum fluminis almi, gentem Lydorum bellicosissimam astutè redegit in concordiam; tradidit enim eis solemnitates et ludos, præcipiens eis ut lucibus et comessationibus et amplexibus vacarent, quasi benevolentiam eis ostendens. In hunc modum eos immutavit, et quos bello non poterat per libidinem expugnavit. Posteà verò transgressus Araxem, à reginâ Massagetarum Tamari victus et occisus est; quæ caput illius præcisum in utrem plenum sanguine humano projiciens, insultando dixit : « Satia te sanguine quem sitivisti. » Et sic mortuus est Cyrus.

(1) Thalès est le chef de l'école ionienne et le premier des sept sages. Il naquit en Phénicie l'an 639 avant notre ère, et mourut à Milet l'an 548. Chilon, de Lacédémone, fut l'un des sept sages, et Sparte le choisit pour l'un de ses éphores, l'an 556. Anaximandre de Milet fut le chef de l'école ionienne après Thalès, et Anaximénès après Anaximandre. Mais Diogènes Laërce et les auteurs qui nous parlent d'Anaximénès ne disent point qu'il ait été médecin. Il était bien postérieur à Cirus. On compte quatre poètes appelés Simonides : le plus célèbre est Simonides de Céos, né l'an 558, et mort l'an 468, presque nonagénaire.

tems. *Comestor*. Cirus, ayant passé un grand fleuve, soumit par la ruse la nation belliqueuse des Lidiens; il leur donna en effet des fêtes et des jeux, en leur recommandant de se livrer à l'amour, aux festins et à la débauche, comme pour leur donner des marques de la bienveillance qu'il leur portait. C'est ainsi qu'il parvint à changer leurs mœurs, et qu'il vainquit par les plaisirs ceux qu'il ne pouvait vaincre par les armes. Ensuite, ayant passé l'Araxe, il fut vaincu et tué par Tomiris, reine des Massagètes, qui lui fit couper la tête, et qui, l'ayant jetée dans une outre pleine de sang humain, dit en lui insultant : « Rassasie-toi du sang dont tu fus altéré. » C'est ainsi que mourut Cirus.

CAPITULUM LXIV.

De Walacrino, duce Belgensi.

ACTOR.

Annis ad historiam nostram prosequendam, proùt valeo, adæquatis, revertor ad incœpta. *Hugo*. Suardo, duce Belgorum mortuo, populus, proùt dictum est, ducem elegerunt Leonem; quo mortuo, Walacrinum loco ejus statuerunt. Qui in sui adventûs principio totam regiam stirpem præter sacerdotes in exilium relegavit. Hic ferociùs solitò non regnare sed tyrannisare incœpit. Nobiles ac potentes, virtuosi ac mentis sanæ perlucidi Walacrini ac populi tyrannidem insuetam ferre non valentes, secretiùs civitatem successivè reliquerunt, et turmatìm recollecti in oppidis Blandini suscepti sunt. Qui, loca fortificantes, ad viriliter resistendum se coaptaverunt. Ab his postmodùm oppidum Blandini, quod nunc dicitur Ganda, et aliud oppidum Blandini, quod postmodùm dictum est Nervia, et nunc Tornacus dicitur, fundata, populata et ampliata feruntur.

CHAPITRE LXIV.

De Valacrinus, duc des Belges.

L'AUTEUR.

Après avoir réglé, aussi bien qu'il m'a été possible, les années que comprend la marche de notre histoire, je reviens à mon sujet. *Hugues.* Suardus, duc des Belges, étant mort, le peuple, ainsi qu'on l'a vu, élut Léo à sa place, et, après la mort de Léo, il nomma Valacrinus. Celui-ci, dès le commencement de son administration, envoya en exil tout ce qui était du sang royal, à l'exception néanmoins des prêtres; puis il se mit, non à gouverner, mais à exercer une tirannie qu'on n'avait jamais connue. Les nobles et les grands, les hommes de bien et les gens sages, ne pouvant supporter davantage la tirannie sans exemple de Valacrinus et du peuple, abandonnèrent secrètement et successivement la ville, et, s'étant réunis en corps, trouvèrent un asile dans les places de Blandinus. Ils les fortifièrent et s'apprêtèrent à opposer une résistance vigoureuse à ceux qui voudraient les attaquer. On dit qu'alors ils fondèrent, peuplèrent et agrandirent la ville de Blandinus, appelée maintenant Gand, et une autre ville du même Blandinus qui fut nommée Nervie dans la suite, et qui aujourd'hui porte le nom de Tournai.

CAPITULUM LXV.

Opiniones reædificationis civitatis Nerviæ.

LUCIUS.

Regales Belgii tyrannidem populi belgensis civitatis fugientes, secùs templum Minervæ civitatem firmissimam, quam, ab idolo Minervæ, Nervam appellantes, secùs fluvium Scadi, reædificaverunt. *Ex Historiâ tornacensi.* Post reversionem captivitatis de Babyloniâ, Hostilis civitas est reædificata à quibusdam in deserta fugientibus, et in destructâ urbe remanentibus exulibus et victis, et Nervia vocata est, à Servio rege, sub quo primùm est devastata, *s* mutatâ in *n* dicta est Nervia. *Ex historiâ Henrici* (1), *canonici tornacencis.* Tempore quo Eleazarus principatum sacerdotii in Judæâ tenebat, Ptolomæus, filius Lagi, regnum Ægypti gubernans post captivitatem babylonicam, exules et fugitivi, et qui in silvis latuerant, Hostilem civitatem reædificare cœperunt. Qui muros firmos, turres et portas stabiles propugnaculaque fabricantes, in eâdem palatia et ædificia miræ pulchritudinis fundaverunt. Quatuor portas inter

(1) Il vivait vers le milieu du XIIe siècle.

CHAPITRE LXV.

Diverses opinions sur la reconstruction de Nervie.

LUCIUS.

Les Belges du sang royal, fuyant la tirannie du peuple de Belgis, rebâtirent près du temple de Minerve une ville très-forte, qu'ils appelèrent Nervie, du nom de l'idole de Minerve. *Extrait de l'histoire de Tournai.* Après le retour de la captivité de Babilone, la ville d'Hostile fut rebâtie par des hommes qui avaient cherché la solitude, et qui restaient exilés et vaincus au milieu des ruines de l'ancienne cité. Ils appelèrent leur nouvelle ville Nervie, du nom du roi Servius, qui le premier avait ravagé l'autre, en changeant ainsi l'*s* en *n*. *Extrait de l'histoire de Henri, chanoine de Tournai.* Du tems qu'Éléazar occupait le sacerdoce en Judée, et que Ptolémée, fils de Lagus, gouvernait le royaume d'Égipte, après la captivité de Babilone, les exilés, les fugitifs, et ceux qui s'étaient cachés dans les bois, commencèrent à rebâtir la ville d'Hostile. Après avoir élevé de fortes murailles, des tours, des portes solides et des forts, ils construisirent des palais et des édifices d'une grande beauté. Ils érigèrent quatre portes entre les bâtimens de leur nouvelle ville. L'une du côté du levant, qu'ils appelèrent Servie, parce que c'était par

ædificia statuerunt : unam à parte orientis, quam Serviæ portam vocaverunt, eo quòd ab illâ regione aut loco rex Servius, civitates alias obsidens, eamdem subjecerat; vel quia per eam ad civitatem dicti regis Servii (1) directus habebatur aggressus. Secundam à parte occidentis quam Vectuariam nuncupaverunt, eo quòd vecturæ et mercimoniæ sub eâdem pertransibant. Tertiam à parte septentrionis quam Damnativam dicebant, eo quòd per eam damnati ducebantur : quartam versùs austrum, et illam Sacrificiorum appellaverunt, eo quòd ad sacrificandum per eamdem populi pertransibant. Tandem eam sic ædificantes, Hostili nomine sublato, Nerviam eam vocaverunt, ex eo quòd fortis et tenax velut nervos aliàs contrà Romanos extiterat; quæ postmodùm usque ad tempora Julii Cæsaris intacta permansit. Hæc ibi. *Actor.* Cui aut quibus de fundatione dictæ civitatis sit assentiendum lectoribus derelinquo. Reperi siquidem nuper quemdam novellum fictum historiographum rithmatisatum in vulgari, qui de secundâ Româ, Hostilione, Nerviâ seu Tornaco, mirabilia refert, cujus nomen Bucalio sive Buscalus (2) inesse videtur; sed quia inopinabilia et falsa multa conscribit, et si qua vera pauca tamen etiàm suis temporibus non applicat; idcircò dicta sua minùs reputans, eâdem ratione indigna non allego.

(1) La ville de Chièvre.

(2) Ce Bucalio ou Buscalus est peu connu. Cependant Bergier fait mention de lui dans son ouvrage intitulé : *Le dessein de l'Histoire de Reims*, Reims, 1635; où il dit, pag. 111, que Buscalus a écrit l'histoire de Belges en rime normande, prenant ainsi Tournai pour

cet endroit que le roi Servius s'était emparé de la place, pendant les sièges qu'il fesait de plusieurs autres cités, ou parce qu'elle offrait le chemin le plus direct pour se rendre à la cité du roi Servius; la seconde, du côté du couchant, à laquelle ils donnèrent le nom de Passagère, parce que c'était par elle que passaient les voitures et les marchandises; la troisième, située au nord, fut appelée Criminelle, parce que c'était par elle que passaient les criminels condamnés au supplice; la quatrième, située au midi, fut nommée la porte des Sacrifices, parce que le peuple passait par cette porte pour aller aux sacrifices. Enfin après avoir ainsi bâti la ville, ils lui ôtèrent son nom d'Hostile et l'appelèrent Nervie, parce qu'elle avait jadis été forte et tenace comme des nerfs contre les Romains. Elle resta entière jusqu'au tems de Jules César. Voilà ce qu'on lit à l'endroit précité. L'*Auteur*. Quelle opinion faut-il adopter sur la fondation de cette ville? J'en laisse le choix au lecteur. Il m'est dernièrement tombé entre les mains une histoire en vers vulgaires, mais fabuleuse, qui raconte des choses merveilleuses de la seconde Rome, Hostile, Nervie ou Tournai, et dont l'auteur paraît se nommer Bucalio ou Buscalus; mais comme il rapporte beaucoup de faits incroyables et faux, et que s'il en rapporte quelques-uns de vrais, ils sont en très-petit nombre et nullement placés à leurs tems, j'ai fait peu de cas de ses récits, et les ai regardés comme indignes d'être relatés.

Belges. Jean le Maire, dans le premier volume des *Illustrations de la Gaule Belgique*, Paris, 1531, 1er juillet, est plus exact en disant que Buscalus a écrit l'histoire de Ostille.

CAPITULUM LXVI.

De effugatione Walacrini ducis à regno Belgorum, et primariâ inhabitatione insulæ quæ nunc Walacria dicitur.

HUGO.

Walacrinus, dux belgensis, novos ritus ac consuetudines instituens, quidquid reges priùs ordinaverant irritare cupiens, idola spoliavit, quibus uxores proprias adornans, et tributa, quæ diis debebantur, sibi applicans, et humano sanguine sitiens atque vescens; tandem antè Belis statuam, in populi præsentiâ, sacerdotio functus est. Quod advertens sacerdos summus, cùm sibi in tàm enormibus excidiis in faciem, zelo deorum, resisteret, sacerdos morte confusibili adjudicatus est. Cùm autem ad moriendum duceretur, major populi pars insurrexit in ducem et in suis adhærentibus; et, multis interfectis, eodem impetu, ipsum cum satellitibus suis ab urbe effugàrunt, pluribus suæ ligæ priùs interfectis. Qui, extrà civitatem post triduum recollecti, civitatem obsidere decreverunt. Quod comperientes incolæ ipsos invadentes usque ad maris littora prosecuti sunt. Qui tandem navigio quamdam insulam reperientes, ipsam postmodùm aggeribus contrà maris insultus fortificantes,

CHAPITRE LXVI.

De la fuite du duc Valacrinus du royaume des Belges, et de la première habitation de l'île qui porte maintenant le nom de Valacrie.

HUGUES.

Valacrinus, duc des Belges, institua de nouveaux rites et de nouveaux usages pour satisfaire son désir d'abolir tout ce qui avait été établi auparavant par les rois. Il dépouilla les idoles pour orner ses propres femmes; il s'appropria les tributs réservés aux dieux seuls, et se reput du sang humain dont il était altéré; enfin il usurpa les fonctions du sacerdoce devant la statue de Bel, et en présence du peuple. Le grand prêtre, qui en eut connaissance, voulut par zèle religieux s'opposer vivement à ses excès abominables; mais il fut condamné à une mort honteuse. Lorsqu'on le conduisait au supplice, la plus grande partie du peuple se révolta contre le duc et ses adhérens; elle tua un grand nombre de ceux-ci, et continuant son attaque, chassa le duc lui-même, ainsi que ses gardes, de la ville, et fit tomber sous ses coups plusieurs hommes de son parti. Les bannis s'étant rassemblés au bout de trois jours hors de Belgis, résolurent de faire le siège de cette place; mais les habitans ayant découvert leur intention, les attaquèrent et les pour-

eam inhabitaverunt, et nomine proprio ducis eam vocaverunt Walacrinam (1). Ab illo tunc decreverunt Belgi annuatìm ducem novum eligere, ad finem ut ejus dominatio sub timore clauderetur, quorum primus Waringerus extitit nominatus.

(1) L'île de Walchère, à l'embouchure de l'Escaut occidental. L'atlas de M. Brué écrit son nom Walcheren; c'est la principale et la plus peuplée des îles qui composent la Zélande. On y trouve Middelbourg, en latin *Medioburgum*, qui est la capitale de toute la Zélande. Cette ville occupe le centre, non de la province, ainsi que le dit M. Malte Brun, mais de l'île, où l'on trouve aussi le port de Flessingue, à l'embouchure de l'Escaut oriental.

ET SIC FINITUR LIBER SECUNDUS.

suivirent jusque sur les bords de la mer. Ceux-ci cependant s'étant embarqués trouvèrent une île, qu'ils fortifièrent, et après l'avoir mise à l'abri de toute attaque du côté de la mer, ils y fixèrent leur demeure, et l'appelèrent Valchère du nom de leur duc. Les Belges alors décrétèrent qu'ils éliraient tous les ans un nouveau duc, afin que l'expiration prochaine de son autorité pût le tenir en crainte. Varingérus fut leur premier duc annuel.

ICI FINIT LE SECOND LIVRE.

OBSERVATIONS.

On voit que ce second livre commence l'an 775 avant notre ère, à l'avénement du roi Ursus, et finit avec le règne de Valacrinus, duc des Belges, qui fut chassé par ses sujets, lors de la mort de Cirus, roi de Perse, l'an 529 avant notre ère. Lucius de Tongres et un assez grand nombre d'anciens écrivains sont cités par Jacques de Guyse, qui extrait fidèlement les passages de leurs écrits, et qui n'ajoute qu'un petit nombre d'observations de lui. Pour lui refuser sa confiance, il faut la refuser à des auteurs qui n'existent plus, et qu'il nous serait difficile de juger. C'est ce que nous essaierons de faire dans la suite.

LIBER TERTIUS.

CAPITULUM I.

Quod civitas Belgis annuos duces eligendos super se instituit.

ACTOR.

Septingentesimo fermè à fundatione belgensis civitatis anno ; secundùm aliam supputationem, sexcentesimo nonagesimo quarto ; post obitum immediatè Cyri, regis Persarum ; anno quintæ ætatis LXI, mundi verò IIIMCDXXXIV, anno II olympiadis LXXII (1) ; tempore quo Cambyses apud Persas regnabat, belgensis civitas super se primò ducem annuum, id est, annuatìm renovandum elegit, cæteris regni civitatibus reges super se statuentibus. Horum ducum tempori-

(1) Les deux manuscrits rapportent à la seconde année de la lxxiie olimpiade la mort de Cirus ; mais c'est une faute de copiste. Ce prince mourut la 2e année de l'olimpiade lxii (en l'an 530 ou 529 avant notre ère), ainsi que le dit Eusèbe, presque toujours suivi par notre auteur. Le cinquième âge commence à la destruction du temple de Salomon, qui eut lieu en l'an 590 avant J.-C., selon Eusèbe, et en l'an 586, suivant l'Art de vérifier les dates. La création du monde est rapportée par l'auteur à l'an 5962 avant notre ère.



Lith. de G. Engelmann

Belinus et Brennus Princes Anglais sont réconciliés par leur mère.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE I.

La cité de Belgis établit des ducs annuels pour la gouverner.

L'AUTEUR.

Environ sept cens ans, ou, suivant d'autres, trois cent quatre-vingt-quatorze ans après la fondation de Belgis, immédiatement après la mort de Cirus, roi de Perse, l'an 61 du cinquième âge, 3434 du monde, et second de la soixante-douzième olimpiade, dans le tems que Cambises régnait sur les Perses, cette cité établit pour se gouverner un duc que l'on devait renouveler chaque année, tandis que les autres villes du pays conservaient le gouvernement royal. Sous ces ducs, et pendant plus de vingt-six olimpiades, la république de Belgis s'agrandit considérablement, et fit rentrer dans son alliance les Huiniens du Condros et les Rhétiens. La nation belge, comme nous l'avons exposé plus haut, se divisait en trois nations différentes, dont chacune avait ses cités, ses habitans et ses places fortes, et parmi lesquelles Belgis obtint toujours le premier rang. Lucius et plusieurs autres historiens

bus, quod duravit ultrà xxvi olympiadas, respublica civitatis vehementer aucta est, et fœderatio civitatum reparata; etiàm Huinienses-Condronici, Huinienses-Rhetiani atque Menapii, et Huinienses-Belgici (1) ad invicem amicitiis colliguntur. Erat enim, proùt superiùs est explanatum, Belgis in triplici differentiâ, quarum quælibet suas habebat civitates, populos et oppida, quarum omnium Belgis-Armata (2) semper obtinuit principatum. Verùm quia Lucius et alii plures historiographi dispersìm nominant regiones eisdem subditas, decrevi illas recolligere et huic capitulo intexere. Belgis siquidem armata has habebat civitates, territoria atque nationes, sine medio, ab aliis principalibus regni partibus sequestratas : et primò Silvam Carbonariam à Servio, rege Romanorum, et Cambro, duce Hunnorum, sic primitùs vocitatam, vel à re nomen habens; et hæc propriè nunc dicitur Hannonia; et has notabiles antiquitùs civitates legitur habuisse : et primò et principaliter, Carina quæ et civitas Mercurii, quæ nunc Ablatonas

(1) Nous avons vu que l'auteur comprend sous le nom de *Hugnia* tout le pays qui s'étend entre les sources de la Somme, la Meuse, le Rhin et l'Océan. Les *Huinienses-Condronici* sont les habitans du Condros, qui avaient la ville de Huy pour capitale. Les *Huinienses-Rhetiani* sont les Brabançons, ou plutôt les habitans du territoire de Reux, ville ou château situé à deux lieues à l'orient de Mons, et nommé en latin *Rodium* ou *Rhetia*. Les *Menapii* (qu'il ne faut pas confondre avec les peuples de même nom mentionnés dans César, et qui occupaient la partie septentrionale du Brabant jusqu'à la mer) habitaient le territoire de Tournai. Les *Huinienses-Belgici* sont ceux du territoire de Bavai.

(2) Belgis ou Bavai.

ayant parlé en divers endroits des pays qui étaient soumis à cette cité, je me suis proposé de recueillir ces documens et de les insérer dans ce chapitre. Elle avait sous sa domination immédiate, des villes, des territoires et des peuples entièrement séparés des autres parties principales du pays; et d'abord la forêt Charbonnière, tirant ce nom de son usage, et ainsi appelée dans l'origine par Servius roi des Romains, et Camber duc des Huns. Elle est maintenant nommée le Hainaut. Ce pays avait anciennement des villes remarquables, parmi lesquelles nous citerons principalement Carinée, nommée aussi cité de Mercure, et maintenant Ablatone. Apres cette ville vient celle de Servie, ainsi nommée du nom de Servius, dont nous venons de parler, et auquel on lit qu'elle doit son origine et sa domination; vient ensuite le pays près d'Audenarde qui reçut dans la suite le nom de Port-Belge. Enfin les Saxons fonderent dans le même pays, sur les bords de la Denre, une ville qui fut nommée Saxonia et qui porte maintenant le nom de Lessines. On rapporte aussi que les Albaniens s'étant fixés dans la forêt Charbonniere, y fonderent des bourgs, des villes et des châteaux. Leur territoire s'étendait le long de l'Escaut et de la Denre depuis l'Aube, qui coule pres de la ville de Servie au Nord, jusqu'à la Denre vers le pays où les Anténorides s'établirent comme nous l'avons dit plus haut. Après avoir habité cette forêt, on lit qu'ils occupèrent une partie de celle des Ardennes, où ils fonderent un château nommé de leur nom Héricine. Dans la suite ils devinrent une grande nation, comme nous le dirons bientôt, et leur puissance s'étendit jusqu'au Rhin à travers les bois. Je me rappelle avoir lu que toutes ces villes anciennes étaient au-delà des marais

dicitur. Post illam civitas Serviensis (1), à dicto rege Romanorum Servio legitur dominium et locum obtinuisse. Deindè Portum-Belgorum, quæ nunc Silva-Portus Belgorum juxtà Aldenardum dicitur, denominationem obtinuit. Tandem à Saxonibus fuit civitas fundata in territorio illo, quæ Saxonia dicta fuit, sed nunc *Lessines* (2) suprà ripariam Tenoris appellatur. Item in dictâ Silvâ Carbonariâ leguntur Albani commansisse, qui oppida, villas et castra fundaverunt; et fuit territorium eorum juxtà fines fluviorum Scaldi ac Tenoris, incipientes à fluvio Albæ fluente secùs civitatem Servii regis à septentrione, et terminatur in Tenoris fluvio juxtà locum in quo Antenorides (3) commanserunt, proùt dictum est suprà. Item leguntur in dictâ silvâ postmodùm Hericynos silvam (4) pro parte inhabitâsse, et castrum, nomine eorum, Herycinium (5) appellatum fuisse. Qui postmodùm in gentem magnam excreverunt, proùt inferiùs declarabitur, et extensa fuit eorum potentia usque ad fluvium Rheni per silvas et nemora. Has civitates anti-

(1) *Civitas Serviensis*, que les géographes appellent *Cervia* en latin, est la ville de Chièvre. Quant à la ville ou au village de *Carina*, ou *Civitas Mercurii*, ou *Ablatonas*, ou *Blaton*, je n'ai pu encore le trouver sur les cartes ni dans aucun ouvrage de géographie J'ignore aussi quel est le pays que notre auteur appelle *Portus-Belgorum*; je n'en trouve aucun de ce nom dans les environs d'Audenarde.

(2) A deux lieues au nord d'Ath.

(3) Ceux d'Ath.

(4) La forêt des Ardennes.

(5) Peut-être le village de Harcis, à trois lieues à l'ouest nord-ouest de Mézières.

de la forêt Charbonnière; mais en deçà, je n'ai point vu que, depuis l'invasion des Huns jusqu'au tems de Jules César, il existât de ville remarquable, si ce n'est un petit nombre de bourgs peu importans que les Belges fonderent, et dont nous parlerons en leur lieu. Au milieu et sur l'une des éminences de la forêt Charbonnière, était le temple de Pan, fondé par les Pannoniens, qui donnèrent à ce pays le nom de Pannonie ou de Brabant. Ce temple exista et fut en honneur jusqu'à Jules César, qui le premier en fit un château, comme nous le dirons dans la suite. On donne maintenant à ce pays le nom de Mons. Il y avait encore d'autres villes, bourgs et châteaux fondés à diverses époques dans cette contrée; mais les plus anciens et les plus distingués étaient ceux que nous venons de nommer. La cité de Belgis avait encore sous sa domination la Cambriane ou le Cambresis. Ce dernier nom, tiré de celui de la ville de Camber, est resté au pays. Il possédait la ville célebre de *Fanum-Solis*, qui se nomme en français Solemes, ainsi que les bourgs et châteaux qui en dépendent, et *Fanum-Martis* (ville très-puissante, nommée ainsi d'un temple de Mars, et qui porte aujourd'hui le nom de *Famars*), ainsi que les bourgs et châteaux circonvoisins. On y trouvait encore Nervie, ainsi nommée du nom de Minerve, ou du mot *nerf*, et qui s'appelle maintenant Tournai, avec les bourgs et châteaux qui en dépendent; Moriane, ville très puissante, ainsi nommée du nom de son premier fondateur Morianus, et maintenant appelée Térouenne, avec ses bourgs, ses terres et ses châteaux; la Ruthénie, c'est-à-dire le territoire des Ruthènes, ainsi nommé du nom de leur duc Ruthénus, et qui porte maintenant le nom de Flandre, avec les bourgs d'Harlebeck et de

quas in Silvæ Carbonariæ ultrà paludes territorio recordor perlegisse; sed citrà paludes dìctæ silvæ, à temporibus Hunnorum usque ad Julii Cæsaris tempora, non legi civitates notabiles habuisse nisi paucas et exiles, quas Huinienses-Belgici condiderunt, de quibus fiet mentio suis locis. In medio autem dictæ Silvæ Carbonariæ erat fanum Pan (1) super unum montium à quo territorium illud dictum fuit Pannonia vel Propantia (2), à Pannoniis qui illùc fanum fundaverant; et extitit fanum illud in magnificentiâ usque ad Julii Cæsaris tempora, qui primitùs ex fano castrum instituit, proùt inferiùs ostendetur. Et istud territorium nunc Montense in Hannoniâ ab omnibus appellatur. Fuerunt autem aliæ civitates, oppida et castra ab antiquo et consequenter in dicto territorio fundatæ, sed illæ fuerunt excellentiores et antiquiores quas prænominavimus. Habebat secundò Belgis Cambrianam sibi subditam, quæ et Cameracisium, à civitate Cambri sic dictam : Cameracisium nunc appellatur, cum suis oppidis et castris. Habebat et Fanum-Solis, civitatem solemnem valdè, quæ nunc gallicè *Solèmes* appellatur, cum suis oppidis et castris sibi subditis. Habebat et fanum Martis, potentem civitatem valdè, à fano Martis sic dictam, cum suis oppidis et castris sibi circumvicinis, quæ nunc *Famars* nuncupatur. Habebat et Nerviam, à Minervâ deà vel à Nervis sic dictam, quæ et Tornacus dicitur, cum

(1) Ce temple était bâti, suivant notre auteur, sur l'emplacement que la ville de Mons occupe aujourd'hui.

(2) Le Brabant.

Blandinus et les autres lieus qu'elle comprend et qui lui sont soumis; Vermande, ainsi nommée du duc Vermandion, avec ses bourgs et châteaux. Cette ville jadis magnifique est située sur la Somme, et porte en français le nom de Vermand. La ville de Belgis avait encore sous sa domination le Rémois, ainsi nommé de Rémus frère de Romulus, premier fondateur de Rome. Ce pays s'étendait entre l'Aisne au Nord et la Marne au Midi, qui séparait les Belges des Sénonais; on le nommait pays des Rémois : maintenant on l'appelle simplement le Rémois. Belgis possédait aussi le territoire de Durbut, ainsi nommé du nom du peuple qui l'habitait. Il était d'une grande étendue, et forme maintenant plusieurs comtés, comme celui de Namur et d'autres qui s'étendent au midi jusqu'au Mosellan, et au nord jusqu'à la Rhétie. C'était sans intermédiaire que Belgis possédait ces terres; mais elle dominait sur d'autres par la médiation de quelques gouverneurs. Belgis la Gauloise comprenait divers pays et divers peuples : il faut mettre au premier rang la Neustrie supérieure, qui renfermait plusieurs peuples, plusieurs villes et bourgs, et qui s'étendait depuis Beauvais jusqu'à la Loire, jusqu'à l'Armorique, qui s'appelle maintenant la Bretagne, et jusqu'à l'Océan. On trouvait dans cette contrée des cités importantes, comme celles de Rouen, de Nantes, de Chartres. On donne maintenant le nom de Normandie supérieure au pays qui renferme Alençon, Étampes, Harcourt, la Brie, le pays Chartrain et les autres lieus que j'omets pour être court. En seconde ligne se trouvait la Neustrie inférieure, qui s'étend entre la Seine, la Somme et l'Océan, et qui est maintenant nommée, par plusieurs, Normandie, Vexin et pays de Caux. Venait ensuite le pays soumis

suis oppidis et castris sibi subditis. Habebat Morianam, civitatem præpotentem, à Moriano protofundatore ejus sic nuncupatam, quæ et Terravana nunc appellatur, cum suis oppidis, territoriis et castris sibi subditis. Habebat et Rutheniam, id est, territorium Ruthenorum, à Rutheno duce sic appellatum, quæ nunc Flandria dicitur, cum oppidis Herlebaccensi (1) et Blandini et cæteris territoriis sibi subditis et in eàdem inclusis. Item et habebat Vermandiam, à Vermandione duce sic dictam, cum suis oppidis et castris. Quæ civitas extitit magnifica, et hæc juxtà ripariam Sommæ extitit situata, quæ nunc *Vermans* (2) gallicè nominatur. Item habebat Belgis sub se Rementiam, à Remo, fratre Romuli, protofundatoribus civitatis romanæ, sic appellatam. Et erat regio illa inter fluvium Ausonæ à parte septentrionis et Maternæ à parte meridiei; quæ quidem Materna Belgos à Senonensibus dividebat, et dicebatur territorium Remorum, et nunc remense denominatur. Item habebat Belgis Armata sub se territorium durbiense, à gente durbeicâ sic appellatum; et erat territorium grande atque dispersum, nunc plures comitatus continentem, utpotè Namurcum et cæteros comitatus usque ad fines Mosellanorum à parte australi, et usque ad Rhetios à parte septentrionali. Has enim terras sine medio possidebat Belgis-Armata, cæteris

(1) Harlebeck sur la Lis, à une lieue au-dessous de Courtrai. Il existait à Gand une célèbre abbaye dite de Blandigni, que le pape Paul IV érigea en cathédrale.

(2) Saint-Quentin, chef-lieu d'arrondissement dans le département de l'Aisne.

par les Piconiens et nommé maintenant Picardie. Il comprenait alors la ville d'Amiens, le Ponthieu, Péquigni, Lutèce qui est maintenant appelée Paris, et Isie. La cité de Belgis possédait encore plusieurs pays, mais comme ils sont éloignés de nous, je n'ai pas pris le soin de les énumérer. Belgis la Chevelue possédait d'abord la Rhétie, maintenant le Brabant, dont la capitale était la ville de Tongres, qui, dans un tems, a surpassé en puissance et en grandeur la ville même de Belgis la Chevelue; le Condros, dont la ville d'Huy était la capitale; la Rhétie-Huinienne, située de l'autre côté de la Meuse; la forêt Hercinienne, située au-delà de la Meuse, et maintenant nommée forêt des Ardennes; *Capri-Mons*, nommé par les modernes Liège; la Mosellane, maintenant la Lorraine, qui tirait ce premier nom de la ville de Mosellane, maintenant nommée Metz; l'Alsace, dont la ville principale était Vogis, située entre les Alpes et les forêts; enfin, Agrippine (1), maintenant nommée Cologne. Ainsi cette domination s'étendait entre le Rhin, à l'orient, la Meuse au couchant, les Alpes au midi, et l'Océan au nord. On rapporte qu'alors la ville de Treves étendait sa domination sur les peuples suivans, savoir : les Russes, les Bathuaniens, les peuples de Nimègue, du Luxembourg, les *Merlenses*, les habitans d'Audenarde, de Coblentz,

(1) Agrippine, femme de l'empereur Claude, ayant envoyé une colonie de vétérans dans la ville des Ubiens, où elle était née, cette ville reçut le nom de *Colonia Agrippina*. (Tacite, *Ann.* xii, 27.) Le nom de l'historien qui vient d'être cité est sans doute fort imposant, mais non pas sur les étimologies; je me contenterai d'observer qu'il prétend que le mont Ida, dans la Crète, a donné son nom aux *Idœi*, d'où l'on a fait les *Judœi* ou Juifs, qui, toujours selon lui, viennent conséquemment de l'île de Crète. (Tacite, *Hist.* v. 2.

verò mediantibus aliis gubernatoribus dominabatur. Belgis autem gallica has regiones et populos legitur habuisse : et primò superiorem Neustriam quæ plures populos, civitates et oppida continebat; et durabat à Belvaco usque ad Ligerim et usque ad Armoricos, qui Britannia-Superior dicuntur, et oceanum. Ibidem erant civitates solemnes, ut Rodomis, Nannetum atque Carnotum ; et nunc dicuntur Normannia Superior, Alenconia, Stampis, Haricuria, Brissia, Carnotesium, et sic de aliis quæ, causâ brevitatis, pertranseo. Item Neustriam Inferiorem, quæ situatur inter Sequanam et Sommam et oceanum, quæ nunc Normannia, Vexinia et Cauchia à multis appellatur. Item Piconia, videlicet territoria quæ Piconii postmodùm subjecerunt, quæ nunc Picardia dicitur, in quibus tunc erant civitates Ambianis, Pontinicum, Piconicum, Lutetia, quæ Parisius nunc dicitur, et Ysia (1); plura territoria adhùc possidebat, sed quia removentur à nobis, non curavi illa distinctiùs numerare. Belgis autem comata (2) has dicitur habuisse regiones : et primò Rhetiam (3) quæ nunc Brabantia dicitur, cujus civitas principalis extitit Tungris, quæ pro tempore Belgim comatam in potentiâ et fortitudine multipliciter excessit; item Huiniam-Condronicam, cujus civitas metropolis fuit Hoyum ; item Huiniam-Rhetianam, et hæc ex alterâ parte fluvii Mosæ

(1) Melun.

(2) Belgis-la-Chevelue est la ville de Trèves.

(3) On voit qu'il ne faut pas confondre les *Rhetii* dont parle Jacques de Guyse, avec les *Rheti*, les Rhètes, qui occupaient le pays des Grisons.

de Vesel, les Vestphaliens, les Limbourgeois, les Ébu-rons et ceux d'Anhalt; mais comme ces pays me sont entièrement inconnus, dans la crainte de me tromper, j'ai laissé au lecteur le soin de les déterminer (1).

(1) Nous ne prétendons pas fixer le dégré de confiance que mérite ici et ailleurs notre historien. Nous avons dû néanmoins chercher à reconnaître sous leurs différentes dénominations les pays qu'il mentionne, sans nous arrêter à cette considération, qu'ils n'ont été connus et désignés dans l'histoire, qu'après le tems auquel il les rapporte; car si la connaissance de ces pays n'offre aucune utilité sous le rapport de la géographie ancienne, elle peut servir à la géographie du moyen âge, qui est encore très-peu avancée. Nous nous réservons de donner plus tard une table géographique de tous les noms de lieu rapportés par Jacques de Guyse. Il est fâcheux que son manuscrit original, qui est, nous dit-on, à Valenciennes, soit en si mauvais état que nous soyons réduits à nous servir de deux copies, à la vérité fort anciennes, mais où les noms propres sont souvent défigurés: on sent que ce reproche ne doit pas être adressé à l'auteur.

situabatur; item Hercyniam (1) ultrà Mosam quæ nunc Ardenna appellatur; item Capri-Montem, quæ nunc Leodium à modernis dicitur; item Mosellanam quæ nunc Lotharingia à Mosellanâ civitate, quæ Mediomatricum et Methis dicitur, nunc sic appellatam legimus; item Alsaciam, cujus Vogis (2) civitas extitit principalis inter Alpes et silvas situata; item Agrippinam, quæ nunc Colonia dicitur, inter enim fluvium Rheni ab oriente, et Mosam ab occidente, et Alpes à meridie, et oceanum à septentrione. Hos qui sequuntur populos legi his temporibus permansisse sub dominatione Treberorum, videlicet Russios, Bathuanos (3), Neomagos, Lucemburgenses, Merlenses (4), Audernacenses (5), Confluentinos, Wasselienses (6), Wethflarienses (7), Lipurgenses (8), Eburiones (9) et Analdos (10). Verùm quia patria illa mihi penitùs est ignota, timens reprehendi applicationes earum, lectoribus dereliqui.

(1) Pour *Hercyniam-Silvam*.

(2) Sans doute Épinal.

(3) Peut-être les *Batti* ou Bataves, qui habitaient entre l'Océan, le vieux Rhin et le Vahal.

(4) Je ne sais quel pays veut désigner l'auteur sous ce nom, qui est ainsi écrit dans tous les manuscrits.

(5) Le manuscrit de Saint-Germain écrit *Audenarsenses*.

(6) Sans doute ceux de Vesel.

(7) Pour *Westphalienses*.

(8) Pour *Limburgenses*.

(9) Pour *Eburones*, les Éburons, dans le pays de Liége.

(10) Ceux de la principauté d'Anhalt.

CAPITULUM II.

De Cambyse, rege Persarum.

ACTOR.

Ut autem annos justè cum dictis et dicendis valeam enumerare, ad sacram scripturam recurramus, proùt incœpi. *Ex Chronicis.* Cyro mortuo, successit filius ejus Cambyses, anno quintæ ætatis LXI, mundi verò IIIMCDXXXIV (1), et regnavit annis VIII. *Helinandus.* Hic est Cambyses qui in imperio patris Ægyptum adjecit; sed offensus superstitionibus Ægyptiorum, Apis cæterorumque deorum ædes dirui jussit. Ad Ammonis quoque nobilissimum templum expugnandum exercitum misit : qui tempestatibus et arenarum molibus oppressus interiit (2). Hic Cambyses adeò severus fuit, ut quemdam injustum judicem excoriari fecit, et super sellam cute ejus adaptatam filium judicis in judicio fecerit sedere, ut timeret injustè judicare, ne simile judicium pateretur. Hic Cambyses ab ipsâ nativitate suâ legitur furiosus (3)

(1) L'an 529 av. J.-C suivant Eusèbe.

(2) Ce passage d'Hélinand est pris mot pour mot de Justin, l 1, c 9.

(3) Hérodote dit que Cambises fut sujet à l'épilepsie dès sa naissance.

CHAPITRE II.

De Cambises, roi des Perses.

L'AUTEUR.

Pour faire accorder les années avec les événemens racontés et avec ceux qui doivent l'être, j'aurai recours à l'Écriture sainte, comme je l'ai déjà fait. *Extrait des Chroniques.* Cirus étant mort, son fils Cambises lui succéda, dans la 61e année du cinquième âge, l'an du monde 3434, et régna huit ans. *Helinand.* Ce fut ce roi qui ajouta l'Égipte à l'empire de son père; mais offensé de la superstition des Égiptiens, il fit détruire les temples d'Apis et des autres dieux. Il envoya aussi, afin de renverser le célèbre temple d'Ammon, une armée qui fut détruite par le climat et par les sables du désert. On cite de Cambises cet exemple de sévérité: après avoir fait écorcher un juge prévaricateur, il voulut qu'on couvrît de sa peau le siège du tribunal de son fils, et ordonna à ce jeune homme de s'y asseoir, afin que l'exemple d'un pareil châtiment l'empêchât de rendre des jugemens iniques. On raconte que ce roi était furieux dès sa naissance, qu'il s'avança tellement dans les déserts pour chercher la source du Nil, que les vivres lui manquèrent, et que la faim le contraignit de manger plusieurs de ses compagnons.

fuisse, et ortum Nili (1) per tantum terrarum quæsivisse, quòd, epulis ei deficientibus, coactus est carnes sociorum suorum fame comedere.

CAPITULUM III.

De historiâ Judith.

COMESTOR.

Hic Cambyses, Cyri filius, et in regno successor, apud Esdram Artaxerxes vel Assuerus (2) dicitur; in historiâ verò Judith vocatur Nabuchodonosor. Sub hoc Cambyse factum est quod in historiâ Judith scribitur. Mortuo itaque Cyro, quidam Arphaxat, Medus, in Ecbatanis surrexit, et reparavit eam, et munivit inexpugnabiliter, quasdam partes Mediæ sibi concilians, at tandem toti Mediæ imperaret. Nabuchodonosor verò, rex Assyriorum, qui regnabat in Ninive, anno duodecimo regni sui obtinuit eum. Hic est Cambyses cui pater adhùc vivens Ninivem et regnum Assyriorum concessit, et eum Nabuchodonosor

(1) Cette expédition de Cambises avait pour objet la conquête de l'Éthiopie, et non pas seulement la découverte des sources du Nil.

(2) Il ne faut pas confondre cet Assuérus d'Esdras avec celui du livre d'Esther, sur lequel on peut voir l'article *Assuérus* dans le Dictionnaire de la Bible par dom Calmet.

CHAPITRE III.

De l'Histoire de Judith.

COMESTOR.

Ce même Cambises, fils et successeur de Cirus, est nommé par Esdras Artaxercès ou Assuérus, et dans l'histoire de Judith, Nabuchodonosor. Ce fut sous le même prince qu'arriva ce qui est écrit dans cette histoire. A la mort de Cirus, le mède Arphaxat se révolta dans Ecbatane, répara cette ville et la fortifia de manière à la rendre inexpugnable. Se conciliant ensuite quelques provinces de la Médie, il se serait emparé de tout le pays; mais Nabuchodonosor, roi des Assiriens, qui régnait à Ninive, le vainquit, la douzième année de son règne. Ce prince est ce Cambises auquel son père céda de son vivant Ninive et le royaume d'Assirie, et qu'il surnomma Nabuchodonosor. A la mort de son pere, il régnait déjà depuis douze ans sur ce pays; il ne régna pas plus de huit ans sur toute la monarchie. Lorsqu'il en fut devenu le maître, l'orgueil lui enfla le cœur, et il envoya en Cilicie, à Damas, au

cognominavit. Hic, mortuo patre, duodecimum illius regni annum agebat; nam in regno monarchiæ non nisi octo annis regnavit. Qui (1), postquàm factus est monarchus, exaltatum est cor ejus; et misit ad omnes qui habitabant in Ciliciâ, et Damasco, et Libano, et Carmelo, Galileâ, Samariâ, et usque ad Jerusalem, exigens ab eis tributa longè graviora quàm patres sui; qui omnes uno animo contradixerunt. Igitur anno VIII regni sui (2) præcepit Holopherni, principi militiæ suæ, ut egrediens nulli parceret, omnesque deos terræ exterminaret, ut ipse solus deus diceretur. Audientes filii Israel timuerunt valdè ne similia faceret in Jerusalem et in sanctuario Dei. Erat autem in civitate Judith, vidua tribus annis, mulier pulchra nimis, sed casta. Holophernem in specie suâ cepit, et eum vinolentum et soporatum decollavit, caputque ejus ablatum in Jerusalem tulit, et omnes audientes et videntes in admirationem et laudem Dei concitavit, undè et canticum victoriæ Domino cecinit. *Eusebius.* Anno Cambysis VIII, Pythagoras physicus philosophus habetur clarus. De quo Solinus et Augustinus, *de Civitate Dei*, libro VIII°, et Justinus XX° libro, et Valerius libro V°, et Tullius *de Officiis*, et Hieronymus et alii doctores multa ad laudem virtutum ac philosophiæ moralis multa proloquuntur. *Comestor.* Post Cambysem, unus de septem magis qui Persarum regnum judicabant, impe-

(1) L'auteur attribue à Cambises, roi de Perse, ce qui appartient au roi de Ninive.

(2) L'an 522 av. J.-C., selon Eusèbe.

Liban, au Carmel, en Galilée, à Samarie et jusqu'à Jérusalem, demander et exiger des tributs beaucoup plus forts que n'en avaient exigé ses prédécesseurs. Tous refusèrent de les lui accorder; c'est pour cela que la huitième année de son règne, il fit partir Holopherne à la tête d'une armée, avec ordre de n'épargner personne, et d'exterminer tous les dieux de la terre, afin que lui seul fût honoré comme un dieu. Les enfans d'Israël, en apprenant cette nouvelle, tremblèrent pour Jérusalem et pour le temple du Seigneur. Il y avait, depuis trois ans, dans la ville, une veuve nommée Judith, femme d'une rare beauté et encore plus chaste que belle. Ayant séduit Holopherne par sa figure, elle l'enivra, et pendant son sommeil lui coupa la tête et la porta à Jérusalem. Tous ceux qui entendirent ou qui virent cette femme extraordinaire, furent transportés d'admiration, et rendirent graces à Dieu. Judith adressa au Seigneur le cantique de la victoire. *Eusèbe.* La huitième année du règne de Cambises, le phisicien Pithagore était célèbre parmi les philosophes. Solin, saint Augustin, au livre VIII de la *Cité de Dieu;* Justin, livre XX; Valere, livre V; Cicéron dans son Traité des devoirs; saint Jérôme et d'autres docteurs parlent beaucoup et avec éloge de ses vertus et de sa philosophie. *Comestor.* Après Cambises, l'un des sept mages, qui rendaient la justice, monta sur le trône des Perses. *Justin*, livre II, dit que Cambises vit, dans son sommeil, que son frere Mergis règnerait un jour. Effrayé de ce songe, il n'hésita point de le faire mourir... Il choisit pour cette commission un mage dévoué, nommé Cométès. Sur ces entrefaites, Cambises se blessa gravement à la cuisse avec son épée qui était sortie du fourreau, et mourut... A cette nou-

rium obtinuit. *Justinus*, libro II (1): Cambyses quidem per quietem vidit fratrem suum Mergum (2) regnaturum. Quo somno exterritus, non dubitavit eum occidere... Ad hoc magum quemdam ex amicis delegit, Cometem (3) nomine. Interim ipse, gladio suo sponte evaginato, in femore graviter vulneratus occubuit... Quo nuntio accepto, magus antè famam amissi regis occupat facinus, prostratoque Mergide, cui regnum debebatur, fratrem suum subjecit Oropastem. Erat enim decorus (4) et corporis lineamentis Mergidi persimilis. *Actor*. Quià verò Justinus et Comestor de duobus istis Cambysi succedentibus inter se discordant, brevitatis causâ, dissonantia pertranseo.

CAPITULUM IV.

De Dario rege.

Post igitur duos magos, quartus à Cyro Darius, filius Hystaspis, qui et fuit unus de septem magis, cœpit

(1) Cap. 9.

(2) Ce prince, que notre auteur appelle Mergis, est nommé Tanoxarès par Xénophon.

(3) Hérodote dit Préxaspe.

(4) Dans l'édition de Justin de Deux-Ponts, on lit *et oris* au lieu de *decorus*, qui se trouve dans notre texte.

velle le mage, avant que le bruit de la mort du prince ne se soit répandu, se hâte d'accomplir son crime et d'assassiner Mergis, auquel le trône appartenait. Il y substitua son frère Oropaste, qui ressemblait parfaitement à Mergis (1). L'*Auteur*. Comme Justin et Comestor ne s'accordent pas sur ces deux successeurs de Cambises, pour abréger, je passe sous silence leurs contradictions.

(1) En citant ici Justin et Comestor, Jacques de Guyse fait voir qu'il ne connaissait pas Hérodote, qui appelle Smerdis et non Mergis le frère de Cambises; Justin, dans nos éditions, lui donne le même nom, et ne fait qu'extraire Hérodote. Ctésias, au lieu de Smerdis, dit Tanyoxarcès.

CHAPITRE IV.

Du roi Darius.

Après ces deux mages, le quatrième roi depuis Cirus, fut Darius, fils d'Histaspe, et l'un des sept mages. Son règne commença l'an 69 du 5e âge, 3442 du monde, 2e de la 64e olimpiade, et dura trente-six ans. *Comestor*. Parmi les courtisans de Darius se trouvait Zorobabel, fils de Solathiel. Cambises ayant défendu la reconstruction du temple, Zorobabel, par l'intervention de Darius, essaya de faire changer cette résolu-

anno quintæ ætatis LXIX, mundi verò IIIMCDXLII (1), olympiadis LXIV anno II°, et regnavit annis XXXVI. *Comestor.* Huic Dario familiaris erat Zorobabel filius Salatiel. Cùm enim interdixisset Cambyses reædificationem templi, ascendit ad eum Zorobabel, et per ejus Darii interventum tentavit quidem animum regis mutare, sed non potuit. Tunc persuasit Dario secretius ut voveret votum Deo Israel, quòd, si eum regem faceret, restauraret ejus templum, et universa vasa Domini, quæ adhùc erant penes reges Persarum, remitteret in Jerusalem. Cùm audivisset igitur Zorobabel hunc regnare, fiducialiter aggressus est in reædificare templum, Aggæo et Zachariâ exhortantibus populum, qui prædicabant Deum eis offensum, eo quòd habitarent in domibus laqueatis, et domus Domini esset desolata. Hoc autem signum iræ Dei dicebant quòd seminabant multùm et inferebant parùm. Principes verò regis Persarum qui erant trans fluvium, interdicebant reædificationem; cùmque respondissent seniores Juda quòd Deus suus hoc eis præceperat cui nefas est contradicere, placuit utrisque ut res ad Darium referretur; et ascendit Zorobabel cum nuntiis principum ad regem, et honoratus est ab eo super quod speraverat : nam et in cubiculo regis dormiebat cum aliis duobus cubiculariis. Porrò Darius exhibuit cœnam satrapis Persarum et præfectis Indiæ et Æthiopiæ et magistratibus CCXXVII provinciarum. Eâ nocte expergefactus, noctem duxit insomnem, et

(1) Eusèbe dit la 4e année de la 64e olimpiade; ce qui répond à l'an 520 av. J.-C.

tion du roi, mais il ne put y réussir. Alors il engagea secrètement Darius à faire au Dieu d'Israël le vœu que, s'il lui donnait le trône, il rétablirait son temple, et renverrait à Jérusalem tous les vases consacrés au Seigneur et qui étaient encore au pouvoir des rois de Perse. Lorsque Zorobabel eut appris que Darius régnait, il commença avec confiance la reconstruction du temple, tandis qu'Aggée et Zacharie exhortaient le peuple, et lui fesaient craindre la colère de Dieu de voir sa maison désolée, lorsque celles des hommes étaient richement ornées. Ils donnaient pour signe de cette colère le peu d'abondance des récoltes malgré l'abondance des semences confiées à la terre. Les lieutenans du roi de Perse, qui étaient au-delà du fleuve, empêchaient la reconstruction, et lorsque les anciens de Juda eurent représenté que Dieu, à qui personne ne peut désobéir, la leur avait ordonnée, on convint, de part et d'autre, de porter l'affaire devant Darius. Zorobabel partit avec les envoyés des princes pour aller trouver le roi : il en fut honoré au-delà de son espérance; car il coucha dans la chambre même du monarque avec deux autres chambellans. Dans le même tems Darius donna un grand repas aux satrapes de la Perse, aux gouverneurs de l'Inde, à ceux de l'Éthiopie, et aux magistrats des deux cent vingt-sept provinces; la nuit suivante, ne pouvant sommeiller, il proposa à ses gardes du corps la question de savoir lequel des trois était le plus puissant d'un roi, du vin, ou d'une femme, promettant une récompense et des honneurs à celui qui répondrait le mieux à cette question. Le lendemain ils parurent tous trois en présence des satrapes et des magistrats, et le premier déclara qu'un roi était ce qu'il y avait de plus fort; car de même que les

proposuit quæstionem custodibus corporis sui, quid de tribus fortius videretur, rege, scilicet, vino et muliere, promittens munera et honorem ei qui sapientiùs responderet. In crastinum coràm satrapis et magistratibus accesserunt illi tres, et ait primus regem esse fortiorem cæteris : cùm enim homo præsit cæteris animalibus, rex præest homini, et ad nutum ejus omnia fiunt. Secundus autem prætulit vini fortitudinem, quià cùm homo præsit cæteris animi fortitudine, vinum superat ipsam animi fortitudinem. Zorobabel verò mulierem fortiorem utroque asseruit : nam regibus et eis qui vites plantant mulieres vitam conferunt et alimoniam, et ad robur usque perducunt, et pro mulieribus animas ponere non timent homines. Et conclusit super his ante omnia veritatem esse fortiorem quæ immutabilis est et sempiterna. Cùmque omnes judicarent fortiorem omnibus esse veritatem, dixit rex ad Zorobabel ut peteret ab eo quidquid vellet; et postulavit Zorobabel templi ædificationem, et vasa Domini remitti in Jerusalem. Et gavisus est rex, nam ad ipsum meminit se vovisse, et scripsit per epistolam principibus suis trans fluvium, ut nullatenùs impedirent Judæos, sed de sumptibus regis juvarent eos; remisitque etiàm vasa Domini per manum Zorobabel; qui reditum faciens per Chaldæam cum tribulibus suis, regis mandata patefecit, et ascenderunt multi cum eo Hierosolymis. Igitur anno secundo Darii (1) mense octavo, instabant operi, et compleverunt illud anno octavo (2) Darii, qui erat

(1) L'an 519, suivant Eusèbe.

(2) L'an 513, suivant le même.

hommes sont au-dessus des autres animaux, de même un roi est supérieur aux autres hommes, et tout se fait à son commandement. Le second plaça le vin au premier rang; car si l'homme l'emporte par la puissance de l'esprit, le vin dompte la puissance de l'esprit même. Mais Zorobabel soutint que l'un et l'autre le cédaient à la femme, puisqu'elle donne la vie et la nourriture aux rois comme à ceux qui plantent la vigne, et les conduit jusqu'à la force de l'âge; et que les hommes ne craignent pas de mourir pour les femmes. Il ajouta que la vérité l'emportait encore en puissance sur toutes ces choses, puisqu'elle est immuable et éternelle. Tous jugèrent en faveur de la vérité, et le roi dit à Zorobabel de lui demander ce qu'il voudrait. Celui-ci demanda la reconstruction du temple de Jérusalem et le renvoi des vases consacrés au Seigneur. Le roi éprouva une grande joie en se rappelant qu'il avait lui-même fait ce vœu; il ordonna par lettres, à ses gouverneurs au-delà du fleuve, non-seulement de n'empêcher en aucune manière les Juifs de reconstruire leur temple, mais de les aider de ses trésors. Il rendit aussi les vases du Seigneur à Zorobabel, qui, revenant par la Caldée avec ceux de sa tribu, montra les ordres du roi, et un grand nombre de Juifs vinrent avec lui à Jérusalem. Ainsi le huitième mois de la seconde année du règne de Darius, ils se remettent à l'ouvrage avec ardeur, et l'achèvent la huitième année du même règne, qui était la quarante-sixième de la domination des Perses. Ce fut donc vers cette quarante-sixième année que le temple fut reconstruit, c'est à-dire que ces années s'écoulèrent depuis le premier édit de Cirus pour le retour et la reconstruction, jusqu'à la septième année de Darius,

XLVI regni Persarum. Juxtà illud XLVI annum, ædificatum est templum hoc, id est, à primâ licentiâ quam dedit Cyrus redeundi et reædificandi templum, usque ad septimum annum Darii quo consummatum est, tot anni defluxerunt. Convenerunt autem filii Israel ad dedicationem templi, et dedicaverunt illud mense duodecimo, qui apud Latinos martius dicitur, tertiâ et vigesimâ die mensis Et hæc est secunda templi dedicatio. De archâ verò Domini quomodò receperunt eam incertum est; sed si certum est quod Epiphanius dicit, eam usque ad ultimum diem non egressuram de latibulo petræ; scilicet certum est quod Hebræi instar priorum ædificaverunt alteram. *Eusebius.* Anno secundo Darii, Democritus philosophus et Heraclitus et Anaxagoras physicus clari habebantur, de quibus Aristoteles, in primo physicorum et metaphysicæ libro decimo, opiniones de primis principiis recitat plenariè. *Eusebius.* Anno Darii XIX (1), olympiade LXIX, bellum in Marathone gestum est; et ea quæ de militiâ describuntur et Aristide, qui cognominatus est Justus, gesta sunt. *Eusebius.* Anno Darii XX°, olympiadis LXIX anno primo, Valerius(2), Bruti Collega, adeò pauper mortuus est, ut sumptu publico sepeliretur. Anno Darii XXXI, olympiade LXXII, Aristides(3) cum ignominiâ ejicitur. *Actor.* Hic

(1) L'an 502 av. J.-C.; mais les éditions d'Eusèbe rapportent cette date à la 1re année de la 72e olimpiade, c'est-à-dire à l'an 491 avant notre ère L'art de vérifier les dates, conforme aux marbres de Paros, place la bataille de Marathon en l'an 490.

(2) Valérius mourut en l'an 503, suivant l'Art de vérifier les dates.

(3) Aristide fut banni la 1re année de la 74e olimpiade (483 ans

que cette reconstruction fut achevée. Les enfans d'Israël rassemblés firent la dédicace du temple le vingt-troisieme jour du douzieme mois de l'année juive, qui correspond au mois de mars chez les Latins. Ce fut la seconde dédicace du temple. On ne sait pas comment on retrouva l'arche du Seigneur; mais, si ce que dit Épiphane est certain, que l'arche ne doit sortir qu'au dernier jour, de l'asile qui la recele: il est pareillement vrai que les Juifs en construisirent une autre semblable à la premiere. *Eusèbe.* La seconde année du regne de Darius, les philosophes Démocrite et Héraclite, et le phisicien Anaxagore, étaient célebres. Aristote rapporte leurs opinions sur les principes des choses, dans son premier livre de la Phisique, et dans son dixieme livre de la Métaphisique. *Eusèbe.* La bataille de Marathon, les évenemens de cette guerre et ce que l'on raconte d'Aristide, surnommé le Juste, arriverent la dix-neuvieme année du regne de Darius, dans la 69e olimpiade. *Eusèbe.* La vingtieme année du regne de Darius, ou la premiere de la 69e olimpiade, Valérius-Publicola, collegue de Brutus, mourut si pauvre qu'il fut enterré aux frais du trésor public. Aristide fut banni avec ignominie, la trente-unieme année du même regne, dans la 72e olimpiade. *L'Auteur.* On raconte qu'il fut banni de sa patrie, parce qu'il était juste outre mesure. Le roi Darius mourut la même année, laissant un grand nombre de fils qu'il avait eus avant et pendant son regne.

av. J.-C.) suivant l'édition de saint Jérôme, et celle de l'Eusèbe de Scaliger.

de propriâ patriâ legitur expulsus eo quòd præter modum justus esset. Hòc anno Darius rex decessit (1), relictis multis filiis et in regno et antè regnum susceptis.

CAPITULUM V.

De Xerxe, rege Persarum.

EUSEBIUS.

Igitur Xerxes filius Darii, Persarum quintus, cæpit anno quintæ ætatis cv, mundi verò iiimcdlxxxiii (2), olympiadis lxx anno primo, et regnavit annis xx. Valerius *libro* ix° (3). Hic adeò luxuriosus erat, ut edicto primum ei proponeret qui novum voluptatis genus invenisset. Justinus (4). Hic Xerxes bellum à patre susceptum adversùs Græciam quinquennium instruxit. De hoc Xerxe loquitur Valerius libro primo

(1) Darius mourut en l'an 485 av. J.-C., suivant Eusèbe.

(2) Il faut lire l'an du monde 3479, qui répond à l'an 4 4 avant notre ère et à la 4e année de l'olimpiade 73, et non à la 1re année de la 70e olimpiade, comme le marque à tort notre auteur.

(3) *Cap.* 1.

(4) *Lib.* II, *cap.* 10.

CHAPITRE V.

De Xercès, roi des Perses.

EUSÈBE.

Xercès, fils de Darius et cinquième roi des Perses, monta sur le trône l'an 105 du 5e âge, 3483 du monde, 1er de la 70e olimpiade, et régna vingt ans. VALÈRE-MAXIME, livre IX. Il était si adonné aux plaisirs qu'il promit, par un édit, de récompenser celui qui lui indiquerait un nouveau genre de volupté. JUSTIN. Xercès se prépara, pendant cinq années, à faire contre la Grèce, la guerre commencée par son père. C'est de ce roi que parlent Valère-Maxime, livre I et livre IX, Sénèque, livre VI, *des Bienfaits*; Justin, livre II; et Orose, livre II. EUSÈBE. Pindare, Sophocle et Euripide florissaent au tems de Xercès, la troisième année de la 75e olimpiade. JUSTIN, livre III. Ce roi, jadis la terreur des nations, ayant été malheureux dans la guerre qu'il fit à la Grèce, tomba dans le mépris de ses propres sujets. L'avilissement de la majesté royale augmentant chaque jour, Artaban, son lieutenant

et libro nono; item Seneca lib. vi (1) *de Beneficiis*; item Justinus, libro ii° (2); item Orosius, libro ii°. Eusebius. Temporibus Xerxis, olympiadis lxxv anno iii° (3), Pindarus, Sophocles et Euripides claruerunt. Justinus, *libro* iii° (4). Xerxes autem, terror anteà gentium, bello in Græcià infeliciter gesto, etiàm suis contemptui esse cœpit; et deficiente quotidiè regis majestate, Artabanus, præfectus ejus, in spem regni adductus, cum robustissimis septem filiis aulam regis ingressus vesperi, quia illi jure amicitiæ semper patebat; rege trucidato, filios ejus dolo aggreditur, dixitque Artaxerxi puerulo regem à Dario fratre suo interfectum, et sic impulit eum in necem fratris innocentis, qui dormiens inventus, quasi somnum fingeret, interfectus est. Cùm ergò Artabanus solum illum de regiis filiis superesse videret, metueretque de regno certamina principum; assumpsit in societatem consilii Baccabasum; qui, præsenti statu contentus, rem produxit Artaxerxi, quomodò pater et frater occisi sunt. Quibus cognitis, Artaxerxes verens numerum filiorum Artabani, in crastinum diem paratum esse exercitum jubet, quasi recogniturus et numerum militum et in armis industriam singulorum. Cùmque inter cæteros ipse Artabanus armatus assisteret, rex simulat se breviorem loricam habere, et jubet Artabanum secum commutare; et exuentem

(1) *Cap.* 31 *et seq.*

(2) *Cap.* 9.

(3) L'an 477 av. J.-C., suivant Eusèbe.

(4) *Cap.* 1.

dans l'espérance de monter sur le trône, entra, un soir, avec ses sept fils, dans le palais qui lui était toujours ouvert comme à un favori du prince. Ayant tué Xercès, il agit de ruse auprès des fils de ce roi, et dit à Artaxercès (1), le plus jeune, que son père a été assassiné par Darius, son frere; il l'engage ainsi à tuer son frère innocent et endormit. Artaban voyant qu'il ne restait plus que l'un des fils du roi, et craignant la rivalité des grands pour monter sur le trône, mit dans sa confidence Baccabase, qui, partisan du présent état de choses, fit connaître ces projets à Artaxercès et comment son père et son frere avaient été mis à mort. A cette nouvelle Artaxercès, pour se précautionner contre les fils d'Artaban, indique au lendemain une revue de l'armée. Artaban se trouvait sous les armes avec les autres, lorsque le roi lui demanda à changer de cuirasse, sous prétexte que la sienne propre était trop courte. Aussitôt que le traître eut découvert sa poitrine, Artaxercès le perça de son épée et fit saisir ses fils. Ainsi ce jeune prince vengea la mort de son père, et se délivra des piéges qu'on lui tendait.

(1) C'est Artaxercès-Longuemain qui, après avoir échappé au meurtrier de son père, monta sur le trône l'an 464 avant notre ère.

se ac nudatum gladio trajicit; et filios ejus corripi jubet. Et sic adolescens egregius et cædem patris vindicavit et se ab insidiis liberavit.

CAPITULUM VI.

De Artaxerxe rege.

EX CHRONICIS.

IGITUR regnavit Persarum rex sextus Artabanus mensibus octo, olympiadis LXXVIII anno II (1). Post hunc, septimus Artaxerxes, qui Longimanus cognominabatur, cœpit anno quintæ ætatis CXXV, mundi verò IIIMCDXCVIII (2), et regnavit annis XL. *Comestor.* Eodem tempore, Esdras aaronita Dei legem quam Chaldæi succenderant et combusserant, reparavit; novos quoque litterarum apices excogitavit, qui faciliores ad scribendum fierent et ad pronuntiandum, et propterea velox scriba dictus est. Addidit etiàm quædam de suo, sicut titulos psalmorum, et

(1) L'an 464 av. J.-C., suivant Eusèbe; mais alors il faut lire la 4e année de la 78e olimpiade, selon l'édition valiarsienne d'Eusèbe et celle de Scaliger. La version arménienne du même auteur rapporte cette année à la 2e de la 79e olimpiade, c'est-à-dire à l'an 466 ou 465 av. J.-C.

(2) L'an 465 av. J.-C.

CHAPITRE VI.

Du roi Artaxercès.

Extrait des Chroniques.

Artaban, sixième roi des Perses, remonta sur le trône la seconde année de la 78e olimpiade, et l'occupa huit mois. Après lui, le septième roi fut Artaxercès, surnommé Longue-Main, qui commença son règne l'an 125 du 5e âge, 3498 du monde, et régna quarante ans. *Comestor.* Dans ce même tems, Esdras, de la famille d'Aaron, refit la loi de Dieu, que les Caldéens avaient brûlée. Il inventa aussi pour les lettres de nouveaux accens qui rendaient l'écriture et la prononciation plus faciles, ce qui lui fit donner le surnom de scribe. On lit dans le Pentateuque plusieurs passages qui sont de lui, de même que les titres des psaumes. Il est vraisemblable aussi qu'il en retrancha ce qui lui paraissait superflu. Esdras ayant gagné les bonnes graces d'Artaxercès, lui demanda la permission de retourner à Jérusalem, pour instruire son peuple dans la loi qu'il avait rétablie. Le roi le lui permit et lui donna une lettre pour ses lieutenans des provinces au-delà du fleuve et pour les gardiens du trésor pu-

plura quæ leguntur in Pentateucho. Sic quoque verisimile est quædam quæ superflua intellexit ipsum subtraxisse. Porrò Esdras invenit gratiam in oculis Artaxerxis, et petiit licentiam ab eo ascendendi in Jerusalem, ut in lege quam reparaverat populum suum erudiret. Dedit ergò ei rex licentiam redeundi, et tradidit ei epistolam ad principes suos trans fluvium, et ad custodes arcæ publicæ, ut traderet Esdræ necessaria. Ministros verò templi ab omni vectigali, tributo et annonis absolvit; dedit etiàm Esdræ potestatem amovendi et constituendi judices et præsides trans fluvium, secundùm sapientiam suam, et puniendi contumaces. Et fuerunt cum eo mille septingenti, et venerunt Jerusalem, mense quinto, et siluerunt tribus diebus. Quartâ die obtulerunt in domo Domini quæ secum tulerant. Tunc adjuravit Esdras sacerdotes, principes et levitas, ut projicerent universas uxores alienigenas et eos qui de eis nati erant. *Eusebius.* Eo tempore Empedocles et Parmenides philosophi agnoscuntur, de quibus Aristoteles in primo *Physicorum* et *de Vegetalibus et plantis*, multa refert. *Actor.* Hic Empedocles Deum legitur sic descripsisse : « Deus, inquit, est sphæra cujus centrum est ubique et circumferentia nusquàm. » *Eusebius.* Eo tempore, scilicet anno XIII Artaxerxis regis (1), CCCII ab urbe conditâ, decemviri creati post annum erecti sunt (2), propter Appium Clau-

(1) L'an 451 av. J.-C., selon Eusèbe.

(2) Les premiers décemvirs entrèrent en charge le 3 juin 451; les seconds, entrés en charge le 24 mai 450, retiennent l'autorité

blic, afin qu'ils lui fournissent ce dont il aurait besoin. Il affranchit les prêtres du temple de tout tribut et de toute fourniture de vivres; et donna à Esdras le pouvoir d'établir et de nommer des juges et des magistrats au-delà du fleuve, comme il le voudrait, et celui de punir les rebelles. Dix-sept cens juifs partirent avec lui; et, cinq mois après leur arrivée à Jérusalem, ils gardèrent le silence pendant trois jours. Le quatrième jour ils firent, au temple du Seigneur, l'offrande de ce qu'ils avaient apporté avec eux. Alors Esdras conjura les prêtres, les grands et les lévites de renvoyer toutes les femmes étrangères et les enfans qu'ils en avaient eus. *Eusèbe.* Dans ce tems vivaient les philosophes Empédocle et Parménide, dont Aristote parle souvent dans son premier livre de la *Phisique* et dans son Histoire des plantes. *L'Auteur.* On lit qu'Empédocle définissait ainsi la Divinité : « Dieu, disait-il, est une sphère dont le centre est partout, et la circonférence nulle part. » (1) *Eusèbe.* A cette époque, c'est-à-dire, en la treizième année du règne d'Artaxercès, trois cent deux ans après la fondation de Rome, les décemvirs furent établis, et renversés une année après, à l'occasion d'Appius Claudius, qui voulut faire violence à la fille de Virginius, qui combattait alors contre les Latins sur le mont Algide. *L'Auteur.* On trouve dans Isidore, livre v, ch. 10, les noms des décemvirs. *Valère-Maxime.* Virginius tua sa fille au milieu du Forum, aimant mieux être meurtrier que père d'une femme

jusqu'à l'an 449 de J.-C., qu'ils furent forcés d'abdiquer. (Art de vérifier les dates.) Mais il a été prouvé dans la chronologie jointe au Tacite de M. Dureau de Lamalle que ces événemens sont postérieurs de deux ans.

(1) Pascal a, dans ses *Pensées*, appliqué cette définition à l'univers.

dium qui Virginii cujusdam filiam contrà Latinos in Algido militantis (1), voluit adducere. *Actor.* Nomina autem decemvirorum ponit Isidorus in libro v, capitulo x (2). *Valerius* (3). Virginius filiam suam in medio foro occidit, malens esse occisor Virginius quàm corruptæ pater. *Eusebius.* Olympiadis LXXXI anno secundo (4), Romani autem per legatos ab Atheniensibus jura petierunt, ex quibus duodecim tabulæ conscriptæ sunt. Hoc quoque tempore Zeno et Heraclitus tenebrosus agnoscuntur, Anaxagoras moritur, Aristarchus tragædiographus agnoscitur; Cratinus et Plato, comœdiarum scriptores, Crates quoque comicus, et Bacchylides lyricus, clari habentur.

CAPITULUM VII.

De primariâ fundatione villæ Dionanti.

LUCIUS ET HUGO.

His temporibus, Condronii atque Rhetii gentem efferam, sine lege quasi viventem, territorii civitatis Dianæ, quæ et Lunæ dicitur, peremerunt cum totâ

(1) Montagne à douze milles de Rome.

(2) *Cap.* 1.

(3) *Lib.* vi, *cap.* 1.

(4) L'an 454 av. J.-C.

déshonorée. *Eusèbe.* La seconde année de la 81e olimpiade, les Romains envoyèrent des députés aux Athéniens pour leur demander leurs lois, et on en composa les douze tables. Dans ce tems vivaient encore Zénon le Ténébreux et Héraclite; Anaxagore mourut tandis qu'Aristarque le Tragique se fesait connaître, que Cratinus et Platon écrivaient des comédies, et que florissaient encore Cratès le Comique et Bacchilydes le Lirique (1).

(1) Anaxagore naquit l'an 500 avant notre ère, et mourut à soixante-douze ans, l'an 428. Aristarque de Tégée, poëte tragique, vécut plus de cent ans, selon Suidas, depuis l'an 521 jusqu'à l'an 421. Il y a eu deux poëtes comiques du nom de Cratinus : l'ancien vivait vers l'an 456, et a poussé sa carrière jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans; le second est un poëte de la moyenne comédie. Il y a eu de même deux poëtes comiques du nom de Platon, dont le plus jeune appartient à la moyenne comédie, et dont l'ancien florissait à l'époque de la mort de Socrate. Cratès, poëte comique, vivait au commencement du 5e siècle avant notre ère. Enfin Bacchilides, poëte lirique, neveu du fameux Simonides, florissait l'an 450 avant notre ère.

CHAPITRE VII.

Fondation de la ville de Dinant.

LUCIUS et HUGUES.

A cette époque les Condrosiens et les Rhétiens détruisirent une nation sauvage qui vivait sans lois sur le territoire de la ville de Diane, nommée aussi la Lune, et détruisirent cette ville qui était placée dans la forêt de la Fagne, et restée intacte depuis sa fondation, parce que ses habitans n'avaient excité aucune

civitate, quæ in sylvis Faunorum (1) collocata dignoscebatur. Hæc à suì fundatione remanserat intacta, quia neque gens illa neque civitas quibuscunque nociva videbatur. Refert tamen Lucius quòd reliquiæ gentis illiûs postmodùm Dionantum, à Dianâ sic dictum, suprà ripariam Mosæ fundantes, nomen antiquæ civitatis eorum imponentes, Faunorum tamen mores aliquos diù retinuerunt. Nota, secundùm Lucium, leges Faunorum, quorum fructus arborum et herbarum simplex et crudus erat victus; foliorum et corticum et rarò bestiarum pelles erat, pro antiquis; pro mediocribus et juvenibus nulla penitùs erat vestis.

CAPITULUM VIII.

De Nehemiâ, et reædificatione civitatis Jerusalem.

COMESTOR.

In anno xxxii regis Artaxerxis (2), olympiadis lxxxvi anno primo, erat pincerna regis Nehemias de filiis captivitatis; qui dùm esset in Susis castro, audivit

(1) Le bois de la Fagne, à l'orient d'Avènes.

(2) L'an 432 av. J.-C., selon Eusèbe. Mais la 1re année de la 86e olimpiade répond à l'an 435, ou plutôt à l'année qui commencerait le 6 juillet 436 et finirait le 25 juillet 435.

crainte. Lucius rapporte, à ce sujet, que les débris de cette population fondèrent, sur la Meuse, la ville de Dinant (1). Ils l'appelèrent ainsi, du nom de Diane, pour conserver la dénomination de leur ancienne cité; mais ils gardèrent long-tems les mœurs des faunes. S'il en faut croire le même auteur, ce peuple se nourrissait d'herbes et de fruits crus; les vieillards avaient des feuilles, des écorces d'arbres et rarement des peaux de bête pour vêtement; les personnes moins âgées et les jeunes gens allaient nus.

(1) Cette ville est située entre Charlemont et Namur, sur la rive droite de la Meuse; elle est généralement regardée comme ancienne, et dépendait autrefois de l'église de Tongres.

CHAPITRE VIII.

De Néhémie, et de la reconstruction du temple de Jérusalem.

COMESTOR.

La trente-deuxième année du règne d'Artaxercès, la première de la 86e olimpiade, Néhémie, né pendant la captivité, était échanson du roi. Tandis qu'il vivait dans le château de Suse, il entendit des voyageurs parler hébreu, et s'informa de l'état de la Judée et de Jérusalem. Il apprit que la ville était sans murailles, et que le peuple de Dieu, qui l'habitait, était

peregrinos hebraicè loquentes; et accedens sciscitatus est ab eis de statu Judææ et Jerusalem; et accepit ab eis urbem esse sine muris, et habitare in eâ populum Dei in afflictione; nam per diem sustinebant impetum hostium, et noctibus intrabant latrunculi, et plateas implebant cadaveribus occisorum. Et flevit Nehemias, et cibum desiderabilem non comedit, nocte et die clamans ad Dominum. Sciscitatâ tristitiæ causâ, rex, revertendi sibi constituto, dedit ei epistolam ad principes trans fluvium, in quâ mandavit de honore exhibendo Nehemiæ, tanquàm duci et legato misso de latere ejus, et de impendiis urbis reædificandæ; et misit cum eo principes militum et equites. Et transitum faciens per Babyloniam multis de filiis captivitatis reduxit secum, et venit in Jerusalem xxv anno (1) Artaxerxis. Porrò in Jerusalem summus erat sacerdos Eliaphat (2), filius Eliachim; et siluit Nehemias tribus diebus; et nocte consurgens cum paucis circuibat ruinas murorum, considerans qualiter reædificari possent. Quartâ die locutus est ad multitudinem : « Venite, et ædificemus; et non simus ultrà « opprobrium in gentibus. » Et consummatum est opus in annos duos et quatuor menses, licet in multâ angustiâ et pluribus impedimentis. Cùmque immineret mensis septimus, qui ferè apud eos totus solemnis est, convenerunt in Jerusalem quasi vir unus, et accepit Nehemias quòd non habebant ignem sacrum de sublimi. Traditum est ei à senioribus quòd Jeremias, in

(1) 439 av. J.-C., suivant Eusèbe.

(2) Eliasib.

dans l'affliction, obligé, pendant le jour, de soutenir l'attaque des ennemis et, pendant la nuit, en proie aux brigands qui jonchaient les places de cadavres. Néhémie versa des larmes et se priva de nourriture, invoquant le Seigneur le jour et la nuit. Le roi, s'étant informé de la cause de sa tristesse, consentit à son retour et lui donna une lettre pour ses lieutenans d'au-delà du fleuve, dans laquelle il leur prescrivait de rendre honneur à Néhémie comme à un duc et à son légat *a latere* (1), et de pourvoir aux frais de la reconstruction de Jérusalem. Il envoya aussi avec lui des généraux et des cavaliers. En passant par Babilone, Néhémie emmena un grand nombre des captifs, et arriva à la ville sainte, la vingt-cinquième année du règne d'Artaxercès. Éliaphat, fils d'Éliachim, était alors grand-prêtre. Néhémie garda le silence pendant trois jours; il se levait la nuit pour parcourir avec quelques autres les ruines des murailles et voir comment on pourrait les reconstruire. Le quatrième jour il dit au peuple : « Venez, et bâtissons, et ne soyons plus l'opprobre des nations. » L'ouvrage fut achevé en deux ans et quatre mois, malgré les difficultés et les nombreux empêchemens. A l'approche du septième mois, que les Juifs passaient en fête presque en entier, ils se rassemblèrent à Jérusalem, comme un seul homme, et apprirent à Néhémie qu'ils n'avaient pas le feu sacré venu du ciel. Les anciens lui rapportèrent que Jérémie, aux jours de la captivité, avait caché les tisons et le brasier de l'autel sous la terre dans la vallée de Josaphat. S'étant rendus dans ce lieu, ils découvrirent le puits, et trouvèrent les restes du feu sacré et de l'eau

(1) Tels sont les termes mêmes du texte.

diebus captivitatis, absconderat stipites altaris et prunas in inferioribus terræ, in valle Josaphat. Cùmque venissent ad locum, erudaverunt puteum, et invenerunt stipites et prunas et aquam crassam; et tollentes ea super struem lignorum, et hostias quæ erant super altare projecerunt, et erupit ignis, et orabant sacerdotes, Jonathâ inchoante et cœteris respondentibus. Nehemias quoque tunc edidit specialem orationem. Porrò primâ die scenopegiarum, dixerunt Esdræ ut afferret librum legis et legeret coràm populo; stetitque Esdras suprà gradum ligneum juxtà portam aquarum, et legit à manè usque ad mediam diem; levitæ verò duodecim silentium faciebant in populo. Flevit autem omnis populus, et dixit ad eos Esdras : « Nolite contristari, quia sanctus dies Do« mini est. » Cùmque rediissent in diem secundum, mandante Esdrâ, egressi sunt, et tulerunt frondes arborum, et fecerunt sibi tabernacula in atriis et domatibus suis et in atriis domûs Dei, quod non fecerant à diebus Josue filii Nun, et observatum est deinceps in Israel. Die verò octavâ, fecerunt collectam, juxtà ritum, ad oleum et panes propositionis et ligna et sacrificia. Post hæc, juxtà legem, separaverunt alienigenas ab ecclesiâ, et in emundationem suî, statuerunt in crastinum jejunium generale, ut affligerent animas suas, homines et jumenta usquè ad pueros septennes; et convenerunt octies ad audiendum legem, quater in die et quater in nocte; lectione terminatâ prosternebatur populus ad orandum, et fiebant preces super eum, et tandem benedictio sa-

bourbeuse. Ils les placèrent sur un bûcher, y jetèrent les hosties qui étaient sur l'autel, et le bûcher s'enflamma, tandis que Jonathas(1) et les autres prêtres récitaient des prières alternatives. Ce fut alors aussi que Néhémie publia son oraison. Le premier jour de la fête des Tabernacles, le peuple pria Esdras d'apporter le livre de la loi et de le lire en sa présence. Esdras, monté sur une tribune en bois, près de la porte des Eaux, fit cette lecture depuis le matin jusqu'à midi. Douze Lévites maintenaient le silence parmi les auditeurs, qui tous fondaient en larmes. « Ne vous attristez point, leur dit Esdras, parce que ce jour est consacré au Seigneur. » Lorsqu'ils revenaient le deuxieme jour, ils sortirent par l'ordre d'Esdras, cueillirent des branches d'arbre et se construisirent des tabernacles dans les cours, dans les maisons et devant le temple du Seigneur. Cette cérémonie, qui n'avait point eu lieu depuis Josué, fils de Nun, fut observée dans la suite en Israël. Le huitième jour, le peuple s'assembla, suivant la coutume, pour pourvoir à l'huile, aux pains de proposition, au bois et aux sacrifices. Ensuite ils renvoyèrent les étrangers, et pour se purifier et pour mortifier leur ame, ils ordonnèrent, pour le lendemain, un jeûne général auquel seraient soumis les hommes, les enfans au-dessus de sept ans et les bêtes de somme. Ils se rassemblèrent huit fois pour entendre la loi, quatre fois le jour et quatre fois la nuit. A la fin de ces lectures, le peuple se prosternait pour adorer ; on fesait des prières sur lui, et il recevait la bénédiction sacerdotale. La religion chrétienne, comme le dit Bède, a imité cet exemple, car nous nous rendons

(1) C'est Johanan.

cerdotalis sequebatur. Ex his, prout dicit Beda, ecclesia christianorum traxit in exemplum; nam octies convenimus ad ecclesiam, et si non penitùs eo modo quo illi, semel enim surgimus ad nocturnos, secundùm illud *mediâ nocte surgebam ad confitendum tibi.* In die verò septies psallimus, secundum illud *septies in die laudem dixi tibi.* Singulis autem horis, legitur lectio quam capitulum dicimus; post quam prosternimus ad preces, in diebus profectis, et subditur oratio pro benedictione. Porrò videns Nehemias urbem ferè vacuam habitantibus, rogavit optimates ut habitarent in Jerusalem, et benedixit eis qui se sponte obtulerunt; reliqua verò multitudo misit sortem, et decimum caput super quod cecidit, fecit habitare in Jerusalem. Post aliquod tempus congregati sunt in Jerusalem ad dedicationem muri; et ascenderunt sacerdotes et levitæ cantoresque cum musicis, et psallentes et incedebant per muros; Esdras verò præcedebat, Nehemias autem, et optimates cum eo, super alteram partem muri incedebant psallentes; reliqua verò multitudo sequebatur eos super terram, et ducebant choros. His impletis, rediit Nehemias ad regem, anno XXXII regni sui (1); et mortuus est Esdras scriba in senectute venerandâ, et multâ liberalitate sepultus est in Jerusalem. *Actor.* Præter duos autem libros Esdræ, primum et secundum qui vulgati sunt apud nos, sunt etiàm tres alii, tertius, quartus et quintus, nomine cujusdam intitulati; sed inter apocrypha reputati sunt.

(1) L'an 432 av. J.-C., suivant Eusèbe.

huit fois à l'église et, si ce n'est pas tout à fait de la même manière que les Israélites, cependant nous nous levons une fois pour les nocturnes, suivant ces paroles du prophète : *Je me levais au milieu de la nuit pour me confesser à toi;* et dans le jour, nous chantons sept fois la gloire de Dieu, suivant ces autres paroles : *J'ai chanté ta louange sept fois par jour.* A chaque heure on fait la lecture qu'on appelle le chapitre; ensuite, on se prosterne pour prier, et l'on ajoute l'oraison pour la bénédiction. Néhémie, voyant la ville dépeuplée, pria les grands de venir habiter Jérusalem, et bénit ceux qui s'offrirent d'eux-mêmes. Le reste de la multitude tira au sort, et le dixième désigné fut obligé d'habiter cette ville. Quelque tems après, les Juifs se rassemblèrent à Jerusalem pour la dédicace des murs. Les prêtres et les lévites, accompagnés de chantres et de musiciens, psalmodiaient en marchant sur les murs : Esdras les précédait, tandis que Néhémie, et les grands avec lui, s'avançaient, en chantant, sur une autre partie des murs. Le reste de la multitude les suivait à terre et répondait en chœur à leurs chants. Cette mission remplie, Néhémie retourna près du roi, la trente-deuxième année de son règne, et Esdras le Scribe mourut dans une vénérable vieillesse, et fut enterré à Jérusalem avec une grande pompe. *L'Auteur.* Outre les deux premiers livres d'Esdras, qui sont communs chez nous, il y en a encore trois autres, c'est-à-dire, le troisième, le quatrième et le cinquième, qui portent chacun un titre particulier, mais on les regarde comme apocriphes.

CAPITULUM IX.

De Socrate, Hippocrate et pluribus aliis philosophis.

EUSEBIUS.

Anno Artaxerxis xxxv (1), olympiade lxxxvii, Sophocles et Democritus, Empedocles et Hippocras medicus et Gorgias et Zeno et Parmenides, philosophi insignes habebantur. Item, eodem tempore claruit Pythagoras sophista, cujus libros Athenienses, decreto publico, combusserunt. *Eusebius.* Anno Artaxerxis xl (2), olympiadis lxxxviii anno primo, Socrates plurimo sermone celebratur. *Augustinus* in libro *de Civitate Dei* viii (3). Socrates Archelai discipulus fuisse perhibetur. Qui primus universam philosophiam, ad corrigendos componendosque mores, floruisse memoratur, cùm, antè illum, omnes magis physicis, id est naturalibus rebus, perscrutandis operam maximam impenderent. Hugo, *Didascalicon* libro iii *ethicæ*, i. Moralis philosophiæ inventor So-

(1) L'an 429 av. J.-C., qui répond à la 4e année de la 87e olimpiade

(2) L'an 424 av. J.-C., qui répond en partie à la 1re année et en partie à la 2e de la 89e olimpiade, et non de la 88e.

(3) *Cap.* 3.

CHAPITRE IX.

De Socrate, d'Hippocrate et de plusieurs autres philosophes.

EUSÈBE.

La trente-cinquième année du règne d'Artaxercès, dans la 87[e] olimpiade, Sophocle et Démocrite, Empédocle et le médecin Hippocrate, Gorgias, Zénon et Parménides, étaient célèbres. A cette même époque vivait encore Pithagore le Sophiste, dont les Athéniens brûlèrent les livres par un décret public. *Eusèbe.* Beaucoup d'ouvrages, qui parlent de Socrate, le font vivre en l'an quarante du règne d'Artaxercès, premier de la 88[e] olimpiade. *Saint Augustin*, livre VIII *de la cité de Dieu.* On croit que Socrate a été le disciple d'Archélaüs. Il fut le premier qui fit fleurir la philosophie universelle en l'appliquant à la réforme et à l'amélioration des mœurs. Avant lui tous les philosophes s'étaient surtout adonnés aux objets phisiques, c'est-à dire, à l'étude des êtres matériels de la nature. Hugues, *Didascalicon*, livre III, éthiques 1. On dit que Socrate fut l'inventeur de la philosophie morale, sur laquelle il écrivit vingt-quatre livres, d'apres les vraies regles de la justice. Saint Jérome, *Contre Jovinien*, livre 1[er]. Socrate avait deux épouses, Xantippe et Miron, petite-fille d'Aristide. Comme elles se querellaient fréquem-

crates fuisse dicitur, qui de eâ XXIV libros, secundùm positivam justitiam, conscripsit. HIERONYMUS, *contrà Jovinianum* (1), libro primo. Socrates Xantippen et Myron, neptem Aristidis, duas habebat uxores. Quæ cùm crebrò inter se jurgarentur, et ille eas irridere solitus esset, quòd propter se fœdissimum hominem, simis naribus, reclavâ fronte, pilosis humeris, et repandis cruribus, disceptarent; novissimè verterunt in eum impetum, et malè multatum fugientemque diù persecutæ sunt. Quodam autem tempore, cùm infinita convicia è superiore loco ingerenti Xantippæ restitisset, aquâ perfusus immundâ, nihil ampliùs respondit, quàm, capite deterso : « Sciebam, inquit, futurum ut ista tonitrua talis imber sequeretur. » *Actor.* Socrates interrogatus ab Alcibiade, cur Xantippen mulierem tam acerbam non abigeret, « Quin, inquit, cùm illam domi talem perpetior, insuesco, et exerceor ut cæterorum quoque foris pestilentiam et injuriam faciliùs feram. » *Actor.* De illo Socrate Agellius, Tertulianus, Hieronymus et Seneca, ad ejus venerandam recommendationem multa conscripserunt, et de ejus morte suo tempore inferiùs dicenda reservavimus.

(1) *Lib.* 1, *cap.* 48.

ment, Socrate avait coutume de les railler de ce qu'elles se disputaient un homme aussi difforme que lui, qui avait un nez de singe, un front chauve, des épaules velues et des jambes de travers. Elles se déchaînaient contre lui, l'accablaient de mauvais traitemens et le poursuivaient long-tems lorsqu'il les fuyait. Un jour, après l'avoir accablé d'outrages, Xantippe lui jeta, d'un lieu supérieur, de l'eau sale; il se contenta de répondre en se lavant la tête : « Je savais bien qu'une telle tempête amènerait une semblable pluie. » *L'Auteur*. Socrate interrogé par Alcibiade pourquoi il n'abandonnait pas une femme aussi méchante que Xantippe : « C'est, dit-il, parce qu'en supportant, chez moi, de tels excès, je m'exerce et je m'accoutume à souffrir plus facilement ailleurs, les injures et les mauvais traitemens. » *L'Auteur*. Aulu-Gelle, Tertullien, Saint-Jérôme et Sénèque (1), ont beaucoup écrit en l'honneur de Socrate. Nous nous réservons de parler plus tard de sa mort.

(1) C'est surtout Xénophon et Platon qu'il faut consulter pour connaître Socrate. Les œuvres de Xénophon ont été traduites en entier par M. Gail. M Cousin a publié les trois premiers volumes de Platon, et le quatrième est sous presse; mais sa traduction du dialogue de l'Hipparque ne dispense pas de lire celle qu'a publiée avant lui M. de Fortia d'Urban, et qu'il a copiée presque entièrement. On trouvera cette dernière traduction dans le Magasin encyclopédique fesant suite à celui de M. Millin.

CAPITULUM X.

De Dario Notho, rege Persarum.

EUSEBIUS.

Post Artaxerxem regnavit Xerxes secundus duobus mensibus, Persarum octavus rex, olympiadis LXXXVIII anno secundo (1). Post quem nonus Sogdianus mensibus VII, cui successit Darius, cognomento Nothus, qui cæpit anno ætatis quintæ CLXVI, mundi verò IIIMDXXXIX, et regnavit annis XIX. *Actor*. Hic jàm est tertius Darius à Dario Cyri avunculo.

(1) L'édition vénitienne d'Eusèbe place le règne de Xerxès en la 1re année de la 89e olimpiade, ce qui répond à l'an 424 avant J.-C., et ce qui s'accorde avec les deux dates suivantes, qui marquent le commencement du règne de Darius.

CHAPITRE X.

De Darius Nothus, roi des Perses.

EUSÈBE.

Après Artaxercès, Xercès second, huitième roi des Perses, régna deux mois, en la 2e année de la 88e olimpiade. Sogdien, le neuvième roi, régna ensuite sept mois. Il eut pour successeur Darius, surnommé Nothus (1), qui monta sur le trône l'an 166 du 5e âge, 3539 du monde, et régna dix-neuf ans. *L'Auteur.* C'est le troisième de ce nom depuis Darius, oncle de Cirus.

(1) Darius Nothus, ou le bâtard, s'appelait véritablement Ochus; il était l'un des fils naturels d'Artaxercès-Longuemain, qui lui avait donné le gouvernement d'Hircanie, et lui avait fait épouser Parisatis, sa fille; qu'il avait eue d'une autre mère. Sogdien, également fils naturel d'Artaxercès, s'étant emparé du trône après avoir tué Xercès second, plusieurs satrapes, révoltés par la cruauté de cet assassin, se réunirent à Ochus et le nommèrent roi l'an 424 avant notre ère : ce fut alors qu'il prit le nom de Darius. Il parvint à attirer Sogdien auprès de lui, et le fit étouffer dans la cendre.

CAPITULUM XI.

De Platone philosopho.

EUSEBIUS.

Anno iv Darii Nothi (1), olympiadis lxxxix anno ii, Plato nascitur, scilicet, anno ab ortu Socratis xliii. Hieronymus, *contrà Jovinianum* (2), libro i. Speusippus sororis Platonis filius, et Clearchus in laude Platonis, et Anaxilides in ii libro Philosophiæ, Perictionem matrem Platonis, phantasmate Apollinis oppressam ferunt, et sapientiæ principem non aliter, nisi de partu virginis editum arbitrantur. Valerius, libro i (3). Dormienti Platoni in cunis apes mel labellis parvuli inserebant, significantes singularis eloquii suavitatem. Apuleius, *de Vitâ et moribus Platonis* (4). Plato priùs Aristoteles nominatus est. Pater ejus Ariston de genere Neptuni fuit; mater ejus Perictione à Solone, sapientissimo legum atticarum fundatore, traxit originem. Cùm autem Ariston, pater Platonis, deferret eum ad Socratem, ut ab eo instrueretur; nocte precedente,

(1) L'an 4 de Darius répond dans Eusèbe à l'an 420 av. J.-C., tandis que la 2e année de la 89e olimpiade répond à l'an 423 et 422.

(2) *Lib.* 1, *cap.* 42.

(3) *Cap.* 6.

(4) *Lib.* 1. On peut remarquer que Jacques de Guyse ne copie pas littéralement ses auteurs, et que même le plus souvent il se contente d'en faire un extrait fort succinct.

CHAPITRE XI.

Du philosophe Platon.

EUSÈBE.

La quatrième année du règne de Darius Nothus, seconde de la 89e olimpiade, Platon vint au monde quarante-trois ans après Socrate. Saint Jérôme *contre Jovinien,* livre 1er. Speusippe, fils de la sœur de Platon, Cléarque, dans l'éloge de Platon, et Anaxilide, dans son deuxième livre de la Philosophie, rapportent que Périctione, mère de Platon, fut fécondée par le simulacre d'Apollon, et pensent que le père de la philosophie dut le jour à une vierge. Valère-Maxime, livre 1er. Platon étant encore enfant, des abeilles vinrent, pendant qu'il dormait, déposer du miel sur ses lèvres, comme pour faire présager le charme de sa future éloquence. Apulée, *Vie et Mœurs de Platon.* Platon fut d'abord nommé Aristote. Son père Ariston descendait de Neptune et sa mère Périctione de Solon, législateur des Athéniens. Ariston, père de Platon, le conduisit à Socrate pour l'instruire. Ce philosophe avait, la nuit précédente, vu en songe un jeune cigne d'une blancheur éclatante et d'une voix mélodieuse, voler de l'autel de Cupidon dans l'Académie et venir sur son sein, et de là s'élever en chantant vers le ciel. Lorsque

somnium viderat Socrates, quòd in sinum ejus advolabat pullus oloris, candoris eximii et vocis canoræ, de arâ Cupidinis in Academiâ, et de sinu suo cantando volabat in cœlum. Cùm ergò vidisset puerum Platonem à patre ad se deferri, mox interpretationem somnii sui dixit completam esse. EUSEBIUS. Anno Darii Nothi V (1), olympiadis LXXXIX anno III, Alcibiades profugus abiit ad Tissaphernem. ACTOR. De quo Justinus, libro V, et Hieronymus, *contrà Jovinianum*, et Valerius, libro VI, multa conscribunt. EUSEBIUS. Anno Darii Nothi IX (2), olympiadis XC anno IV, Eudoxus Ovidius (3) clarus habetur. HELINANDUS, libro XVI. In Heracleâ fuit illud theatrum mirabile, quod inter septem miracula mundi quintum ponitur : nam de uno monte marmoreo ità sculptum est, ut omnes cellulæ et mansiones et muri et antra bestiarum ex uno solido, quod est, lapide facta sunt. Est autem totum theatrum super septem cancros de ipso lapide sculptos appendens ; et nemo in gyrum ipsum tàm secretè aut solus aut cum alio loqui poterat, quin omnes qui in circuitu erant ipsum audirent. HELINANDUS. Anno Darii Nothi XVIII (4), olympiade XCII, Macedonum duodecimus regnavit Orestes annis tribus, cujus anno II mortuus est Darius.

(1) L'an 422 av. J.-C.

(2) L'an 415 selon Eusèbe, et l'an 417 ou 416, en comptant suivant les olimpiades.

(3) Ainsi écrivent les deux manuscrits ; mais il est clair qu'il faut lire *Eudoxus cnidius*.

(4) Les éditions d'Eusèbe rapportent le commencement du règne d'Orestes à la 17e année de Darius, c'est-à-dire à l'an 407 avant notre ère, et par conséquent reculent la mort de Darius jusqu'à la [illegible] année d'Orestes. Mais Darius mourut l'an 40[illegible].

Platon lui fut amené par son père, il dit que le songe se vérifiait. *Eusèbe.* La cinquième année de Darius Nothus, ou la troisième de la 89e olimpiade, Alcibiade, proscrit, se rendit vers Tissapherne. *L'Auteur.* Justin, livre v; saint Jérôme, contre Jovinien; et Valère-Maxime, livre vi, entrent dans de grands détails sur cet Athénien. *Eusèbe.* La neuvième année de Darius Nothus, quatrième de la 90e olimpiade, Eudoxe de Gnide florissait. *Hélinand*, livre xvi. Dans la ville d'Héraclée se trouvait ce théâtre admirable, la cinquième des sept merveilles du monde : taillé, en effet, dans une montagne de marbre, toutes les cellules, les loges, les murs, les emplacemens destinés aux bêtes féroces, étaient d'une seule pièce. Ce théâtre était soutenu par sept colonnes d'un seul bloc. Personne ne pouvait, dans son intérieur, parler seul ou avec un autre, si bas qu'il ne fût entendu par tous ceux qui en occupaient l'enceinte. *Hélinand.* La dix-huitième année de Darius Nothus, dans la 93e olimpiade, Orestes, douzième roi de Macédoine, monta sur le trône, et régna trois ans. Darius mourut la deuxième année du règne de ce prince (1).

(1) Darius Nothus mourut l'an 405 avant notre ère, après avoir régné dix-neuf ans, comme le dit Eusèbe, et non trente sept, comme on le fait dire à Ctésias.

CAPITULUM XII.

De Artaxerxe secundo, rege Persarum.

EUSEBIUS.

MORTUO Dario, successit ei Artaxerxes secundus, qui cognominatus est Memnon, Darii filius; cœpit anno quintæ ætatis CLXXXV, mundi verò IIIMDLVIII (1), olympiadis XCIII anno II, et regnavit annis LX. COMESTOR. Hic ab Hebræis dicitur Assuerus, sub quo historia Hester conscripta est. Regnavit autem hic Artaxerxes, dictus Assuerus, ab Indiâ usque ad Æthiopiam, super CXXVII provincias. Erat in Susis civitate solium regni ejus. ACTOR. Justinus(2) et Pompeius(3) Trogus dicunt Artaxerxem istum ex pellicibus CXV filios habuisse, quod satis concordat libro Hester, in quo legitur quòd, post abjectionem reginæ Vasthi, per universas provincias quæsitæ sunt semel et secundò puellæ speciosæ et virgines, et adductæ sunt

(1) L'an 405 av. J.-C.

(2) *Lib.* X, *cap.* 1.

(3) Il n'est guère vraisemblable que notre auteur ait eu sous les yeux un exemplaire de Trogue Pompée; car on ne connaît aucun auteur depuis Priscien, c'est-à dire depuis le commencement du sixième siècle, qui ait cité cet historien.

CHAPITRE XII.

D'Artaxercès second, roi des Perses.

EUSÈBE.

A la mort de Darius, Artaxercès II, son fils, surnommé Memnon, lui succéda, l'an 185 du 5e âge, 3558 du monde, 2e de la 93e olimpiade, et régna soixante ans. *Comestor.* Ce fut sous ce prince, nommé par les Hébreux Assuérus, qu'arriva l'histoire d'Esther. Assuérus régnait, depuis l'Inde jusqu'à l'Éthiopie, sur cent vingt-sept provinces. Le siége de son empire était à Suse. *L'Auteur.* Justin et Trogue-Pompée disent qu'Artaxercès eut de ses concubines cent quinze fils, ce qui s'accorde assez avec le livre d'Esther, où l'on voit qu'après la chute de la reine Vasthi, on fit chercher dans toutes les provinces et à deux reprises, les jeunes vierges les plus belles, et qu'elles furent amenées à Suse et livrées à l'eunuque Égée, qui avait la garde des palais des femmes. *Eusèbe.* La 10e année du règne d'Artaxercès et la 4e la 95e olimpiade, les Athéniens commencèrent à se servir de vingt-quatre lettres, au lieu de seize seulement qu'ils employaient auparavant.

ad civitatem suam, et traditæ sub manu Egei eunuchi, qui erat præpositus et custos regiarum mulierum. Eusebius. Anno Artaxerxis x (1), olympiadis xcv anno iv, Athenienses viginti quatuor litteris uti cœperunt, cùm anteà sexdecim tantùm haberent.

CAPITULUM XIII.

De morte Socratis philosophi.

EUSEBIUS.

Socrates philosophus sumpsit venenum anno xi Artaxerxis (2), olympiade xcvi. Orosius, libro ii. Socrates, ille actor clarissimus philosophorum, adactus malo, veneno sibi apud Athenienses vitam extorsit. Vincentius. Ex dictis, inquit, Orosii, potest intelligi Socratem non expectâsse ut ei à carnifice venenum propinaretur; sed deceptus consilio familiaris sui dæmonis, quem Apuleius deum Socratis appellat, mortem sibi intulerit, aut amore popularis gloriæ,

(1) L'an 395 av. J.-C., suivant Eusèbe; mais cette année ne correspond pas avec la 4e année de la 95e olimpiade, qui se rapporte à l'an 397–396.

(2) L'an 394 av. J.-C. Du reste, l'Art de vérifier les dates rapporte la mort de Socrate à l'an 400, et Fréret (*Acad. Mem. tom.* xxvi, *p.* 211) à l'an 401; cependant Diogènes Laërce et Diodore fixent cette date à la 1re année de la 95e olimpiade.

CHAPITRE XIII.

Mort du philosophe Socrate.

EUSÈBE.

SOCRATE but la ciguë la onzième année d'Artaxercès, dans la 96[e] olimpiade. *Orose,* livre II. Socrate, le plus célèbre des philosophes, succombant à la méchanceté, mourut par le poison chez les Athéniens. *Vincent de Beauvais.* On peut induire du récit d'Orose que Socrate n'attendit point que le poison lui eût été donné par le bourreau, mais que, trompé par le démon qu'Apulée nomme le dieu de Socrate, il se donna la mort ou par amour de la gloire populaire, ou pour éviter un plus grand supplice. TERTULLIEN, *dans l'Apologétique.* Socrate, pour faire injure aux dieux, leur sacrifiait un chêne, un bouc ou un chien; mais ensuite il fut condamné pour ses paroles, parce qu'il cherchait à renverser la religion. Les Athéniens persécutèrent et firent périr ses accusateurs après sa mort, et lui élevèrent, dans un temple, une statue d'or. *L'Auteur.* On trouve

aut timore majoris pœnæ. TERTULLIANUS, *in Apologetico.* Socrates in contumeliam deorum quercum et hircum et canem dejecebat, sed dictis propterea damnatus est, quià deos destruebat. Athenienses incriminatores Socratis, post ejus mortem, afflixerunt atque destruxerunt; et imaginem ejus auream in templo collocaverunt. ACTOR. De isto venerabili Socrate pleniùs habetur in libro *de Vitâ et moribus illustrium virorum.*

CAPITULUM XIV.

Quòd Belgenses cum Gallis Senonensibus fœdus pepigerunt, ut de adversariis velociùs vindictam expetere valerent.

LUCIUS ET HUGO.

HIS temporibus, Belgenses unàcum civitatibus circumvicinis, utpotè civitate Solis, civitate Fani-Martis, civitate Fani-Mercurii, cum cæterisque suæ ligæ, proposuerunt ut de Saxonibus, Hunnis, Pannoniis atque Romanis, de hactenùs forefactis vindictam expeterent, et terras eorum, proùt ipsi fecerant, si possent, destruerent. Cui deliberationi non consenserunt Huinienses-Condronici neque Huinienses-Rhetiani; imò hâc occasione Belgenses et eorum civitates invaserunt, adjunctis Saxonibus et Germanis cum

de plus amples détails sur ce vénérable Socrate dans le livre intitulé : *de la Vie et des mœurs des hommes illustres* (1).

(1) Nous avons une vie de Socrates par Diogènes Laërce dans ses Vies des Philosophes, où il donne aussi celles de Xénophon et de Platon.

CHAPITRE XIV.

Les Belges font alliance avec les Gallo Sénonais, pour tirer une vengeance plus promte de leurs ennemis.

LUCIUS ET HUGUES.

Vers ce tems-là les Belges, soutenus des cités voisines, telles que Solèmes, Famars, la ville de *Fanum-Mercurii*, et les autres villes qui s'étaient liguées avec eux, proposèrent de tirer vengeance des torts qu'ils avaient essuyés de la part des Saxons, des Huns, des Panno-niens et des Romains, et de ravager, s'il leur était possible, les terres de leurs ennemis, à l'exemple de ceux-ci qui avaient dévasté celles des Belges. Les Condrosiens et les Rhétiens, loin d'approuver cette résolution, se joignirent aux Saxons et aux Germains, pour attaquer les Belges et les villes de leur domina-

eis. Qui Huiniam-Belgicam subintrantes, quidquid extrà civitates repererunt in favillam redegerunt, adjuti Vermandiis, Cambrinis, Nerviis, Serviis et pluribus aliis civitatibus, qui cum Belgis non consentiebant. Post graves insultus, et bellis quàmpluribus perpetratis, tandem qui superfuerunt ad propria remeârunt, omnibus tamen civitatibus penitùs remanentibus intactis. Belgi dolentes et se vindicare volentes cum Senonensibus, Gallis et Allobrogis et aliis intermediis civitatibus, fœdus inièrunt, ut de Huniensibus, Germanis, Saxonibus, Hunnis, Pannoniis et Romanis, qui, temporibus Servii regis, ipsos vastaverant, è contrario ipsos vastare valerent. Quibus sic rebus undecùmque vergentibus, Brennius (1), regis Britonum filius, à fratre proprio extrà regnum proprium expulsus, virtute dictæ ligæ, in Britanniam repositus est. Verùmtamen Vermandia, Cambria, Nervia et Servia in indignationem Belgorum remanserunt; quæ se quotidiè fortificantes, muros, portas et turres resarcientes et novas componentes, insultum Belgorum continuè expectaverunt.

(1) Geoffroi de Monmouth, copié ici par Jacques de Guyse, et tous les auteurs anglais écrivent Brennus.

tion. Ils entrèrent dans la Belgique, et, s'étant joints aux Vermandois, aux Cambraisiens, aux Nerviens, aux Serviens et à plusieurs autres cités qui n'étaient pas dans le parti des Belges, ils réduisirent en cendres tout ce qu'ils trouvèrent hors des villes. Après de longs désastres et des guerres meurtrières, tout ce qui resta de leur armée retourna dans ses foyers, en laissant néanmoins intactes toutes les villes. Les Belges, dans leur douleur et dans le désir de se venger, firent alliance avec les Sénonais, les Gaulois, les Allobroges et toutes les cités qui se trouvaient comprises entre ces peuples, afin de ravager à leur tour les territoires des Huiniens, des Germains, des Saxons, des Huns, des Pannoniens et des Romains, dont ils avaient supporté les dévastations du tems du roi Servius. Au milieu de ces débats, Brennus, fils du roi de Bretagne, qui avait été chassé de son royaume par son frère, fut rétabli dans ses états par les armes des confédérés. Cependant Vermande (1), Cambrie (2), Nervie (3) et Servie (4) n'en restèrent pas moins ennemies des Belges; et, craignant continuellement de s'en voir attaqués, elles travaillèrent journellement à se fortifier, à réparer leurs remparts, leurs portes et leurs tours, et à construire de nouveaux retranchemens.

(1) Saint-Quentin.
(2) Cambrai.
(3) Tournai.
(4) Chièvre.

CAPITULUM XV.

De Misseno, duce Belgorum.

Cum autem dux Belgorum Missenus, cum centum et sexaginta millibus pugnatorum, in Britanniâ cum Brennio et Senonensibus innumerabilibus, pace inter fratres Bremum et Brennium reformatâ, remaneret, civitas Belgensis litteras ad ducem eorum transmisit, continentes ut sine morâ ad propria cum gente suâ reverteretur, et officio ducatûs, ut mos erat, cum solemnitatibus resignaret, nam tempus resignationis instabat, et sciebat pacem inter fratres reformatam; aliter cum suâ gente à dictâ proscriberetur civitate. Cùm verò eas perlegisset, dux dolens et tristis ad Brennium accedens, recedere ab eodem volens, exorsit Brennius : « Cùm, post spem deorum, sub alis Allobrogorum, Senonensium et vestris, hùc accesserimus, et dubii quo fine claudentur pacis signa, quæ inter fratrem nostrum Bremum et nostros designantur; non nobis æquum videtur in tanto dubio nos debere relinquere. Et idcircò restat ut, quià tempus non prolongabitur, nostræ securitatis determinatio quam civitati belgensi in fide quâ nobiscum fœderatur, conscribemus, quòd, quià sine gravi discrimine re-

CHAPITRE XV.

De Missénus, duc des Belges.

Comme Missénus, duc des Belges, restait en Bretagne, après y avoir rétabli la paix entre les deux frères Brémus et Brennus, avec une armée composée de cent soixante mille combattans et des troupes innombrables de Sénonais, la ville de Belgis lui écrivit pour lui ordonner de revenir sans retard dans ses foyers avec tous ses soldats, résigner solennellement, suivant l'usage, sa charge de duc, dont le terme approchait; et sachant que la paix avait été rétablie entre les deux princes bretons, elle le menaçait de le bannir de sa patrie, s'il n'obéissait pas aussitôt. Le duc, affligé par la lecture de cette lettre, s'approcha tristement de Brennus; et, ayant voulu prendre congé de lui, Brennus lui parla en ces termes: « Lorsque, après avoir placé notre espoir dans les dieux, nous sommes venus ici par votre assistance et par celle des Allobroges et des Sénonais, serait-il juste, dans le doute où nous sommes encore des conditions qui seront consenties entre mon frère et moi pour la paix, de nous abandonner et de nous laisser sans défense? Non, mais il faut, puisque le tems presse, que nous écrivions à la ville de Belgis, avec laquelle nous avons fait alliance, pour la prier de différer quelque tems la nomination d'un nouveau

verti non potestis, eligere ducem alium per tempus modicum differant, vel saltìm cæteros de morâ excusare dignentur; si ad nostras supplicationes aures porrexerint, pietatis gaudio perfundemur; sin autem, vobis porrigemus manus adjutrices. » Litteris igitur supradictis à Brennio Belgis transmissis, indignanter à Belgis susceptæ sunt; et, tempore ducatûs expirato, novum elegerunt ducem, et alium, cum suis centum et sexaginta millibus pugnatorum, à civitate, tanquàm civitati rebelles, proscripserunt.

CAPITULUM XVI.

De iracundiâ Brennii contrà Belgos.

Brennius autem, cùm audiisset Misseni ducis belgensis atque suorum proscriptionem, iracundiâ vehementer permotus, unàcum fratre suo Bremo, omninò jàm concordes decreverunt, aut rectores civitatis belgensis, aut civitatem funditùs extirpare, et ducem cum suis alicubi regem stabilire, aut in dictâ civitate ipsum ducem et sequaces suos in statum pristinum per violentiam, priùs interfectis rectoribus, restaurare. Quod audiens Missenus dux, dolore cordis tactus, cum suis nobilibus, ad dictos principes acceden-

duc ; car vous ne pourriez partir sans nous exposer à un grand danger, ou au moins de vous pardonner votre retard ; en ajoutant qu'elle nous comblera de joie, et s'assurera à jamais notre reconnaissance, si elle écoute notre prière, mais que, si elle la rejette, nous vous offrirons le secours de nos bras. » Cette lettre de Brennus, parvenue à Belgis, excita l'indignation des citoyens. A l'expiration du tems des fonctions ducales, ils élurent un nouveau duc, et bannirent de la cité, comme rebelles, l'ancien et ses cent soixante mille soldats.

CHAPITRE XVI.

Colère de Brennus contre les Belges.

Brennus, ayant appris la proscription de Missénus, duc des Belges, et de ses troupes, entra dans une grande colère, et, de concert avec son frère Brémus, résolut d'exterminer les gouverneurs de la cité belge, ou de renverser la ville même de fond en comble, et de former un royaume au duc proscrit, ou de rétablir de force celui-ci et ses adhérens dans leur ancien rang, après avoir tué les chefs de Belgis. Le duc Missénus, à cette nouvelle, ressent la plus vive douleur ; il rassemble les nobles de son armée, et tous allant ensemble trouver les princes bretons, ils leur disent : « O

tes inquiunt : « O principum præstantiores, intelleximus quòd occasione Belgorum vobis assistentium, quià eorum mater aliquantulùm ipsos perturbavit, et extrà ejus territorium, tanquàm filios inobedientes sibi, exulavit, proposuistis ipsam evertere, ad injurias nobis verisimiliter impensas vindicandas! En requirimus quòd, si mater nostra naturalis cecidit nos virgis, in exequendis quod proposuistis non cedamur scorpionibus aut flagellis : nam in civitate belgensi, quæ est mater nostra naturalis, quæ nos aluit et sublimavit, degunt uxores nostræ atque liberi, bonaque nostræ fortunæ. Et ex quo perpendimus, quòd, pro nostrâ promotione, vos exponere decrevistis, ingentia recordemini pacta cum dictà civitate jamdudùm quæ pepigistis, et nos terras alias nobis subditas requiremus, si tantummodò, pro stipendiis nostris, naves, dùm ad littora neustrica applicueritis, dare dignemini. » Brennius et Bremus audientes requæstas rationabiles, annuerunt petitioni eorum. Interjecto tempore post pactiones factas, de regnis Belgorum, Romanorum et aliorum conquirendis, valefacientes insulæ, mare conscenderunt; et ad portus neustricos applicantes, Brennius et Bremus, naves in manibus dictorum Belgorum relinquentes, terram Neustriæ primò percurrentes, eam sibi totaliter subjecerunt. Deindè prosequentes, omne solum usquè Senonas ab utràque parte edomantes, dictam civitatem senonensem ampliantes, Bremus longiùs à civitate aciem perducens, et illùc civitatem novam construens, nomine suo proprio Bremam appellavit, quæ, usquè in ho-

les meilleurs des princes, nous avons appris qu'à l'occasion des Belges qui vous assistent, et parce que leur mère les a, en quelque sorte, proscrits et bannis de son territoire, comme des fils désobéissans, vous avez résolu de la renverser elle-même, pour venger, sans doute, nos propres injures. Mais nous vous en conjurons; si notre mère légitime nous a frappés de verges, ne nous exposez pas, en exécutant vos projets, aux coups de fouet et de discipline! Car dans la ville de Belgis, qui est notre véritable mère, qui nous a nourris et élevés aux honneurs, se trouvent nos femmes et nos enfans, nos biens et toutes nos richesses. Songez plutôt, quand vous voulez vous sacrifier pour notre querelle, aux anciens traités qui vous lient depuis long-tems à notre patrie. Pour nous, nous chercherons d'autres terres, et nous vous prions seulement de nous donner, pour prix de nos services, des vaisseaux qui nous conduisent aux rivages de la Neustrie. » Brennus et Brémus se rendirent à la justice de leurs demandes. Quelque tems après le traité qui fut fait entre eux à cette occasion, ils dirent adieu à l'île et s'embarquèrent pour la conquête du royaume des Belges, de celui des Romains et d'autres royaumes encore. Lorsqu'on fut entré dans les ports de la Neustrie, les Bretons laissèrent leurs navires aux Belges, et se mirent à parcourir le pays des Neustriens, qu'ils réduisirent entièrement sous leur domination. De là, poursuivant leurs conquêtes, ils subjuguèrent tout ce qui se trouva sur leur route jusqu'à Sens, qu'ils agrandirent. Ensuite Brémus, conduisant plus loin son armée, fonde une nouvelle ville, à laquelle il donne son nom, et qui s'appelle encore aujourd'hui Brémen. Brennus resta à Sens. Cependant les Belges, auxquels ce prince avait

diernum diem, Brenna (1) vocitatur; Brennio in civitate senonensi remanente. Deniquè Belgensibus quibus Bremus navigia dederat, videlicet, duci Misseno, æquora sulcantibus, terras jampridem Belgis subjectas sed rebellantes et eisdem inobedientes, ipsos infestos habentes, petierunt. Post pericula non pauca, tandem ad regnum saxonicum applicantes, super mare civitatem ingentem, pro recursu fundantes, et nomen *Locus Belgorum*, quod modò Lubeca dicitur, imponentes, partes maritimas subjecerunt. Abhinc Saxoniam infestatione diutinâ debacchantes, civitates et castella et penè totum regnum spoliantes, Ansenorio rege Saxoniæ priùs captivato, tandem ad obedientiam civitatis belgensis, uti fuerant ab antiquo, omnes reduxerunt. *Actor.* Verùm quia bona pro malis civitati reddiderant belgensi, à cunctis nationibus extiterunt tanquàm nobiles commendati. Ab his autem Belgensibus-saxonicis, post temporum longas revolutiones, fuit insula Bruti funditùs ab incolis extirpata, et à Saxonibus-belgicis restaurata, proùt clariùs patet in historiis Saxonum atque Britonum. Dux verò Missenus, ad ejus perpetuam laudem, civitatem ingentem fundavit, et nomine proprio insignivit.

(1) Il est sans doute ici question de la ville de Bremen.

fourni des vaisseaux, ayant sillonné les mers sous la conduite de Missénus, arrivèrent dans un pays qui avait jadis appartenu à Belgis, mais qui s'était révolté depuis et était en guerre avec elle. Après de fréquens dangers, ils abordèrent enfin au royaume des Saxons, et, y fondant une grande ville sur les bords de la mer, pour leur servir de refuge, ils lui donnèrent le nom de *Lieu des Belges*, aujourd'hui *Lubec* (1), et soumirent toutes les contrées maritimes. De là ils ravagèrent la Saxe par des incursions continuelles, pillèrent les cités, les châteaux et presque tout le royaume, et, après avoir fait prisonnier le roi Ansénorius, réduisirent tout, comme autrefois, sous l'obéissance de Belgis. *L'Auteur.* Mais parce qu'ils avaient rendu le bien pour le mal à leur patrie, ils furent considérés par toutes les nations comme des hommes nobles et loyaux. Dans la suite du tems, l'île de Brutus fut entièrement ravagée et dépeuplée par les Belges-Saxons, puis repeuplée par eux, ainsi qu'on le verra plus tard dans les histoires des Saxons et des Bretons. Quant au duc Missénus, il fonda une grande ville, et lui donna son nom, pour perpétuer ses exploits et sa gloire.

(1) Lubec est une ville d'Allemagne dans le cercle de la Basse-Saxe, au confluent de la Trave, du Wackenitz et du Steckenitz, qui mêlent leurs eaux dans ses fossés, à quatre lieues de Travemunde et du golfe de Lubec, dans la Vagrie. On trouvera dans le dictionnaire de La Martinière trois fondations ou rétablissemens de cette ville, bien postérieurement au tems dont il est ici question.

CAPITULUM XVII.

De Diogene.

Diogenes cynicus et Eudoxus astrologus agnoscuntur anno Artaxerxis XIII (1), olympiadis XCVI anno I. De hòc Diogene et ejus mirabilibus opinionibus Augustinus XIV *de Civitate Dei* (2), Tullius (3) atque Macrobius (4), Helinandus XVII libro, Valerius libro IV (5), Tertullianus *in Apologetico*, Hieronymus *contrà Jovinianum*, libro II (6), atque Fulgentius (7) in libro *Mythologiarum*, multa mirabilia referunt (8).

(1) L'an 392 av. J.-C., suivant Eusèbe; mais la 2e année de la 96e olimpiade répond aux années 395 et 394.

(2) *Cap.* 20.

(3) *Tusc.* I, V. *De nat. deor.*

(4) *Saturnal.* I.

(5) *Cap.* 19.

(6) *Cap.* 14.

(7) Fabius Furius Fulgentius Planciades, qui florissait vers l'an 520, et qui composa trois livres de mithologie.

(8) Diogènes Laërce aurait dû être cité parmi ces auteurs.

CHAPITRE XVII.

De Diogènes.

Diogènes (1) le Cinique et l'astronome Eudoxe (2) florissaient en l'an treize d'Artaxercès, ou l'an deuxième de la 96e olimpiade. Saint-Augustin, dans *la Cité de Dieu*, livre xiv, Cicéron et Macrobe, Hélinand, livre xvii; Valère-Maxime, livre iv; Tertullien, dans son *Apologétique*, Saint Jérôme, dans son *Traité contre Jovinien*, livre ii, et Fulgence, dans sa *Mithologie*, racontent une foule de choses merveilleuses relativement à Diogènes et à ses opinions extraordinaires.

(1) On trouvera une assez longue histoire de Diogènes-le-Cinique dons les vies des philosophes, par Diogènes Laërce. Le Cinique, né à Sinope, ville de l'Asie mineure, mourut l'an 324 avant notre ère, la même année qu'Alexandre-le-Grand.

(2) Eudoxe de Cnide, ami de Platon, se forma avec lui à l'école des Égiptiens, et apprit d'eux l'astronomie qu'il enseigna aux Grecs. Il vivait 370 ans avant notre ère.

CAPITULUM XVIII.

De famoso bello Carthaginensium.

EUSEBIUS.

Anno Artaxerxis xiv (1), olympiadis xcvi anno iii (2), Speusippus insignis habitus est, et hic fuit nepos Platonis, ex sorore; et anno sequenti Carthaginensium bellum (3) famosissimum fuit : famosum autem dictum est non propter virtutem Carthaginensium, sed propter mirabile pestis infortunium, quod repentè universum consumpsit exercitum. Hieronymus (4), *in Chronicis*. Hòc tempore Dionysius in tyrannidem perseverat. Justinus, xx libro (5). Hic Dionysius, fugatis à Siciliâ Carthaginensibus, totius

(1) L'an 391 av. J.-C., suivant Eusèbe.

(2) La 3e année de la 96e olimpiade répond aux années 394 et 393 avant J.-C., et ne concorde pas avec la 14e année d'Artaxercès, du moins en suivant Eusèbe, le guide ordinaire de notre auteur.

(3) Cette guerre contre les Carthaginois sous la conduite d'Imilcon et Denis, tiran de Siracuse, fut terminée par la ruine entière de la flotte et de l'armée carthaginoise. *Voy*. Diodore, *l*. xiv.

(4) L'auteur cite ici la Chronique d'Eusèbe traduite par saint Jérôme.

(5) *Cap*. 1. Nous avons dejà observé que Jacques de Guyse abrégeait ses auteurs en les citant.

CHAPITRE XVIII.

De la fameuse guerre des Carthaginois

EUSÈBE.

En l'an quatorze d'Artaxercès, troisième année de la 96e olimpiade, Speusippe, fils de la sœur de Platon, jouissait d'une grande réputation. La fameuse guerre des Carthaginois eut lieu l'année suivante. Elle est célèbre non par le courage qu'ils y déployèrent, mais à cause d'une peste horrible qui consuma tout-à-coup leur armée. SAINT JÉRÔME, *dans ses Chroniques*. En ce même tems, Denis l'Ancien persévérait dans sa tirannie. JUSTIN, livre XX. Ce Denis, après avoir chassé les Carthaginois de la Sicile, soumit tout le pays, et fit passer ses troupes en Italie, où il eut d'abord à combattre les Grecs, qui occupaient les côtes de la mer les plus proches. Les ayant vaincus, il attaqua les peuples voisins et principalement tous les Grecs qui s'étaient établis dans la péninsule. Mais il fut forcé de repasser en Sicile par l'arrivée des Carthaginois, qui revenaient sous la conduite d'Hannon, et avec des forces plus considérables, pour recommencer la guerre que la peste seule les avait contraints d'abandonner. *L'auteur.* Valère Maxime, livres Ier et IV, parle beaucoup de Denis l'Ancien et de sa tirannie.

Siciliæ occupavit imperium, et copias suas in Italiam trajecit; et adversùs Græcos, qui proximi italici maris littora tenebant, prima bella habuit. Quibus devictis, finitimos quosque aggressus est et præcipuè omnes græci nominis Italiam possidentes. Sed (1) eum ab Italià revocavit adventus Carthaginensium, qui bellum quod hue deseruerant, auctis viribus, repetebant, duce Hannone. Actor. De hôc Dionysio Valerius Maximus, libro I et IV, multa de ejus tyrannide proloquitur.

CAPITULUM XIX.

De Platone philosopho.

EUSEBIUS.

Anno Artaxerxis XVII (2), olympiadis XCVII anno I, Plato philosophus claruit. Hieronymus, *contrà Jovinianum* (3). Plato cùm dives esset, et toros ejus Diogenes lutosis pedibus conculcaret, ut posset vacare philosophiæ, elegit Academiam villam ab urbe procul, non solùm desertam sed etiàm pestilentem;

(1) *Cap.* 5.

(2) An 388 av. J.-C., suivant Eusèbe; mais la 1re année de la 97e olimpiade répond aux années 392 et 391 avant notre ère.

(3) *Lib.* I, *cap.* 9.

CHAPITRE XIX.

Du philosophe Platon.

EUSÈBE.

En l'an dix-sept d'Artaxercès, première année de la 97ᵉ olimpiade, florissait le philosophe Platon. SAINT JÉRÔME, *contre Jovinien*. Comme Platon était riche et que Diogènes foulait ses lits de ses piés sales, il choisit, loin de la ville, la retraite de l'Académie, qui était déserte et malsaine, afin de se livrer avec plus de liberté à l'étude de la philosophie, et de domter l'impétuosité de ses passions, en se soumettant aux soins et à l'assiduité qu'exigent les maladies. Plusieurs de ses disciples se crevèrent les ieux par le même motif. VALÈRE MAXIME,

ut curâ et assiduitate morborum libidinis impetus frangerentur. Undè et plures ejus discipuli oculos sibi effoderunt. VALERIUS, libro VIII (1). Plato patriam Athenas, præceptorem Socratem sortitus est, et locum et hominem fortunæ fertilissimum. Cùmque sapientissimus haberetur, et à studiosis juvenibus certatìm Athenæ Platonem doctorem quærentibus peterentur, ipse Nili fluminis inexplicabiles ripas et vastissimos campos effusamque barbariem, Ægyptiorum senum discipulus, peragravit, et à sacerdotibus illius gentis geometriæ multiplices numeros, cœlestium rationum observatione, percæpit. In Italiam quoque transgressus est, ut ab Architâ Tarentino et Arione Pythagoræ præcepta susciperet : tanta enim copia litterarum undiquè colligenda erat, ut invicem per totum terrarum orbem dispergi posset ac dilatari. ACTOR. De isto venerando philosopho, tot et tanti de ejus moralibus dictis et factis libros et epistolas conscripserunt, ut nostræ non est potentiæ in paucis verbis explanare. Et potissimè Seneca, libro VI (2) *de Beneficiis*, et *in Epistolis ad Lucilium*, et Tertullianus, *in Apologetico*, et Augustinus, *de Civitate Dei* (3), et Helinandus, et Macrobius, *de Somno Scipionis*, libro primo, multa ad ejus laudem conscripserunt. Istis temporibus, Architas Tarentinus dicitur floruisse, cujus Plato legitur auditor fuisse, de quo Tullius, in libro *de Senectute et de amicitiâ*, et Valerius, libro IV (4), et Agel-

(1) *Cap.* 7.
(2) *Cap.* 11. — *Epist.* 44, 47, 58, 198.
(3) *Lib.* II, VIII, IX, X.
(4) *Cap.* 1.

livre VIII. Platon eut Athènes pour patrie et Socrate pour maître. Quelle source de bonheur pour lui qu'un tel maître et un tel pays! Tandis que la jeunesse studieuse courait en foule à Athènes pour suivre les leçons du plus sage des hommes, lui-même, devenu disciple des vieillards égiptiens, parcourait les rives incompréhensibles du Nil, de vastes campagnes et des contrées barbares, et puisait chez les prêtres de cette nation la science des nombres, de la géométrie et des mouvemens célestes. Il passa aussi en Italie, pour y apprendre d'Architas de Tarente et d'Arion, les préceptes de Pithagore : tant il mettait de soin à recueillir de tous côtés ce grand fonds de connaissances qu'il devait, par la suite, accroître encore et répandre dans tout l'univers. *L'auteur.* Il existe un si grand nombre d'illustres historiens qui ont écrit des lettres et des ouvrages entiers sur ce vénérable philosophe, sur sa morale, ses maximes et sa vie, qu'il n'est pas en notre pouvoir de les désigner ici, même en peu de mots. Nous citerons, néanmoins, parmi les principaux, Sénèque, livre VI de son traité *des Bienfaits*, et plusieurs lettres à Lucilius; Tertullien dans son *Apologétique*, Saint-Augustin dans la *Cité de Dieu*, Hélinand, Macrobe, livre 1er *du Songe de Scipion.* Vers le même tems, florissait, dit on, Architas de Tarente, dont Platon suivit les leçons, et dont il est beaucoup question dans Cicéron, livre *de la Vieillesse*, dans Valère-Maxime, livre IV; et dans *les Nuits attiques* d'Aulu-Gelle.

---

lius, in libro *Noctium atticarum* plura conscripserunt.

CAPITULUM XX.

De Belino et Brenno.

Ex historiâ Britonum.

Mortuo Dunvallone, rege Britanniæ, duo filii ejus Belinus et Brennus in regnum succedere volentes maximâ contriti sunt discordiâ. Contendebant enim quis eorum regni diademate insigniretur. Cùm itaque plures decertationes inter se commisissent, interfecerunt amici utrorumque qui ipsos in concordiam reduxerunt, censuerunt quoque regnum inter eos eâ conditione dividendum esse : ut Belinus diadema insulæ cum Leogriâ (1) atque Cambriâ (2) necnon et Cornubiâ possideret; erat enim primogenitus, petebat quoque trojana consuetudo ut dignitas hæreditatis ei proveniret; Brennus verò, quià junior fuerat, fratri subderetur et Northumbriam ab Humbro usquè ad Cathanesiam possideret. Confirmato igitur super his pactionibus fœdere, tractaverunt patriam per quinquennium cum pace et justitiâ. Sed quia discordia

(1) Peut-être la province de Leicester.

(2) Le pays de Galles.

CHAPITRE XX.

De Bélinus et de Brennus.

Extrait de l'histoire des Bretons.

Après la mort de Dunvallon, roi de Bretagne, ses deux fils Bélinus et Brennus se disputèrent sa succession; l'un et l'autre voulaient ceindre le diadème. Lorsqu'ils se furent livré plusieurs combats, leurs amis intervinrent et rétablirent la paix entre eux, en proposant de partager le royaume de cette manière, savoir, que Bélinus aurait la couronne de Bretagne avec la Léogrie, la Cambrie et le Cornouaille; parce qu'étant l'aîné, il devait, suivant la coutume de Troie, hériter du trône; et que Brennus, qui était le plus jeune, obéirait à son frère, et posséderait le Northumberland depuis le fleuve de l'Humber jusqu'au Cathness. Les deux princes, ayant fait un traité sur ces bases, gouvernèrent leurs états en paix et équitablement pendant cinq années. Mais la discorde s'efforce toujours de se mêler à la prospérité; et des artisans de mensonges allèrent trouver Brennus et lui dirent : « Quelle lâcheté pour toi de vivre dans la dépendance de Bélinus ! N'avez-vous pas tous deux le même père, la

sese rebus prosperis semper immiscere conatur, affuerunt quidam fabricatores mendacii, qui ad Brennum accesserunt, dicentes : « Ut quid ignavia te tantùm occupavit, ut Belino subjectionem teneas ; cùm id pater tuus et mater eademque nobilitas te ei parificiet? Adde quod in pluribus debellationibus expertus es, qui toties Chenulfo, duci Morinorum, in provinciam tuam applicanti, resistere potuisti, ipsumque ex regno tuo fugare. Rumpe fœdus quod tibi dedecori est, et duc filiam Elfungi, regis Norguegensium, ut ipsius auxilio amissam dignitatem recipias. » Postquàm igitur his et aliis pluribus animum juvenis corruperunt, acquievit ipse, adivitque Norwegiam, duxitque filiam regis, proùt à dictis adulatoribus edoctus fuerat. Intereà cùm id fratri nunciatum esset, indignatus quia sic sine licentiâ suâ et contrà ipsum egisset, petivit Northumbriam, cepitque cum provinciâ civitates, et eas custodibus suis munivit. Porrò Brennus, audito rumore qui actum fratris notificaverat, adduxit secum magnam copiam Norguegensium, paratoque navigio, rediit in Britanniam. Emensis deindè aliquot diebus, ecce Brennus cum navibus in Albaniam applicuit. Quùm quod Belinus scivisset, collectoque omni milite insulæ, venit ad Albaniam contrà eum pugnaturus. At Brennus, ut scivit germanum contrà se venire, ivit obviàm illi, ut cum illo congrederetur. Ut igitur nacti sunt campum, diviserunt inter se socios in turmas, cominùsque accedentes, præliari cœperunt, multùmque cruoris hinc et indè fuderunt, quia tela ipsorum viribus vibrata lethifera vulnera

même mère et la même noblesse ? Sans compter que tu as fait tes preuves dans plusieurs combats, en résistant maintes fois à Chenulfe, ce duc des Morins, lorsqu'il abordait dans tes états, et en le forçant de s'enfuir de ton royaume. Hâte-toi donc de rompre un traité qui te déshonore, et épouse la fille d'Elfungius, roi de Norvège, afin de recouvrer par son secours, la dignité que tu as perdue. » Le jeune prince, corrompu par ces discours et autres semblables, se laissa entraîner; il se rendit en Norvège, et y épousa la fille du roi, suivant les conseils de ses flatteurs. Mais son frère, à cette nouvelle, indigné de ce mariage contracté sans sa permission, et de la conduite menaçante de Brennus, passa dans le Northumberland, s'empara de toutes les villes de cette province, et y mit des garnisons. Brennus, aussitôt qu'il apprit ce que venait de faire son frère, emmena avec lui une armée nombreuse de Norvégiens, équipa une flotte, et s'embarqua pour la Bretagne. Quelques jours après, il aborda en Écosse, et vit bientôt venir à sa rencontre son frère Bélinus qui avait rassemblé toutes les troupes de l'île. Il marcha au-devant de lui pour le combattre ; et lorsqu'ils eurent choisi leur champ de bataille, ils partagèrent leurs armées en plusieurs corps, et s'étant approchés, commencèrent le combat. Il y eut beaucoup de sang répandu des deux côtés, parce que les traits lancés avec force portaient des blessures mortelles. Enfin les Bretons l'emportèrent; les Norvégiens, se voyant enfoncés, s'enfuirent du côté de leurs vaisseaux, et Bélinus les poursuivit en les massacrant sans faire de quartier à personne. Quinze mille hommes périrent dans cette bataille, et il n'y en eut que mille qui parvinrent à se sauver sans blessures. Brennus, ayant trouvé un bâtiment, que la

ingerebant. Deniquè prævalentibus Britonibus, diffugerunt Norguegenses, laceratis agminibus, ad naves; et cùm fugam facerent, insequitur illos Belinus, cædem sine pietate faciens. Ceciderunt in illo prælio quindecim millia hominum, nec ex residuis mille fuerunt qui illæsi abscederent. At Brennus vix unam navem nactus, ut fortuna conduxerat, gallicana littora petivit; cæteri verò qui cum illo advenerant, quò casus ducebat, latebras expetebant.

CAPITULUM XXI.

Quòd Brennus invasit Belinum fratrem suum in regnum Britanniæ.

Belino autem regnum cum pace et tranquillitate regente, frater suus Brennus in gallicano littore, ut prædictum est, appulsus, interiùs cruciatibus anxiabatur. Ferebat enim graviter sese expulsum à patriâ, nec copiam revertendi habere, ut amissâ dignitate frueretur. Nescius igitur quid faceret, principes Galliæ adiit duodecim solummodò militibus comitatus. Cùmque infortunium suum singulis ostenderet, neque auxilium ab ullo impetrare quivisset, venit tandem ad Seginum ducem Allobrogum, et ab eo honorificè susceptus est. Morans autem apud ipsum, accessit ad tantam familiaritatem ducis, ut non esset alius in curiâ qui sibi præferretur: in omnibus namque negotiis,

fortune lui offrit, gagna les côtes de la Gaule; mais les compagnons qu'il avait amenés avec lui restèrent en Écosse, en se cachant dans les retraites qu'ils purent se procurer.

OBSERVATION.

Il paraît que Jacques de Guyse, d'après l'histoire des Bretons, appelle ici Bélinus et Brennus les deux frères qu'il a nommés Brémus et Brennius dans les chapitres xv et xvi, d'après Lucius de Tongres et Hugues de Toul. L'auteur lui-même l'observe à la fin du chapitre xxii.

CHAPITRE XXI.

Brennus attaque son frère Bélinus dans son royaume de Bretagne.

Tandis que Bélinus gouvernait ses états en paix, son frère, débarqué sur le rivage de la Gaule, ainsi qu'on l'a vu, était rongé par de cruelles angoisses. Il supportait avec peine d'être banni de sa patrie, et de n'avoir pas la liberté d'y rentrer pour y jouir de sa dignité passée. N'ayant aucun dessein fixe, il va trouver les princes de la Gaule avec une suite de douze chevaliers seulement. Lorsqu'il leur eut exposé à tous ses infortunes, sans avoir pu obtenir du secours d'aucun d'eux, il se rendit auprès de Séginus, duc des Allobroges, qui le reçut honorablement. Dans le séjour qu'il fit chez ce duc, il sut tellement s'insinuer dans sa familiarité, qu'aucun autre personnage de la cour

tum in pace, tum in bello, probitatem suam monstrabat, ità ut dux illum amore patris diligeret. Erat autem pulcher aspectu, procera et gracilia membra habens. Statuit dux ut unicam filiam suam sibi maritali lege copularet; et si masculino sexu deinceps careret, concedebat ei regnum Allobrogum post obitum suum cum filià possidendum : si autem filius ei superveniret, promittebat auxilium, ut in regnum Britanniæ promoveretur. Nec mora : maritatur puella Brenno, principesque subduntur, soliumque regni ei donatur. Attractis ergò quibusque in dilectionem suam, deliberavit apud se qualiter se in Belinum fratrem suum vindicaret. Quod cùm populo sibi subdito indicâsset, assensum fecerunt cuncti, ut cum illo irent ad quodcumque regnum ipsos conducere affectâsset. Nec morâ, collecto grandi exercitu, fœdus cum Gallis iniit, ut per provincias eorum Britanniam cum tranquillitate adire sineretur. Exindè peracto in littore Neustriensium navigio, mare ingressus est, secundisque velis in insulam applicuit. Divulgato igitur adventu ipsius, Belinus frater, ascitâ totius regni juventute, obviàm perrexit, prælium cum illo commissurus. Sed cùm hinc et indè cohortes statutæ ferè commisceri incœpissent, acceleravit mater amborum, quæ adhùc vivebat, per dispositas turmas incedens. Erat nomen ejus Connuvenna, æstuabatque filium videre, quem multo tempore non aspexerat. Ut igitur, tremulis gradibus, locum, quo ipse stabat, nacta fuit, brachia collo ejus injecit, desiderata basia ingeminans.

ne lui était préféré : en effet, soit dans la paix, soit à la guerre, il fit preuve dans toutes les affaires d'une si grande loyauté, que le duc finit par l'aimer comme son fils. Brennus avait du reste une figure pleine de beauté, une taille élevée et des dehors gracieux. Séginus le choisit pour mari légitime de sa fille, et voulut qu'après sa mort, s'il ne laissait point d'enfant mâle, sa couronne passât à son gendre; si, au contraire, il lui survenait un fils, il s'engageait à l'aider à s'emparer du trône de Bretagne. Brennus épousa donc la princesse, les grands reconnurent son autorité, après la mort de Séginus, et la couronne lui fut dévolue. Lorsqu'il eut gagné le cœur de son peuple, il réfléchit aux moyens de se venger de Bélinus son frère, et ayant fait part de ses desseins à ses sujets, ceux-ci consentirent unanimement à le suivre partout où il voudrait aller. Aussitôt il lève une grande armée, fait alliance avec les Gaulois, qui lui permettent de traverser leur pays pour se rendre en Bretagne, et, après avoir équipé une flotte sur les côtes de la Neustrie, il se met en mer, et aborde heureusement à l'île de son frère. Dès que Bélinus apprit son débarquement, il rassembla toute la jeunesse du royaume et marcha à sa rencontre pour lui livrer bataille. Mais comme les deux armées commençaient à s'attaquer avec vigueur, la mère des deux princes, nommée Connuvenna, accourut dans les rangs en cherchant son fils qu'elle n'avait pas vu depuis long-tems. Enfin, étant parvenue avec beaucoup de peine à l'endroit où il se trouvait, elle se jeta à son cou et l'accabla de ses baisers.

CAPITULUM XXII.

Quòd mater propria pacificavit filios suos, volentes se mutuò interimere, videlicet, Belinum et Brennum.

Nudatis quoque uberibus, illum in hunc modum affata est, sermonem impediente singultu : « Memento, filì, memento uberum tuorum, scilicet, istorum quæ suxisti matrisque uteri tuæ quo te opifex rerum ex homine in hominem creavit ; undè te in mundum produxit, angustiis mea viscera cruciantibus. Anxietatum igitur quas pro te passa sum reminiscens, petitioni meæ acquiesce ; fratrique tuo veniam concede, atque conceptam iram compesce. Nullam enim adversùs eum habes justam querimoniam, qui tibi nullam intulit contumeliam. Non enim fugavit te ut deteriùs tibi contingeret, sed coegit deteriora postponere, ut ad potïora sublimaret : subditus namque illi partem regni possidebas, quam ut amisisti, par sibi factus es, Allobrogum regnum adeptus. Quid igitur fecit, nisi quòd ex paupere regulo te in sublimem regem promovit ? » Super his igitur quæ ipsa expresserat motus, sedato animo, obedivit, et, ultrò depositâ galeâ, cum illâ ad fratrem perrexit. Belinus ergò, ut illum cum vultu pacis ad se venire conspexit, abjectis ar-

CHAPITRE XXII.

La mère des deux princes Bélinus et Brennus les réconcilie lorsqu'ils étaient sur le point de s'arracher la vie.

La princesse découvrant son sein, adressa à son fils Brennus ces paroles qu'interrompaient à chaque instant ses sanglots : « Souviens-toi, mon fils, dit-elle, souviens-toi du sein qui t'a porté, et dans lequel le souverain maître de l'univers t'a donné l'être, du sein que tu as pressé de tes lèvres et que tu as déchiré en naissant. Songe aux douleurs que j'ai souffertes pour toi, et daigne écouter ma prière. Pardonne à ton frère, je t'en conjure, et calme la colère qui t'anime. Tu n'as aucun sujet de te plaindre de lui; il ne t'a fait aucun tort; il ne t'a point chassé pour rendre ton sort pire qu'il n'était auparavant; au contraire, il t'a forcé de quitter un rang inférieur pour t'élever à un poste plus élevé. Tu étais son sujet en possédant cette partie du royaume que tu as perdue plus tard; aujourd'hui tu es devenu son égal, et tu as obtenu le trône des Allobroges. Que peux-tu donc lui reprocher? Tu n'étais qu'un petit seigneur, et il t'a fait un grand prince. » Brennus, désarmé par les larmes et les prières de sa mère, oublie ses ressentimens, et, déposant son casque, se dirige avec elle vers son frère. Dès que Bélinus le vit approcher d'un air bienveillant, il jeta ses armes et cou-

mis, in amplexus ejusdem cum osculo occurrit. Nec mora : facti sunt amici adinvicem, et cohortibus exarmatis, urbem Trinonantum venerunt. Ibi consilio accepto quid facerent, paraverunt exercitum communem in Galliarum partes ducere, cunctasque provincias suæ potestati submittere. Emenso deindè anno, transfretaverunt in Gallias, patriamque vastare incœperunt. Quod cùm per nationes divulgatum fuisset, convenerunt omnes reguli Gallorum, obviàmque venientes contrà eos dimicaverunt. At Belino et Brenno, victoriâ proveniente, Galli, vulneratis catervis, diffugerunt. Mox Britones et Allobroges, ut triumpho potiti sunt, fugientes Gallos insequi non cessaverunt, donec captis regibus, ipsos deditioni suæ coegerunt. Munitis etiàm urbibus eversis, totum regnum infrà unum annum submiserunt. Postremò cùm universas provincias deditioni compulissent, petierunt Romam cum totâ multitudine suâ, urbesque et colonos per Italiam depopulantur. *Actor.* Quos historia dicta vocat Brennum et Belinum, Hugo atque Lucius appellant Brennium et Bremum.

---

rut dans ses bras. Ils redevinrent amis sur-le-champ, et se rendirent ensemble dans la ville de Trinobantes, où, après avoir délibéré sur ce qu'ils devaient faire, ils s'apprêtèrent à conduire de concert une armée dans les Gaules, pour en faire la conquête. En effet, au bout d'un an, ils débarquèrent en ce pays et se mirent à le ravager; et lorsque cette nouvelle se fut répandue chez les peuples qui l'habitaient, tous les petits rois qui se partageaient les Gaules, se rassemblèrent, et marchant à leur rencontre, les combattirent. Mais Bélinus et Brennus furent vainqueurs, et les Gaulois, enfoncés de tous côtés, prirent la fuite. Alors les Bretons et les Allobroges, profitant de la victoire, les poursuivirent sans relâche jusqu'à ce qu'ils eussent fait les rois prisonniers, ou qu'ils les eussent réduits à se rendre. Les places fortes furent rasées, et, au bout d'un an, tout le royaume fut conquis. Enfin, lorsqu'ils virent que toutes les provinces leur étaient soumises, ils se dirigèrent sur Rome avec toutes leurs forces, et ravagèrent en Italie les villes et les colonies qui se trouvèrent sur leur passage. *L'Auteur.* L'histoire des Bretons appelle Brennus et Bélinus ceux qui sont nommés Brennius et Brémus par Hugues et par Lucius.

CAPITULUM XXIII.

Qualiter Senonenses Belgos invaserunt.

HUGO *mixtim et* LUCIUS.

Trecentesimo anno ab urbe romanâ conditâ, tempore consulum, leges(1) athenienses Romam delatæ sunt in decem tabulis, quibus duæ additæ sunt à Romanis. Anno autem trecentesimo primo, cessaverunt regnare consules (2) in urbe romanâ; et anno trecentesimo et quinto decimo, Veientes (3) victi sunt à Romanis, tempore Assueri regis. Circà quod tempus, Senones, Galli, Allobroges et Britanni, ducibus eorum Bremo et Brennio, Galliam et regnum Belgorum invaserunt. Qui, post bellis pluribus, et regibus Gallorum devictis, primò Neustriam et Belvacinium, cum civitatibus omnibus, concremantes, Lutetiam,

(1) En l'an de Rome 303, 451 av. J.-C., sous le consulat de P. Sestius Capitolinus et T. Ménénius Lanatus, les lois furent apportées d'Athènes à Rome.

(2) En l'an 451, le 3 du mois de juin, les consuls, qui étaient alors Appius Claudius Crassinus et T. Génucius Augurinus, abdiquèrent et furent élevés au décemvirat chargé de rédiger les lois.

(3) L'an 436 av. J.-C.

CHAPITRE XXIII.

Les Sénonais attaquent les Belges.

HUGUES *et* LUCIUS *ensemble.*

En l'an 300, depuis la fondation de Rome, après l'établissement du consulat, les lois d'Athènes furent apportées à Rome sur dix tables (1), auxquelles les Romains en ajoutèrent deux. En l'an 301, les consuls abdiquent l'autorité; et en l'an 315, les Véïens sont vaincus par les Romains, dans le tems du roi Assuérus. Vers la même époque, les Sénonais, les Gaulois (2), les Allobroges et les Bretons, sous la conduite de Brémus et de Brennus, envahissent la Gaule et le royaume des Belges. Après plusieurs batailles et la défaite des rois du pays, ils incendient la Neustrie, le Beauvoisis et toutes les villes renfermées dans ces provinces; ils rasent Lutèce ou Paris, *Ysium* ou Melun, et sont enfin reçus à Sens au milieu de la joie des habitans. Après avoir agrandi considérablement cette ville, ils résolurent de fonder un nouveau royaume, et bâtirent plus au loin une nouvelle ville sacerdotale qu'ils nommèrent Auxerre, c'est-à dire, le séjour le plus élevé

(1) Les dix premières tables furent rédigées par les premiers décemvirs, et les deux autres par les derniers.

(2) L'auteur désigne sous ce nom les Celtes.

id est Parisius, Ysium, id est, Melunum, solo coæquantes, tandem Senonis cum ingenti gaudio sunt à Senonensibus suscepti. Qui dictam in immensum dilatantes civitatem, regnum novum stabilire decreverunt; et civitatem sacerdotalem novam remotiùs fundantes, Altissiodorum, id est, Altissima sedes deorum, nuncupârunt. Et tunc exaltata sunt regum Bremi et Brennii corda, et miserunt ad omnes qui habitabant in Galliis, ubicumque reperiebantur civitates et oppida, et ad ducem et civitatem Belgorum, et ad omnes sibi favorabiles et colligatos, ad Ruthenos, Rhetios, Huynos, Nervios et Servios, Germanos, Tungrinos, Agrippinenses, Rhenos, Treverinos, Menapios, Mosellanos, Moguntinos, Strasburgenses, et ad omnem regionem aquilonarem circà Oceanum, et à fluvio magno Rheni usquè ad Alpes; et pertranseundo per Placentiam et Mediolanum, usquè ad civitatem romanam, et pertranseundo Romaniolam et Calabriam, terram Laboris et Apuliam usquè Græciam, ubi habitabant filii quorum parentes Trojam destruxerant, magnam gentem à quâ descenderant, mediante Bruto, cujus destructionis enorme excidium ipsi vindicare volebant: ad hos omnes miserunt nuntios dicti Bremus et Brennius ut defenderent se. Qui ferè contradixerunt omnes, et remiserunt nuntios vacuos et sine honore et abjecerunt eos. Tunc indignati Bremus et Brennius juraverunt per numina quòd cunctos edomarent, qui suis refutârunt parere mandatis. Vocaverunt igitur duces et comites et magistros militiæ eorum, dinumeraverunt viros, in expeditione eorum,

des dieux. Ce fut alors que les rois Brémus et Brennus commencèrent à s'enorgueillir. Ils envoyèrent des députés aux habitans des Gaules, à toutes les villes, à tous les bourgs qu'ils rencontrèrent, au duc et à la cité des Belges, aux partisans et alliés de ceux-ci, aux Ruthènes, aux Rhétiens, aux Hugniens, aux Nerviens, à ceux de Chièvre, aux Germains, aux Tongriens, aux Agrippiniens, aux habitans des rives du Rhin, aux Trévirois, aux Ménapiens, aux Mosellans, à ceux de Maïence, de Strasbourg, et à tous les peuples du nord près de l'océan, et depuis le grand fleuve du Rhin jusqu'aux Alpes; ensuite par Plaisance, et Milan jusqu'à la ville de Rome, et par la Romagne, la Terre de Labour, la Pouille et la Calabre, jusque dans la Grèce habitée par la postérité de ceux qui avaient détruit la cité de Troie, cette grande nation d'où ils descendaient par Brutus et dont ils voulaient venger la ruine. Brémus et Brennus envoyèrent à tous ces peuples pour les engager à se soumettre. Mais ils refusèrent tous avec fierté, et renvoyèrent sans présens et sans honneurs les députés, qu'ils chassèrent même de chez eux. Alors Brémus et Brennus jurèrent, dans leur colère, de détruire tous les peuples qui avaient méprisé leurs ordres. Ils firent venir les ducs, les comtes et les maîtres de leur milice; ils désignèrent, pour les suivre dans leur expédition, un nombre infini de guerriers, qu'ils partagèrent en corps d'infanterie, de cavalerie et d'archers, et se firent précéder de tout ce qui pouvait maintenir l'abondance dans leur armée.

---

pedites, equites et sagittarios multos valdè; omnemque expeditionem suam fecerunt præire cum his quæ exercitibus sufficerent copiosè.

CAPITULUM XXIV.

De fundatione civitatis Suessionensis.

Anno igitur primo regni eorum, contrà Belgos primitùs bellum arripientes, decreverunt Belgi dictis regibus omninò contradicere; et acies eorum præparantes ad fluvium Ausonæ castra metantur. Qui viriliter dictis regibus resistentes per longum terminum, ripariam dictam ne transirent, ferociter conservârunt. In quâ obsidione Bremus cum Senonensibus, ab aliâ parte fluminis, oppidum fundaverunt, quod *Sessio Senonensium* appellatum est, nunc verò Suessio dicitur. Brennius verò ex eâdem parte fluminis, super quoddam fluviolum, quod Vedula dicitur, aliud oppidum construxit, quod usquè in hodiernum diem Brema dicitur; et eadem pro succursu reservantes, ad fluvium pertranseundum se disposuerunt, Remorum civitate priùs subjugatâ. Stationibusque ex utraque parte fluminis durantibus, finxit Brennius cum suis Senonensibus velle fluvium per violentiam, unâ dierum, pertransire; et clangentibus tubis, et ponti-

CHAPITRE XXIV.

De la fondation de la ville de Soissons.

En la première année de leur règne, Brémus et Brennus se disposant à attaquer d'abord les Belges, éprouvèrent une forte résistance de la part de ceux-ci, qui levèrent une armée et allèrent camper sur les bords de l'Aisne, où ils résistèrent long-tems à leurs ennemis en les empêchant de passer la rivière. Dans ces circonstances, Brémus, qui se voyait pour ainsi dire assiégé, fonda avec les Sénonais, sur le bord occupé par ses troupes, une ville qui fut appelée *la Session des Sénonais*, et qui porte aujourd'hui le nom de Soissons. Brémus fonda aussi, du même côté de l'Aisne, et sur le bord d'une petite rivière nommée la Vele, une autre ville qui s'appelle encore aujourd'hui Braine. Les deux princes, après s'être ménagé ces retraites, se disposèrent à passer l'Aisne, et commencèrent par s'emparer de la ville de Reims. Comme les deux armées étaient toujours en présence sur les deux rives opposées, Brennus feignit de vouloir passer de force la rivière, ce jour même, avec les Sénonais. Les trompettes

bus cordarum dispositis ab eisdem, et ecce in occursum subitò omnes Belgi se opponentes passum tenuerunt. Intereà durante tempestate, Bremus, cum suis Britonibus, ad quatuor milliaria superiùs, fluvium pacificè pertransiit; et revertens contrà Belgos à retro, reperit eos in littore contrà Brennium pugnantes, qui sagittis, telis et jaculis, penè omnes interfecit; erant enim ab utràque parte inimicis circumclusi. Paucis igitur Belgis evadentibus et per devia fugientibus, transmeaverunt Senonenses cum Brennio rege, pervagantes et patriam totam subjugantes, Vermandiam cremaverunt, et ripariam Summæ approximantes, Belgos recollectos sentientes, ad pugnandum se coaptaverunt, duos civitatum Belgorum mittentes qui adversarios explorarent. Qui revertentes retulerunt duas vidisse acies, quarum quælibet ultrà ducenta millia expeditorum ad pugnandum continebat, aliis quàmpluribus undiquè circumfusis, non enumeratis. Quod audientes, concordi decreverunt assensu potiùs in suis civitatibus, cum uxoribus et liberis, se fortuniis exponere, quàm illùc improvisè pugnare. Reversi sunt igitur quilibet ad propria Cambrini, Solares, Belgenses, Nervii, Mercuriales, Fanimartenses, Servienses, Portubelgenses, Attrebatini, Morinenses, Rutheni atque Huynienses.

---

sonnent, on jette des ponts de cordes, et tous les Belges accourent aussitôt pour s'opposer au passage. Pendant cette fausse attaque, Brémus avec ses Bretons, franchit tranquillement la rivière, quatre milles plus haut; et, tombant sur les Belges par derrière, il les accable de flèches, de traits et de javelots, lorsqu'ils étaient occupés à combattre Brennus, et les tue presque tous, après les avoir cernés de tous côtés. Le peu qui s'échappa s'enfuit par des chemins détournés; Brennus passa la rivière avec les Sénonais, et, ravageant tout le pays, brûla la ville de Vermande. Lorsque les deux armées furent arrivées sur les bords de la Somme, elles s'aperçurent que les Belges avaient rassemblé de nouvelles troupes, et s'apprêtèrent alors à combattre. Ceux-ci envoyèrent d'abord deux ducs pour reconnaître l'ennemi; et, lorsqu'ils eurent appris, à leur retour, qu'ils allaient être attaqués par deux armées, dont chacune était composée de plus de deux cent mille combattans, sans compter une foule innombrable qui les accompagnait, ils résolurent unanimement, plutôt que de livrer, sur le lieu même, une bataille à l'improviste, de s'exposer aux hazards de la guerre dans leurs villes, avec leurs épouses et leurs enfans. Ils revinrent donc sur leurs pas, et Cambrésiens, Solemniens, Belges, Nerviens, Mercuriaux, Famarsiens, Serviens, Portebelgiens, Artésiens, Morins, Ruthènes et Huiniens, tous enfin rentrèrent dans leurs foyers.

CAPITULUM XXV.

De fundatione oppidi Valentenensis.

Proindè Senonenses audientes secessum Belgorum, animati, decreverunt omnes dictas civitates simul obsidere. Et pertranseuntes juxtà civitates Cambri, Solis, Fanique Martis, suprà ripariam Scaldi, in paludibus, insulas plures, in paludum medio, reperientes, decreverunt abhinc dictas civitates obsidere. Undè illùc, pro opportuno recursu, fortalitium et aggeres, turres, portam et oppidum munitum et forte construxerunt, vallemque Senonensium sibi nomen imponentes, pro nunc à modernis Valentianis appellatur. Bremo et Brennio in stationibus Brevitici, quod nunc dicitur Buvraiges (1), à dicto Bremo, et Brenæ pausantibus, sic à Brennio dictæ, quæ usquè ad tempora Caroli-Magni dicto nomine vocabatur; sed ob reverentiam gloriosi martyris Salvii, mutato nomine, Sanctus-Salvius (2) à cunctis nunc appellatur. Paludes verò intermedii à Brutis, id est, à Britonibus, in eisdem commorantibus, dictæ sunt Bruel (3) : qui quidem Britones cum Bremo et Brennio à Britanniâ discesserant.

(1) Beuvrages, à une lieue au nord de Valenciennes.
(2) Saint-Sauge, à une lieue au nord-est de Valenciennes.
(3) Ou plutôt Bruay.

CHAPITRE XXV.

De la fondation de la ville de Valenciennes.

Lorsque les Sénonais eurent appris la retraite des Belges, ils résolurent, dans leur ardeur, de former le siège de toutes leurs villes. Passant donc près de Cambrai, de Solème et de Famars, ils arrivent sur le bord de l'Escaut, et trouvent, au milieu des marais, plusieurs îles qui leur paraissent propres à devenir le centre de leurs opérations. Dans cette intention, et pour se ménager une retraite, ils construisent une forteresse, des remparts, des tours, une porte et une ville de guerre, à laquelle ils donnent le nom de *Vallée des Sénonais,* mais qu'on appelle aujourd'hui Valenciennes. Brémus et Brennus, campèrent, l'un à *Breviticum,* nommé ainsi par Brémus, et appelé maintenant Beuvrages; l'autre, au lieu de *Brena,* qui tient de Brennus ce nom qu'il conserva jusqu'au tems de Charlemagne, mais qu'il a quitté depuis pour prendre celui du glorieux martir saint Sauge. Les marais d'alentour furent nommés les marais de Bruel, en l'honneur des Brutes, c'est-à-dire des Bretons, qui y séjournèrent, et qui étaient sortis de Bretagne avec Brémus et Brennus.

CAPITULUM XXVI.

De fundatione Senonensis burgi.

Deniquè ut acies Belgim approximarent, ipsi quemdam burgum fundaverunt juxtà quemdam alveolum, quem vocaverunt Senonensium burgum, gallicè *Sebourg* (1); et illùc vendebantur omnia quæ aciebus necessaria videbantur. Ab his igitur stationibus totam Galliam-Belgicam invaserunt. Cùm autem Fanum-Martis bis, ter, quater invasissent, et resistentiam validissimam experti fuissent cum detrimento suorum, decreverunt illùc hiemari. Decrevit tandem Brennius Belgim obsidere, Bremo antè Fanum-Martis commorante. Intereà cursores senonenses ad montem Minervæ cucurrerant, et idolum ad præsentiam Bremi asportaverunt, qui cum jucunditate suscipiens et Senonis transmittens, intulit : « Si Belgi nobiscum fœderari vellent, proùt aliàs incœperant, et nobiscum contrà Romanos et Græcos progredi, ob Minervæ reverentiam ac deorum cœli, intactas relinqueremus civitates eorum : experiemur enim ipsos ergà deos semper habuisse reverentiam, deos ergà eos benevo-

(1) Entre Valenciennes et Bavai.

CHAPITRE XXVI.

De la fondation de Sebourg.

Enfin, lorsque les troupes ennemies approchèrent de Belgis, elles fondèrent, sur un petit canal, un bourg, auquel elles donnèrent le nom de *Bourg des Sénonais*, et qui s'appelle en français Sebourg. On y vendait tout ce qui était nécessaire aux armées. C'est de ces différentes stations que les ennemis se répandirent pour faire l'invasion de toute la Gaule-Belgique. Après avoir donné quatre assauts à la ville de Famars, et éprouvé chaque fois une résistance vigoureuse avec une perte considérable des leurs, ils résolurent de prendre à l'endroit même où ils se trouvaient leurs quartiers d'hiver. A la fin Brennus se détermina à assiéger Belgis, tandis que Brémus resterait devant Famars Pendant ce tems-là, des éclaireurs sénonais vont à la montagne de Minerve, et en rapportent à Brémus l'idole de cette déesse, qu'il reçoit avec joie, et qu'il destine à la ville de Sens, en disant : « Si les Belges voulaient faire alliance avec nous, comme ils ont fait jadis, et nous suivre dans notre expédition contre les Romains et les Grecs, nous laisserions, par respect pour Minerve et pour les autres divinités, leurs villes intactes : car nous savons qu'ils eurent toujours un grand respect pour les dieux, et que les dieux leur ont

lentiam. Spero, inquit, in nostrâ prosperari peregrinatione, si nobiscum amicitiis jungerentur. » Cùm audîsset Brennius quæ frater ejus protulerat, non approbans dixit : « Et si omnes nobiscum fœderarentur civitates, in Belgi expetam vindictam de mihi aliàs forefactis ; nec ab obsidione recedam quousquè omnes à civitate perpetuò proscripti fuerint, qui aliàs ducem et suos stipendiarios proscripserunt. » Non defuerunt qui Belgensium civitatibus denunciaverunt quæ Bremus et Brennius protulerant. Petierunt civitates inducias dierum octo, quæ tandem pepigerunt fœdus cum Senonensibus, sub conditionibus quæ sequuntur.

CAPITULUM XXVII.

De pactionibus Belgorum cum Senonensibus.

« Prima conditio, quòd omnium civitatum Galliæ belgicæ ac totius regni ejus pars tertia virorum expeditorum ad bellum cum ipsis progredietur ad pugnam contrà omnes ipsis adversantes, et specialiter contrà Romanos et Græcos. Secunda conditio, quòd deinceps de olympiade ad olympiadem totum regnum belgense tenebitur mittere, ad ipsos confortandum, propriis sumptibus, sexties centum millia virorum expedito-

souvent donné des preuves de leur bienveillance. J'espère, « ajouta-t-il, » que tout nous réussira dans notre expédition, si nous fesons alliance avec eux. » Mais Brennus n'approuva pas le discours de son frère. «Quand bien même, «s'écria-t-il, » toutes les villes belges se ligueraient avec nous, je ne tirerais pas moins vengeance des torts que Belgis a eus jadis envers moi; et je ne lèverai le siège de cette dernière, qu'après que tous ceux qui ont anciennement proscrit le duc Missénus et ses soldats, auront été bannis à perpétuité de leur ville. » Les cités belges, informées des discours de Brémus et de Brennus, demandèrent une trève de huit jours, et finirent par conclure avec les Sénonais un traité de paix, sous les conditions suivantes :

CHAPITRE XXVII.

D'un traité des Belges avec les Sénonais.

« *Article* I. Le tiers de tous hommes propres à la guerre, que renferment les villes de la Gaule-Belgique et tout l'empire belge, suivra les Sénonais dans leurs expéditions militaires contre tous leurs ennemis, et spécialement contre les Romains et les Grecs. *Article* II. Dorénavant, le royaume belge sera tenu d'envoyer, à chaque olimpiade, à ses frais, au secours de leurs alliés, et dans quelque contrée qu'ils occuperont, six cent mille de bons guerriers, joints à un pareil nombre de Sénonais. *Article* III. La Gaule-Belgique vivra en

rum ad prælium, cum totidem Senonensibus sibi adjunctis, ubicumquè terrarum persliterint. Tertia conditio, quòd Gallia-Belgica cum senonicâ perpetuis amicitiis fœderabitur, et quælibet deinceps suorum deorum sacrificiis propriis contentabitur. Quarta conditio, quòd Leo filius quondàm ducis Misseni, ducis belgensis proscripti, coronetur rex non solùm civitatis, sed totius regni belgensis, et ejus posteritas perpetuis temporibus in regno succedat, nunquàm de cætero ducibus annuis fruituri. Quinta conditio, quòd centum principalium civitatis Belgis, qui ducem Missenum quondàm proscripserant, et ligam quam cum Senonensibus habuerant interruperunt, capita eorum, absentibus corporibus, cunctis Senonensibus congregatis præsententur. Sexta conditio, quòd annona omnium civitatum Senonensibus cunctis infrà biduum præsentetur commutanda. » Et, licet civitas belgensis assentire nollet conditionibus, tandem tamen cunctis civitatibus regni id concordantibus, ipsa consensit. Undè conclusivè, ad has omnes conditiones inviolabiliter observandas obligaverunt se omnes regni civitates à ripariâ Yonæ et Sequanæ per Maternam descendendo, usquè ad Oceanum à parte aquilonis, demptis Ruthenis, Rhetiis, Menapiis, Bathuanis, Huyniensibus condronicis et Tungrensibus, qui, dictis conditionibus auditis, in eisdem, circumvolvi noluerunt. Erat autem annus primus olympiadis XCVIII (1) initium Leonis primi regis post duces. Civitates autem circumvicinæ paludibus Huyniæ quæ ad parlamentum

(1) L'an 388 av. J.-C.

perpétuelle amitié avec la sénonaise, et chacune se contentera des sacrifices particuliers qu'elle fait à ses dieux. *Article* IV. Léo, fils du feu duc Missénus, qui avait été proscrit, sera couronné roi de la cité et de tout le royaume des Belges, et sa couronne passera à jamais à ses descendans, le gouvernement des ducs annuels demeurant pour toujours aboli. *Article* V. Les cent premiers des citoyens de Belgis, qui ont jadis proscrit le duc Missénus, et qui ont rompu l'alliance qu'ils avaient formée avec les Sénonais, seront décapités, et leurs têtes seront présentées à tous les Sénonais assemblés. *Article* VI. Pendant deux ans, tout le blé des Belges sera apporté aux marchés des Sénonais. » La ville de Belgis refusa d'abord d'adhérer à ces conditions, mais lorsqu'elle vit qu'elles étaient consenties par toutes les autres cités, elle finit par les approuver. Ainsi donc toutes les villes du royaume belge, depuis l'Yonne et la Seine, et en descendant par la Marne, jusqu'à l'Océan, au nord, à l'exception des Ruthènes, des Rhétiens, des Ménapiens, des Bataves, des Huiniens du Condros et des Tongriens, qui, ayant entendu ces conditions, ne voulurent pas y consentir, toutes ces villes, dis-je, s'obligèrent à observer inviolablement tous les articles du traité. Léo commença à régner la première année de la 98e olimpiade. Quant aux cités voisines des marais de la Haine, qui n'avaient point été appelées au traité, telles que Nervie, Famars, Servie, Portebelge, les Belges qui habitent les bords de la Sambre et quelques Pannoniens des rives de la Haine, frappés des dangers qui les menaçaient, consentirent aux articles ci-dessus rapportés, et furent compris dans le traité de paix fait avec les Belges, avant que les Sénonais eussent franchi leurs marais.

convocatæ non fuerant, ut Nervia, Fanum-Martis, Servia, Portus Belgorum, Huynienses belgici circà fluvium Sambræ atque pauci Pannonii suprà Huyniam, videntes imminere pericula, antequàm senonenses paludes pertransissent, impetrârunt ut, conditionibus adhibitis, pace Belgorum fruerentur.

CAPITULUM XXVIII.

De primariâ fundatione Sonegii, Reux, Brenæ, Lembecque, et consimilium oppidorum.

Paucis tandem emergentibus diebus, Senonenses, licet cum difficultate, paludes Huyniæ pertransire disposuerunt, et contrà Rhetios, Rhutenos, Menapios et Huynienses et cæteras nationes congregatas in principio Rhetiæ, ad bellandum se disposuerunt, in loco qui nunc Senogias (1), à statione Senonensium, dicitur, cum Bremo; Brennius verò cum suis, non multùm remotè ab eodem loco, in territorio, qui ab eodem rege nunc Brena (2) dicitur, suas acies stabilivit; Belgos verò quos recenter applicuerant, Belgione

(1) Soignies, à trois lieues nord de Mons.

(2) Brenne-le-Comte, à trois lieues nord de Reux.

CHAPITRE XXVIII.

Fondation de Soignies, de Reux, de Braine, de Lembeck, et autres villes semblables.

Peu de jours après, les Sénonais se disposèrent, quoique avec peine, à franchir les marais de la Haine, et à attaquer les Rhétiens, les Ruthènes, les Ménapiens, les Huiniens et toutes les nations rassemblées à l'entrée de la Rhétie. Brémus fit ses préparatifs de guerre dans la ville de Soignies, ainsi nommée à cause du séjour qu'y firent les Sénonais. Brémus rangea son armée en bataille un peu plus loin dans un endroit qui de son nom fut appelé Braine. Les Belges, qui venaient d'arriver, sous la conduite de Belgion, leur duc, furent postés dans un lieu nommé aujourd'hui Lembeck, c'est-à-dire lieu des Belges. Toutes les forces réunies des Rhétiens et des Ruthènes s'avancèrent contre les Sénonais, et s'arrêtèrent à un endroit qui se nomme *Rhetia* en latin, et Reux en français; les Ménapiens et leurs alliés s'établirent à *Megnapia* ou Migneau en

eorum duce præeunte, profundiùs, in Rhetiâ, in loco qui nunc Lembecca (1) à loco Belgorum dicitur, statuerunt. Rhetii cum Rhutenis simul congregati, cum omnipotentiâ eorum, contrà Senonenses processerunt, et acies pervias facientes, usquè ad locum, qui nunc latinè Rhetia, gallicè verò Reux (2) dicitur; Menapii verò, cum suis adjunctis, in loco qui latinè Megnapia, gallicè verò Migneau (3) dicitur, et Huynienses remotiùs in loco qui nunc gallicè dicitur Haynwieres (4) acies suas statuerunt, in quibus et tandem perierunt. Abhinc nationes eis rebellantes invaserunt, undè et magna multitudo Senonensium apud Senegias interempta legitur, sed Senonenses finaliter victoriosi de cunctis adversantibus triumphaverunt. *Actor.* O quantas clades Rhetii Rhutenique cum Megnapiensibus et Huyniensibus, Gallis tunc intulerunt! Ferunt Senogiensem sanguine Senonensium pluries inebriatam; campos cadaveribus, fossata corporibus mortuorum repleta reliquerunt, et tandem à pereuntibus perierunt. Senonenses igitur illi territorio Senogias et ripariæ ibidem præterfluentis Sequanam denominandas decreverunt. De territorio clarum est, sed de ripariâ patet : nàm rudè vulgus illius territorii gallicè appellat eam Canaste, primam syllabam se videlicet obmittendo; Teutonici, eodem modo etiàm quo Parisienses Sequanam gallicè appellant, videlicet

(1) Lembeck, à une demi-lieue de Halle, au midi.

(2) A deux lieues est de Mons.

(3) Mignaut, près de Reux.

(4) Hennuières, à une lieue nord de Brenne-le-Comte

français; et les Huiniens allèrent se ranger un peu plus loin dans un lieu nommé en français Hennuières, et célèbre par leur défaite. Après ces préparatifs, le combat s'engagea, et nous lisons qu'une foule de Sénonais y perdirent la vie près de Soignies; cependant ils finirent par triompher de tous leurs adversaires. L'Auteur. O quels désastres les Gaulois essuyèrent alors de la part des Rhétiens, des Ruthènes, des Ménapiens et des Huiniens! On rapporte que le territoire de Soignies fut plusieurs fois abreuvé du sang des Sénonais, que les champs furent couverts de corps morts, et les fossés remplis de cadavres, enfin que les vainqueurs périrent avec les vaincus. Les Sénonais donnèrent au pays le nom de Soignies, et à la rivière celui de Senne (1). Quant à ce qui regarde le pays, il n'y a rien de plus clair; et quant à la rivière, le peuple grossier de cette contrée l'appelle Canaste, en retranchant ainsi la première sillabe. Les Allemands la nomment Senne, qui est la même chose que *Sequana* en latin; c'est aussi le nom que les Parisiens donnent à la rivière qui passe dans leur ville. La Senne prend sa source près de Soignies, et coule à Bruxelles.

(1) La Senne, en latin *Senna*, est une rivière de la Belgique. Elle prend sa source dans le Hainaut, entre le Roeulx et Soignies, près du village nommé l'Hermitage: de là elle coule à Soignies d.; à Home, d.; à Steinkerque, g.; à Kenast, g.; à Tubise, g.; à Halle, g.; à l'abbaye de Verst, d.; à Bruxelles, qu'elle traverse; à Haren, d.; à Vilvorde; à Vert, g. Elle passe à demi-lieue de Malines, qu'elle laisse à droite, puis à Hessein; enfin elle va se perdre dans la Dyle au-dessous du château de Battelbroeck, à une grande lieue au-dessous de Malines.

Seine, quod idem est quod Sequana, tàm apud Gallicos quàm apud Teutonicos. Quæ exordium habet Senogias et fluit Bruxellæ.

CAPITULUM XXIX.

De primariâ impositione nominum Brabantiæ atque Bruxellæ.

Debellatis cunctis adversantibus, locum mutaverunt, et infrà Rhetiæ limites oppidum solemne construxerunt pro refugio, si necessitas perurgeret. Qui quidem burgum Senonensium, sed nunc Bruxella, ripariam etiàm in eodem fluentem Senoniam, id est Sequanam, vocaverunt. Abhinc civitatem Lovanii et Antwerpiæ et reliquas civitates et oppida totius territorii obsederunt, triumphatores finaliter omnium existentes. Illùc anno illo hiemaverunt cum pace et tranquillitate, novos duces et principes civitatibus et oppidis immutantes, et toti patriæ novam denominationem imponentes; nàm qui anteà Rhetia, ab illo tunc Brebantia, à primis syllabis duorum regum Bremi et Brennii, statuerunt deinceps appellari. Reliquerunt tandem patriam sub manibus Britonum dirigendam; abhinc suprà fluvium Rheni versùs montes et Liguriam et Italiam consequenter acies direxerunt, terras cunctas et na-

CHAPITRE XXIX.

Origine des noms de Brabant et de Bruxelles.

Après leur victoire, les Sénonais changèrent de place, et bâtirent sur les frontières de la Rhétie une grande ville pour leur servir de refuge, en cas de nécessité. Ils la nommèrent le bourg des Sénonais ; mais elle porte aujourd'hui le nom de Bruxelles : et ils appelèrent la rivière qui la traverse, la Senne. De là ils assiégèrent Louvain, Anvers, et toutes les autres villes ou places de la province, et finirent par être victorieux sur tous les points. Ils passèrent l'hiver dans le pays sans éprouver le moindre trouble, établirent de nouveaux ducs et de nouveaux princes dans les villes et les bourgs, et donnèrent un autre nom à la Rhétie, qu'ils appelèrent Brabant, en l'honneur des deux rois Brémus et Brennus. Enfin ils laissèrent le gouvernement de cette province aux Bretons, et conduisirent leurs armées, en remontant le Rhin, vers les Alpes, la Ligurie et l'Italie, soumettant les peuples et les villes qu'ils trouvaient sur leur passage, et s'avançant jusqu'à Rome dont ils s'emparèrent, et qu'ils quittèrent pour passer

tiones edomando, quousquè ad civitatem romanam pervenerunt, quà subjugatâ transièrunt ad Græcos, quibus protritis, tandem in territorio, quod Galathas à dictis Gallis dicitur, divino Dei judicio, periêrunt, Bremo perpriùs cum suis Britonibus repatriato. ACTOR. De hâc materiâ plures historiographi proloquuntur; undè EUSEBIUS : Anno Artaxerxis XVII (1), Senonenses Galli Romam invaserunt et totam ceperunt, excepto Capitolio. Item ISIDORUS, XII libro *Etymologiarum* : « Gallorum ascensus in Capitolio anseris clangore deprehensus est; nullum enim animal ità odorem hominis sentit, ut anser (2). » *Sequitur* : « Meritò igitur debes regratiari anseribus, ò Roma, quòd regnas ; dii tui dormiebant, et anseres vigilabant; illis potiùs debes sacrificare quàm Jovi. Cedant enim dii vestri anseribus à quibus se sentiunt esse defensos, ne et ipsi ab hoste caperentur. » De hâc materiâ proloquitur diffusè Orosius, de ormestis mundi, libro II (3). Item Valerius Maximus (4) dicit quòd illà in Capitolii obsidione, cùm Romani fame gravissimâ artarentur, panes è compluribus locis jacere cœperunt. Quod videntes Galli senones, putantes eos abundare victualibus, obsidionem dimiserunt. Item VEGETIUS, *de Re militari*, libro IV (5) : In obsidione Capitolii à Gallis factâ, cùm

(1) L'an 388 avant J.-C., selon Eusèbe. Suivant l'Art de vérifier les dates, Rome fut prise par les Gaulois le 7 juillet 390; mais il faut 387. Voyez l'observation placée à la fin de ce chapitre.

(2) Isidor. *Orig.* *l.* XII, *c.* 7.

(3) *Cap.* 19.

(4) *Lib.* VII, *cap.* 4.

(5) *Cap.* 9.

dans la Grèce où ils exercèrent d'affreux ravages. Puis étant entrés dans le pays qui de leur nom fut appelé Galatie, ils y périrent tous par l'ordre de Dieu, à l'exception de Brémus qui était retourné depuis long-tems dans son royaume avec ses Bretons. L'Auteur. Plusieurs historiens ont parlé de ces faits. Ainsi Eusèbe dit : « L'an dix-sept d'Artaxercès, les Gaulois sénonais attaquèrent Rome et la prirent tout entière, à l'exception du Capitole. » De même Isidore, *livre* XII *des Etymologies*, « Les oies par leurs cris avertirent les Romains lorsque les Gaulois montaient au Capitole ; en effet, il n'y a point d'animal qui reconnaisse mieux l'homme à l'odorat que l'oie. » Puis il ajoute : « Rome, si tu règnes, tu dois en rendre grâces aux oies : tes dieux dormaient, tandis qu'elles veillaient pour toi, et c'est à elles que tu dois sacrifier plutôt qu'à Jupiter. Que tes dieux rendent donc hommage aux oies, en reconnaissant qu'ils leur doivent de n'avoir pas été pris eux-mêmes par l'ennemi. » Orose traite longuement de ce sujet, *livre* II *des Révolutions du monde*, et Valère Maxime rapporte que, pendant le siège du Capitole, les Romains souffrant une famine extrême jetèrent du pain de plusieurs endroits, et firent croire aux Gallo-Sénonais qu'ils avaient des vivres en abondance ; ce qui les engagea à lever le siège. Voici ce que rapporte Végèce, *de l'Art militaire, livre* IV : « Lorsque le Capitole était assiégé par les Gaulois, les cordes des machines de guerre étant pourries, toutes les dames romaines coupèrent leurs chevelures pour réparer ces machines et sauver leurs maris. » Vincent de Beauvais entre aussi dans beaucoup de détails sur cet événement, au *livre* IV, *chapitre* 81 *de ses histoires ;* mais, pour être plus court, je les omettrai entièrement. Fabius l'historien.

machinarum bellicarum funes putrefacti essent, matronæ omnes crines suos absciderunt ad machinas reparandas et viros liberandos (1) Item Vincentius, in suis historiis, libro IV, capitulo 81, de istâ materiâ multa proloquitur; sed omnia, brevitatis causâ, pertranseo. *Fabius* (2) historiographus. Anno Artaxerxis XXII, Galli vestigia Brenni insequentes, transalpantes, Mediolanum, Aretium et Brixiam et plures alias civitates cum totali territorio earumdem ceperunt, et pacificè possederunt, usquè ad tempora Lucii Æmilii et Anchi Wastonis (3) consules quos interfecerunt cum omnibus Romanis eisdem adjunctis; sed anno sequenti, videlicet ab urbe conditâ DXXXIII, Claudius Marcellus eos multùm debilitavit, sed necdùm dominium civitatum tunc perdiderunt.

(1) Nous avons déjà fait observer que Jacques de Guyse se contentait d'analiser ses auteurs au lieu de les copier textuellement.

(2) Ce n'est pas Quintus Fabius Pictor, sur lequel on *peut* voir la *Biographie universelle*, XIV, 12. Polibe l'accusait d'être peu judicieux.

(3) En l'an 224 avant J.-C., les Gaulois eurent l'avantage dans une première affaire avec les Romains; mais le consul L. AEmilius Papus les battit ensuite complètement (son collègue était C. Atilius Régulus); et en l'an 221 (533 de Rome) ils furent entièrement soumis par Claudius Marcellus. C'est du moins ce qu'assurent les historiens romains, dont le récit n'est pas à l'abri de toute contestation. Au lieu de *Anchi Wastonis*, le manuscrit de Saint-Germain porte *Acilli Vastonis*.

L'an 22 d'Artaxercès, les Gaulois, suivant les pas de Brennus, passèrent les Alpes, s'emparèrent de Milan, d'Arezzo, de Brescia, ainsi que de plusieurs autres villes avec tous leurs territoires, et possédèrent paisiblement leurs conquêtes, jusqu'au tems des consuls Lucius Æmilius Papus, et Caius Atilius Régulus, qu'ils massacrerent avec toute l'armée romaine; mais l'année suivante, c'est-à-dire l'an 533 de Rome, Claudius Marcellus leur fit éprouver de grandes pertes, quoiqu'il ne pût détruire leur domination sur les villes d'Italie.

OBSERVATION.

Il ne paraît pas que Jacques de Guyse ait connu Polibe. Car il aurait sûrement cité sur la prise de Rome cet historien presque contemporain qui dit, en commençant son ouvrage : « Ce fut donc » la dix-neuvième année après le combat naval donné près de la » ville d'Égos-Potamos....., que les Gaulois s'emparèrent de » Rome, à l'exception du Capitole. Les Romains, ayant fait une » trève avec les Gaulois, aux conditions qu'il plut à ceux-ci » d'exiger, regagnèrent leur patrie contre toute espérance » Ce récit entièrement conforme à celui de Jacques de Guyse, place la prise de Rome sous l'an 387 avant notre ère. Voyez le tableau chronologique placé à la fin du Tacite de M. Dureau de Lamalle. Paris, 1817, vi, 348.

CAPITULUM XXX.

De Aristotele.

EUSEBIUS, *in Chronicis.*

Hujus temporibus, videlicet anno Artaxerxis XXXIII (1), olympiadis CI anno II, Aristoteles XVIII agens annum Platonis auditor fuit. De quo Augustinus, *de Civitate Dei*, libro VIII (2): Aristoteles, inquit, discipulus Platonis, vir excellentis ingenii, et eloquio quidem Platoni impar, sed multos facilè superans, sectam peripateticam condidit, quæ deambulando disputare consueverat; plurimosque discipulos præclarâ famâ excellens, vivo adhùc præceptore, in suam hæresim congregavit. *Actor.* Hujus temporibus, olympiadis CI anno II, mortuus est Artaxerxes (3), rex Persarum, loco cujus successit Ochus. Temporibus cujus Ochi floruerunt Athenis Demosthenes et Eschines (4)

(1) L'an 372 avant J.-C., suivant Eusèbe; mais la 2[e] année de la 101[e] olimpiade répond aux années 375 et 374 avant J.-C.

(2) *Cap.* 12.

(3) Ici notre auteur s'écarte de l'opinion d'Eusèbe, qui fait régner Artaxercès sept ans de plus.

(4) Démosthènes est né vers l'an 384, et Eschines en l'an 397 avant J.-C.

CHAPITRE XXX.

D'Aristote.

Chroniques d'Eusèbe.

En l'an 33 d'Artaxercès, seconde année de la 101e olimpiade, Aristote, âgé de dix-huit ans, fréquentait l'école de Platon. Saint Augustin dit au livre VIII *de la Cité de Dieu* : « Aristote, disciple de Platon et homme d'un grand génie, fut, sous le rapport de l'éloquence, inférieur à son maître, mais supérieur à beaucoup d'autres philosophes. Il fonda la secte des péripatéticiens, qui avaient coutume de discuter en se promenant, et compta dans son école, du vivant même de Platon, un grand nombre de disciples que sa haute réputation attirait de tous les pays. » L'Auteur. De son tems, c'est-à-dire, en la deuxième année de la 101e olimpiade, Artaxercès, roi des Perses, mourut, et eut pour successeur Darius Ochus, du vivant duquel florissaient, à Athènes, les célèbres orateurs Démosthènes et Eschines, dont il est fait mention dans Valère-Maxime, livre VIII. Du tems de ceux-ci, le sage Nectanébo abandonna le trône d'Égipte, et se rendit en Macédoine. L'histoire d'Alexandre rapporte comment ce prince égiptien trompa Olimpias et Philippe son mari ; comment il

summi oratores, de quibus Valerius, libro VIII. Quorum temporibus Nectanebus sapientissimus regnum Ægypti relinquens, Macedoniam accessit. Qualiter verò reginam Olympiadem et Philippum deceperit, et Alexandrum Magnum genuerit; et qualiter dictus Alexander moriginatus extiterit, aut mundi monarchiam sibi acquisiêrit, patet in historiâ Alexandri (1), quam, brevitatis causâ, relinquo.

CAPITULUM XXXI.

De morte Platonis.

ANNO Ochi dicti, regis Persarum, XXI, olympiadis CVIII anno II, Plato philosophus moritur. De quo Mercurius Termegistus, libro I de Constellatione, Platonem cum illis animi virtutibus, cum illâ sapientiæ doctrinâ, fatum vendidit (2), illamque divini animi doctrinam tyrannicis crudelitatibus et ludibriosis Dyonisii potestatibus tradidit. Et Seneca, *in Epistolâ* XVIII (3), Plato in natali suo decessit, et annum unum atque octoginta implevit sine ullâ deductione. Ideò magi qui tunc Athenis erant, immolaverunt de-

(1) Il s'agit sans doute ici de l'histoire fabuleuse d'Alexandre, d'où sont tirés les contes rapportés ici.

(2) Le texte n'est pas très-clair en cet endroit. Il dit littéralement que Platon *vendit son destin* à Denis.

(3) C'est la lettre cinquante-huit à Lucilius.

engendra Alexandre ; comment ce prince fut élevé, et comment il obtint la monarchie universelle ; mais, pour être plus court, je n'entrerai pas dans ces détails.

CHAPITRE XXXI.

De la mort de Platon.

En l'an 21 d'Ochus, roi des Perses, seconde année de la 108e olimpiade, mourut le philosophe Platon. Mercure Trismégiste dit au livre 1 *de la Constellation*, que Platon passa toute sa vie à enseigner la sagesse et à la pratiquer ; il parvint même à faire goûter l'excellence de sa doctrine, et son génie divin au tiran Denis qui était enclin à la cruauté et à la débauche. Nous lisons dans Sénèque, lettre cinquante-huit, qu'il vécut juste quatre-vingt-un ans, et mourut le jour même qu'il était né ; et que les mages qui se trouvaient alors à Athènes, persuadés qu'il avait joui d'un sort au-dessus de la nature humaine, lui offrirent des sacrifices, parce qu'il avait accompli le nombre de neuf fois neuf, qu'ils

functo, amplioris fuisse sortis quàm humanæ rati, quià consummâsset perfectissimum numerum, quem novem novies multiplicata componunt. Item AUGUSTINUS *de Civitate Dei*, libro II (1). Labeus Platonem inter semideos ponit et Herculem et Romulum; semideos autem heroibus præfert, utrosque tamen inter numina collocat... Nos autem Platonem nec cuiquam homini christiano comparamus. HUGO floriacensis, *in Historiâ scholasticâ*, libro I. Platoni successit Apuleius, et Apuleio Hermes (2) ægyptius quem Trimegistum vocant. Item VINCENTIUS, libro V. Discipuli Platonis, ut legitur, in templorum lucis et porticibus versabantur, ut admoniti augustioris habitaculi sanctitate, nihil aliud quàm de virtutibus cogitarent; quorum etiàm quidem oculos sibi effodisse leguntur, ne per eorum usum à contemplatione sapientiæ avocarentur. Tunc autem floruerunt philosophi Apuleius, Plotinus, Mercurius Termegistus (3), Xenocrates et Isocrates (4), de quibus loquitur Valerius, libro VIII. HELINANDUS. Anno quarto olympiadis CIX (5), qui fuit annus Ochi XXV, et ætatis Alexan-

(1) *Cap.* 14.

(2) On peut voir sur Hermès le nouveau sistème de Bibliographie alphabétique, troisième partie, Usage de ce sistème pour les enciclopédies, pages 203 et suivantes. Il a vécu long-tems avant Platon, qui parle de lui, et avant Apulée, qui l'a traduit.

(3) Ce Mercure Trismégiste est l'auteur à qui sont attribués plusieurs ouvrages, dont l'un a été traduit par Apulée. Son véritable nom est Thoth ou Hermès. Voyez la note précédente.

(4) C'est dans le chap. 7 de son livre VIII que Valère Maxime, traitant du travail et de l'application à l'étude, fait mention d'Isocrates et d'autres.

(5) Cette année olimpique est l'an 341 avant notre ère, qu'Eusèbe

regardent comme le plus parfait. Saint Augustin, *livre* II *de la Cité de Dieu*. Labéon met Platon au rang des demi-dieux, comme on y met Hercule et Romulus, et préfère les demi-dieux aux héros, quoiqu'il mette les uns et les autres au nombre des divinités........ Pour nous, nous ne le comparerons pas même à un chrétien. Hugues de Fleury, *Histoire scolastique*, *livre* I. Apulée succéda à Platon, et Hermès l'Égiptien, surnommé Trismégiste, succéda à Apulée. Vincent de Beauvais, *livre* V. Les disciples de Platon, ainsi qu'on le rapporte, fréquentaient les bois sacrés et les portiques des temples, afin qu'avertis par la sainteté d'une habitation plus auguste, ils fissent des vertus seules l'unique objet de leur pensée. On lit même que plusieurs d'entre eux se crevèrent les ieux, de peur d'être détournés par la vue des objets extérieurs de la contemplation de la sagesse. Alors fleurirent les philosophes Apulée, Plotin, Mercure Trismégiste, Xénocrates et Isocrates, dont il est fait mention dans le VIIIe livre de Valère-Maxime. Hélinand. L'an 4 de la 109e olimpiade, qui est la vingt-cinquième année du règne d'Ochus et la seizième de l'âge d'Alexandre, Speusippe mourut, et fut remplacé par Xénocrates, que Cicéron regarde comme le plus grave des philosophes. Valère-Maxime. La vertu de Xénocrates lui avait attiré tant d'estime, qu'ayant été appelé en témoignage, et s'étant approché de l'autel pour jurer qu'il avait dit la vérité, il fut dispensé par le sénat de prêter ce serment. Alexandre lui envoya un jour des députés chargés de lui remettre quelques talens; le philosophe reçut ces personnages avec modestie et simplicité, selon sa coutume; et le lendemain, comme ils lui demandaient à qui ils devaient remettre l'argent dont ils étaient porteurs, « Quoi, » leur répondit-il,

dri XVI, Speusippus moritur, cui successit Xenocrates, quem Tullius dicit philosophorum fuisse gravissimum. VALERIUS (1). Huic Xenocrati tantam auctoritatem sua sapientia attulerat, ut cùm testimonium dicens, coactus ad aram accessisset, ut omnia se verè protulisse juraret, prohibitus à senatu jurare. Alexander ad Xenocratem legatos cum aliquot talentis misit, quos ille, ut erat solitus, modico apparatu excepit. Posterâ die interrogantibus cuinam pecuniam annumerari vellet : « Non intellexistis, inquit, hesternâ cœnâ, ea me non indigere. » Ità rex pecuniâ amicitiam philosophi emere voluit. HELINANDUS. Anno regni Philippi XXIII, Persarum XIII regnavit Arses, Ochi filius. Cœpit igitur anno quintæ ætatis CCLI, mundi verò IIIMDCXXIV (2), et regnavit annis IV. Hunc inter reges Persarum non numerat Justinus, sed statìm post Ochum ponit Darium. Tertullianus autem hunc Arsem vocat Argum, quem dicit regnâsse anno uno. Isidorus appellat eum Xerxem, quem dicit regnâsse annis IV. Hieronymus, *super Danielem*, vocat eum Arxem; alii vocant eum Arsamum (3).

fait en effet correspondre à l'an 25 d'Ochus. Or, dans le calcul adopté par M. de Sainte-Croix (*Examen critique des historiens d'Alexandre*, page 648), c'est l'an 356 qui est l'an 1 de l'âge d'Alexandre; aussi l'an 341 est son an 16, comme le dit ici Jacques de Guyse.

(1) *Lib.* II, *cap.* 10, et *lib.* IV, *cap.* 3.

(2) L'an 339 av. J.-C.

(3) Strabon le nomme Narsès, Plutarque Oarsès, et d'autres Arsiochus.

« n'avez-vous pas compris par le souper d'hier, que je n'avais nul besoin de ces choses-là? » C'est ainsi qu'Alexandre voulut acheter au poids de l'or l'amitié de ce grand philosophe (1). Hélinand. L'an 23 du règne de Philippe, Arsès, fils d'Ochus et treizième roi des Perses, monta sur le trône. Son règne commença l'an 251 du cinquième âge, 3624 du monde, et dura quatre années. Justin, qui ne compte pas ce prince au nombre des rois de Perse, place Darius immédiatement après Ochus. Tertullien le nomme Argus et le fait régner un an ; Isidore l'appelle Xerxès, et le fait régner quatre ans. Il est appelé Arsès par saint Jérôme, dans ses commentaires sur Daniel, et Arsame par d'autres auteurs.

(1) Diogènes Laërce, dans la vie de Xénocrates, dit seulement qu'Alexandre ayant envoyé à ce philosophe une grande somme d'argent, Xénocrates garda trois mille drachmes, et renvoya le reste, en observant que celui qui avait beaucoup de monde à nourrir était celui qui avait besoin de beaucoup d'argent. Xénocrates naquit l'an 396 avant notre ère, fut chef de l'académie après la mort de Speusippe, l'an 339, et mourut l'an 314, à quatre-vingt-deux ans.

CAPITULUM XXXII.

De initio regni Alexandri Macedonis.

Hujus temporibus, olympiadis CIX anno quarto (1), Alexander ingressus ad Philippum patrem ejus, ut victoriam Motonæ (2) civitatis nunciaret; viditque in domo regiâ viros barbaro habitu, percunctansque cognoscit regis Darii legationem, qui venerant pro tributo atque censu, terræ scilicet et aquæ; miratur Alexander petendi morem et titulum, dixitque uni qui primus illorum esse videbatur : « Hæc ne elementa vindicant Persæ mortalibus quæ Deus cunctis mortalibus largitus est in communi ? » Igitur ferri jubet ad Darium mandata ut hujus consuetudinem petendi temperaret, sin aliter sciret se cum Alexandro prælio

(1) L'an 341 avant J.-C.

(2) Philippe prit et rasa la ville de Méthone (bâtie sur la côte occidentale du golfe Thermaïque), l'an 353 avant J.-C. Ce fut à la prise de cette ville qu'il perdit un œil d'un coup de flèche décochée par Aster. On voit que la ruine de Méthone est antérieure de 12 ans à l'époque que notre auteur, ou plutôt l'historien fabuleux d'Alexandre, fixe à cet événement. D'ailleurs il semble attribuer à Alexandre, qui n'était alors âgé que de trois ans, une conquête qui appartient à Philippe. La suite du récit ne mérite aucune confiance; l'histoire y est entièrement falsifiée.

CHAPITRE XXXII.

Du commencement du règne d'Alexandre le Macédonien.

Du tems d'Arsès, en l'an 4 de la 109e olimpiade, Alexandre étant entré dans l'appartement de son père, pour lui annoncer la victoire de Méthone, vit dans le palais des hommes en habits étrangers, et apprit que c'étaient les ambassadeurs du roi Darius, qui étaient venus pour demander en tribut *la terre et l'eau*. Surpris de cette manière de s'exprimer et de cette prétention, il dit à celui qui lui paraissait le chef de la députation : « Les Perses voudraient-ils revendiquer des mortels les biens que la Divinité leur a accordés à tous en commun ? » Aussitôt il les charge d'avertir Darius de s'abstenir dorénavant de cette sorte de demande, sinon qu'il aura des guerres terribles à soutenir avec Alexandre ; puis il leur ordonne de partir. Comme une ville voisine chancelait dans l'obéisance qu'elle devait au roi de Macédoine, Alexandre fut chargé d'aller la maintenir dans le devoir. Mais pendant cette expédition, un nommé Pausanias, homme opulent et voluptueux, étant devenu amoureux d'Olimpias, et ayant, à force d'instances, obtenu d'elle la promesse qu'elle l'épouserait après la mort de Philippe, crut trouver une occasion favorable dans l'éloignement du jeune prince, qui s'é-

acriùs concertaturum. His dictis, exigit homines proficisci. Rursùs dùm civitas vicina vacillaret de obsequio, Alexandro datur expeditio, et illùc ire jussus est. Intereà Pausanias quidam, nomine, opibus et deliciis affluens, in Olympiadis amorem prolapsus est; qui cùm per nuntios attemptaret, et mulier consentiret, scilicet, ut, defuncto Philippo, ad illum transnuberet, Pausanias opportunum tempus existimans, quià Alexander tunc fortè aberat, cujus jàm nomen formidosum erat nimiùm, repentè irruit super Philippum, eumque vulnere prævenit. Qui cùm lethaliter ictus esset, mox Pausanias festinat ad raptum Olympiadis. Cùm igitur populus adhùc in theatro turbaretur, fortè, rebus ex sententiâ perpetratis, Alexander supervenit, ostenditque turba Philippi vulnera, irruensque in reginam deprehendit Pausanias violentiam; cùmque eum jaculo destinaret, teneretur que formidine matris vulnerandæ, Olympias sic eum adhortatur : « Jacula, » inquit, « filì, jaculare non dubites! » Alexander autem cùm adhùc Philippum conspirare comperisset, jussit Pausaniam illorsùm adduci, gladiumque in dexteram patris misit quo manu ejus oppeteret, occiditque eum. Ergò jàm moriens Philippus ait : « Nihil est quòd me finis vitæ aut mors contristet : ultus enim auctorem injuriæ, libens operam adjecit. Reminiscor, ô Alexander, deum matri tuæ prægnanti prædixisse quòd vindicem filium esset paritura. » Et his dictis spiritum exhalavit. Hæc in historiâ Alexandri (1).

(1) Les romanciers aussi-bien que les historiens se sont disputé

tait déjà rendu extrêmement redoutable, tout à coup il se précipita sur le roi et le frappa, sans qu'il s'y attendît. Philippe est blessé mortellement, et son meurtrier s'empresse d'enlever Olimpias. Mais, tandis que le peuple en tumulte s'agite dans le théâtre, Alexandre survient lorsque tout paraissait avoir réussi à souhait. On se presse autour de lui, on lui montre les blessures de son père; aussitôt il vole sur les pas de Pausanias qui entraînait la reine, et cherche à l'atteindre de son javelot; mais la crainte de blesser sa mère le retenait, lorsque celle-ci lui cria : « Frappe, mon fils, frappe, et ne crains rien! » Cependant s'étant aperçu que Philippe respirait encore, il fait approcher le meurtrier de son auguste victime, il met son épée à la main de son père pour qu'il se venge lui-même, et aussitôt Pausanias tombe et expire. Le roi dit alors en mourant : « La mort n'a rien qui m'afflige, car je me suis vengé de mes propres mains. Je me souviens, ô mon fils, qu'un dieu avait prédit à ta mère, dans sa grossesse, qu'elle mettrait au monde un fils vengeur. » Après ces mots il expira. (Ceci est tiré de l'histoire d'Alexandre.)

long-tems le sujet de la vie d'Alexandre; il en est résulté une foule d'ouvrages qui ont joui d'une grande vogue dans le moyen âge. Il ne faut pas s'étonner que notre auteur, à l'exemple de tant d'autres, ait pris la fable pour la vérité, dans des siècles peu éclairés et pendant lesquels la critique n'avait pas les ressources qui abondent aujourd'hui.

CAPITULUM XXXIII.

De pernicionibus matronarum romanorum.

EUSEBIUS, *libro* IV.

Parvo deindè tempore interjecto, Claudio scilicet Marcello et Valerio Flacco (1) consulibus, incredibili rabie et amore scelerum romanæ matronæ exarserunt. Erat utique fœdus ille ac pestilens annus, inflictæque jàm catervatìm strages egerebantur; et adhùc tamen penè omnes corrupto aere simplex crudelitas erat, cùm, exeunte quàdam ancillà indice et convincente, prævium multæ matronæ ut biberent venena quæ coxerant compulsæ, deindè simul ut hausêre consummatæ sunt; tantaque fuit multitudo matronarum in hòc facinore consciarum, ut trecentæ et octoginta damnatæ simul ex illis fuisse referuntur (2).

(1) Ces consuls étaient entrés en charge l'an 328 av. J.-C. Voyez la chronologie placée à la fin du Tacite de M. Dureau de Lamalle.

(2) Voyez Tite-Live, VIII, 18. Le texte de ce chapitre est visiblement altéré en plusieurs endroits.

CHAPITRE XXXIII.

Du crime des dames romaines.

EUSÈBE, *livre* IV.

Peu de tems après, sous le consulat de Claudius Marcellus et de Valérius Flaccus, les dames romaines furent transportées d'une rage incroyable et de l'amour du crime. Cette année était désolée par des épidémies et des maux de toute espèce, et l'on était occupé chaque jour à enlever des monceaux de cadavres. Tout le monde attribuait ces ravages à la corruption de l'air, lorsque, de l'avis d'une esclave, on fit boire à plusieurs dames des poisons qu'elles avaient préparés, et qui leur causèrent la mort aussitôt après qu'elles en eurent pris. Le nombre de leurs complices était si grand, qu'on rapporte qu'il y en eut trois cent quatre-vingts qui furent condamnées en une seule fois.

CAPITULUM XXXIV.

De Dario Arsam filio.

EUSEBIUS.

Anno primo olympiadis cxi (1), qui fuit ætatis quintæ ccxlv, mundi verò iiimdcxxvii, Persarum xiv, regnavit Darius, Arsami filius, annis sex. Eodem anno Alexander Philippo patri successit in regnum, et regnavit annis xii. Procuratâ patris sepulturâ, mox ascendens illius statuam, convocatâque universâ multitudine plebis, ait : « En tempus est ut quicumque cuperit Alexandro militare, fœdus cum illo inire festinet; namque mihi dignum videtur bella in eos primùm movere, qui nos pridem contristaverunt; nunc autem cupiunt spoliare etiàm et libertate. » His dictis acquiescit omnis miles, ac si divinitùs vocatus fuisset. De hàc materià videatur historia Alexandri atque Justini. Vincentius, libro v. Hòc tempore Anaximenes, Epicurus et Callisthenes, philosophi clari habentur.

(1) L'an 335 avant J.-C.

CHAPITRE XXXIV.

De Darius, fils d'Arsame.

EUSÈBE.

En l'an 1 de la 111e olimpiade, 245 du cinquième âge et 3627 du monde, Darius, fils d'Arsame, fut le quatorzième roi de Perse, et régna six ans. En la même année Alexandre succéda à Philippe son père, roi de Macédoine, et en régna douze. Après avoir donné la sépulture à son père et lui avoir érigé une statue, il assembla le peuple et lui dit : « Voici le tems où tous ceux qui veulent suivre Alexandre à la guerre doivent se hâter de s'unir à lui; car il me paraît juste de commencer la guerre en attaquant ceux qui nous molestent depuis long-tems, et qui désirent aujourd'hui de nous dépouiller même de notre liberté. » A ces mots chaque soldat applaudit, comme s'il eût été inspiré par le ciel. Voyez sur ce sujet l'*Histoire d'Alexandre*, et le livre de Justin. VINCENT de Beauvais, *livre* v. En ce tems florissaient les philosophes Anaximènes, Épicure et Callisthènes.

CAPITULUM XXXV.

De inclusione Judæorum factâ per Alexandrum.

Ex Historiâ scholasticâ.

Cum venisset Alexander ad montes Caspios, miserunt filios captivitatis decem tribuum postulantes ab eo egrediendi licentiam : ex edicto enim tenebantur egredi non licere. Cùmque quæsivisset causam captivitatis, accepit eos apertè recessisse à Deo Israel, vitulis aureis immolando, et per prophetas esse prædictum eos à captivitate non redituros. Tunc Alexander respondit quòd digni erant arctiùs includi. Cùmque angusta viarum obstrueret molibus bituminatis, et videret laborem humanum ad hoc non sufficere, oravit Deum Israel ut opus illud compleret. Et accesserunt ad se invicem prærupta montium, ex quo liquidè apparet non esse voluntatem Dei ut exeant. Egredientur tamen circà finem mundi, magnam stragem hominum facturi. Hic addit Josephus : Deus quid facturus est pro fidelibus suis, quandò tanta fecit pro infideli?

CHAPITRE XXXV.

Alexandre enferme les Juifs.

Histoire scolastique.

ALEXANDRE étant arrivé aux monts Caspies, les Juifs captifs lui députèrent dix hommes des tribus pour lui demander la permission de rentrer dans leur pays, car il existait un édit qui leur défendait ce retour. Le prince les questionna sur la cause de leur captivité, et ayant appris d'eux qu'ils s'étaient ouvertement éloignés du Dieu d'Israël, en immolant à des veaux d'or, et qu'il avait été prédit par les prophètes qu'ils ne sortiraient pas de leur captivité, il répondit qu'ils méritaient d'être enfermés plus étroitement, et fit boucher les issues avec des monceaux de bitume; mais, s'étant aperçu que la main des hommes ne suffisait pas à ce travail, il pria le Dieu d'Israël d'achever l'ouvrage. Alors des montagnes de roche s'approchèrent d'elles-mêmes, et il devint manifeste que le Seigneur s'opposait au retour des Juifs. Cependant ils doivent sortir vers la fin du monde pour détruire la plus grande partie du genre humain. Josèphe ajoute cette réflexion : « Que ne fera pas le Seigneur pour ceux qui suivent sa loi, lorsqu'il a tant fait pour un infidèle? »

CAPITULUM XXXVI.

Quòd Alexander magnus dedit Liriope silvam Carbonariam.

ACTOR.

His temporibus acciderunt illa quæ Cresus historiographus (1) ponit in historiâ Scotorum, qui et Albani in dictâ historiâ vocantur. Dico si historia veritatem in se contineat usquequàm, quam illustris princeps ac nobilis comes Hannoniæ Guillelmus (2) hujus nominis secundus, cùm esset in Angliâ juxtà illustrissimam materteram suam reginam Philippam, uxorem magni Edwardi, regis Angliæ, ab anglico in vulgari nostro gallico transferri atque transcribi fecit in quatuor magnis voluminibus, in quibus aliqua

(1) Nous donnerons dans le dernier volume de cet ouvrage des notices historiques sur les auteurs qui ont été cités par J. de Guyse.

(2) Guillaume II, comte de Hainaut et de Hollande, était frère de Philippine de Hainaut qui avait épousé en 1327 Édouard III, roi d'Angleterre. Cette Philippine était donc la sœur et non la tante maternelle *matertera* de Guillaume II. Cette filiation est donnée par l'Art de vérifier les dates à l'article des comtes de Hainaut et des comtes de Hollande. La mère de Guillaume II était Jeanne de Valois, qui avait deux sœurs; Isabelle de Valois, duchesse de Bretagne, et Marguerite de Valois, comtesse de Blois.

CHAPITRE XXXVI.

Alexandre-le-Grand donne à Liriope la Forêt-Charbonnière.

L'AUTEUR.

C'EST vers ce tems qu'eurent lieu les événemens rapportés par l'historien Crésus dans son histoire des Écossais qu'il appelle aussi Albaniens, si toutefois cette histoire renferme quelque vérité. L'illustre prince et noble comte de Hainaut, Guillaume II du nom, étant en Angleterre près de la reine Philippine, sa sœur (1), et femme d'Édouard-le-Grand, roi d'Angleterre, la fit traduire et transcrire de l'anglais en notre français vulgaire. Elle est en quatre grands volumes, qui ne contiennent que peu de faits relatifs à mon sujet. Néanmoins je les ai extraits pour les insérer dans mon livre, en laissant aux amateurs de fables les contes qui les accompagnent. Alexandre, roi de Macédoine, ayant soumis presque toute la terre à sa domination, partagé les deux Bretagnes à ses soldats, fait de magnifiques largesses à ses maîtresses, et assigné à chacun, selon ses mérites, des royaumes, des duchés, des comtés, des villes et des châteaux, s'apprêtait à opérer son

(1) Et non sa tante comme le dit le texte latin, sur lequel on peut voir la note précédente.

pauca tamen continentur ad meam pertinentia materiam; et illa excerpsi, et huic opusculo applicui, fabulas ibidem intermixtas fabulatoribus relinquendo. Igitur cùm Alexander, rex Macedonum, quasi totum orbem suo subjugâsset imperio, et Britanniam utramque suis distribuisset militibus, dominabusque multa elargitus fuisset donaria, regna, ducatus, comitatus, civitates et castella unicuique, proùt valebat, assignâsset, et jàm ad recessum paratus extitisset; affuit virgo pulcherrima ac nobilis, Liriope nomine, de sanguine regio, quæ nihil inter donaria Alexandri perceperat. Undè rex dolens petiit si cunctas assignaverat terras. Unus respondit: « Est ultrà mare, inquit, » illustrissime rex, in principio Galliæ quædam nobilis » terra fertilis et amœna, quæ ferocissimos gignit mi» lites, habens civitates et castra, quæ Carbonaria » Silva nuncupatur, ad quam non accessistis, ò prin» cipum nobilissime, quæ si posset adipisci aut sub» jici, Liriope eadem, si vestræ placeret dominationi, » solemniter dotaretur. » Tunc Alexander dictæ Liriope dictam patriam in omnium nobilium Britanniæ atque Scotiæ præsentiâ contulit et donavit; dictis principibus præcipiens quatenùs pro dictâ virgine ad dictam terram conquirendam laborarent viriliter et potenter; et annuerunt. Cùm verò post recessum Alexandri à finibus Britanniæ ac Scotiæ, nobiles dictorum regnorum insimul forent congregati in solemnitate quâdam pro rebus publicis, inter cætera, tractaverunt materiam qualiter adimplerentur promissa Liriope, nobilis juvenculæ, et terra sibi data etiàm

retour, lorsqu'il fut arrêté par une jeune fille charmante et du sang royal, qui se nommait Liriope, et qui n'avait reçu aucun présent du prince. Alexandre, affligé de cet oubli, demanda s'il ne lui restait aucune terre à donner, et quelqu'un lui répondit : « Grand roi, il existe au-delà de la mer, sur les confins des Gaules, une province fertile, délicieuse et célèbre, qui engendre des guerriers invincibles, qui renferme des villes et des châteaux, qui se nomme la Forêt-Charbonnière, dans laquelle vous n'êtes point allé, ô le plus illustre des princes, et que vous pourriez conquérir et soumettre, pour en doter la belle Liriope, si telle était votre volonté souveraine. » Alors le roi donna ce pays à la jeune princesse, en présence de tous les nobles de la Bretagne et de l'Écosse, auxquels il recommanda de faire tous leurs efforts pour qu'elle pût en avoir promptement la jouissance. Ceux-ci y consentirent, et après le départ d'Alexandre de la Bretagne et de l'Écosse, s'étant rassemblés, un jour de fête, pour s'occuper des affaires publiques, ils avisèrent entre autres choses, aux moyens de remplir leur engagement envers Liriope, et de conquérir le pays qui lui avait été cédé. Au milieu de la délibération, l'illustre comte de Périgord (1), nommé Taurus, se leva, et par amour pour la jeune fille, autant que par respect pour la volonté d'Alexandre, fit vœu de s'emparer avec ses propres armes de la province en question, et d'en procurer bientôt la jouissance paisible à Liriope, si les dieux le conservaient à la vie. Il

(1) C'est ainsi que le mot *pedragensis* est traduit dans les versions françaises, sans qu'on puisse s'expliquer comment ce comte de Périgord se trouvait dans l'assemblée des nobles de l'Angleterre et de l'Écosse, à moins de se transporter aux tems postérieurs au mariage d'Éléonore de Guyenne avec Henri II, roi d'Angleterre.

qualiter subjiceretur. Cùm verò perscrutaretur modus, assurrexit illustris pedragensis comes, nomine Taurus, qui, ob amorem Liriope et ob reverentiam donationis regis Alexandri, illùc vovit suâ potentiâ et fortitudine terram dictam subjiciendam, et eam à Liriope pacificè, vitâ comite, in brevi possideri. Qui, gravi congregato exercitu, Athonitum nobilem scutiferum suæ militiæ magistrum constituit. Hi, navigio præparato, ad neustrica littora potenter applicuerunt; et pluribus civitatibus, villis, oppidis et castellis contritis, tandem Silvam-Carbonariam ingressi sunt. Qui, per diversa quæque dispersi, castrum Bavaci invaserunt. (Actor. Utrum verò ceperint vel ne historia non facit mentionem.) Finaliter Fanum Martis obsederunt. Quâ obsidione sex annos durante, gente eorum pluries renovatâ, post strages multorum, rege Fani Martis priùs interempto, mixtìm violenter et per tractatus civitatem obtinuerunt. Filiam dicti regis Claremundiam Karadoci, qui cognatus erat Tauro pedragensi, maritantes, cui totius Silvæ-Carbonariæ dominium recommendantes usquè ad Liriope adventum. Ad recessum versùs Scotiam victoriosi, et ad Liriope intimandum quid actum erat, et ad ipsam adducendam se præparaverunt repatriaturi. Hic Karados fertur ad castrum, quod nunc Kirignain (1) dicitur, primò construxisse in suà obsidione, juxtà Fanum Martis. Tandem Taurus pedragensis cum Liriope uxore suâ cum gravi Albanorum multitudine ad Silvam-Carbonariam venientes, donationem regis

(1) Querenain, à une petite lieue au midi de Famars.

rassemble donc une grande armée, nomme Athonitus son écuyer, le maître de la milice; et, équipant une flotte, il débarque avec des forces nombreuses sur les côtes de la Neustrie, renverse les cités, les villes, les bourgs et les châteaux qui s'opposent à son passage, envahit la Forêt-Charbonnière, fait occuper tout le pays par ses troupes qu'il divise, et vient attaquer le château de Bavai. (L'AUTEUR. L'histoire ne dit pas s'il fut pris ou non.) Enfin, il vient mettre le siège devant Famars, et au bout de six ans qu'il dura, après avoir renouvelé son armée plusieurs fois, après une grande perte d'hommes et la mort du roi de Famars, il s'empare de la ville moitié par force et moitié par capitulation. Claremundine, fille du roi défunt, fut donnée en mariage à Karados, cousin de Taurus de Périgord, et on lui confia le gouvernement de toute la Forêt-Charbonnière, jusqu'à l'arrivée de Liriope. Les vainqueurs s'apprêtèrent alors à retourner en Écosse, pour annoncer à la jeune princesse ce qu'ils avaient fait, et pour l'amener dans la province qui lui avait été assignée. On rapporte que ce fut ce Karados, dont nous venons de parler, qui construisit le château de Querenain, près de Famars, pendant le siège de cette dernière ville. Enfin Taurus de Périgord se rendit avec Liriope, sa femme, et un grand nombre d'Albaniens, dans la Forêt-Charbonnière, et jouit paisiblement de la donation d'Alexandre. Voilà ce qu'on lit dans Crésus. LUCIUS. Vers le même tems régnait à Belgis Léo, deuxième du nom, après les ducs. L'AUTEUR. C'est tout ce que j'ai trouvé sur ce prince.

Alexandri pacificè possederunt. Hæc Cresus. LUCIUS. His temporibus, regnabat in Belgi Leo secundus hujus nominis post duces. ACTOR. Nihil aliud de ipso reperi.

CAPITULUM XXXVII.

De morte Alexandri regis.

COMESTOR.

CUM enim rediisset Alexander in Babylonem, sumpto veneno à sorore suâ, usum linguæ amisit, et extremam voluntatem suam scripto expressit; et noluit monarchiam suam in aliquem transferre, ne aliquis par ei in potentiâ apud posteros legeretur. Sed duodecim quos ab adolescentiâ suâ socios habuerat, regni successores instituit. Hæc autem institutio non stetit, nam quatuor ex eis tantùm, aliis abjectis, regnaverunt, sicut in historiâ Danielis est expressum (1).

(1) Il est sans doute question ici du prophète Daniel qui vivait trois siècles avant Alexandre, et n'a pu écrire l'histoire de ce prince. Au lieu d'*historiâ* il faut lire *prophetiâ*.

CHAPITRE XXXVII.

De la mort du roi Alexandre.

COMESTOR.

Alexandre étant de retour à Babilone, perdit l'usage de la parole, après avoir été empoisonné par sa sœur, et fit écrire ses dernières volontés. Mais il ne voulut pas désigner son successeur au trône, afin que la postérité ne pût dire qu'il eût existé quelqu'un aussi puissant que lui; il se contenta de nommer pour ses héritiers douze généraux qui n'avaient cessé de l'accompagner depuis sa première jeunesse. Cet arrangement ne tint pas long-tems; car de ces douze il n'y en eut que quatre qui régnèrent, après l'expulsion des autres, ainsi qu'il est marqué dans la prophétie de Daniel.

CAPITULUM XXXVIII.

De initio regni AEgiptiorum.

EUSEBIUS.

Olympiadis cxiii anno iv, igitur Alexandro mortuo apud Babylonem (1), translato post eum in multos imperio, diversi regnaverunt. Hinc Alexandrinorum nascitur regnum quod est Ægypti; et per diversas gentes quas Alexander tenuerat diversi regnaverunt. Primus in Ægypto Ptolemæus, Lagi filius, cœpit anno quintæ ætatis cclxvii, mundi verò iiimdcxl (2), et regnavit annis xl (3). Macedoniæ regnavit Philippus, qui et Arideus, frater Alexandri, annis vii. Lydiam et Thraciam et Hellespontum Lysimachus tenuit.

(1) Jacques de Guyse est ici d'accord avec M. Saint Martin qui fait mourir Alexandre à la fin de l'olimpiade cxiij^e, le 22 juin de l'an 324 avant notre ère. L'olimpiade cxiv^e a commencé le 3 juillet suivant.

(2) An 323 av. J.-C.

(3) Ptolémée Soter Ier, fils de Lagus, prit le gouvernement de l'Égipte le 8 novembre 323 selon M. Saint-Martin, et mourut le 17 octobre 283.

CHAPITRE XXXVIII.

Du commencement du royaume d'Égipte.

EUSÈBE.

En l'an 4 de la 113e olimpiade, après la mort d'Alexandre à Babilone, l'empire fut partagé entre plusieurs rois. C'est alors que le royaume d'Alexandrie ou d'Égipte prit son origine. Ptolémée, fils de Lagus, en fut le premier souverain, et commença son règne, qui fut de quarante années, l'an 267 du cinquieme âge, et 3640 de la création du monde. Philippe Aridée (1), frère d'Alexandre, occupa le trône de Macédoine pendant sept ans; et Lisimaque posséda la Lidie et la Thrace.

(1) Aridée ou plutôt Arrhidée fut couronné roi dès l'an 324, et Perdiccas fut déclaré tuteur des rois Perdiccas ayant perdu la vie en Egipte l'an 320, Antipater lui succeda et mourut cette même année. Polisperchon eut alors la tutelle des rois.

CAPITULUM XXXIX.

De Theophrasto philosopho.

Eodem tempore, Theophrastus (1) philosophus claruit, qui successor fuit Aristotelis, de quo Hieronymus *contrà Jovinianum* loquitur libro I. « Fertur, » inquit, « Aureolus Theophrasti liber de nuptiis, in quo quærit, an vir sapiens ducat uxorem. Et cùm definîsset, si pulchra esset, si benè moriginata (2), si honestis parentibus nata, si ipse sanus ac dives, sic sapientem inire aliquandò matrimonium, statìm intulit : Hæc autem raro in nuptiis universa concordant. Non est, inquit, ducenda uxor sapienti. Primùm enim impediri studia philosophiæ, nec posse quemquam libris et uxori pariter inservire... »

(1) Théophraste, philosophe, naturaliste et médecin, naquit à Érèse dans l'île de Lesbos l'an 390 avant notre ère, et mourut l'an 286, à Athènes, âgé de 104 ans, regrettant de quitter la vie lorsqu'il commençait seulement à être sage.

(2) Le texte de saint Jérôme porte *morata* au lieu de *moriginata*, mot de la basse latinité.

CHAPITRE XXXIX.

Du philosophe Théophraste.

VERS la même époque florissait le philosophe Théophraste, qui fut le successeur d'Aristote, et dont saint Jérôme parle en ces termes dans son *Traité contre Jovinien*, *livre* 1er : « L'*Aureolus* est un livre que Théophraste composa sur le mariage, et dans lequel il recherche si un homme sage doit se marier. Après avoir avancé que le mariage peut lui convenir, si la femme qu'il prend est belle, vertueuse, née de parens honnêtes, et si lui-même est riche et bien portant; il ajoute aussitôt que tous ces avantages se rencontrent rarement dans le mariage, et conclut en affirmant que le sage ne doit pas se marier, parce que les chaînes conjugales nuisent à l'étude de la philosophie, et que personne ne peut servir en même tems les lettres et une femme. »

CAPITULUM XL.

De initio regni Asiæ.

EUSEBIUS.

Olympiadis cxv anno i, temporibus Ptolemæi anno vi, regnum Asiæ cœpit. In quo regnavit primus Antigonus annis xviii; secundus Demetrius xvii, tandem tradidit semetipsum Seleuco regi Syriæ, qui, destructo regno Asiæ, captoque Demetrio, Syriæ et Asiæ pariter imperavit. Hujus temporibus, Romani Samnites diutissimè contrà se præliantes, ad extremum in servitutem redigunt (1).

(1) La guerre des Samnites, commencée en l'an 343 avant J.-C., finit l'an 291; mais elle recommença bientôt après, et ne fut entièrement terminée qu'en l'année 273, par l'entière soumission du Samnium à la république romaine.

CHAPITRE XL.

Du commencement du royaume d'Asie.

EUSÈBE.

COMMENCEMENT du royaume d'Asie, en la 1re année de la 115e olimpiade, et la 6e de Ptolémée. Le premier roi fut Antigone, qui régna dix-huit ans; le second fut Démétrius, qui en régna dix-sept, et se livra lui-même à Séleucus, roi de Sirie. Ce dernier prince détruisit le royaume d'Asie, fit prisonnier Démétrius, et domina également sur la Sirie et sur l'Asie. De son tems, les Romains firent une longue guerre aux Samnites, qu'ils finirent par réduire en servitude.

CAPITULUM XLI.

De Papirio.

ACTOR.

HUJUS temporibus fuit Papirius (1) bellicosus consul romanus, de quo Orosius (2) : « Vicit Papirius Samnites eo quòd vanas augurum et auruspicum conjecturas contempserit. Hic Papirius adeò apud Romanos bellicosissimus habebatur, ut cùm Alexander Magnus disponere diceretur ab oriente descendens obtinere viribus Africam, atque indè ad Italiam transvehi, Romani inter cæteros duces tunc in republicâ vel in expeditione suâ optimos, hunc præcipuum fore, qui Alexandri impetum sustinere posset meditarentur. » De isto loquitur multa Macrobius in Saturnalibus. OROSIUS (3). Anno post victoriam de

(1) L. Papirius Cursor fut cinq fois consul et deux fois dictateur; il obtint plusieurs triomphes sur les Samnites, et effaça la honte des fourches Caudines. Son premier consulat est de l'an 330, et son dernier de l'an 313 avant J.-C

(2) *Lib.* iii, *cap.* 15.

(3) *Lib.* iii, *cap.* 22. Notre auteur cite textuellement Paul Orose, et fournit une leçon qui est en quelques endroits préférable à celle d'Havercamp. Mais lorsqu'il renvoie à Macrobe au sujet de Papirius Cursor, il confond ce dernier avec Papirius Prætextatus, le seul dont il soit fait mention dans les *Saturnales*.

CHAPITRE XLI.

De Papirius (Cursor).

L'AUTEUR.

Du tems de Séleucus vécut le consul Papirius, l'un des plus grands hommes de guerre que Rome ait produits, et dont parle Orose en ces termes : « Papirius vainquit les Samnites parce qu'il avait méprisé les vaines conjectures des augures et des aruspices. Ce Papirius passait pour un capitaine si consommé, que quand le bruit courut qu'Alexandre-le-Grand, à son retour d'Orient, s'apprêtait à soumettre l'Afrique, pour descendre ensuite en Italie, les Romains le regardaient comme le plus digne parmi leurs citoyens et leurs généraux, d'être opposé aux entreprises du roi de Macédoine. » Macrobe dit aussi beaucoup de choses du même Papirius, dans ses *Saturnales*. PAUL OROSE. Un an après la victoire des Romains sur les Samnites, le consul Curius (1) fit aux Sabins une guerre sanglante, dans laquelle on tua et on fit prisonniers tant d'en

(1) La guerre des Samnites finit l'an 290 avant notre ère, sous le premier consulat de Marcus Curius Dentatus, et les Sabins s'étant révoltés, furent vaincus par ce consul qui triompha ainsi des Samnites et des Sabins la même année. L'Art de vérifier les dates avant l'ère chrétienne, iv, 196.

Samnitibus, gestum est bellum cum Sabinis à Curio consule, ubi quot millia hominum interfecta, quot capta sint, ipse consul ostendit : qui cùm in senatu magnitudinem agri sabini acquisiti, et multitudinem populi capti referre vellet, numerum explicare non potuit.

CAPITULUM XLII.

De initio regum Syriæ et Babyloniæ.

VINCENTIUS.

Anno Ptolemæi xiii, Antigoni vii, regnum Syriæ et Babylonis et superiorum locorum nascitur (1); et regnavit primus Seleucus Nicanor annis xxxii; secundus Antiochus, qui et Soter, xx; deindè Antiochus, qui vocabatur Theos, xv; Seleucus Callinicus xx; Seleucus Ceraunus iii; Antiochus Magnus xxxvi; Seleucus Philopator xii; Antiochus Epiphanes xi; Antiochus Eupator ii; Demetrius Soter xii; Alexander (Bala) ix, mensibus x (2); Demetrius annis iii,

(1) Cette phrase est extraite d'Eusèbe, qui place ici l'ère des Séleucides sous l'an 1705 d'Abraham, 311 avant notre ère. On la met ordinairement sous l'an 312, et les manuscrits de Jacques de Guyse permettent cette opinion, en écrivant *Anno Ptolemœi* xii.

(2) Le manuscrit de Saint-Germain ne donne à Alexandre Bala que neuf mois de règne.

nemis, que le consul ne put trouver de nombre pour exprimer devant le sénat la quantité de territoire pris sur les Sabins, et la multitude de leurs captifs.

CHAPITRE XLII.

Du commencement des rois de Sirie et de Babilone.

VINCENT *de Beauvais.*

Commencement du royaume de Sirie, de Babilone et des provinces supérieures, l'an 12 de Ptolémée, 7 d'Antigone. Le premier roi fut Séleucus Nicanor, dont le règne fut de trente-deux années; le second, Antiochus-Soter, qui régna vingt ans; ensuite Antiochus-le-Dieu, qui en régna quinze; Séleucus-Callinicus qui en régna vingt; Séleucus-Céraunus qui régna trois ans; Antiochus-le-Grand, trente-six; Séleucus-Philopator, douze; Antiochus-Épiphanes, onze; Antiochus-Eupator, deux; Démétrius-Soter, douze; Alexandre Bala, neuf ans et dix mois; Démétrius, trois ans; Antiochus-Sidétès, neuf. Ce dernier ayant été tué par le Parthe Arsace, Démétrius, son frère, remonta sur le trône, et régna encore quatre années; après lui Antiochus-Griphus en régna douze; et, après l'expulsion de Griphus, An-

Antiochus Sidetes IX; quo interfecto ab Arsace Partho, iterùm Demetrius, frater ejus, regnavit IV; Antiochus Gryphus XII; Antiochus Cyzicenus, Grypho ejecto, Syriam tenuit; sed Gryphus, superato Cyziceno, eamdem recepit: et ità ex successione regnaverunt invicem adversùs se dimicantes annis XVIII; posteà Philippus annis II, quo capto à Gabinio, regnum Syriæ finitum est (1).

CAPITULUM XLIII.

De Seleuco et Ptolemæo Philadelpho, et translatione sacri canonis.

Ex Chronicis Eusebii.

Post Ptolemæum, Lagi filium, regnavit in Ægypto Seleucus (2) in regno Alexandrinorum, olympiadis CXVI anno IV, et regnavit annis XL; cui successit Ptolemæus Philadelphus, et cœpit anno quintæ ætatis CCCVII, mundi verò IIIMDCLXXX (3); olympia-

(1) Cette date est conforme au texte d'Eusèbe, selon lequel le royaume de Sirie cessa d'exister l'an 2 du roi Philippe, 1924 d'Abraham, 92 avant notre ère.

(2) Notre auteur mêle ici les rois de Sirie avec ceux d'Égipte. Ptolémée Philadelphe fut successeur immédiat de Ptolémée, fils de Lagus.

(3) An 283 avant J.-C. Ptolémée, fils de Lagus, était mort

tiochus le Cizicénien posséda la Sirie ; mais ayant été vaincu par Griphus, celui-ci recouvra l'empire. Ces deux princes, qui se firent des guerres continuelles, régnèrent ensemble dix-huit ans. Philippus, qui leur succéda, n'occupa le trône que deux années, et fut fait prisonnier par Gabinius. Ainsi finit le royaume de Sirie.

CHAPITRE XLIII.

De Séleucus, de Ptolémée Philadelphe, et de la version des livres saints.

Extrait des chroniques d'Eusèbe.

Après Ptolémée, fils de Lagus, Séleucus monta sur le trône d'Alexandrie, en la 4e année de la 116e olimpiade, et l'occupa quarante ans. Son successeur fut Ptolémée Philadelphe, qui commença à régner l'an 307 du cinquième âge, du monde 3680, olimpiade 124, et régna trente-huit ans. Il rendit la liberté aux Juifs d'Égipte, envoya des vases votifs à Éléazar, pontife de Jérusalem, et fit traduire par soixante-dix interprètes, de l'hébreu en grec, les divines écritures, qu'il possé-

l'an 284 selon Eusèbe, suivi par Jacques de Guyse, en sorte que l'an 1 de Ptolémée Philadelphe est 283. Cependant M. Saint-Martin fait mourir Ptolémée, fils de Lagus, le 15 octobre 283.

de cxxiv, et regnavit annis xxxviii. Hic Judæos qui in Ægypto erant liberos esse permisit, et vasa Eleazaro pontifici Hierosolimarum votiva transmittens, divinas scripturas in græcam vocem ex hebræâ linguâ per lxx interpretes transferre curavit, quas in alexandrinâ bibliothecâ habuit, quam sibi ex omni genere litteraturæ comparaverat. Hic multos astronomiæ libros et canones, tabulas et instrumenta composuit (1). Anno Ptolemæi Philadelphi iv, regnavit decimus Macedonum Sosthenes (2) annis duobus. Justinus (3). Intereà Brennus, quo duce portio Gallorum in Græciam se effuderat, auditâ victoriâ suorum, qui, Belgio duce, Macedones vicerant,... adunatis cl millibus peditum et xv millibus equitum, in Macedoniam irrupit, agros et villas populans. Cui cùm occurrisset Sosthenes cum instructo exercitu, pauci à pluribus, trepidi à valentibus facilè victi sunt. Brennus autem, quasì jam terrena spolia sorderent, animum ad deorum templa convertit, scurriliter jocatus inquit *Locupletes deos largiri hominibus oportere*; statìmque Delphos adit, aurum religioni prædam offensæ deorum præferens, quos nullis opibus egere, utpotè qui eas hominibus largiri soleant, affirmabat. Templum autem Apollinis Delphis positum est in monte Parnasso, huic montes undiquè

(1) Ici Jacques de Guyse confond le roi d'Egipte avec l'astronome Ptolémée, qui florissait vers le milieu du second siècle de notre ère, sous les Antonins.

(2) Sosthènes est le douzième roi de Macédoine depuis Alexandre-le-Grand.

(3) *Lib.* xxiv, *cap.* 6 et 7.

dait dans la bibliothèque d'Alexandrie, composée de toute sorte d'ouvrages de littérature que lui-même avait rassemblés. Le même prince composa des livres, des canons, des tables et des instrumens d'astronomie. En la 4e année de son règne, Sosthènes, dixième roi de Macédoine, monta sur le trône, et régna deux ans. JUSTIN. Cependant Brennus, chef de cette partie de l'armée des Gaulois qui s'était répandue dans la Grèce, informé de la victoire que ses soldats, sous la conduite de Belgius, avaient remportée sur les Macédoniens, fondit dans la Macédoine à la tête de cent cinquante mille hommes d'infanterie et quinze mille de cavalerie, ravageant la campagne et les fermes. Sosthènes marcha à sa rencontre avec une armée rangée en bataille; mais le petit nombre céda à la multitude, et la timidité au courage. Brennus, comme si les dépouilles des hommes eussent été indignes de lui, convoita les richesses des temples, disant par raillerie, que les dieux qui étaient si riches devaient partager avec les hommes. Il prend aussitôt la route de Delphes, sacrifiant la religion à la cupidité, le respect des immortels à la soif de l'or, et affirmant qu'ils n'avaient pas besoin de richesses, eux qui avaient coutume de les dispenser aux humains. Le temple d'Apollon est bâti sur le mont Parnasse, au sommet d'un rocher qui domine de toutes parts des montagnes escarpées. C'est pourquoi le temple et la ville, dépourvus de remparts, sont défendus par des précipices, et doivent leurs fortifications à la nature et non au travail des hommes. Le milieu du rocher s'enfonce en forme de théâtre. . . . l'armée des Gaulois commandée par Brennus, était de soixante-cinq mille hommes de pié, tandis que celle des Delphiens et de leurs alliés ne s'élevait qu'à quatre mille combattans.

concurrentes in eo saxo consedere ; atque ità templum et civitatem non muri sed præcipitia, nec manu facta, sed naturalia præsidia defendunt. Media saxi rupes in formâ theatri cessit... Igitur Gallorum vulgus in exercitu Brenni peditum sexaginta quinque millia, Delphorum sociorumque non nisi quatuor millia militum erant (1).

CAPITULUM XLIV.

De morte Brenni.

EUSEBIUS (2).

Erant autem in templo multæ statuæ cum quadrigis solido auro fusæ; ob quam rem cupidi prædæ Galli, sine respectu periculorum, in bellum ruebant. Delphi autem scandentes Gallos è summo montis vertice, partìm saxis, partìm armis, obruebant. In hòc autem partium certamine, repentè universorum templorum antistites simul et ipsi vates, sparsis crinibus, cum insignibus atque infulis, pavidi vecordesque in pri-

(1) Jacques de Guyse ne donne que des extraits de Justin, et encore d'une manière assez inexacte. Cette observation doit aussi être appliquée au chapitre suivant.

(2) Ce chapitre est extrait non d'Eusèbe, mais de Justin, *liv.* xxiv, *ch.* 8.

OBSERVATON.

Puisque Jacques de Guyse cite ici Justin, il est clair qu'il n'avait pas l'ouvrage de Trogue Pompée qui devait renfermer plus de détails, et qu'il aurait cité de préférence. On sait que Justin n'a fait qu'abréger Trogue Pompée.

CHAPITRE XLIV.

De la mort de Brennus.

EUSÈBE.

Le temple renfermait beaucoup de statues avec des quadriges en or massif, qui enflammaient la cupidité des Gaulois, et les fesaient courir à la guerre sans songer aux dangers. Ceux de Delphes, du haut de leur rocher, accablaient à coup de pierres et de traits les Gaulois qui s'efforçaient de monter à l'escalade. Mais, tandis que le combat s'opiniâtre de part et d'autre, voici que tout d'un coup les prêtres de chaque temple et les Pithies elles-mêmes, les cheveux épars, leurs mitres en tête et toutes les marques de leur dignité sur leurs personnes, courent en tumulte et comme saisis d'une fureur divine aux premiers rangs des combattans, s'écrient que leur dieu est arrivé,

mam pugnantium aciem procurrunt; advenisse Deum clamantes, eumque se vidisse desilientem in templum per culminis aperta fastigia, et juvenem suprà humanum modum insignis pulchritudinis, comitesque ei duas armatas virgines, ex propinquis duabus Dianæ Minervæque ædibus occurrisse; et audîsse stridorem arcûs ac strepitum armorum : proindè ne cunctarentur, diis antesignanis, hostem cædere, cœteros monebant. Quibus vocibus incensi, omnes certatìm in prælium prosiliunt. Moxque terræ motu portio montis abrupta, Gallorum stravit exercitum; insecuta deindè tempestas est, quæ grandine et frigore saucios ex vulneribus absumpsit. Dux ipse Brennus, cùm dolorem vulnerum ferre non posset, pugione vitam finivit. Alter ex duobus ducibus qui cum eo erant, cum decem millibus sauciorum Græciâ excessit. Quibus pavidè fugientibus nulla sub tectis acta nox est; nullus sine labore et periculo dies; imbres assidui et gelu, nix concreta, et fames et lassitudo, et super hoc maximum pervigiliæ malum, infelicis belli reliquias obtrivit. Nemoque ex tanto exercitu vel ad memoriam tantæ cladis superfuit. Item JUSTINUS (1). Eo tempore, reges orientis sine mercenario Gallorum exercitu ulla bella gerebant, neque pulsi regno ad alios quàm ad Gallos confugiebant. Tantus terror gallici nominis, et armorum invicta felicitas erat, ut aliter neque majestatem suam tutari, neque amissam recuperare se posse sine gallicâ virtute arbitrarentur. Itaque residui Gallorum qui bellum effu-

(1) *Lib.* XXIV. *cap.* 1.

qu'ils l'ont vu descendre dans le temple par l'ouverture du faîte, qu'un jeune homme d'une beauté surnaturelle leur a apparu accompagné de deux vierges armées, qui des deux temples voisins de Diane et de Minerve étaient venues à sa rencontre; qu'ils ont entendu le bruit d'un arc et un fracas d'armes. Ils excitent en même tems tous leurs guerriers à exterminer l'ennemi sous les ieux des divinités qui conduisent leurs drapeaux. Enflammés par ces cris, ils se précipitent dans la mêlée à l'envi les uns des autres. Bientôt une partie de la montagne, détachée par un tremblement de terre, écrase l'armée gauloise; ensuite il s'élève une tempête furieuse qui fait périr les blessés par la violence de la grêle et du froid. Brennus lui-même, ne pouvant supporter la douleur de ses blessures, s'arrache la vie d'un coup de poignard. L'un de ses deux lieutenans se hâte d'abandonner la Grèce, en emmenant avec lui dix mille blessés; mais aucun toit ne les couvre la nuit dans leur fuite et dans leur frayeur, et le jour ne leur offre que fatigue et dangers de toute espèce. Les pluies continuelles, la gelée, une neige épaisse, la faim, la lassitude, et, par-dessus tout, les veilles, le plus insupportable des maux, consument les tristes restes de cette malheureuse armée. De tant de milliers d'hommes, il n'en resta pas un seul pour rendre témoignage d'une si grande défaite. JUSTIN. A cette époque, les rois d'Orient ne fesaient aucune guerre sans avoir une armée mercenaire de Gaulois à leurs ordres, et ne se réfugiaient que chez ce peuple, lorsqu'on les chassait de leurs états. La terreur du nom gaulois et le bonheur invincible des armes de cette nation, avaient tellement frappé les rois, qu'ils ne croyaient pouvoir défendre leur majesté ou la rétablir,

gerant (1), peditum quindecim millia, equitum tria millia, in auxilium Eumenis, Bithyniæ regis, invocati, regnum cum eo, partâ victoriâ, diviserunt, eamque regionem Gallo-Græciam cognominaverunt.

CAPITULUM XLV.

De origine Picardorum.

Ex Historiâ quæ Ambianensium intitulatur.

Post Alexandri, regis Macedonum, lugubre dispendium, ejusdemque regno in pluribus regnis condiviso, innumerabilibus stipendiariis in armis expertissimis tanquàm inanes derelictis, videntes regem Alexandrum mortuum, nec habere patriam in quâ diverti valerent, proposuerunt ducem eligere, et navium regiarum deprædari, et sic per maria evagari piraticè; et ubi fortuna ipsos duceret illùc applicari; et terram novam conquirere, si valerent. Consilio ha-

(1) Il s'agit ici des Gaulois en général. Ces mots : *qui bellum effugerant* ne se trouvent pas dans Justin, qui a dit précédemment que de toute l'armée de Brennus qui attaqua Delphes, il ne resta pas même un seul homme pour transmettre la memoire de cet événement, exagération des historiens grecs.

après sa perte, que par la valeur gauloise. C'est pourquoi les Gaulois qui avaient échappé des hazards de la guerre, au nombre de quinze mille fantassins et trois mille cavaliers, appelés au secours d'Eumène, roi de Bithinie, partagèrent son royaume avec lui, comme ils avaient partagé sa victoire, et nommèrent Gallo-Grèce le pays qui leur fut cédé.

CHAPITRE XLV.

De l'origine des Picards.

Histoire d'Amiens.

Après la mort déplorable d'Alexandre, roi de Macédoine, et le partage de sa monarchie en plusieurs royaumes, d'innombrables soldats d'une grande habileté dans la guerre, furent abandonnés comme devenus inutiles. Ceux-ci se voyant privés de leur roi, n'ayant pas de patrie pour les recevoir, résolurent de se donner un chef, de s'emparer de la flotte royale et de faire le métier de pirates, jusqu'à ce que la fortune leur eût offert une plage pour débarquer, et une nouvelle terre à conquérir. Après une mûre délibération, ils se choisirent pour chef Picon, grand homme de guerre; et, sillonnant les mers sur les vaisseaux du roi, comme ils en étaient convenus, ils abordèrent enfin aux côtes de Neustrie, dans les Gaules. Ils s'avancèrent alors

bito, elegerunt Piconem, ducem strenuissimum; et, proùt consuluerant, maria suprà regias naves sulcantes, tandem ad portus neustrios Galliarum applicuerunt. Qui more regio, proùt viderant in gestis Alexandri, se coaptantes, et gesta regum ac militum deducentes, Piconem, eorum ducem, tanquàm si esset ipse Alexander, venerabantur obsequiis. Hi, armorum virtute solum conquirentes, portus subjugaverunt. Neustrià belvacinà edomatà, illùc oppidum fortissimum construentes, Piconium, à ducis eorum nomine sic denominatum, statuentes, ab eodem Galliam Inferiorem per multa tempora invaserunt. Multiplicatis tandem Piconibus, sic ab eorum duce denominatis, latiorem plateam fortem tamen decreverunt pro eorum tuitione eligere; qui inter gurgites cujusdam dispersæ ripariæ planitiem latam reperientes, proposuerunt illùc, contrà omnes observantes, oppidum cum mansionibus diversis ac fortalitiis stabilire. Qui gurgites et alveolos et littora diversa insimul ambientes, unum mansum, seu oppidum capacitatis latum insimul congregatum fortificantes, Ambianis nuncupàrunt. Qui Piconii, postmodùm multiplicantes, contrà Gallos primò, et postmodùm contrà Romanos, majorem partem Galliæ Inferioris suis ditionibus subjugàrunt. Quæ pars Galliæ à Piconiis postmodùm Picardia noscitur denominari.

---

dans un appareil royal, en imitant ce qu'ils avaient vu sous Alexandre ; et, figurant un corps de soldats commandés par leur roi, ils entourèrent leur chef Picon d'autant de respects que s'il eût été lui-même le guerrier macédonien. La force de leurs armes les eut bientôt rendus maîtres de la province et de ses ports. Après avoir soumis la partie de la Neustrie qui forme le Beauvoisis, ils y fondèrent une petite ville très-forte, qu'ils appelèrent *Piconium* (1), du nom de leur général, et d'où ils firent pendant long-tems, des incursions dans la Gaule inférieure. Lorsque les habitans de *Piconium* se furent multipliés, ils résolurent de choisir pour leur défense une place forte beaucoup plus étendue, et trouverent, entre les sinuosités d'une rivière divisée en plusieurs branches, une vaste plaine, dans laquelle ils formèrent le dessein de bâtir une forteresse avec des maisons et des châteaux, pour se mettre à l'abri des attaques de leurs ennemis. Enfermant donc dans une même enceinte différens détours de la rivière, avec les ruisseaux et les rives qu'elle comprenait, ils construisirent une grande ville à laquelle ils donnerent le nom d'Amiens. Le nombre des habitans s'étant beaucoup accru dans la suite, ils enlevèrent aux Gaulois d'abord, et ensuite aux Romains, la plus grande partie de la Gaule inférieure, qu'ils réduisirent sous leur domination, et à laquelle on donna plus tard, à cause d'eux, le nom de Picardie.

(1) Péquigni.

CAPITULUM XLVI.

De Arcesilâ Thebano.

EUSEBIUS.

Anno ab urbe conditâ cdlxxxvii, olympiadis cxxv anno iii (1), qui fuit annus vii Philadelphi, Polemo philosophus moritur. Post quem Arcesilas et Crates Athenis clari habentur (2); de quibus Augustinus, xi libro *de Civitate Dei* (3), et Seneca in ii libro *de Beneficiis* (4), et libro i *Epistolarum*, *epistola* ix (5), proloquitur. Actor. In *Chronicis* enim ponitur Arcesilas Thebanus fuisse natione, de quo legitur quòd magnum pondus auri in mare projecerat, dicens : « Abite, pessimæ divitiæ; ego vos mergam, ne ego

(1) An 277 avant J.-C. Il y a erreur dans le compte des années de la fondation de Rome; il faut lire 477 au lieu de 487 : le manuscrit de Saint-Germain porte 480.

(2) On trouvera dans les Vies des Philosophes par Diogènes Laërce, celles de Polémon, successeur de Xénocrates, de Cratès, successeur de Polémon, et d'Arcésilas, fondateur de la moyenne académie.

(3) Ce n'est point au livre xi que saint Augustin parle d'Arcésilas et de Cratès, et nous ne le trouvons point ailleurs.

(4) *Cap.* 21.

(5) C'est *Lettre* 10.

CHAPITRE XLVI.

Du Thébain Arcésilas.

EUSÈBE.

En l'an 487 de la fondation de Rome, troisième année de la 125e olimpiade, et septième de Ptolémée Philadelphe, le philosophe Polémon termine ses jours. Après lui, fleurirent à Athènes Arcésilas et Cratès, dont il est question dans saint Augustin, livre XI de *la Cité de Dieu*, et dans Sénèque, au second livre des bienfaits, et au premier livre de ses lettres, épître neuvième. *L'Auteur.* On lit dans les chroniques qu'Arcésilas était Thébain de nation. Ce fut ce philosophe qui jeta à la mer un énorme poids d'argent, en disant : « Loin de moi, pernicieuses richesses, je vous engloutirai, plutôt que de me laisser engloutir par vous. » Il est essentiel de rapporter ici ce qu'Orose place en cette même année. « En l'an 487 de Rome, dit-il, on vit sur la terre quantité de prodiges. Du sang parut couler de la terre, et du lait du ciel : car, en plusieurs endroits, on vit du sang jaillir des fontaines, et du lait tomber des nuées par gouttes, en forme de pluie, et arroser le globe. »

mergar à vobis. » Sciendum quòd Orosius de isto anno dicit : « Anno ab urbe conditâ CDLXXXVII (1), in terrâ visa sunt multa prodigia ; sanguis enim è terrâ lac visum est manare de cœlo ; nam et plurimis locis scaturiens è fontibus cruor fluxit, et de nubibus guttatim in speciem pluviæ, lacte demisso viris (2), ut ipsis visum est, terram imbres irrigaverunt. »

CAPITULUM XVLII.

De sectâ stoicorum.

EUSEBIUS.

Anno Philadelphi XIV, olympiadis CXXVII anno I (3), Zeno stoicus moritur ; post quem Cleanthes floruit. Actor. De quibus Augustinus ait Zenonem et Crispum fuisse principes stoicorum ; et Hieronymus in suo dialogo contrà pelagianos, recitat opiniones eorum. Dicit fortem posse omnem perturbationem eradicari et exstirpari de mentibus hominum. Hoc idem senserunt veteres academici. Peripatetici easdem perturbationes dicunt frangi, regi et moderari, et quasi

(1) L'édition d'Havercamp écrit 480, *l.* IV, *c.* 5.

(2) L'édition précitée porte *lacte demisso, diri, ut* etc.

(3) Au 271 avant J.-C.

OBSERVATION.

Les pluies de sang ont été expliquées d'abord par Peiresc en 1608, ensuite par Jean Beckmann dans sa dissertation de *prodigiis sang* Ce phénomène est produit par une grande quantité de papillons qui répandent des gouttes d'un suc rouge sur les endroits où ils ont passé.

CHAPITRE XLVII.

De la secte des stoïciens.

EUSÈBE.

En l'an quatorze de Philadelphe, première année de la 127e olimpiade, Zénon le stoïcien finit ses jours. Après lui, fleurit Cléanthe. *L'Auteur*. Saint Augustin dit que Zénon et Crispus ont été les chefs des stoïciens; et saint Jérôme, dans son dialogue contre les pélagiens, rapporte leurs diverses opinions. Selon ces philosophes, l'homme peut déraciner et extirper de son cœur toute agitation violente. C'est aussi l'opinion des anciens académiciens. Les péripatéticiens prétendent que toute perturbation de l'esprit, peut être rompue, gouvernée, modérée et contenue comme des chevaux sans frein avec des mors inflexibles. Nous trouvons plusieurs de leurs sentences exposées dans les *Tusculanes* de Cicéron et les *Stromates* d'Origène; le *livre des*

infrenes equos quibusdam lupatis coerceri. Quorum sententias ponit Tullius in *Tusculanis Quæstionibus*, et Origenes in *Stromatibus*. Liber autem Ciceronis *de Paradoxis* de sententiis stoicorum totus contextus est. Item stoicorum sunt illa quæ ponit Seneca in libro *de Beneficiis*; de sectâ eorum et opinionibus et sententiis etiàm loquitur Augustinus libro XIII *de Civitate Dei*, Hieronymus contrà Pelagianos, Augustinus ad Hieronymum.

CAPITULUM XLVIII.

De primo bello contrà Carthaginenses.

Anno verò sequenti, fuit primum bellum Carthaginense, de quo Orosius : « Cornelio Asinâ, Caio Duilio consulibus (1), cùm Hannibal senior oram Italiæ maritimam, instructâ septuaginta navium classe, vastaret, Romani et ipsi classem fabricari atque instrui præceperunt; quod Duilius consul celeriùs implevit; nam intrà LX dies, quum arbores cœsæ erant, CXXX navium classis deducta in anchoris stetit. Cornelius Asina, consul alter, cum XVI navibus Lipariam insulam petit, ibique ab Hannibale, quasi

(1) An 261 avant J. C.

Paradoxes de ce premier auteur est un tissu des maximes des stoïciens ; Sénèque les a adoptées dans son livre *des Bienfaits ;* et nous trouvons plusieurs détails sur cette secte philosophique, sur ses opinions et sa morale, dans le livre XIII de *la Cité de Dieu* de saint Augustin, dans le livre de saint Jérôme contre les pélagiens, et dans les lettres de saint Augustin à saint Jérôme.

CHAPITRE XLVIII.

De la première guerre punique.

Dans le cours de l'année suivante éclata la première guerre punique. « Sous le consulat de Cornélius Asina et Caïus Duilius, dit Orose, lorsqu'Annibal l'ancien ravageait les côtes de l'Italie avec une flotte de soixante-dix vaisseaux, les Romains en firent construire et équiper une, avec laquelle le consul Duilius eut promtement appareillé ; car soixante jours seulement après que les arbres eurent été coupés, il eut cent trente vaisseaux à l'ancre. Cornélius Asina, l'autre consul, gagna l'île de Lipari ; mais Annibal l'ayant appelé à une entrevue, comme pour traiter de la paix, le retint prisonnier, et le fit mourir dans les fers, avec une perfidie digne d'un Carthaginois. A cette nouvelle, le consul Duilius s'avance avec trente vaisseaux contre Annibal, lui livre un combat sur mer, détruit la galère

ad colloquium pacis evocatus, pudicâ fraude captus, atque in vinculis necatus est. Quod ut Duilius, alter consul, audivit, cum XXX navibus adversùs Hannibalem profectus est. Commisso navali prælio, Hannibal, amissâ navi quâ vehebatur, scaphâ subductus aufugit; XXXI naves ejus captæ, XIII mersæ, tria millia hominum occisa, septem millia capta referuntur. »

CAPITULUM XLIX.

De finali rebellione Saxonum contra Belgos et Tungrinos.

Ex Gestis Saxonum.

SAXONES diutinâ pace potiti post aliquorum Britonum transmigrationem, Belgensibus pluribus inter eos commorantibus interemptis, regi belgensi Leoni tertii atque Tungrinorum rebellantes, caput regis Saxonum de genere Belgorum civitati Tungrorum atque Belgis, transmiserunt, nunquàm cum eisdem deinceps pacificaturi. Belgensibus atque Tungrensibus ad Saxones invadendum dispositis, timore tamen Piconiorum atque Romanorum, quibus undique circumcingebantur, pro tempore quieverunt in propriis civitatibus, sed invitè. Tandem, post recessum Romanorum, Belgenses cum Piconiis treugas decem an-

qu'il montait, et le force à s'enfuir sur une chaloupe. Les Romains s'emparèrent de trente et un navires, en coulèrent treize à fond, tuèrent trois mille hommes, et firent sept mille prisonniers.

CHAPITRE XLIX.

De la dernière rébellion des Saxons contre les Belges et les Trévirois.

Gestes des Saxons.

Les Saxons, qui étaient restés long-tems paisibles, tuèrent plusieurs Belges qui séjournaient parmi eux depuis la transmigration de quelques Bretons, se révoltèrent contre Léon III, roi des Belges, et contre les Tongriens, et envoyèrent à Belgis et à Tongres la tête de leur roi, qui était Belge de nation, afin de se mettre dans l'impossibilité de faire la paix. Les Belges et les Tongriens, quoique prêts à attaquer les Saxons, restèrent cependant quelque tems en repos, quoique malgré eux, dans leurs villes, par crainte des Piconiens et des Romains, dont ils étaient entourés de tous côtés. Enfin, après le départ de ces derniers, les Belges font avec les Piconiens une trève de dix ans; et, prenant,

norum confirmantes, cum apparatu feroci versùs Saxoniam iter arripientes, Rhenum fluvium transierunt. Saxones adventum eorum præsentientes, in medio Sueviæ Belgos obviantes, durissimè pugnaverunt; quinque etenim diebus bellum perduravit. Saxones tandem post suorum perditionem gravissimam, se retrahentes, obtinuerunt Belgi atque Tungrini campum; sed undè prosequerentur adversarios non habentes, morte suorum cognitâ, succursum Tungrim et Treberim mandaverunt. His diebus, Romani strage Belgensium atque Tungrinorum auditâ, revertentes, ad Tungrinos iterùm invadendos se coaptaverunt; animadvertentes Tungrini atque Belgi trans Rhenum existentes, proùt potuerunt, repatriantes, Romanos anticipaverunt, et Tungri imminentes Romanis ferociter resisterunt, ipsos à territorio effugantes.

CAPITULUM L.

De Antiocho et Philadelpho.

EUSEBIUS.

Olympiade cxxxi, anno Philadelphi xxix (1), Judæorum pontifex, Onias, filius Simonis, clarus habe-

(1) An 255 avant J.-C.

avec un appareil terrible le chemin de la Saxe, passent bientôt le Rhin. Leurs ennemis, préparés à les recevoir, marchent à leur rencontre jusqu'au milieu de la Souabe, et leur livrent une bataille qui dura cinq jours. Enfin les Saxons, ayant essuyé des pertes énormes, sont obligés de se retirer en laissant le champ de bataille aux Belges et aux Tongriens. Mais ceux-ci, affaiblis par le combat, où ils avaient perdu beaucoup de monde, ne se trouvèrent pas la force de poursuivre un ennemi à moitié vaincu, et demandèrent du secours aux villes de Tongres et de Trèves. Cependant les Romains ayant appris les pertes des Belges et des Tongriens, revinrent sur leurs pas, et se disposèrent à attaquer de nouveau ceux de la cité de Tongres. Les Belges et les Tongriens qui avaient passé le Rhin se hâtèrent, à cette nouvelle, de regagner leur pays, et y devancèrent les Romains. D'un autre côté la ville de Tongres opposa à l'ennemi une telle résistance, qu'il fut obligé d'abandonner son territoire.

CHAPITRE L.

D'Antiochus et de Philadelphe.

EUSÈBE.

En la première année de la 131ᵉ olimpiade, vingt-quatrième année de Ptolémée-Philadelphe, florissait le pontife Onias, fils de Simon. Il irrita le roi Ptolémée

tur. Qui consueta regi Ptolemæo tributa non reddens, ad iram eum impulit. Eodem tempore regnabat in Syriâ Antiochus, qui vocatur Theos, et regnavit annis XV. HIERONYMUS, *super Danielem* (1). « Hic adversùs Philadelphum bella gessit quàm plurima, totisque Babylonis et orientis viribus contrà eum dimicavit. Volens autem Ptolemæus Philadelphus, post multos annos, molestum finire certamen, filiam suam, nomine Berenicen, Antiocho uxorem dedit, qui de priore uxore, nomine Laodice, habuit duos filios, Seleucum, qui cognominatus est Callinicus, et alterum Antiochum; duxitque eam usquè ad Pelusium, et infinita auri et argenti millia, dotis nomine, dedit. » Item HIERONYMUS, *super Danielem* (2). Philadelphus (3) apud Græcos habitus est orator et philosophus; tantæque potentiæ fuisse narratur, ut Ptolemæum patrem vinceret. Narrant historiæ habuisse eum peditum ducenta millia, equitum viginti millia, curruum duo millia, et elephantes, quos primus eduxit ex Ethiopiâ, quadringentos. Naves longas mille quingentas, alias, ad cibaria militum deportanda, mille; auri quoque et argenti grande pondus: ità ut de Ægypto, per singulos annos, quatuordecim millia et octingenta talenta acceperit argenti et fru-

(1) *Cap.* 11.

(2) *Ibid.*

(3) Au lieu de *Philadelphus* il faut lire *Demetrius Phalereus*; mais le dernier membre de la phrase se rapporte à Philadelphe. Le peu d'attention que notre auteur a mis à extraire ce passage de saint Jérôme, se prouve par nos deux manuscrits, qui présentent ici la même confusion.

en lui refusant les tributs accoutumés. Dans le même tems régnait, en Sirie, Antiochus-le-Dieu, qui occupa le trône quinze ans. Saint Jérôme, *sur Daniel.* « Ce prince fit des guerres fréquentes à Philadelphe, et le combattit avec toutes les forces de Babilone et de l'Orient. Après de longues années, Ptolémée-Philadelphe, voulant mettre un terme à cette lutte sanglante, donna en mariage Bérénice, sa fille, à Antiochus, qui avait eu de Laodice, sa première femme, Séleucus, surnommé Callinicus, et un autre fils nommé Antiochus. Il conduisit sa fille jusqu'à Péluse, et lui donna en dot des milliers pesant d'or et d'argent. » Le même saint Jérôme, *sur Daniel.* « Démétrius de Phalère se distingua chez les Grecs parmi les orateurs et les philosophes. Philadelphe fut si puissant qu'il surpassa Ptolémée-Soter, son père. Des histoires rapportent qu'il avait une armée de deux cent mille fantassins, de vingt mille chevaux, de deux mille chars et de quatre cens éléphans, qu'il tira le premier de l'Éthiopie. Il possédait en outre quinze cens vaisseaux longs, mille bâtimens destinés à transporter les vivres des soldats, un poids énorme d'or et d'argent; en effet, l'Égipte lui rapportait, chaque année, quatorze mille huit cens talens d'argent, et quinze cent mille *artabes* de blé, (cette mesure contenant trois boisseaux et un tiers.) Eusèbe, dans *ses Chroniques.* En la dernière année du règne de Philadelphe, deuxième année de la 133ᵉ olimpiade, un incendie consuma, à Rome, le temple de Vesta.

---

menti artabas (quæ mensura tres modios et tertiam partem modii continet) quinquies et decies centena millia.» Eusebius *in Chronicis*. Anno Philadelphi ultimo, olympiadis cxxxiii, anno ii (1), Romæ templum Vestæ incensum est.

CAPITULUM LI.

De Ptolemæo Evergete.

EUSEBIUS.

Mortuo Ptolemæo Philadelpho, regnavit Ptolemæus Evergetes, qui cœpit anno quintæ ætatis cccxlv, mundi verò iiimdccxviii, olympiadis cxxxiii, anno iii (2), et regnavit annis xxvi. Comestor. Hic frater Ptolemæi Philadelphi (3) ab Ægyptiis Evergetes dictus est, quod revectionem sonat; quia post vastatam Syriam et Ciliciam et partem Asiæ, inter innumera spolia quæ cœpit, etiàm Deos eorum quos Cambyses in Persas transvexerat, revexit. Eusebius. Anno

(1) An 246 avant J.-C. L'*Art de vérifier les dates* place cet événement en l'année 241—240, sous les consuls A. Manlius Torquatus Atticus, et Q. Lutatius Cerco.

(2) Toutes ces dates se rapportent à l'an 245 avant J.-C.

(3) Ptolémée-Évergète est fils, et non frère, de Ptolémée-Philadelphe.

CHAPITRE LI.

De Ptolémée-Evergète.

EUSÈBE.

Après la mort de Philadelphe, Ptolémée-Évergète lui succéda Il commença à régner en l'an 345 du cinquième âge, 3718 du monde, troisième année de la 133e olimpiade, et régna vingt-six ans. Comestor. Ce prince, fils de Ptolémée-Philadelphe, fut appelé par les Égiptiens Évergète (nom qui signifie *l'action de rapporter*) (1), parce qu'après avoir ravagé la Sirie, la Cilicie et une partie de l'Asie (2), il rapporta en Égipte, parmi les dépouilles immenses qu'il fit, les simulacres des dieux que Cambises avait transportés en Perse. Eusèbe. En l'an premier de ce Ptolémée, florissait Simon, fils d'Onias et pontife des Juifs, sous lequel Jésus, fils de Sirach, composa le livre de *la sagesse*,

(1) Évergète signifie *bienfaiteur*.

(2) Au-delà de l'Euphrate.

hujus Ptolemæi primo, Judæorum pontifex, Simon, Oniæ filius, clarus habetur; sub quo Jesus, filius Sirach, sapientiæ librum componens (1), etiàm Simonis in eo facit mentionem; qui quidem liber inter libros canonis sacri computatur.

CAPITULUM LII.

De Antigono, Macedonum rege.

EUSEBIUS.

Anno Ptolemæi XIV, olympiadis CXXXVI anno IV (2), regnavit apud Macedones Antigonus annis XV. Seneca, in libro II, cap. XVII de *Beneficiis*. Ab Antigono, inquit, cynicus petiit talentum. Respondit Antigonus plus esse quàm cynicus petere deberet. Repulsus petiit denarium; respondit minus esse quàm deceret dare. Turpissima certè hujus modi cavillatio: invenit quomodò neutrum daret. Eusebius. Anno Ptolemæi XIX, olympiadis CXXXVII anno II (3), qua-

(1) C'est l'*Ecclésiastique*, livre que les Grecs nomment Πανάρετον.

(2) An 232 av. J.-C.

(3) Il faut lire *olympiadis* CXXXVIII, *anno* I, si l'on veut que cette date s'accorde avec celle de la dix-neuvième année du règne de Ptolémée Évergète, qui répond, suivant Eusèbe, à l'an 227

(l'Ecclésiastique), qui est placé au nombre des livres canoniques, et dans lequel il est fait mention de ce même Simon.

CHAPITRE LII.

D'Antigone, roi de Macédoine.

EUSÈBE.

En l'an quatorze de Ptolémée-Évergète, quatrième année de la 136e olimpiade, Antigone monta sur le trône de Macédoine qu'il occupa pendant quinze ans. Sénèque, livre II *des bienfaits*. Un philosophe cinique demanda un jour un talent à Antigone, le prince répondit que c'était plus qu'un cinique ne devait demander; le philosophe, se voyant refusé, demanda un denier; mais Antigone lui dit que c'était trop peu pour un roi; et, par cet artifice honteux, trouva moyen de n'accorder rien de ce qu'on lui demandait. Eusèbe. En l'an dix-neuf de Ptolémée-Évergète, seconde année de

avant J.-C. Mais suivant l'Art de vérifier les dates, cette défaite des Gaulois à la bataille de Télamon, par les consuls AEmilius Papus et C. Atilius Régulus, eut lieu dans l'année 225 — 224 avant J.-C.

draginta fermè millia Gallorum à Romanis cæsa sunt. *Actor*. Quandò autem aut ubi vel à quibus Romanis ista strages Gallorum executa fuerit adhùc non reperi (1).

CAPITULUM LIII.

De secundo bello punico.

VINCENTIUS, *libro* VI.

ANNO Ptolemæi XXIII, videlicet ab urbe conditâ DXXX, olympiadis CXXXIX anno I (2), bellum punicum secundum surrexit. Hoc bellum multa prodigia præcesserunt, de quibus plura ponit Orosius atque Valerius; de quibus Augustinus, libro III, *de Civitate Dei* (3). Omitto, inquit, boves locutos, infantes

(1) A défaut de Polibe, de Pline, d'Eutrope, des Fastes capitolins, qui semblent lui avoir été inconnus, Jacques de Guyse aurait pu consulter Orose, l'un de ses auteurs favoris; il y aurait trouvé (l. iv, c. 13) les renseignemens qu'il désirait, et qu'il a cherchés en vain dans les chroniqueurs du moyen âge.

(2) Si nous adoptons la date catonienne de la fondation de Rome, les trois dates ici données par notre auteur se rapportent à l'an 222 avant J.-C. Mais l'époque du commencement de la seconde guerre punique doit être reculée à l'an 218-217 avant. J.-C. Voy. l'*Art de vérifier les dates*.

(3) *Cap*. 31.

la 137e olimpiade, environ quarante mille Gaulois furent tués par les Romains. L'Auteur. En quel tems et en quel lieu, et par quelle armée romaine ce massacre des Gaulois a-t-il été exécuté? c'est ce que je n'ai encore trouvé nulle part.

CHAPITRE LIII.

De la seconde guerre punique.

Vincent *de Beauvais, livre* VI.

En l'an vingt-trois d'Évergète, 530 de Rome, premier de la 139e olimpiade, commença la seconde guerre punique. Elle avait été précédée d'un grand nombre de prodiges, dont plusieurs sont rapportés par Orose et Maxime. Saint Augustin en fait mention dans son troisième livre de *la Cité de Dieu*. « J'omets, dit-il, que des bœufs ont parlé, que des enfans ont prononcé quelques mots dans le ventre de leurs mères, que des serpens ont volé, que des femmes sont devenues hommes, et des poules coqs..... »

nondùm natos de uteris matrum quædam verba clamâsse, volâsse serpentes, feminas et gallinas in masculinum sexum fuisse conversas, etc.

CAPITULUM LIV.

De magno colosso Rhodiensi.

EUSEBIUS.

Anno Ptolemæi xxv, olympiadis cxxxix anno iii (1) Caria et Rhodus ità terræ motu concussæ sunt, ut colossus magnus ruerit. Vincentius, *libro* vi. Colossus ille rhodius inter septem mundi mirabilia tertium ponitur. Fuit autem imago ærea centum viginti et sex pedum fusilis. Mirum enim valdè est quomodò tàm immensa moles fundi potuit, vel erigi aut stare; quindecim pedibus altior fuit quàm colossus Romæ. Eodem anno, fuit annus ab urbe conditâ dxxxiii (2), de quo Orosius (3). Eodem anno, Hannibal, Pœnorum imperator, Saguntum, florentissimam civitatem His-

(1) An 221 av. J.-C.

(2) En suivant le calcul de Varron.

(3) L'édition d'Havercamp compte cette même année la 534e de Rome. *Orose*, *l.* iv, *c.* 14.

CHAPITRE LIV.

Du grand colosse de Rhodes.

EUSÈBE.

En l'an vingt-cinq d'Évergète, troisième de la 139e olimpiade, la Carie et l'île de Rhodes ressentirent un tremblement de terre si violent, que le grand colosse en fut renversé. VINCENT *de Beauvais*, *livre* VI. Le colosse de Rhodes occupait le troisième rang parmi les sept merveilles du monde. C'était une statue d'airain coulé, haute de cent vingt-six piés. C'est véritablement une chose merveilleuse qu'une masse aussi énorme ait pu être fondue, érigée et fixée debout : elle surpassait en effet de quinze piés le colosse de Rome (1). Le renversement de cette statue arriva l'an de Rome 533. « En cette année, dit Orose, Annibal, général des Carthaginois, assiégea Sagonte, l'une des villes les

(1) Rome comptait dans son enceinte sept colosses principaux, savoir : deux d'Apollon, deux de Jupiter, un de Néron, un de Domitien, et un du Soleil. Je ne sais duquel Vincent de Beauvais a voulu parler. Le colosse de Rhodes avait 70 coudées de haut; celui d'Apollon à Rome n'en avait que 30.

paniæ, obsedit, et fame excruciatam, octavo mense, delevit. De quâ tractat Augustinus, libro III *de Civitate Dei* (1).

CAPITULUM LV.

De Ptolemæo Philopatre, rege Ægypti.

EUSEBIUS.

MORTUO Ptolemæo Evergete, regnavit in Ægypto Ptolemæus Philopator. Cœpit anno quintæ ætatis CCCLXX, mundi verò IIIMDCCXLIII, olympiadis CXXXIX anno IV (2), et regnavit annis XVII. Ea quæ in secundo libro Machabæorum scripta sunt sub hoc principe gesta referuntur. *Actor.* Isto tempore, Romani ab Hannibale, Pœnorum imperatore, ter victi leguntur. OROSIUS. Hoc itaque tempore, Publio Cornelio Scipione et Tiberio Sempronio Longo consulibus, Hannibal Pyrenæos montes transgressus inter ferocissimas Galliarum gentes ferro viam aperuit, et nono demùm die à Pyrenæo ad Alpes pervenit (3), montanosque Gallos repellantes cum ascensu

(1) *Cap.* 20.

(2) Toutes ces dates se rapportent à l'an 220 avant J.-C.

(3) Voyez la dissertation de M. le marquis de Fortia sur le passage du Rhône et des Alpes par Annibal.

plus florissantes d'Espagne, la prit par famine, au bout de huit mois, et la détruisit. » Saint Augustin parle de cette ville, au livre III de *la Cité de Dieu*.

CHAPITRE LV.

De Ptolémée-Philopator, roi d'Égipte.

EUSÈBE.

Ptolémée-Évergète étant mort, Ptolémée-Philopator monta sur le trône d'Égipte, la 370e année du cinquième âge, 3743 du monde, quatrième de la 139e olimpiade, et régna dix-sept ans. Ce fut sous le règne de ce prince qu'eurent lieu les événemens qui sont rapportés dans le second livre des Machabées. L'Auteur. Vers ce tems-là, les Romains furent vaincus trois fois par Annibal, général des Carthaginois. Orose. Sous le consulat de Publius Cornélius Scipion et de Tibérius Sempronius Longus, Annibal franchit les monts Pirénées, s'ouvrant avec les armes un passage à travers les nations les plus redoutables des Gaules, parvint au bout de neuf jours de marche au pié des Alpes; puis repoussant les Gaulois de ces montagnes qui voulaient l'arrêter, il se fraya avec le fer et le feu un chemin au milieu de rochers jusque-là impraticables. S'étant reposé quatre jours, il arriva le cinquième, après de

superans (1), invias rupes igne ferroque rescindit. Quatriduum ibi commoratus, quinto demùm die, cum maximo labore ad plana Italiæ pervenit. Fuisse tunc exercitum ejus in centum et viginti millibus equitum diffiniunt (2). Hannibali autem Italiam ingresso Scipio primus occurrit, commissoque prælio apud Ticinum, ipse graviter vulneratus, per Scipionem filium admodùm prætextatum, qui post Africanus cognominatus est, ab ipsâ morte liberatus evasit. Cæsus est ibi omnis penè exercitus romanus. Pugnatum est deindè cum eodem consule ad fluvium Trebiam, iterùmque Romani pari clade superati sunt. Sempronius consul, cognito collegæ casu, à Siciliâ cum exercitu rediit. Qui similiter apud eumdem fluvium congressus, amisso exercitu, penè solus evasit. Ibi tamen Hannibal sauciatus est.

(1) Au lieu de ces mots : *montanosque Gallos, etc.*, l'édition d'Havercamp écrit après le mot *pervenit : ubi, dùm montanos Gallos, repellere ab adscensu obnitentes, bello superat, atque invias, etc.*

(2) La même édition offre en cet endroit une meilleure leçon, que voici : *Fuisse tunc exercitum ejus centum millium peditum et viginti millium equitum defin unt.*

grandes fatigues, dans les plaines de l'Italie. Son armée était, au rapport des historiens, composée de cent mille hommes d'infanterie et vingt mille cavaliers. Lorsqu'il fut entré en Italie, Scipion marcha le premier à sa rencontre, et fut grièvement blessé au combat du Tésin; il ne dut son salut qu'à son fils Scipion qui n'avait pas encore quitté la prétexte, et qui dans la suite fut surnommé l'Africain. L'armée romaine périt presque tout entière dans ce combat, et, quelque tems après, les Romains essuyèrent une pareille défaite sous le même consul, près de la rivière de la Trébie. Le consul Sempronius, ayant appris le malheur de son collègue, revint de Sicile avec ses troupes, et livra bataille à Annibal sur la même rivière; mais il y perdit son armée, et échappa presque seul du combat, dans lequel néanmoins le général carthaginois fut blessé (1).

(1) Orose semble parler de deux actions sur la Trébie, entre les Carthaginois et les Romains, tandis qu'il n'y eut véritablement qu'une seule bataille livrée sur les bords de cette rivière, après que Sempronius eut joint ses troupes à celles de Scipion, son collègue. On pourra consulter sur le passage du Rhône et des Alpes par Annibal, l'an 218 avant notre ère, une dissertation publiée sur ce sujet au mois de novembre 1821, in-8°, à laquelle il faudra joindre un supplément au Tite-Live dans la collection des auteurs classiques de M. Le Maire, publié deux ans après en 11 pages du même format. On trouvera de nouveaux détails dans la vie du brave Crillon, in-8°. Paris, 1825, II, 3 et suivantes. C'est là qu'est décrite la bataille de la Trébie, dont l'emplacement est déterminé avec le plus grand soin.

CAPITULUM LVI.

De bello cannensi.

ACTOR.

Quidquid egerit Hannibal contrà Marcum Marcellum (1) et Flaminium et alios consules, brevitatis causâ, transeamus ad bellum cannense, de quo dicit Orosius (2): « Anno ab urbe conditâ DXL (3), Lucius Æmilius Paulus et Publius Terentius Varro (4), consules, contrà Hannibalem missi, impatientiâ Varronis consulis infelicissime apud Cannas, Apuliæ vicum, omnes penè romanæ spei vires perdiderunt. Nam in eâ pugnâ XLIV millia Romanorum interfecta sunt, et de exercitu Hannibalis magna pars cæsa est..... Periit in eo bello consul Æmilius Paulus, consulares

(1) Marcus Claudius Marcellus avait été envoyé en Sicile au commencement de la seconde guerre punique; il ne fut opposé à Annibal en Italie qu'après la journée de Cannes. Le consul C. Flaminius fut tué à la bataille de Trasimène.

(2) *Lib.* IV, *cap.* 16.

(3) Cette date catonienne répond à l'an 215 avant J.-C.; mais l'Art de vérifier les dates rapporte la bataille de Cannes au 5 septembre 216.

(4) Il faut lire *Caius Terentius Varro*, au lieu de *Publius*.

CHAPITRE LVI.

Bataille de Cannes.

L'AUTEUR.

Pour être plus court, je passerai sous silence tout ce que fit Annibal contre Marius Marcellus, contre Flaminius et les autres consuls, et j'en viendrai de suite à la bataille de Cannes, dont Paul Orose parle en ces termes. « L'an 540 de la fondation de Rome, dit cet auteur, les consuls Lucius Æmilius Paulus et Caius Térentius Varron, furent envoyés contre Annibal; mais, par l'impatience de Varron, les troupes qui fesaient le seul espoir de la république périrent presque en entier, dans la funeste bataille qui fut livrée près du village de Cannes en Apulie, et dans laquelle les Romains perdirent quarante-quatre mille hommes, et Annibal la meilleure partie de son armée (1). Le consul Æmilius Paulus y fut tué, ainsi que vingt consulaires ou anciens préteurs, trente sénateurs, trois cens patriciens, quarante mille fantassins et trois mille cinq cens chevaliers. Le

(1) Annibal perdit quatre mille Gaulois, quinze cens Espagnols ou Africains, et deux cens chevaux; son armée était composée avant la bataille de quarante mille fantassins et dix mille cavaliers. *Polyb.* iii, 117; *Tit. Liv.* xxii, 46.

et prætorii viri xx, senatores (1) occisi xxx, nobiles ccc, pedestres milites xl millia, equites iiimd. Varro consul cum xl equitibus Venusiam fugit..... Hannibal, in testimonium victoriæ, tres modios annulorum aureorum Carthaginem, quos ex manibus interfectorum equitum romanorum senatorumque detraxerat, misit. Orosius (2). Anno x, postquàm Hannibal in Italiam venerat, Cneo Fulvio et Sulpicio consulibus, Hannibal de Campaniâ movit exercitum, et cum ingenti clade Romanorum viâ Latinâ profectus est ad Anienem fluvium, tribus milliaribus ab Urbe consedit, incredibili totius civitatis metu, cum senatu populoque trepido, matronis per propugnacula currentibus, primisque pro muris pugnare gestientibus. Ipseque cum expeditis equitibus usquè ad portam Collatinam processit, deindè omnes copias in aciem direxit; sed et consules non detrectavêre pugnam. At ubi expositæ acies utrimque constiterunt in conspectu Romæ, præmium victoriæ futuræ, tantus se subitò imber grandine mixtus effudit, ut turbata agmina, vix armis retentis, in sua se castra colligerent. Deindè cùm serenitate redditâ in campum iterùm processissent, rursùm violentior fusa tempestas majore metu mortalium audaciam coercuit; et conversus in religionem Hannibal dixisse fertur potiundæ sibi Romæ modò voluntatem non dari, modò potestatem..... Interim in Hispaniâ ambo Scipiones à fratre Hasdrubale interfecti sunt.

(1) Après *senatores*, l'édition précitée écrit *vel capti vel occisi sunt triginta*.

(2) *Lib.* iv, *cap.* 17.

consul Varron s'enfuit à Venouse avec quarante hommes de cavalerie. Annibal envoya à Carthage, en témoignage de sa victoire, trois boisseaux d'anneaux d'or que ses soldats tirèrent des mains des sénateurs et des chevaliers restés sur le champ de bataille ; » Le même auteur dit plus bas : « La dixième année de l'entrée des Carthaginois en Italie, sous le consulat de Cnéus Fulvius et Sulpicius, Annibal sortit son armée de la Campanie, et, après avoir défait les Romains, arriva par la voie Latine sur les bords de l'Anio, dans un endroit situé à trois milles de Rome, et où il établit son camp. A son approche toute la ville fut consternée ; le sénat et le peuple saisis de frayeur ; les femmes courant sur les remparts demandaient à combattre les premières pour leur ville. Le général carthaginois s'avança lui-même avec un corps de cavalerie légère jusqu'à la porte Colline, et fit ensuite ranger toutes ses troupes en bataille. De leur côté les consuls s'apprêtèrent au combat. Mais dès que les deux armées furent en présence et sur le point d'en venir aux mains, à la vue de Rome, qui devait être le prix de la victoire, il tomba tout à coup une si grande quantité de pluie mêlée de grêle, que les troupes, pouvant à peine garder leurs armes, se réfugièrent dans leurs camps respectifs. Lorsque le ciel fut redevenu serein, elles s'avancèrent de nouveau au combat ; mais il s'éleva encore une si furieuse tempête, que les cœurs les plus intrépides en furent épouvantés. C'est alors qu'Annibal reconnaissant la main d'une puissance surnaturelle, s'écria, dit-on, que les dieux lui avaient refusé tantôt la volonté et tantôt le pouvoir de prendre Rome. Cependant les deux Scipion avaient été tués en Espagne par Asdrubal, son frère.

CAPITULUM LVII [1].

De initio Scipionis Africani, et captione Carthaginis.

INTERFECTIS Scipionibus, Scipio, qui post Africacanus dictus est, admodùm adolescens, annos natus XXIV, imperium in Hispaniâ proconsulare sortitus est. Qui mox ultionem patris et patrui animo intendens, Pyrenæum transgressus, primo impetu Carthaginem novam capit, ubi stipendia magna, præsidia valida, copiæ auri argentique magnæ Pœnorum habebantur. Ibi etiàm Magonem, fratrem Hannibalis, captum cum cæteris Romam misit. SOLINUS. Necatis matribus, nati auspicatiores sunt. Qualis fuit Scipio Africanus prior, qui ob hoc primus Romanorum Cæsar dictus est; quia excisus utero matris in diem venerat. TULLIUS (2). Quid dicam de moribus Scipionis facillimis, de pietate in matrem, liberalitate in sorores, bonitate in suos, justitiâ in omnes? Hujus Africani uxor fuit tertia Æmilia, mater Corneliæ Gracchorum. VINCENTIUS. Dicebat Scipio nihil esse

(1) Le commencement de ce chapitre est tiré d'Orose, liv. IV, chap. 18.

(2) Il est au moins douteux que ce passage se trouve dans les Œuvres de Cicéron, telles que nous les avons, l'y ayant cherché long-tems inutilement.

CHAPITRE LVII.

Commencemens de Scipion l'Africain, et prise de Carthage.

Après la mort des deux Scipion, leur fils et neveu, Scipion, surnommé plus tard l'Africain, et alors âgé de vingt-quatre ans, fut désigné par le sort pour commander en Espagne avec le titre de proconsul (1). Brûlant de venger la mort de son père et de son oncle, il franchit les Pirénées, et s'empare, dès le premier assaut, de Carthagène, où les Carthaginois avaient de grandes sommes destinées à la paie des troupes, une forte garnison et quantité d'or et d'argent. Il envoya à Rome, Magon frère d'Annibal et beaucoup d'autres prisonniers qu'il fit avec ce chef. Solin. Les enfans qui naissent en causant la mort à leur mère, sont destinés à un avenir plus heureux. Tel fut l'ancien Scipion l'Africain, qui le premier des Romains fut appelé César, parce qu'il ne vint au monde qu'après qu'on eut ouvert le ventre de sa mère. Cicéron. Que dirai-je de la facilité d'humeur de Scipion, de sa piété envers sa mère, de sa libéralité à l'égard de ses sœurs, de sa bonté pour les siens, de sa justice envers tous? Sa troisième femme fut Émilie, mère de cette Cornélie qui donna le

(1) Tite-Live (XXVI, 18) rapporte que Scipion fut porté au commandement d'Espagne par l'assemblée du peuple.

difficiliùs quàm amicitiam usque ad extremum diem vitæ permanere : interdùm enim dimittitur contentione luxuriæ vel alteriûs ejusmodi, quod idem adipisci uterque non potest. VALERIUS (1). Denique Scipio, Hispaniâ à Pyrenæo usque ad oceanum in provinciam redactâ, Romam venit. Consul autem cum Licinio Crasso creatus (2), in Africam transit, Hannonem, Amilcaris filium, ducem Pœnorum, interfecit; exercitum ejus, partìm cæde, partìm captivitate disperdidit : nam quadraginta millia Pœnorum interfecit, Hasdrubale, eorum imperatore, effugato. OROSIUS (3). Hannibal redire in Africam jussus, fessis Carthaginensibus ut subveniret, flens reliquit Italiam, omnibus italici generis militibus qui eum sequi nollent interfectis; cui ad Africanum littus appropinquanti, jussus quidam è nautis ascendere in arborem navis, atque indè speculari quam regionem teneret; sepulchrum dirutum se prospicere respondit. Abominatus dictum Hannibal, deflexo cursu, ad Leptim oppidum copias exposuit. Qui, continuò refectâ multitudine, Carthaginem venit, deindè colloquium Scipionis petiit. Ubi cùm se diù attoniti admiratione mutuâ duo clarissimi duces suspexissent, infecto pacis negotio, prælium consertum est. Quod diù magnis ducum artibus dispositum, magnis copiarum molibus gestum, magnis militum viribus con-

(1) Ce passage est extrait, non de Valère-Maxime, mais d'Orose, IV, 18.

(2) Le consulat de P. Cornélius Scipion et P. Licinius Crassus commença le 13 février 205 av. J.-C. *Art de vérifier les dates.*

(3) IV, 19.

jour aux Gracques. Vincent de Beauvais. Scipion disait que rien n'était plus difficile que d'être fidèle à l'amitié jusqu'à la mort : en effet, elle est détruite par une rivalité pour le faste, ou pour toute autre chose que deux amis ne peuvent obtenir également. Orose. Scipion revint à Rome, après avoir réduit en province toute l'Espagne depuis les Pirénées jusqu'à l'Océan. Créé consul avec Licinius Crassus, il passa en Afrique, tua Hannon, fils d'Amilcar et général des Carthaginois, et détruisit son armée, dont une partie périt dans les combats et l'autre fut faite prisonnière de guerre : en effet, il tua quarante mille Carthaginois, après avoir mis en fuite Asdrubal leur général. Orose. Annibal ayant reçu l'ordre de revenir en Afrique au secours de sa patrie affaiblie et fatiguée, quitta l'Italie en pleurant, après avoir mis à mort tous les soldats italiens qui refusèrent de le suivre. En approchant des bords africains, ayant ordonné à un matelot de monter au mât du navire, et d'examiner en quelle région il se trouvait, celui-ci répondit qu'il apercevait un tombeau démoli. Annibal détesta cette réponse, et prenant un détour débarqua ses troupes à Leptis, où il les fit rafraîchir aussitôt; il partit ensuite pour Carthage, et demanda une entrevue à Scipion. Ces deux illustres généraux se considérèrent long-tems avec une mutuelle admiration; mais n'ayant pu s'accorder pour la paix, ils en vinrent ensemble aux prises. La bataille long-tems réglée d'avance avec toute l'habileté des deux généraux, à laquelle des masses énormes de troupes prirent part, et où les combattans firent les plus grands efforts, se termina à l'avantage des Romains. Quatre-vingts éléphans y furent pris ou tués, et vingt mille cinq cens Carthaginois y périrent. An-

summatum, Romanis victoriam contulit. Octoginta ibi elephantum vel capti vel occisi sunt, Carthaginensium interfecta sunt viginti millia militum quingenti. Hannibal, omnia antè prælium et in prælio expertus, cum paucis, hoc est, vix cum quatuor militibus, inter tumultum elapsus, Adrumetum confugit. Posteà Carthaginem post sex et triginta annos, quam indè parvus cum matre exierat, venit, consultantique senatui, nullam esse residuam spem nisi in petendâ pace, persuasit. Igitur Cneo Cornelio Lentulo, Publico Ælio Pæto consulibus, Carthaginensibus pax per Scipionem voluntate senatûs populique concessa est. Naves tamen plusquàm quingentæ in altum productæ, in conspectu civitatis incensæ sunt. Scipio, jam tunc cognomento Africanus, triumphans Urbem ingressus est, quem Terentius (1) comicus, ex nobilibus Carthaginensium captivis, pileatus (quod insigne indultæ sibi libertatis fuit), triumphantem post currum secutus est.

(1) Ce n'est point l'auteur comique Térence que Scipion emmena de Carthage, c'est Térentius Culléo, sénateur romain, que les Carthaginois avaient fait prisonnier, et que Scipion rendit à la liberté. Térence était né à Carthage l'an 194 avant notre ère. On croit qu'il fut pris dans son enfance et vendu à des marchands romains. Le sénateur Térentius Lucanus l'acheta. A l'âge de 27 ans, l'an 167, il composa l'Andrienne, et fut mis en liberté. Il voulut aller perfectionner son talent dans la Grèce, et mourut à Stimphale, ville d'Arcadie, l'an 160, à 34 ans. Il n'était donc pas né lors de la prise de Carthage, l'an 202.

nibal, qui avait employé toutes les ressources de son génie avant et pendant le combat, s'échappa de la déroute avec quatre soldats au plus, et s'enfuit à Adrumète. Ensuite il revint à Carthage, trente-six ans après en être sorti avec sa mère, lorsqu'il n'était encore que dans l'enfance; et persuada au sénat qui le consultait, qu'il n'y avait plus d'espoir de salut pour eux, qu'en demandant la paix. Ainsi, sous le consulat de Cnéus Cornélius Lentulus et Publius Ælius Pætus, Scipion, du consentement du sénat et du peuple, accorda la paix aux Carthaginois. Plus de cinq cens de leurs vaisseaux furent conduits en mer et brûlés en présence de toute la ville. Scipion, qui reçut alors le surnom d'Africain, entra en triomphe à Rome; l'auteur comique Térence, la tête couverte d'un chapeau en signe de la liberté qui lui était rendue, suivait son char, au milieu des prisonniers de la noblesse carthaginoise.

CAPITULUM LVIII.

De Ptolemæo Epiphane, rege Ægypti.

EUSEBIUS *in Chronicis.*

MORTUO Philopatre, in Ægyptiorum regno rex quintus Ptolemæus Epiphanes, annis XXIV. Cœpit autem anno quintæ ætatis CCCLXXXVIII, mundi verò IIIMDCCLXI, olympiadis CXLIV anno primo (1). HIERONYMUS *suprà Danielem.* Pugnantibus contrà se Ptolemæo Epiphane (2) et ducibus Ptolemæi, in medio Judæa posita in contraria studia scindebatur, aliis Ptolemæo, aliis Antiocho faventibus. Denique Onias sacerdos, assumptis Judæorum plurimis, fugit in Ægyptum, et à Ptolemæo susceptus honorificè accepit regionem Heliopoleos; et, concedente rege, templum construxit in Ægypto simile templo Judæorum, quod permansit usque ad imperium Vespasiani, annis ducentis (3). EUSEBIUS. Anno Ptolemæi Epi-

(1) Les deux premières dates correspondent à l'an 202 avant J.-C., et la dernière à l'an 204 — 203.

(2) Au lieu de Ptolemée-Épiphane, il faut lire : Antiochus Magnus, ainsi que le portent les éditions de S. Jérôme.

(3) Il faut ajouter *quinquaginta*, comme on le trouve dans les éditions de S. Jérôme, et comme le demande la chronologie.

CHAPITRE LVIII.

De Ptolémée-Épiphane, roi d'Égipte.

CHRONIQUE D'EUSÈBE.

Après la mort de Philopator, Ptolémée-Épiphane, sixième roi d'Égipte, monta sur le trône, en l'an 388 du cinquième âge, 3761 du monde, premier de la 144e olimpiade, et régna vingt-quatre ans. Saint Jérôme, *Commentaires sur Daniel.* Pendant qu'Antiochus-le-Grand et les généraux d'Épiphane se fesaient la guerre, la Judée, qui se trouvait au milieu des deux armées, était partagée en différens partis, les uns favorisant celui de Ptolémée, les autres celui d'Antiochus. Enfin le prêtre Onias, ayant rassemblé plusieurs Juifs, s'enfuit avec eux en Égipte, et fut reçu honorablement par Ptolémée qui lui céda le territoire d'Héliopolis, et lui permit de bâtir dans son royaume un temple pareil à celui de Jérusalem, qui subsista pendant deux cent cinquante ans, et jusqu'au tems de l'empereur Vespasien. Eusèbe. En la septième année de Ptolémée Épiphane, quatrième de la 145e olimpiade, les Romains déclarèrent les Grecs libres, et toute l'Ibérie fut subjuguée. Valère-Maxime. Après la défaite de Philippe, roi de Macédoine, les Romains ayant rendu la liberté à toutes les villes de la Grèce qui se

phanis VII, olympiadis CXLV anno quarto, Romani Græcos liberos esse jusserunt, et universa Iberia imperata fecit. VALERIUS (1). Philippo, rege Macedonum, superato,... cùm Romani omnes Græciæ urbes, quæ sub ejus ditione erant, libertate donâssent, tantùm cœli clamoris alacritate compleverunt, ut certè constet aves quæ supervolabant, attonitas paventesque decidisse. Eo tempore, matronæ Brutorum (2) domum ausæ sunt obsidere, quia legem Oppiam tolli cupiebant, quæ his nec veste varii coloris uti, nec auri plus semiunciâ habere, nec juncto vehiculo propiùs urbem mille passus, nisi sacrificii gratiâ, vehi permittebat. Et quidem obtinuerunt ut jus per XX annos servatum aboleretur (3). OROSIUS. Publio Scipione Africano et Tiro consulibus (4) apud Mediolanum decem millia Gallorum cæsa sunt : sequenti autem prælio, undecim millia Gallorum, Romanorum verò quinque millia, occisa sunt. LUCIUS. Galli senonenses, adjuncto sibi Leone, rege belgensi, Italiam pluries contriverunt, et Romam tanquàm eis debitam repetentes, consules romanos occiderunt, Ticinum atque Mediolanum à tempore Brenni possidendo, dictus Leo ibidem à Romanis in bello mediolanensi interfectus est (5).

(1) Le passage suivant est un extrait abrégé et incorrect du livre IV, chapitre 8 de Valère-Maxime.

(2) C'étaient les tribuns du peuple Marcus et P. Junius Brutus.

(3) *Val. Max.* IX, 1.

(4) Il faut lire *P. Scipione Africano iterum, T. Sempronio Longo consulibus.* OROS. IV, 20. Ces consuls entrèrent en charge le 6 decembre 195 av. J.-C. *Art de vérifier les dates.*

(5) Lucius de Tongres, que notre auteur copie ici, ne mérite

trouvaient sous sa domination, les Grecs poussèrent de si grands cris de joie, qu'il est certain que des oiseaux qui volaient sur leurs têtes, tombèrent épouvantés et palpitans au milieu d'eux. Vers le même tems, les dames romaines eurent la hardiesse d'assiéger la demeure des Brutus, parce qu'elles voulaient qu'on abrogeât la loi *Oppia*, qui leur défendait de porter des habits de diverses couleurs, d'avoir sur elles plus d'une demi-once d'or, et de s'approcher dans un chariot attelé de deux chevaux à plus de mille pas de la ville, si ce n'était pour sacrifier. Elles eurent le crédit de faire abolir cette institution qui avait été pendant vingt ans en vigueur. OROSE. Sous le second consulat de Publius Scipion l'Africain et premier de Titus Sempronius Longus, dix mille Gaulois furent tués près de Milan; et dans un second combat, il en périt encore onze mille, tandis que les Romains n'y perdirent que cinq mille hommes. LUCIUS DE TONGRES. Les Gaulois Sénonais, auxquels s'était réuni Léo, roi de Belgis, saccagèrent plusieurs fois l'Italie; et lorsqu'ils marchaient sur Rome qu'ils regardaient comme une proie réservée pour eux; ils tuèrent les consuls romains, étant restés maîtres de Pavie et de Milan depuis l'expédition de Brennus. Le roi Léo fut tué par les Romains dans la guerre de Milan.

guère de confiance. C'est à tort qu'il rapporte que des consuls romains périrent dans la guerre contre les Gaulois. Cette guerre ne peut être que celle des Insubriens et des Boïens, qui furent vaincus par le proconsul L. Valérius Flaccus. Peut-être aussi les Romains ont-ils exagéré leurs avantages.

CAPITULUM LIX.

De Seleuco Philopatre, rege Syriæ.

ANNO Ptolemæi Epiphanis XVII, olympiadis CXLVIII anno primo (1), regnavit Syriæ et Asiæ Seleucus, qui et Philopator, XII annis. COMESTOR. Post Antiochum Magnum regnavit in Syriâ filius ejus Seleucus, pessimus sed iners. Pontifex Judæorum erat Onias; nam, Oniâ transeunte in Ægyptum, filius ejus Simon sedit pro eo; cui successit filius ejus Onias. Sub hòc misit Seleucus nuntium Heliodorum in Jerusalem ad spoliandum commune ærarium templi, non vasa sed donaria in usus templi. Quo ingresso in templum, surrexerunt duo juvenes de latibulis, et occiderunt eum. Videtur tamen Josephus velle angelos fuisse in similitudinem hominum. In libro Machabæorum (2) legitur quia apparuit terribilis sessor equi et conculcabat eum et confractus est, et comminutus sed non mortuus. Timensque Onias indignationem Seleuci oravit ad Dominum pro defuncto, et surrexit. Qui rediens ad regem ait : « Si habuerit Dominus meus aliquos quorum sitiet sanguinem, mittat eos in Jeru-

(1) An 187 av. J.-C.
(2) II. 3.

CHAPITRE LIX.

De Séleucus Philopator, roi de Sirie.

En la dix-septième année de Ptolémée-Épiphane, première de la 148e olimpiade, Séleucus, surnommé Philopator, monta sur le trône d'Asie et de Sirie, et régna douze ans. Comestor. Après Antiochus-le-Grand, Séleucus son fils régna en Sirie, et fut un prince méchant et fainéant. Onias était souverain pontife des Juifs; car, après le passage d'Onias (1) l'ancien en Égipte, Simon son fils lui succéda, et Onias, fils de celui-ci, le remplaça. Pendant le sacerdoce du dernier Onias, Séleucus envoya son ministre Héliodore à Jérusalem, pour piller le trésor public conservé dans le temple, non les vases mais les sommes qui y avaient été portées pour le service du culte. Lorsqu'il fut entré dans le lieu saint, deux jeunes gens sortirent d'un endroit secret, et le tuèrent. Josèphe semble croire que c'étaient des anges qui avaient pris une figure humaine; mais on lit dans les Machabées qu'il parut un homme à cheval; que d'un air terrible il renversa et écrasa le messager du roi, qui en fut tout meurtri mais qui n'en mourut pas; et qu'Onias craignant la

(1) Il y avait encore eu avant celui-ci un Onias, souverain pontife, qui était fils de Jaddus et père de Simon-le-Juste, et qui était mort l'an 292 av. J.-C., suivant l'*Art de vérifier les dates*.

salem, ut spolient templum. » AUGUSTINUS (1). Eodem tempore, Scipio Africanus cedens inimicorum accusationibus, carensque patriâ quam suâ virtute salvam et liberam reddiderat, exul in oppido Linternensi, post insignem suum triumphum, nullo illius urbis captus desiderio, vitam finivit. In ejus sepulchro, jussu ejusdem scriptum est : *Ingrata patria, ne ossa quidem mea habes.* HIERONYMUS *super Danielem* (2). Mortuus est autem Ptolemæus, anno regni sui XXIII, veneno à ducibus suis dato. (3) Hòc tempore, Titus Livius, (4) tragœdiarum scriptor, clarus habetur, qui ob ingenii meritum à Livio Salinatore, cujus liberos erudiebat, libertate donatus est.

(1) Les mots *terribilem habens sessorem* en parlant du cavalier qui frappa Héliodore, se trouvent en effet dans le second livre des Machabées, ii, 25; mais le fait indiqué ici relativement à Onias, ne s'y trouve point.

(2) L'auteur ne cite pas exactement S. Jérôme, qui ne s'exprime pas ici d'une manière aussi affirmative, et qui d'ailleurs ne détermine pas la durée du règne d'Épiphane. Cette durée est de 24 ans dans Eusèbe.

(3) Ce qui suit est emprunté de la Chronique d'Eusèbe.

(4) Il faut lire *Lucius Livius.*

colère de Séleucus, pria le seigneur pour Héliodore, qui fut rappelé à la vie. A son retour, le ministre dit au roi : « Si mon maître a quelqu'un dont il veuille se défaire, qu'il l'envoie à Jérusalem dépouiller le temple. » SAINT AUGUSTIN. Vers la même époque, Scipion l'Africain cédant aux accusations de ses ennemis, et chassé d'une patrie qui devait à lui seul son salut et sa liberté, mourut en exil après son triomphe, dans sa métairie de Linterne, sans conserver pour Rome le moindre regret. On grava, par son ordre, ces mots sur sa tombe : *Ingrate patrie, tu ne possèdes pas même mes os.* SAINT JÉRÔME, *Commentaires sur Daniel.* Ptolémée-Épiphane mourut en la vingt-quatrième année de son règne, du poison que lui donnèrent ses officiers. Dans le même tems florissait l'auteur tragique Lucius Livius, qui, à cause de la beauté de son génie, fut affranchi par Livius Salinator, dont il élevait les enfans.

CAPITULUM LX.

De Ptolemæo Philometore.

EUSEBIUS, *in Chronicis.*

MORTUO Ptolemæo Epiphane, regnavit in Ægypto Ptolemæus Philometor, filius Cleopatræ, filiæ Antiochi Magni, sororis Antiochi Epiphanis, olympiadis CL anno primo. Hic fuit Ægyptiorum sextus; cœpit autem anno quintæ ætatis CDXII, mundi verò IIIMDCCLXXXV (1), et regnavit annis XXXV. EUSEBIUS. Anno Philometoris V, olympiadis CLI anno secundo (2), Antiochus, qui et Epiphanes, Syriæ regnavit annis XI. Eo tempore, Aristobulus, natione Judæus, peripateticus philosophus agnoscitur, qui ad Philometorem Ptolemæum explanationum in Moyse scripsit commentarios.

(1) La première de ces trois dates répond à l'an 180 — 179 avant J.-C.; les deux autres répondent à l'an 178. Du reste ce premier paragraphe n'est pas emprunté d'Eusèbe.

(2) An 174 av. J.-C.

CHAPITRE LX.

De Ptolémée Philométor.

CHRONIQUE D'EUSÈBE.

A la mort de Ptolémée-Épiphane, Ptolémée-Philométor, fils de Cléopâtre, fille d'Antiochus-le-Grand et sœur d'Antiochus-Épiphane, fut le sixième roi d'Égipte. Il monta sur le trône la première année de la 150e olimpiade, 412e du cinquième âge, 3785 du monde, et régna trente-cinq ans. Eusèbe. En la cinquième année de Philométor, deuxième de la 151e olimpiade, Antiochus Épiphane monta sur le trône de Sirie, qu'il occupa onze ans. Vers la même époque, florissait Aristobule, Juif de nation et philosophe péripatéticien, qui adressa à Ptolémée-Philométor des commentaires sur les livres de Moïse.

CAPITULUM LXI.

De Antiocho, rege Syriæ

COMESTOR.

Antiochus autem, regno suscepto, iniquitatem sibi insitam aperuit, quam pro regno obtinendo palliaverat. Tunc surrexerunt in Jerusalem filii Belial introducentes ritus gentium, et petierunt ab Antiocho ut faceret in Jerusalem eusebiam, id est, lupanar epheborum, et quòd Hierosolymitæ scriberentur Antiocheni, et gymnasia in quibus dogmatisabant de ritu gentilitatis, et fecerunt prepucia sibi, id est non circumcidebant parvulos suos, vel quia ritu prepuciatorum vivebant : quidam tamen volunt quòd quædam velamina fecerint circumcisioni suæ, ne Judæi natione Græcis apparerent dissimiles. Causa verò hujus flagitii erat Onias; sine liberis duos habebat fratres Jesum et Oniam vel Joannem qui contendebant de pontificatu; et, ut placerent Antiocho, declinaverunt ad ritus gentium, adeò ut etiàm nomina gentilium sibi imponerent, Jesus dictus est Jason, Joannes verò vel Onias, Menelaus. Cùmque plures essent cum Jasone, supplicavit cum Antiocho de faciendo gymnasium in Jerusalem. Actor. Verùm quia historia planiùs ha-

CHAPITRE LXI.

D'Antiochus, roi de Sirie.

COMESTOR.

Antiochus devenu roi de Sirie découvrit toute la méchanceté de son naturel, qu'il avait pris soin de cacher pour obtenir la couronne. Alors parurent à Jérusalem les fils de Bélial, qui introduisaient dans le culte les rits gentils, et qui demandèrent à Antiochus la permission d'établir dans la ville sainte une *eusébie* (1), c'est-à-dire un lieu de prostitution pour les jeunes gens, de rendre les habitans de Jérusalem citoyens d'Antioche, et de bâtir des gimnases pour y enseigner la religion des païens. Alors ils se firent des prépuces, c'est-à-dire qu'ils ne soumirent plus leurs enfans à la circoncision, ou qu'ils vécurent à la manière des peuples incirconcis, ou encore, suivant quelques auteurs, qu'ils voilèrent la marque de leur circoncision, afin qu'un Juif ne parût pas différent d'un Grec. Onias, parce qu'il était privé d'enfans pour lui succéder, avait donné lieu à tous ces forfaits. Jésus et Onias, nommé aussi Jean, ses frères (2), se dispu-

(1) Ce mot se lit dans nos deux manuscrits, mais je crois que c'est une faute, et qu'on doit lire *Ephebia*.

(2) Jésus ou Jason était seul frère d'Onias ; Jean ou Ménélas était fils de Tobie, frère de Simon, préfet du temple.

betur in libris Machabæorum (1), de ampliori dilatione supersedeo.

CAPITULUM LXII.

De bello Macedonico.

JUSTINUS (2).

Eo tempore, commissum est bellum macedonicum inter Perseum et Romanos, ubi fuerunt in auxilio Persei Scordisci, Galli, Istri et Daci, qui Daci soboles Getarum sunt. In eo prælio viginti millia peditum de parte Persei interfecta sunt. Rex cum equitatu subterfugit, sed continuò captus, atque in triumpho cum filiis antè currum actus est, et post apud Albam in custodiâ defecit. EUSEBIUS. Anno Philometoris XII,

(1) I, et II, 4.

(2) Ce paragraphe est un abrégé inexact et grossier du livre XXXII, chap. 3 et 4, et du livre XXXIII, chap. 1 et 2 de Justin.

taient le sacerdoce, et pour faire leur cour à Antiochus, ils adoptèrent les usages et même les noms des gentils; Jésus s'étant fait appeler Jason, et Jean ou Onias ayant pris le nom de Ménélaüs. Comme Jason avait un grand nombre de partisans, il pria Antiochus d'établir un gimnase à Jérusalem (1). L'Auteur. Mais ces événemens se trouvant pleinement rapportés dans les livres des Machabées, je n'entrerai pas dans de plus longs détails sur ce sujet.

CHAPITRE LXII.

De la guerre de Macédoine.

JUSTIN.

En ce tems-là la guerre de Macédoine eut lieu entre les Romains et Persée, soutenu par les Scordisques (2), les Gaulois, les Istriens et les Daces qui descendent des Gètes. Persée y perdit vingt mille hommes d'infanterie, et s'étant enfui avec une troupe de cavaliers, il fut pris presque aussitôt, puis conduit en triomphe avec ses enfans devant le char du vainqueur, et mourut en prison dans la ville d'Albe. Eusèbe. En la dou-

(1) Le texte de Comestor est, comme on voit, rapporté fort incorrectement dans nos manuscrits.

(2) Peuples de la Pannonie et de la Mœsie, sur la rive droite du Danube.

olympiadis CLIII anno primo, Antiochi verò Epiphanis VIII (1), Macedonum regnum defecit. Eodem anno Ennius (poeta) annis major articulari morbo periit; sepultus est in Scipionis monumento, viâ Appiâ, intrà primum ab Urbe milliarium. ACTOR. De impietate autem Antiochi in Judæos et de zelo Matathiæ et filiorum ejus, et de septem Machabæis martyribus et de præliis Judæ Machabæi, et de turpi morte Antiochi, satis habetur in secundi Machabæorum sexto et infrà.

CAPITULUM LXIII.

De restauratione regni Judæorum.

EUSEBIUS, *in Chronicis*.

ANNO igitur Philometoris XVI, olympiadis CLIV anno primo (2), Syriæ et Asiæ regnavit (Antiochus) Eupator annis duobus. Eo tempore, Publius Terentius Carthaginensis, comœdiarum scriptor, ob ingenium et formam libertate donatus, in Arcadiâ moritur. EUSEBIUS, *in Chronicis*. Olympiadis CLIV anno primo igitur à tempore Machabæorum renascitur

(1) Ces dates répondent à l'an 167 av. J.-C.

(2) An 163 avant J.-C.

zième année de Philométor, première de la 153e olimpiade, huitième d'Épiphane, finit le royaume de Macédoine. En la même année le poète Ennius meurt de la goutte dans un âge avancé : il fut enseveli dans le tombeau de Scipion, sur la voie Appienne, à moins d'un mille de Rome. L'Auteur. Quant à la conduite impie d'Antiochus envers les Juifs, au zèle de Matathias et de ses fils, au martire des sept Machabées, aux combats de Judas Machabée, et à la mort honteuse d'Antiochus, il en est assez parlé au chapitre VI du livre II des Machabées, et dans la suite du même livre.

CHAPITRE LXIII.

De la restauration du royaume des Juifs.

CHRONIQUES D'EUSÈBE.

En la seizième année de Philométor, première de la 154e olimpiade, Antiochus Eupator monta sur le trône d'Asie et de Sirie, qu'il occupa pendant deux ans. Vers la même époque, l'auteur comique Publius Térence de Carthage, qui avait été affranchi à cause de son génie et de la grâce de sa personne, mourut en Arcadie. Eusèbe, *Chroniques*. En la première année de la 154e olimpiade, et sous les Machabées, le royaume de Judée renaît de ses ruines, en même tems que Judas Machabée, fils de Matathias, est, du consentement de

regnum Judæorum, cùm Judas Machabæus, filius Mathatiæ, omnium Judæorum favore, pontifex decernitur. Suscepit autem ducatum populi anno secundo Demetrii Soter, qui fuit XIX Ptolemæi Philometoris (1), et tenuit annis tribus. Deindè frater ejus Jonathas XIX; posteà frater ejus Simon VIII, deindè filius Simonis Joannes Hyrcanus XXVI. Ex tunc Aristobulus, filius Jonathæ, rex pariter et pontifex primus apud Judæos, diadematis sumpsit insigne post CDLXXX annos (2) Babylonicæ captivitatis, et regnavit anno uno. Deindè Jannæus, qui et Alexander, XXVII; posteà Alexandra, uxor Alexandri, IX; postmodùm Hyrcanus, filius Alexandri, XXXIII (3). Tandem Antigono dimicante contrà Judæos, cessavit principatus pontificum, et à Romanis constitutus est princeps alienigena Herodes, filius Antipatri ascalonitæ, sub quo natus est Dominus Jesus; et regnavit annis XXXVII. Quo miserabiliter mortuo, anno Domini VI, loco ejus filius Archelaus constituitur ab Augusto, et quatuor fratres ejus tetrarchæ fiunt, scilicet, Herodes, Antipater, Lysias et Philippus; regnavit autem annis XIV (4). Post eum, Herodes tetrarcha XXIV; post eum Agrippa, filius Agrippæ XXVI (5), scilicet, usque ad annum secundum

(1) L'an 160 av. J.-C., suivant Eusèbe.

(2) L'édition de Venise porte 484.

(3) xxxiv, *ibid.*

(4) ix. *ibid.*

(5) Eusèbe s'est trompé en donnant 26 ans de règne au second Agrippa, fils du grand Agrippa. Voyez Basnage, Histoire des Juifs. Roterdam, 1707. I, 102. Agrippa II n'a jamais régné à Jérusalem.

tous les Juifs, nommé souverain pontife. Il prit la conduite du peuple juif la deuxième année de Démétrius Soter, dix-neuvième de Ptolémée-Philométor, et gouverna pendant trois ans. Après lui, Jonathas, son frère, gouverna les Juifs dix-neuf ans; Simon frère de Jonathas, les gouverna huit ans; Jean Hircan, fils de Simon, vingt-six ans; vint ensuite Aristobule, fils de Jonathas, qui le premier fut à la fois roi et souverain pontife des Juifs, qui prit le diadème 480 ans après la captivité de Babilone, et qui régna un an. Après lui Jannée, nommé aussi Alexandre, régna vingt-sept ans; puis Alexandra, femme d'Alexandre, neuf ans; Hircan, fils d'Alexandre, trente-trois ans. Enfin, pendant la guerre d'Antigone contre les Juifs, cessa la principauté pontificale; les Romains établirent sur la Judée un prince étranger nommé Hérode, fils d'Antipater d'Ascalon, sous lequel Jésus vint au monde, et dont le règne fut de trente-sept ans. Après sa mort misérable, arrivée en la sixième année du Seigneur, Archélaüs son fils fut choisi par Auguste pour le remplacer, et ses quatre frères Hérode, Antipater, Lisias et Philippe, furent nommés tétrarques (1); Archélaüs régna neuf ans. Après lui, le tétrarque Hérode régna vingt-quatre ans; ensuite Agrippa, fils d'Agrippa, régna vingt-six ans, c'est-à-dire jusqu'à la seconde année de Vespasien, pendant laquelle la Judée fut

(1) On peut consulter l'histoire des Juifs par Basnage, sur la généalogie d'Hérode. Il y combat le père Hardouin; dom Calmet, dans son dictionnaire de la Bible, donne un autre tableau de la généalogie des descendans d'Hérode. Cette matière ne paraît point encore suffisamment éclaircie. Mais il faut surtout consulter sur ce sujet le Traité *de vitâ et gestis Herodum*, placé avec un tableau généalogique à la fin de la belle édition des OEuvres de Flavius-Joseph, par Havercamp.

Vespasiani, in quo Judæa capta est, et Jerusalem subversa, et Judæi captivati venundati et occisi, et tunc regnum Judæorum penitùs defecit, scilicet, anno Domini LXXII. EUSEBIUS. Anno Philometoris XXIII et Demetrii V, olympiadis CLV anno tertio (1), Jonathas, frater Judæ, factus est dux Judæorum, qui Bacchidem, ducem Demetrii, à Judæâ expulit, et pontificatum tenuit annis XIX. Eo tempore, Aristarchus grammaticus agnoscitur, Pacuvius (Brundusinus) promptissimus (2) tragœdiarum scriptor, clarus habetur.

CAPITULUM LXIV.

De Ptolemæo Evergete secundo, rege AEgypti.

EUSEBIUS.

ANNO Jonathæ XIV, Alexandri VII, quintæ ætatis CDXLVII, mundi verò IIIMDCCCXX, olympiadis CLIX (3), Ptolemæus Evergetes secundus, Ægyptio-

(1) Dans l'édition de Venise, l'an 23 de Philométor et l'an 5 de Démétrius répondent à la 4e année de la 155e olimpiade, qui est l'an 161 — 160 avant J.-C.

(2) Cet adjectif *promptissimus*, est sans doute mis par l'erreur d'un copiste au lieu de *Brundusinus*, que nous avons ajouté au texte.

(3) Toutes ces dates répondent à l'an 143 av. J.-C.

prise, et Jérusalem renversée ; et les Juifs furent emmenés en captivité, vendus ou mis à mort. Alors, c'est-à-dire en l'an 72e de notre Seigneur, finit pour toujours le royaume des Juifs. EUSÈBE. En la vingt-troisième année de Philométor, cinquième de Démétrius, troisième de la 155e olimpiade, Jonathas, frère de Judas, est élu chef des Juifs. Il chassa de la Judée Bacchide, général de Démétrius, et occupa le sacerdoce pendant dix-neuf ans. Vers la même époque florissait le grammairien Aristarque ; et Pacuvius de Brunduse, célèbre auteur tragique, jouissait d'une grande célébrité.

CHAPITRE LXIV.

De Ptolémée Évergète II, roi d'Égipte.

EUSÈBE.

En l'an quatorze de Jonathas, sept d'Alexandre, roi de Sirie, 447 du cinquième âge, 3820 du monde, premier de la 159e olimpiade, Ptolémée-Évergète II, septième roi d'Égipte, monta sur le trône qu'il occupa vingt-neuf années. C'est à cette époque que commença la troisième guerre punique, dont saint Augustin parle ainsi au livre I de *la Cité de Dieu*. « Lorsque le sénat délibérait sur la question de détruire Carthage, Scipion Nasica voulait qu'on laissât subsister une ville

rum septimus, regnavit annis XIX (1). Horum temporibus fuit tertium bellum punicum contrà Carthaginem, de quo Augustinus, libro primo *de Civitate Dei*, (2). « Cùm senatus, » inquit, « delendam Carthaginem censeret, Scipio Nasica nolebat urbem, æmulam romani imperii, dirui, et decernenti ut dirueretur contradicebat Catoni, timens infirmis animis hostilem securitatem; et tanquàm pupullis civibus idoneum tutorem, necessarium videns esse terrorem. Res secundas quibus avarus luxuriosusque populus effectus est, providentissimè cavendas esse censebat. Quare civitatem hostium maximam, fortissimam opulentissimamque nolebat auferri, ut timore libido premeretur, libido pressa non luxuriaretur, luxuriâque cohibitâ nec avaritia grassaretur. Quibus vitiis obsecratis, civitatis utiliter virtus floreret et cresceret. Prævaluit enim Catonis sententia. » OROSIUS (3). Profectique sunt in Africam consules Lucius Censorinus et Marcus Manilius, et Scipio tunc tribunus militum propè Uticam majoris Africani castra tenuerunt (4). Ibi Carthaginensibus evocatis jussisque ut arma et naves traderent, nec moratis, tanta vis armorum repentè tradita est, ut facilè tota ex his Africa potuisset armari. Sed Carthaginenses, post-

(1) Il faut lire XXIX.

(2) *C.* 30 *et* 31.

(3) IV, 22.

(4) Je prends la liberté de corriger ici, comme je l'ai fait déjà un peu plus haut, le texte de nos deux manuscrits, qui au lieu de *propè Uticam*.... porte *quippè Uticam majoris Africam castra tenuerunt. In Carthaginensibus*....

l'émule de l'empire romain, et s'opposait à Caton qui demandait sa ruine : car il redoutait une trop grande sécurité, comme pernicieuse à des cœurs amollis, et pensait que la crainte était aussi nécessaire à ses concitoyens, qu'un tuteur à ses pupilles. On devait, suivant lui, se défier surtout de cette prospérité qui avait rendu le peuple avare et dissolu, et c'est pour cela qu'il était d'avis de ne pas renverser la plus grande, la plus forte et la plus opulente ville des ennemis, afin que la crainte arrêtât la licence, et que la licence étant arrêtée, l'avarice et la dissolution le fussent aussi, et que par conséquent la vertu fleurît et se fortifiât dans la république, et pour son bonheur. Néanmoins l'avis de Caton l'emporta. » Orose. Les consuls Lucius Censorinus et Marcus Manilius, ainsi que Scipion, tribun des soldats, partirent pour l'Afrique, et occupèrent, près d'Utique, le camp de Scipion l'Africain. Là ils mandèrent les Carthaginois, et leur commandèrent de livrer leurs armes et leurs vaisseaux. Ceux-ci obéirent sans retard, et livrèrent une si grande quantité d'armes, qu'il y en aurait eu assez pour armer toute l'Afrique. Mais après cela, ayant reçu l'ordre d'abandonner Carthage, et de se retirer à dix mille pas de la mer, ils furent saisis de douleur et de désespoir, et résolurent de défendre leur cité, ou de s'ensevelir pour elle sous ses ruines. Ils se choisissent aussitôt pour chefs les deux Asdrubal, se mettent à fabriquer des armes, et, à défaut de fer et d'airain, emploient à cet usage l'or et l'argent. Alors les consuls prennent la résolution d'assiéger Carthage, dont je donnerai ici la description telle qu'on l'a rapportée.

---

quàm arma tradiderunt, et relictâ urbe recedere procul à mari decem millibus passuum jussi sunt, dolorem ac desperationem contulerunt, aut defensuri civitatem, aut cum ipsâ et super ipsam sepeliendi; ducesque sibi duos Hasdrubales creaverunt. Arma primùm facere aggressi, æris ferrique inopiam, auri argentique metallis suppleverunt. Consules oppugnare Carthaginem statuerunt, cujus situs fuisse hujusmodi dicitur.

CAPITULUM LXV.

De formâ civitatis Carthaginis (1).

Triginta millibus passuum muro amplexa (2), tota penè mari cingebatur, absque faucibus, quæ tribus millibus passuum aperiebantur. Is locus murum triginta pedes latum habuit, saxo quadrato, in altitudinem cubitorum quadraginta. Arx, cui Byrsæ nomen erat, paulò ampliùs quàm duo millia passuum tenebat. Ex unâ parte murus communis est urbis et Byrsæ imminens mari, quod mare et stagnum vocant, quoniàm objectu protentæ linguæ strangulatur (3). Consules igitur quàmvis aliquantam muri partem quas-

(1) Ce chapitre est extrait d'Orose, livre IV, chapitres 22 et 23.

(2) L'édition d'Havercamp écrit *viginti millia passuum*....

(3) Au lieu de *strangulatur* la même édition écrit *tranquillatur*...

CHAPITRE LXV.

Description de la ville de Carthage.

L'ENCEINTE de ses murailles était de trente mille pas; la mer l'entourait presque de tous côtés, un isthme de trois mille pas de large seulement la joignait à la terre ferme. Cet endroit avait un mur de trente piés d'épaisseur, de quarante coudées de haut, et construit en pierres carrées. La citadelle, nommée Birsa, occupait un peu plus de deux mille pas. D'un côté, un seul mur entourait la ville et la citadelle, et dominait sur la mer, qui prend le nom de lac, parcequ'elle est presque enfermée par une lagune qui s'avance au loin dans les eaux. Les consuls, quoiqu'ils fussent parvenus à renverser, à l'aide de leurs machines de guerre, une partie de la muraille, furent néanmoins battus et repoussés par les Carthaginois; mais Scipion les secou-

satam machinis diruissent, tamen à Carthaginensibus victi et repulsi sunt; quos fugientes Scipio, repulso intrà muros hoste, defendit. Censorinus in urbem rediit. Manilius, omissâ Carthagine, ad Hasdrubalem arma convertit. Scipio, Massinissâ mortuo, inter tres filios Massinissæ Numidiæ regnum divisit: quo contrà Carthaginem reverso, Manilius Tezagam urbem expugnavit atque diripuit; quadraginta (1) sibi millia Afrorum cæsa, sex millia capta sunt. Hasdrubal, Pœnorum imperator, Massinissæ nepos, subselliorum fragmentis in curiâ à suis, propter suspicionem proditionis, occisus est... Igitur anno ab Urbe conditâ DCVI (2), id est, anno quinquagesimo post bellum punicum secundum, Cneo Cornelio Lentulo, Lucio Mummio consulibus, Publius Scipio, superioris anni consul, delere Carthaginem supremâ sorte molitus, Cothonem (3) ingreditur: ubi dùm continuis sex diebus noctibusque pugnatur, ultima Carthaginenses desperatio traxit, petentes ut quos belli clades reliquos fecit, saltem servire liceat. Primum agmen mulierum satis miserabile, post virorum magis deforme descendit; nam fuisse mulierum viginti quinque millia, virorum trigenta millia, memoriæ traditum est. Rex Hasdrubal se ultrò dedit. Transfugæ, qui Æsculapii templum occupaverant, voluntario præcipitio dati, igne consumpti sunt. Uxor Hasdrubalis se duosque filios suos secum, virili dolore et furore femineo, in

(1) *Duodecim millia. Ibid.*

(2) An 146 av. J.-C.

(3) Port de Carthage.

rut dans leur défaite, et força l'ennemi à se renfermer dans ses remparts. Censorius revint à Rome, et Manilius, abandonnant le siège de Carthage, tourna ses armes contre Asdrubal. A la mort de Massinissa, le royaume de Numidie fut partagé entre ses trois fils par Scipion. Ce général étant revenu faire le siège de Carthage, Manilius prit et pilla la ville de Tazaga, quarante mille Africains y furent tués, et six mille faits prisonniers. Asdrubal, général des Carthaginois, et petit-fils de Massinissa, fut tué par les siens à coups de bancs, parcequ'il était suspecté de trahison.... En l'année 606 de la fondation de Rome, c'est-à-dire cinquante après la seconde guerre punique, sous le consulat de Cnéus Cornélius Lentulus et Lucius Mummius, Publius Scipion, consul de l'année précédente, résolu enfin de détruire Carthage, entre dans le port de Cothon ; et, tandis qu'on s'y bat sans relâche pendant six jours et six nuits, l'excès du désespoir porte les Carthaginois à se rendre sous la condition que ceux que le fer a épargnés, auront le choix entre la mort et l'esclavage. Le Corps des femmes sortit d'abord dans un état digne de compassion, vint ensuite celui des hommes qui fesait horreur à voir. On dit qu'il y avait vingt-cinq mille femmes et trente mille hommes. Le roi Asdrubal se rendit de plein gré. Les transfuges, qui s'étaient retranchés dans le temple d'Esculape, se firent périr eux-mêmes en y mettant le feu et en se jetant au milieu des flammes. La femme d'Asdrubal désolée, mais non abattue, s'abandonne à un parti extrême, et se précipite, avec ses deux enfans, dans l'incendie. Ainsi la dernière reine de Carthage périt du même genre de mort que la première. La ville brûla continuellement pendant dix-sept jours, et offrit aux vainqueurs un

medium jecit incendium : eumdem nunc mortis exitum faciens novissima regina carthaginensis, quem quondàm prima fecisset. Ipsa autem civitas decem et septem continuis diebus arsit, miserumque spectaculum de varietate conditionis humanæ victoribus præbuit. Diruta est autem Carthago, omni murali lapide in pulverem comminutato, septingentesimo postquàm anno fuerat condita. Multitudo omnis captivorum, exceptis principibus, vendita est.

exemple déplorable de l'instabilité des choses humaines. Elle fut entièrement détruite, et tout ce qui était bâti en pierre fut réduit en poudre, sept cens ans après sa fondation. Tous les prisonniers furent vendus à l'encan, à l'exception des principaux (1).

(1) L'Asdrubal dont il est question dans ce chapitre, est le septième général carthaginois de ce nom. Il se remit lui-même au pouvoir des Romains. Sa femme, loin d'imiter son exemple, égorgea elle-même ses enfans, et se brûla dans le temple. Neuf cens transfuges se précipitèrent dans les flammes qui détruisirent ce temple consacré à Esculape, et toute la citadelle. Le sénat romain, à qui cette vengeance ne suffisait pas, envoya l'ordre de détruire la ville. En conséquence l'infortunée Carthage fut rasée jusqu'aux fondemens l'an 146 avant notre ère. Voyez l'histoire de cette république dans l'*Art de vérifier les dates* avant l'ère chrétienne, III, 414 et suivantes de l'édition in-8°.

TABLE

DES CHAPITRES DU SECOND VOLUME.

*

LIVRE TROISIÈME.

Nota. En tête du second livre est la copie d'une miniature qui se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, représentant les Belges qui chassent leurs prêtres, et nomment roi Ursus. En tête du troisième livre, une seconde miniature peint Bélinus et Brennus, princes anglais, qui sont réconciliés par leur mère, au moment où ils allaient se livrer un combat à mort. Ces dessins nous donnent les costumes du quinzième siècle, époque à laquelle ils ont été faits.

FIN DE LA TABLE.

Le troisième volume de la Vie de Crillon a paru. On y trouve la fin de l'histoire des duels, et des élémens de cosmologie. On sera peut-être surpris que les notes d'un ouvrage dont le texte n'a que 80 pages soient aussi étendues. L'auteur convient de la justesse des reproches que l'on peut lui faire à cet égard : mais si ce qu'il écrit est utile, il aura rempli son but principal, qui est d'offrir aux lecteurs le fruit des réflexions et des études d'une longue vie, en plaçant le résultat de son travail sous un nom qui lui est cher.

